Évaluation environnementale de site phase I

Propriété commerciale
1855, rue Notre-Dame Est, Thetford Mines (Québec)

Buanderie Thetford inc.
Rapport final

26 mars 2026
15-02600864.000-0200-EN-R-0100-00

Buanderie Thetford inc.

Préparé par :



Anabel Fortin
Chargée de projet
Géoenvironnement

Vérifié par :



Rachel Poliquin, ing.
Chargée de projet séniore
Géoenvironnement

Équipe de réalisation

Buanderie Thetford inc.

Propriétaire	Patrick Vachon

Englobe

Chef d'équipe	Mariève Lagrange, géogr
Charge de projet	Anabel Fortin
Visite de terrain	Cindy Labonte
Révision technique	Rachel Poliquin, ing.
Cartographie	Alain Giroux
Révision linguistique et édition	Carole Breton

Registre des révisions et émissions

Nº DE RÉVISION	DATE	DESCRIPTION
00	26 mars 2026	Émission de la version finale

Distribution

1 copie PDF	Patrick Vachon buanderiethetfordinc@outlook.com

DÉCLARATION DE PROPRIÉTÉ ET DE CONFIDENTIALITÉ

Le présent rapport a été préparé par Englobe Corp. (« Englobe ») pour l'usage exclusif de la personne ou de l'entité à laquelle il est adressé (le « Client ») et aux seules fins décrites dans l'entente conclue entre Englobe et le Client (l'« Entente »). Le contenu de ce rapport, incluant toutes les données, analyses et recommandations, est confidentiel et la propriété exclusive d'Englobe et/ou du Client.

PROPRIÉTÉ ET UTILISATION

Tous les droits de propriété intellectuelle liés à ce rapport demeurent la propriété exclusive d'Englobe. Sous réserve qu'il ait acquitté intégralement les honoraires dus à Englobe aux termes de l'Entente, le Client bénéficie d'une licence limitée et non transférable pour utiliser le rapport uniquement aux fins prévues dans l'Entente. Toute utilisation du rapport doit tenir compte des objectifs, de la portée, des limites du rapport, ainsi que de l'état des connaissances scientifiques au moment de sa préparation.

Le rapport contient des informations confidentielles appartenant à Englobe. Toute reproduction, distribution ou adaptation du rapport, en tout ou en partie, est strictement interdite sans le consentement préalable écrit d'Englobe. Le rapport doit être lu et interprété dans son intégralité. L'extraction ou l'utilisation d'extraits du rapport est interdite sans autorisation écrite préalable.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Le présent rapport a été préparé conformément aux règles de l'art et selon la norme de diligence et de compétence habituellement observée par un membre raisonnable et compétent de la même profession dans le cadre de la prestation de services similaires au moment et à l'endroit les services ayant mené à la production de ce rapport ont été rendus. Sous réserve de ce qui précède, Englobe ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, notamment en ce qui concerne l'exhaustivité, l'exactitude ou la pertinence des informations contenues dans ce rapport.

Englobe décline expressément toute responsabilité à l'égard :

- De toute utilisation du rapport au-delà des fins pour lesquelles il a été destiné, telles que décrites dans l'Entente;
- De toute utilisation du rapport ou de toute partie de celui-ci par des tiers sans l'autorisation écrite préalable d'Englobe;
- De toute reproduction, diffusion ou adaptation non autorisées du présent rapport.

Abréviations courantes

BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
BPC	Biphényles polychlorés
BTEX	Benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes totaux
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
COV	Composés organiques volatils
CSA	Association canadienne de normalisation (de l'anglais *Canadian Standards Association*)
EES	Évaluation environnementale de site
Guide d'intervention	Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés du MELCCFP
HAM	Hydrocarbures aromatiques monocycliques
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
HP C_{10}-C_{50}	Hydrocarbures pétroliers C_{10}-C_{50}
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MELCCFP[1]	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MIUF	Mousse isolante d'urée formaldéhyde
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
MSCA	Matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
RBQ	Régie du bâtiment du Québec
REAFIE	Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement
RMD	Règlement sur les matières dangereuses
RPRT	Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains
RSST	Règlement sur la santé et la sécurité du travail
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SIH	Système d'information hydrogéologique du MELCCFP

[1] Afin d'alléger le texte, l'utilisation de l'abréviation MELCCFP qui réfère au présent ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs désigne aussi les appellations antérieures du Ministère, soit le MENVIQ (1979-1994), le MEF (1994-1998), le MENV (1998-2005), le MDDEP (2005-2012), le MDDEFP (2012-2014), le MDDELCC (2014-2018) et le MELCC (2018-2022).

Table des matières

Abréviations courantes ..... **III**

1 Introduction **1**
1.1 Mandat et objectif 1
1.2 Limitations et exonération de responsabilité 1

2 Description du site à l'étude **2**
2.1 Utilisation et activités actuelles 3

3 Géologie et hydrogéologie **4**
3.1 Sources consultées 4
3.2 Constats 5

4 Description écologique **6**
4.1 Sources consultées 6
4.2 Constats 7

5 Recherche documentaire (historique) **8**
5.1 Sources consultées 8
5.2 Constats 9
5.2.1 Inscriptions au Registre foncier du Québec 9
5.2.2 Photographies aériennes et images satellites 11
5.2.3 Documents d'assurance 12
5.2.4 Banques de données ministérielles provinciales et fédérales 12
5.2.5 Demandes d'accès à l'information 13
5.2.6 Zonage municipal et usages autorisés 14
5.2.7 Autres dossiers 15
5.2.8 Activités réglementaires désignées 15
5.2.9 Sommaire de l'historique 15

6 Étude antérieure **16**

7 Visite du terrain **17**
7.1 Site 17
7.2 Propriétés environnantes 20

8 Entrevue **21**

9 Interprétation des données **22**

9.1 Synthèse des zones à risque 22

10 Conclusion et recommandations 24

11 Références 25

TABLEAUX

Tableau A Description du site à l'étude 2
Tableau B Description du bâtiment (buanderie) 3
Tableau C Résumé des informations tirées du Registre foncier du Québec 10
Tableau D Résumé des informations relatives à la photo-interprétation 11
Tableau E Résumé des informations relatives aux documents d'assurance 12
Tableau F Observations et risques environnementaux du terrain 18
Tableau G Observations et éléments nécessitant une attention spéciale (bâtiment) 19
Tableau H Synthèse des zones à risque 22

FIGURES

Figure 1 Localisation générale du site à l'étude
Figure 2 Plan de localisation du site à l'étude et des risques environnementaux

ANNEXES

Annexe A Limitations et exonération de responsabilité
Annexe B Document photographique
Annexe C Documents consultés
Annexe D Réponses aux différentes demandes d'accès à l'information
Annexe E Photographies aériennes et images satellites
Annexe F Étude antérieure
Annexe G Fiches techniques (préoccupations environnementales)



1 Introduction

1.1 Mandat et objectif

Englobe a été mandatée par Buanderie Thetford inc. afin de réaliser une EES phase I sur une propriété commerciale située au 1855, rue Notre-Dame Est à Thetford Mines (Québec). La présente étude s'inscrit dans le cadre d'un financement pour l'agrandissement du bâtiment.

Les conditions régissant le présent mandat s'appuient sur les énoncés d'une offre de services préparée le 26 janvier 2026 par Englobe (réf. : P2600864.000) et approuvée le 29 janvier 2026 par Patrick Vachon, président de la compagnie Buanderie Thetford inc.

L'objectif de l'EES phase I consiste à identifier et à évaluer, pour le site à l'étude, les problèmes environnementaux, potentiels ou existants, occasionnés par son utilisation passée ou actuelle ainsi que celle des terrains environnants. Cette étude a été effectuée en considérant les principes de la norme CSA Z768-F01 ainsi que du *Guide de caractérisation des terrains* du MELCCFP (2024) et a notamment consisté en la réalisation d'une recherche documentaire, d'entrevue et d'une visite de terrain.

Il est à noter que la présente étude n'avait pas pour objectif de satisfaire aux exigences de la section IV du chapitre IV de la LQE.

1.2 Limitations et exonération de responsabilité

Les informations contenues dans ce rapport sont soumises au document « Limitations et exonération de responsabilité » inséré à l'annexe A du présent rapport. Nous référons également le lecteur à la norme CSA Z768-F01 qui présente d'autres limitations inhérentes à la réalisation d'une EES phase I.



2 Description du site à l'étude

Le site à l'étude est localisé dans la portion est de la ville de Thetford Mines. Plus précisément, il se trouve entre les intersections que forment les rues Vanier et Patenaude avec la rue Notre-Dame Est.

Les éléments pertinents se rapportant à la description du site à l'étude et du bâtiment sont respectivement compilés aux tableaux A et B. Les données pertinentes recueillies lors de la visite des lieux effectuée le 6 mars 2026 sont colligées dans la présente section ainsi qu'à la section 7. Un document photographique faisant état des conditions pertinentes observées est présenté à l'annexe B.

Il est à noter qu'un couvert de neige limitait les observations quant à l'état général de la surface du terrain et que la présence d'entreposages dans le bâtiment a limité les observations du plancher et de certains murs.

Tableau A Description du site à l'étude

Adresse du terrain	1855, rue Notre-Dame Est, Thetford Mines (Québec)
Coordonnées géographiques du terrain DEG.DEC.NAD83 (latitude, longitude)	46,1110° N., 71,2744° O.
Numéro de lot et nom du cadastre	4 385 260 du cadastre du Québec
Nom du propriétaire du terrain	Buanderie Thetford inc.
Nom du locataire du terrain	Aucun
Usage actuel	Commercial
Usage futur, le cas échéant	Commercial
Zonage municipal	Commercial (code : 3206 C)
Superficie (m^2) du terrain	2 287,10 m^2

Nombre de bâtiments	1 (buanderie)
Topographie	Faiblement inclinée vers le sud-est
Chemin d'accès	Le site est accessible au sud, par la rue Notre-Dame Est.
Recouvrement du terrain	Gravier (±45 %), gazon (±40 %), bâtiment (±10 %) béton bitumineux (±5 %),
Zone d'entreposage	Non
Boisé	Non
Drainage	Infiltration dans les sols de surface et ruissellement jusqu'au réseau d'égout pluvial municipal
Autres	S. O.

S. O. : sans objet

L'emplacement du site à l'étude dans son contexte régional est illustré à la figure 1 alors qu'un plan de localisation est présenté à la figure 2.

Tableau B Description du bâtiment (buanderie)

Année de construction		1988, selon le rôle d'évaluation municipale
Agrandissement ou rénovation		1990, agrandissement au sud-ouest, sur deux étages
Utilisation générale		Commerciale (buanderie)
Dimensions		Environ 20 m x 10 m, selon Google Earth
Nombre d'étages		2 : – Rez-de-chaussée : buanderie et entrepôt; – Deuxième niveau : espaces à bureaux.
Sous-sol ou vide sanitaire		Sans sous-sol, dalle au sol
Mode de chauffage	Actuel	☒ Électrique ☐ Mazout ☐ Gaz naturel ☒ Autres : Propane pour l'eau chaude
	Original	☒ Électrique ☐ Mazout ☐ Gaz naturel ☐ Autres :
Approvisionnement en eau potable		☒ Aqueduc municipal ☐ Puits d'alimentation ☐ S. O.
Gestion des eaux usées		☒ Égout municipal ☐ Fosse septique ☐ Champ d'épuration ☐ Fossé ☐ S. O.
Autres		S. O.

S. O. : sans objet

2.1 Utilisation et activités actuelles

Le site à l'étude est actuellement utilisé à des fins commerciales par la compagnie Buanderie Thetford inc., et ce, depuis 2021. En effet, il est occupé par une buanderie. Plus précisément, les activités pratiquées sur le site à l'étude consistent avec le nettoyage de literie, de serviettes, de tapis, de nappes, d'uniformes et des équipements et des habits de sports.



3 Géologie et hydrogéologie

3.1 Sources consultées

La recherche des informations présentées dans la présente section s'est appuyée sur l'utilisation ou la consultation des sources d'informations diverses suivantes :

- **Bibliothèque et Archives nationales du Québec :**
  - Anciennes cartes topographiques (1971, 1983, 1990 et 2000).
- **Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec :**
  - Cartes de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution : données du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines;
  - Système d'information hydrogéologique;
  - Atlas de l'eau.
- **Ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec :**
  - Système d'information géominière du Québec;
  - Base de données topographiques du Québec (cours d'eau, partout au Québec).

3.2 Constats

Les documents consultés ont permis de recueillir les informations suivantes :

- **Dépôts meubles :** roche non différenciée se caractérisant par un affleurement rocheux présentant parfois une mince couverture de sédiment meuble (moins de 30 cm) et dont la nature exacte n'a pas pu être différenciée;
- **Socle rocheux :** schiste ardoisier avec interlits de siltstone et d'orthoquartzite appartenant à la province géologique des Appalaches. Il est possible que cette formation rocheuse contienne naturellement du radon (gaz), seule une mesure des concentrations de radon (air et/ou eau potable) permet de confirmer la présence ou l'absence de radon;
- **Topographie :** le site est, de façon générale, en faible pente vers le sud-est, soit en direction de la rivière Bécancour;
- **Hydrologie :** aucun cours d'eau n'est répertorié sur le site à l'étude. Le cours d'eau le plus près du site est la rivière Bécancour, laquelle se trouve à environ 460 m au sud. Le ruisseau de l'aqueduc, un cours d'eau intermittent, est présent à environ 620 m au nord du site à l'étude;
- **Hydrogéologie :** l'écoulement présumé de l'eau souterraine dans le secteur du site s'effectue vers le sud-sud-est, soit en direction de la rivière Bécancour. Selon la carte produite dans le cadre du projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES), l'indice DRASTIC du site à l'étude est de 138 ce qui correspond à une vulnérabilité des nappes d'eau souterraines à la contamination moyenne;
- **Système d'information hydrogéologique :** aucun puits n'est répertorié sur le site. Par contre, huit puits sont répertoriés dans un rayon d'un kilomètre autour de ce dernier. Tous ces puits auraient été forés dans un but d'approvisionnement en eau potable, selon les codes cités dans le SIH, et aucun n'est situé en aval hydraulique présumé. De plus, il est à mentionner qu'un système d'aqueduc municipal dessert le secteur;
- **Installation municipale de captage d'eau potable :** aucune installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine n'est présente dans un rayon d'un kilomètre autour du site et en aval hydraulique présumé de ce dernier.

Les documents consultés sont insérés à l'annexe C.



4 Description écologique

4.1 Sources consultées

La recherche des informations présentées dans la présente section s'est appuyée sur l'utilisation ou la consultation des sources d'informations diverses suivantes :

- **Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec :**
  - Inventaire des milieux humides et hydriques;
  - Registre des aires protégées au Québec.
- **Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec :**
  - Carte des occurrences d'espèces fauniques et floristiques en situation précaire.
- **Cartographie des milieux humides et hydriques :**
  - Cartographie de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
  - Forêt Ouverte - Carte Interactive.

4.2 Constats

Les documents consultés ont permis de recueillir les informations suivantes :

Habitat sensible : selon les données recueillies, une occurrence d'espèce faunique menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée a été répertoriée dans un rayon d'un kilomètre autour du site à l'étude, soit la couleuvre verte (*Opheodrys vernalis)*. Selon les informations consultées, cette espèce faunique a été observée dans les champs, les friches, les pâturages, en bordure des tourbières et des milieux humides, à l'orée des bois, dans les milieux forestiers ouverts et sur les pelouses. Cet habitat est présent sur le site à l'étude. Les espèces floristiques et fauniques à statut précaire sont protégées au Québec par la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, ainsi que par la *Loi sur la conservation et mise en valeur de la faune*. Ces espèces et leurs habitats peuvent être visés par des interdictions, ou par la nécessité d'obtenir une autorisation en vertu de l'article 128.7 de la *Loi sur la conservation et mise en valeur de la faune*;

- **Milieu humide :** aucun milieu humide n'est répertorié sur le site à l'étude;
- **Aire protégée :** aucune aire protégée n'est répertoriée sur le site à l'étude et les propriétés avoisinantes.

Les documents consultés sont insérés à l'annexe C.



5 Recherche documentaire (historique)

5.1 Sources consultées

Le présent mandat a comporté une recherche historique et une étude de dossiers visant à préciser les utilisations actuelles ou antérieures du site à l'étude. Cette recherche à caractère environnemental s'est appuyée sur l'utilisation ou la consultation des sources d'informations diverses suivantes :

- **Association canadienne de normalisation :**
  - Norme CSA Z768-F01 – Évaluation environnementale de site phase I.
- **Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec :**
  - Demande d'accès à l'information à la Direction régionale en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;
  - *Guide de caractérisation des terrains* (2024);
  - *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés* (2021);
  - Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels;
  - Répertoire des terrains contaminés et outil cartographique Repère GTC;
  - Registre des interventions d'Urgence-Environnement.
- **Régie du bâtiment du Québec :**
  - Répertoire des sites d'équipements pétroliers;
  - Liste des titulaires d'un permis d'utilisation d'équipements pétroliers à risque élevé.

- **Ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec :**
  - Registre foncier du Québec en ligne;
  - Greffe de l'arpenteur général du Québec.
- **Ville de Thetford Mines :**
  - Demande d'accès à l'information en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;
  - Rôle d'évaluation municipale;
  - Règlement de zonage et grille de spécification (usages) du terrain.
- **Propriétaire du terrain :**
  - Étude de caractérisation antérieure : Tecosol inc., 2006. *Étude de caractérisation de site, phase II. Terrain commercial - Lots 20, 20-4, 20-5, 20-6, 20-11, 20-200, 20-201, 21A, 21A-6, 21-32 Rang 5, Canton de Thetford, Thetford Mines, Québec*, réf. : 05-0200;
  - Liste des produits utilisés.
- **Geoselec et Google Earth (logiciel):**
  - Photographies aériennes (Geoselec, 1966, 1976, 1986, 1998 et 2004);
  - Images satellites (Google Earth, 2015 et 2024).
- **Verisk :**
  - Demande de services relatifs à l'environnement (documents d'assurance).
- **Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :**
  - Inventaire des sites contaminés fédéraux.

5.2 Constats

5.2.1 Inscriptions au Registre foncier du Québec

Les informations cadastrales sont tirées de documents publiés au Registre foncier du Québec. Leur consultation a permis de relever les informations pertinentes consignées au tableau C ci-après.

Tableau C Résumé des informations tirées du Registre foncier du Québec

Élément		Information	
Lot(s) et cadastre	Actuel	4 385 260 du cadastre du Québec	
	Antérieurs	20-200 et 21A-6 et parties des lots 20-4, 20-5, 20-6, 20-11, 20-201 et 21A-32 rang 5 Canton de Thetford, circonscription foncière de Thetford	
Propriétaires	Actuel	Buanderie Thetford Inc. (depuis 2021)	Activité : commerciale (buanderie)
	Antérieurs	– Tapissier Beaumar inc. (Anciennement 9262-3008 Québec inc.) (2012 à 2021); – Raymond Chabot inc. (en 2012);	– Activité : commerciale; – Activité : non utilisé;
		– Décoration Beaumar inc. (2002 à 2012); – Les Stores Pierre-Pascal inc. (1991 et 1998 à 2002); – Jean-Paul Robert (1971 et 1986 à 1998); – Gestion A.C.L. Labonté (1993 à 1998); – Les entreprises Labonté Ltée (1965 à 1993); – MDG Sport inc. (1990 à 1991);	– Activité : commerciale;
		– Jean Doyon et Automobiles Jean Doyon inc. (1988 à 1990);	– Activité : commerciale (vente de motoneiges);
		– Odeline Gilbert (1974 à 1988); – Marguerite-Marie Fillion (1959 à 1986); – Thomas Doyon (1953 à 1974); – Madelaine Morissette (1971 à 1998); – Jean Morissette (avant 1971); – Réjean Labonté (avant 1965); – Jean Préfontaine (1952 à 1953 et 1959); – Philippe Roberge (1953 à 1953); – Patrice Veilleux (1950 à 1952); – Roland Leblond (1952 à 1952); – Emile Fillion (1952 à 1952); – Emile Rouleau (1949 à 1952); – Rhéo Morisset (1948 à 1949 et 1950); – Francis, James, William John, Marguerite, Rose-May Hébert (1938 à 1948); – Firmin Hébert (1928 à 1938); – Annie Hearn (avant 1928).	– Activité : terrain vacant.
		☒ Avant 1988, les transactions n'ont impliqué que des particuliers.	
Inscription d'avis		☐ Contamination ☐ Décontamination ☐ Restriction d'utilisation ☒ S. O.	
Interprétation			
Éléments permettant de suspecter un risque environnemental			☐ Non ☒ Oui
Description du risque		Le risque environnemental identifié se rapporte à la présence des éléments suivants : – Les activités potentielles de mécanique de la compagnie Automobiles Jean Doyon inc., propriétaire de 1988 à 1990, peuvent constituer un risque pour l'environnement.	

S. O. : sans objet

Les documents pertinents consultés sont insérés à l'annexe C.

5.2.2 Photographies aériennes et images satellites

Les photographies aériennes et les images satellites sélectionnées couvrent le secteur du site à l'étude pour la période comprise entre 1966 et 2024.

Les informations pertinentes tirées de leur consultation sont consignées au tableau D ci-après.

Tableau D Résumé des informations relatives à la photo-interprétation

Année Numéro Échelle	Sujet	Description
1966 Q66357-182 1 : 15 840	Site	Le site est vacant et la surface de la partie nord-ouest semble remaniée.
	Propriétés avoisinantes	**Nord-ouest** : une voie d'accès, l'actuelle avenue Robert, est présente. Au-delà de celle-ci, le secteur est vacant (boisé). **Nord-est** : les terrains adjacents au site sont également vacants, toutefois il semble y avoir des surfaces remaniées (stationnement, construction en cours). Au-delà de ceux-ci, une voie d'accès, l'actuelle rue Patenaude, est présente. Au-delà de celle-ci, un secteur commercial est présent. **Sud-est** : une voie d'accès, l'actuelle rue Notre-Dame Est, est présente. Au-delà de celle-ci, les terrains sont vacants et s'apparentent à des terres agricoles. **Sud-ouest** : le terrain adjacent au site à l'étude est vacant et des sols remaniés y sont visibles. Au-delà de celui-ci, un bâtiment d'apparence commerciale est présent. Ensuite, une voie d'accès, l'actuelle rue Vanier, est présente. Les terrains au-delà de cette voie d'accès sont vacants et d'apparence agricole.
1976 Q76822-044 1 : 15 000	Site	Le site à l'étude est vacant. La partie nord du site est aménagée en stationnement.
	Propriétés avoisinantes	**Nord-ouest** : un secteur résidentiel, incluant plusieurs bâtiments, est en développement. **Nord-est** : deux bâtiments d'apparence résidentielle ou commerciale sont présents sur des terrains voisins. **Sud-est** : aucun changement significatif n'est observé depuis 1966. **Sud-ouest** : l'un des terrains adjacents au site à l'étude est vacant et s'apparente à un stationnement. Deux bâtiments d'apparence résidentielle sont également présents. Au-delà de l'actuelle rue Vanier, le bâtiment d'apparence commerciale a été agrandi.
1986 Q86303-015 1 : 15 000	Site	Aucun changement significatif n'est observé depuis 1976.
	Propriétés avoisinantes	**Nord-ouest** : le secteur résidentiel continue de se développer et de nouveaux bâtiments sont présents. **Nord-est** : aucun changement significatif n'est observé depuis 1976. **Sud-est** : Un bâtiment d'apparence commerciale est présent au-delà de l'actuelle rue Notre-Dame Est. **Sud-ouest** : aucun changement significatif n'est observé depuis 1976.
1998 Q98141-030 1 : 15 000	Site	Un bâtiment d'apparence commerciale est présent dans le secteur sud du site à l'étude.
	Propriétés avoisinantes	**Nord-ouest** : aucun changement significatif n'est observé depuis 1986. **Nord-est** : aucun changement significatif n'est observé depuis 1986. **Sud-est** : un secteur résidentiel se développe au-delà du terrain commercial. **Sud-ouest** : aucun changement significatif n'est observé depuis 1986.
2004 HMQ04101-512 1 : 15 000	Site	Aucun changement significatif n'est observé depuis 1998, n'outre qu'il n'y a plus d'aire de stationnement visible dans la portion nord du site.
	Propriétés avoisinantes	Aucun changement significatif n'est observé depuis 1998.
2015 S. O. S. O.	Site	Aucun changement significatif n'est observé depuis 2004.
	Propriétés avoisinantes	Aucun changement significatif n'est observé depuis 2004, n'outre que de nouveaux bâtiments résidentiels présents au sud-est.
2024 S. O. S. O.	Site	Aucun changement significatif n'est observé depuis 2015.
	Propriétés avoisinantes	Aucun changement significatif n'est observé depuis 2015, n'outre qu'une nouvelle propriété d'apparence résidentielle adjacente à l'ouest.

Interprétation	
Éléments permettant de suspecter un risque environnemental	☐ Non ☒ Oui
Description du risque	Le risque environnemental identifié se rapporte à la présence des éléments suivants : – Des sols remaniés ont été observés dans le secteur nord du site (photo de 1966). Ces sols remaniés pourraient s'avérer être du remblai d'origine et de qualité environnementale inconnues.

S. O. : sans objet

Une copie des photographies aériennes ainsi que des images satellites sélectionnées sont insérées à l'annexe E.

5.2.3 Documents d'assurance

Aucun plan d'assurance incendie ne couvre le site à l'étude. Un rapport d'inspection, fourni par la compagnie Verisk, se rapportant au site à l'étude, est disponible pour l'année 1995. Selon ce rapport, la compagnie Beaumar Escompte inc., est le propriétaire occupant du site. Le bâtiment présent sur le site aurait été érigé en 1989 et la partie sud-ouest, incluant le 2e étage, aurait été ajoutée en 1990.

Tableau E Résumé des informations relatives aux documents d'assurance

N° du rapport d'inspection	Adresse	Année	Échelle	Description des éléments observés pour le site et les propriétés avoisinantes
70444352	1855 rue Notre-Dame Est, Thetford Mines	1995	S. O.	Un rapport d'inspection Multirisk a été réalisé pour la propriété du 1855, rue Notre-Dame Est, Thetford Mines. Selon ce rapport, Beaumar Escompte inc., est le propriétaire occupant du site. Le site à l'étude était utilisé comme magasin d'articles de décoration (notamment des rideaux, des cadres, des coussins et des couvre-lits). En ce qui concerne le bâtiment, il s'agit d'une construction de 1989, rénové en 1990, qui comporte deux étages. En ce qui concerne les installations de chauffage, elles sont électriques et au bois et sont d'origine.

S. O. : sans objet

La consultation des documents d'assurance disponibles n'a pas permis de constater la présence de risques environnementaux pour le site.

Les documents d'assurance consultés sont insérés à l'annexe C.

5.2.4 Banques de données ministérielles provinciales et fédérales

Selon les données recueillies dans un rayon de 200 m autour du site, les éléments suivants sont retenus :

- Aucun dépôt de sols ou de résidus industriels n'y est répertorié;
- Quatre terrains contaminés y sont répertoriés, soit :
  - Centre hospitalier de la Région de l'Amiante - 1717, Notre-Dame Nord[2], Thetford Mines (fiche no 1920) :
    - Nature du contaminant : hydrocarbures lourds;
    - Qualité des sols résiduels après réhabilitation : non précisée;

[2] L'adresse de l'hôpital est plutôt le 1717, Notre-Dame Est.

    - Emplacement par rapport au site à l'étude : environ 165 m au sud-ouest;
    - Risque environnemental : ce terrain ne constitue pas un risque environnemental pour le site à l'étude puisqu'il n'est pas situé en amont hydraulique présumé ni adjacent à ce dernier.
  - CvTech AAB inc. – 1890, Notre-Dame Est, Thetford Mines (fiche nº 8727) :
    - Nature du contaminant : hydrocarbures pétroliers C_{10} à C_{50};
    - Qualité des sols résiduels après réhabilitation : « < = A »;
    - Emplacement par rapport au site à l'étude : environ 55 m à l'est-nord-est;
    - Risque environnemental : ce terrain ne constitue pas un risque environnemental pour le site à l'étude puisqu'il n'est pas situé en amont hydraulique présumé ni adjacent à ce dernier.
  - Emprise de la rue – face au 1887, rue Notre-Dame Est (garage Jacques Robert) (fiche nº 10770) :
    - Nature du contaminant : benzène, éthylbenzène, toluène, xylènes;
    - Qualité des sols résiduels après réhabilitation : non terminée;
    - Emplacement par rapport au site à l'étude : environ 25 m au nord-nord-est;
    - Risque environnemental : ce terrain ne constitue pas un risque environnemental pour le site à l'étude puisqu'il n'est pas situé en amont hydraulique présumé ni adjacent à ce dernier.
  - Garage Jacques Robert inc. – 1887, rue Notre-Dame Est, Thetford Mines (fiche nº 6582) :
    - Nature du contaminant : hydrocarbures aromatiques monocycliques, hydrocarbures pétroliers C_{10} à C_{50};
    - Qualité des sols résiduels après réhabilitation : non terminée;
    - Emplacement par rapport au site à l'étude : environ 25 m au nord-est;
    - Risque environnemental : ce terrain ne constitue pas un risque environnemental pour le site à l'étude puisqu'il n'est pas situé en amont hydraulique présumé ni adjacent à ce dernier.
- Aucun titulaire d'un permis d'utilisation d'équipements pétroliers à risque élevé n'y est répertorié;
- Un site d'équipements pétroliers y est répertorié, soit :
  - 1717, rue Notre-Dame (site RBQ nº 1-1535-1870458) :
    - Localisation par rapport au site à l'étude : environ 165 m au sud-ouest;
    - Risque environnemental : ce terrain ne constitue pas un risque environnemental pour le site à l'étude puisqu'il n'est pas situé en amont hydraulique présumé ni adjacent à ce dernier.
- Aucun site contaminé fédéral n'y est répertorié;
- Aucune intervention d'Urgence-Environnement n'y est répertoriée.

Les documents consultés sont insérés à l'annexe C.

5.2.5 Demandes d'accès à l'information

L'examen des réponses obtenues auprès des organismes publics contactés a permis d'établir les constats suivants :

- Aucun dossier concernant le site à l'étude n'a été obtenu dans le cadre de la demande d'accès à l'information faite auprès du MELCCFP;

- L’examen des réponses obtenues de la Ville de Thetford Mines a permis de retenir les informations pertinentes suivantes :
  - Une fiche de description du site à l’étude permet de déterminer que le bâtiment présent sur le site à l’étude comporte deux étages et qu’il a été construit en 1988. Ce même document permet également de confirmer le propriétaire du terrain, soit la compagnie Buanderie Thetford inc., et la superficie du terrain, soit 2 287,100 m^2;
  - La grille des spécifications a permis de déterminer les usages permis sur le site à l’étude ainsi que les sites avoisinants;
  - Aucune plainte ou événement à caractère environnemental n’a été enregistré pour le site à l’étude;
  - En 1988, une demande de permis a été déposée afin de permettre la construction d’un bâtiment commercial de 25’ par 30’ (environ 7,6 m par 9,1 m) devant être utilisé comme garage et pour la vente d’autos usagées;
  - En 1990, une demande de permis a été déposée afin de permettre l’agrandissement du bâtiment de 35’ par 30’ (environ 10,7 m par 9,1 m) sur deux étages;
  - En 1991, une demande de permis a été déposée pour des rénovations, soit la construction de deux bureaux au 2e étage et l’aménagement d’une aire de confection au rez-de-chaussée;
  - En 2011, un certificat d’autorisation a été émis pour un nouvel usage dans l’immeuble BEAUMAR, soit un local réservé pour la vente de véhicules (remorques principalement);
  - En 2012, un certificat d’autorisation a été émis afin d’attester que l’usage « vente au détail – produits divers » est conforme;
  - En 2013, un permis a été émis afin de permettre des rénovations, soit la réfection du toit du bâtiment. Les rebuts et débris devraient être acheminés à un site autorisé;
  - Un certificat d’autorisation en date du 11 janvier 2022 a été émis afin de permettre le renouvellement d’usage des activités pratiquées sur le site à l’étude. En effet, ce renouvellement a eu lieu suite au déménagement de la compagnie Buanderie Thetford, dont les activités consistent en un service de blanchissage et nettoyeur à sec.

Ces renseignements ont permis d’identifier un risque environnemental pour le site, soit la présence d’un garage de mécanique automobile à la fin des années 1980. D’autre part, en ce qui concerne le service de nettoyage à sec, le trichloréthylène (TCE) n’est pas utilisé selon les informations obtenues lors de la visite (voir section 7).

Les réponses obtenues des organismes publics sont insérées à l’annexe D.

5.2.6 Zonage municipal et usages autorisés

Les conditions actuelles de zonage municipal se définissent comme suit :

- **Site à l’étude** : zonage de type mixte (résidentiel et commercial) (code : 3206 C) autorisant des usages d’habitation unifamiliale, bifamiliale et multifamiliale isolée, d’habitation dans un bâtiment à usages multiples et d’habitation communautaire. Des usages de vente au détail de produits divers, d’alimentation, d’automobile, d’embarcation et de poste d’essence sont également permis. Finalement, des usages de services professionnels et d’affaires, de services personnel et domestique, de service gouvernemental, communautaire local et régional, des services de restauration, ainsi que des services d’hébergement sont autorisés;
- **Propriétés avoisinantes** : même zonage que le site à l’étude, sauf au nord où le zonage est de type résidentiel (code : 3201 R).

Selon les informations recueillies auprès de la Ville de Thetford Mines, aucun changement de zonage et d'usage n'est prévu pour le site à l'étude.

Tous les usages autorisés pour le site et les terrains voisins sont définis dans les documents présentés à l'annexe C.

5.2.7 Autres dossiers

Les autres dossiers suivants ont été consultés dans le cadre de cette étude :

- Le rôle d'évaluation a été consulté afin de déterminer la superficie du site à l'étude ainsi que l'usage prédominant soit de service personnel;
- Les cartes topographiques de 1971, 1983, 1990 et 2000 ont été consultées et ont permis de constater que le site à l'étude est situé dans un secteur développé depuis au moins 1971;
- Le Greffe de l'arpenteur général du Québec a été consulté afin de confirmer les limites du site à l'étude.

Les autres dossiers consultés sont présentés à l'annexe C.

5.2.8 Activités réglementaires désignées

Les informations recueillies dans le cadre du mandat n'ont pas permis de relever la présence, pour le site à l'étude, d'une activité actuelle ou passée listée à l'annexe III du RPRT ou d'une activité actuelle listée à l'annexe IV du RPRT.

Il est à noter que la présente section ne constitue pas un avis légal.

5.2.9 Sommaire de l'historique

L'analyse des diverses informations recueillies lors de la recherche historique et de l'étude des dossiers a permis d'établir les éléments suivants :

- Avant 1988, le site à l'étude est vacant, quoique la portion nord est utilisée partiellement comme aire de stationnement pour les propriétés adjacentes;
- En 1988, un bâtiment commercial est construit sur le site à l'étude. Selon les demandes de permis de construction, le bâtiment était destiné à devenir un garage de vente de véhicules usagés. Le bâtiment a été agrandi en 1990;
- Entre 1991 et 2012, le site à l'étude abrite un commerce de décoration et de confection. Aux environs de 2011, il a également été occupé par un commerce de vente de remorques;
- En 2012, le site à l'étude est repris par la compagnie Raymond Chabot pour cause de faillite;
- Entre 2012 et 2021, le site à l'étude est utilisé à des fins commerciales par la compagnie Tapissier Beaumar inc.;
- Depuis 2021, le site à l'étude est utilisé à des fins commerciales par la compagnie Buanderie Thetford inc.

Il est à noter que les risques environnementaux sont synthétisés à la section 9.1.



6 Étude antérieure

Selon les informations obtenues dans le cadre du présent mandat, le site à l'étude a fait l'objet d'études antérieures, soit une CES phase II. Une copie de cette étude a été remise à Englobe par le Client.

Caractérisation environnementale de site phase II (Tecosol inc., 2006)

Une caractérisation environnementale a été réalisée, en 2006, par la firme Tecosol inc., pour le bénéfice de la compagnie Décoration Beaumar inc.

Une EES phase I avait été réalisée préalablement, par Tecosol inc. en 2005, lors de laquelle l'une des propriétés voisines, soit Garage Jacques Robert localisé au 1887, rue Notre-Dame Est, a été identifiée comme présentant un risque environnemental pour le site à l'étude.

Les travaux réalisés ont consisté à effectuer trois tranchées exploratoires, identifiées T-1 à T-3. Les tranchées ont été exécutées le long de la limite est du site, soit la zone la plus rapprochée du terrain occupé par le Garage Jacques Robert. Les tranchées ont atteint des profondeurs comprises entre 2,00 m et 2,58 m. Les sols étaient généralement constitués d'une couche de remblai granulaire d'une épaisseur variant entre 0,34 m et 0,50 m. Dans l'aire de stationnement, il est dit que ces remblais sont constitués de sable de mine. Ce remblai était suivi par les sols naturels composés de silt argileux avec une présence occasionnelle de cailloux et de matières organiques. Aucune présence d'eau souterraine n'a été observée lors des travaux de terrain.

Une sélection d'échantillons a été soumise à un programme analytique pour la détermination des concentrations en HP C_{10}-C_{50} et en BTEX. Les résultats ont montré des concentrations en HP C_{10}-C_{50} et en BTEX inférieures au critère « C » du Guide d'intervention pour tous les échantillons analysés. La présence de sols contaminés en HP C_{10}-C_{50} dans la plage « A-B » a été constatée au niveau de l'échantillon T-2-2. Toutefois, le niveau de contamination mesuré s'est avéré conforme à la vocation commerciale du site.

Aucune étude environnementale additionnelle n'a été recommandée au terme de cette étude.

La consultation de l'étude antérieure n'a pas permis de constater la présence de risques environnementaux pour le site.

L'étude antérieure résumée ci-dessus est jointe à l'annexe F.



7 Visite du terrain

Une visite des lieux a été effectuée par Cindy Labonté, chargée de projet d'Englobe, afin d'évaluer les conditions actuelles du site et celles des terrains environnants. Cette visite s'est déroulée le 6 mars 2026 en compagnie de Patrick Vachon, représentant de la compagnie Buanderie Thetford et propriétaire depuis 2021.

7.1 Site

La présente section fait état des observations relevées et des informations obtenues lors de la visite du site à l'étude. Il est important de noter que seuls les espaces visuellement accessibles ont été observés. Conséquemment, la visite du site ne constitue pas un inventaire exhaustif concernant les éléments cités dans la présente section.

Les préoccupations environnementales susceptibles d'affecter le site à l'étude sont regroupées en deux catégories, soit :

– Les éléments se rapportant au terrain (tableau F);
– Les « éléments nécessitant une attention spéciale », tels que cités par la norme CSA Z768-F01, lesquels se rapportent principalement aux bâtiments (équipements ou matériaux de construction) (tableau G), le cas échéant.

Tableau F Observations et risques environnementaux du terrain

Élément	Observation[1]			Description et localisation	Risque	
	N	O	S		N	O
Réservoir souterrain	✓				✓	
Réservoir hors sol		✓		Un réservoir hors sol de propane est présent au sud-ouest du bâtiment. Le propane est utilisé pour le système d'eau chaude. Ce produit ne représente pas une préoccupation pour la qualité environnementale des sols et de l'eau souterraine.	✓	
Conduite souterraine	✓				✓	
Autres équipements pétroliers		✓		Un compresseur est présent dans le bâtiment. Son rejet de condensat est récupéré à l'intérieur.	✓	
Vérin hydraulique	✓				✓	
Monte-charge et ascenseur	✓				✓	
Séparateur eau-huile	✓				✓	
Drain de plancher, puisard et caniveau	✓			Aucun drain n'est présent dans le bâtiment.	✓	
Rejet d'eaux de procédé	✓				✓	
Rejet des eaux usées		✓		Réseau d'égout de la ville de Thetford Mines.	✓	
Matériaux de remblai			✓	Aucun indice laissant présager la présence de matériaux de remblai sur le site n'a été observé sur le terrain. Toutefois, selon le rapport d'étude de caractérisation de site phase II (Tecosol inc., 2006), un remblai granulaire serait observé de la surface à ±0,50 m de profondeur, du moins dans le secteur où des sondages ont été effectués, soit le long de la limite est du site. Il est également question de sable de mine (amiante) qui recouvre les sols naturels dans le secteur de l'aire de stationnement. De plus, selon la photo aérienne de 1966, des sols remaniés pouvant s'apparenter à du remblai d'origine et de qualité environnementale inconnues seraient présents dans le secteur nord du site à l'étude.		✓
Matières dangereuses et autres produits chimiques		✓		Quelques produits d'entretien ménager sont entreposés dans un local prévu à cet effet. Des produits chimiques sont également utilisés dans le cadre des activités réalisées sur le site à l'étude. En effet, un assouplissant-neutralisant (code : 5401XX), un agent de blanchiment pour lessive (code : 5300XX), un additif alcalin pour lessive (code : 5101XX), un agent neutralisant pour lessive (code : 5503XX), un prédétachant pour lessive (code : 5800XX), un émulsifiant pour lessive (code : 5608XX), un détergent en poudre pour lessive (code : 5215XX) et un détergent liquide pour lessive (code 5211XX) sont utilisés. Ils sont entreposés dans des contenants de plastique, sur la dalle près des machines à laver. Aucun de ces produits n'est identifié comme étant cancérogène.	✓	
Matières résiduelles		✓		Les matières résiduelles sont entreposées dans des conteneurs prévus à cette fin et dont le contenu est vidangé lors de la collecte municipale.	✓	
Matières résiduelles dangereuses	✓				✓	
Émissions atmosphériques	✓				✓	
Odeurs et taches		✓		Des taches de produits d'entretien ont été observées sur la dalle du plancher, près de la jonction entre le mur et le plancher. Les produits d'entretien utilisés sur le site ne représentent pas une préoccupation environnementale pour la qualité environnementale de celui-ci.	✓	
Végétation agressée	✓				✓	

Élément	Observation[1]			Description et localisation	Risque	
	N	O	S		N	O
Composantes sensibles du milieu naturel (milieux humides et hydriques, espèces à statut précaire)	✓			Le site à l'étude est entièrement développé (zone urbaine) et il ne présente aucun milieu naturel sensible apparent.	S. O.	
Autres	✓				✓	

[1] N (non), O (oui), S (suspectée)

S. O. : sans objet

Tableau G Observations et éléments nécessitant une attention spéciale (bâtiment)

Élément	Présence[1]		Description et localisation
	NS	S	
Amiante		✓	En considérant l'année de construction du bâtiment (1988), il est possible que certains matériaux contiennent de l'amiante, soit le plâtre des murs intérieurs, le composé à joints des panneaux de gypse et l'isolant thermique de la tuyauterie d'eau chaude.
BPC		✓	En considérant l'année de construction du bâtiment (1988), il est probable que des BPC soient présents dans les ballasts de lampe fluorescente.
Plomb	✓		La peinture intérieure n'est pas susceptible de contenir du plomb étant donné l'année de construction du bâtiment.
Halocarbures	✓		
MIUF	✓		En considérant la date de construction du bâtiment (1988), il est peu probable que de la MIUF soit présente dans ce dernier.
Moisissures	✓		Aucun indice laissant présager une prolifération de moisissures n'a été observé lors de la visite.
Mercure		✓	Les lampes fluorescentes linéaires (ou ampoules fluorescentes) présentes dans le bâtiment sont susceptibles de contenir du mercure.
Radon		✓	Puisqu'il est possible que la formation rocheuse à l'endroit du site contienne naturellement du radon (gaz), la présence de pièces inférieures ou moins ventilées du bâtiment est propice à l'accumulation de ce gaz plus lourd que l'air. Seule une mesure des concentrations de radon (air et/ou eau potable) permet de confirmer la présence ou l'absence de radon dans le bâtiment.
Silice		✓	Selon la nature des granulats contenus dans les structures de béton du bâtiment, il est possible que celles-ci contiennent de la silice cristalline.
Autres éléments (ex. : bruit, brouillage électromagnétique, vibrations)	✓		S. O.

[1] NS (non suspectée), S (suspectée)

S. O. : sans objet

Contrairement à l'impact potentiel du terrain (sols et eau souterraine, notamment) que peuvent susciter les éléments cités au tableau F, la préoccupation environnementale des éléments se rapportant au bâtiment (amiante, BPC, plomb, moisissures, etc.), comme décrit au tableau G, découle davantage d'un enjeu pour la santé et la sécurité des occupants ainsi que des pratiques de bonne gestion environnementale applicables lors de la réalisation de certains travaux (rénovation, démolition ou démantèlement). À cet égard, des fiches techniques explicatives sont présentées à l'intention du lecteur à l'annexe G.

7.2 Propriétés environnantes

Les observations faites des propriétés environnantes ont été effectuées sur une base sommaire et visuelle. Aucune visite ni entrevue n'y a été effectuée. Les propriétés environnantes au site à l'étude se présentent comme suit :

- Au **nord-ouest** : l'avenue Robert, suivie d'un secteur résidentiel;
- Au **nord-est** : un terrain résidentiel, puis un secteur commercial (Garage Jacques Robert);
- Au **sud-est** : la rue Notre-Dame Est, suivie d'un secteur commercial (résidence pour personnes âgées, Seigneurie St-Martin) et résidentiel;
- Au **sud-ouest** : un secteur résidentiel, suivi de la rue Georges-Vanier et d'un secteur commercial (animalerie Amigo).

La nature des activités pratiquées actuellement à l'endroit des propriétés environnantes et/ou les observations faites à l'endroit de ces dernières ne constituent pas un risque environnemental pour le site. En effet, les propriétés dont les activités pourraient constituer un risque pour l'environnement du site ne sont ni adjacente au site à l'étude ni en amont hydraulique présumé de celui-ci.



8 Entrevue

Une entrevue a été réalisée afin de recueillir des informations additionnelles se rapportant au site ou pour corroborer celles déjà obtenues lors de la recherche historique. La personne-ressource suivante a été interviewée lors du mandat, soit :

– Patrick Vachon, représentant de la compagnie Buanderie Thetford inc.

Les entrevues réalisées ont permis de corroborer les diverses informations recueillies lors de la recherche historique et de la visite des lieux.



9 Interprétation des données

9.1 Synthèse des zones à risque

L'interprétation des informations disponibles et recueillies lors du présent mandat a permis d'établir que le terrain à l'étude est exposé à des risques environnementaux. Les zones associées à ces derniers sont détaillées au tableau H présenté ci-après et illustrées à la figure 2.

Tableau H Synthèse des zones à risque

Zone à risque	Type d'activité/élément à risque	Matières et substances problématiques	Paramètres analytiques à vérifier
1	Les activités potentielles de la compagnie Automobiles Jean Doyon inc., propriétaire de 1988 à 1990, soit des activités en lien avec un garage de vente de véhicules usagés.	Huiles usées, essence, diesel,	HP C_{10}-C_{50}, COV, HAP et métaux,
2	Du remblai a été intercepté sur le site à l'étude lors de la caractérisation environnementale de 2006, d'origine et de qualité environnementale inconnues. De plus, selon la photographie aérienne de 1966, des sols remaniés pouvant s'apparenter à des remblais d'origine et de qualité environnementale inconnues seraient présents dans la portion nord du site.	Matériaux de remblai d'origine et de qualité environnementale inconnues	HP C_{10}-C_{50}, COV, HAP, métaux et amiante

Enfin, quant au bâtiment, la présence suspectée « d'éléments nécessitant une attention spéciale », comme cité par la norme CSA Z768-F01, a été relevée lors de la visite du site, soit de l'amiante, des BPC, du mercure, du radon et de la silice. Rappelons que la présence potentielle de ces éléments suscite un enjeu dans un contexte où il est envisagé de réaliser des travaux de rénovation, de démolition ou de démantèlement dans un bâtiment. Le cas échéant, une investigation plus approfondie pourrait s'avérer nécessaire afin de déterminer la présence ou l'absence de ces éléments dans le bâtiment préalablement à la réalisation des travaux et ainsi prévoir les précautions ou mesures pouvant s'appliquer quant à la santé et à la sécurité des occupants ou travailleurs. À cet égard, nous référons le lecteur aux fiches techniques jointes à l'annexe G pour obtenir des informations additionnelles.



10 Conclusion et recommandations

Englobe a été mandatée par la compagnie Buanderie Thetford Mines inc. afin de réaliser une EES phase I sur une propriété commerciale située au 1855, rue Notre-Dame Est à Thetford Mines (Québec). Rappelons que la présente étude s'inscrit dans le cadre d'un financement pour l'agrandissement du bâtiment et qu'elle n'avait pas pour objectif de satisfaire aux exigences de la section IV du chapitre IV de la LQE.

Nos conclusions sont basées sur les informations disponibles à la date de l'émission du présent rapport.

Sur la base des informations présentées à la section 9.1, le présent mandat a permis de relever la présence de risques environnementaux pouvant affecter le terrain à l'étude.

En conséquence, la réalisation d'une caractérisation environnementale est recommandée afin de vérifier la qualité environnementale du terrain dans les secteurs jugés préoccupants.

Par ailleurs, il est à noter qu'un couvert de neige limitait les observations quant à l'état général de la surface du terrain et que la présence d'entreposages dans le bâtiment a limité les observations du plancher et de certains murs.



11 Références

Association canadienne de normalisation, 2022. *Norme CSA Z768-F01 (C2022) - Évaluation environnementale de site, phase I*.

Beaulieu, M., 2021. *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés*. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Québec, mai 2021, 326 p.

Canards Illimités Canada. *Carte interactive des milieux humides pour les secteurs habités du sud du Québec*, https://ducksunlimited.maps.arcgis.com/apps/MapTools/index.html?appid=77c2d088f93d44a1b2ef3edaf030ec30.

Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. *Carte des occurrences d'espèces en situation précaire,* https://services-mddelcc.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=2d32025cac174712a8261b7d94a45ac2.

Commission de protection du territoire agricole du Québec. *Cartographie numérique*, https://demeter.cptaq.gouv.qc.ca/.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec. *Atlas de l'eau,* https://services-mddelcc.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=371faa9786634167a7bdefdead35e43e.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec. *Carte interactive des aires protégées*, https://arcg.is/1GO0ii.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec. *Cartographie interactive des milieux humides potentiels du Québec 2019,* https://arcg.is/CSy9H.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec, 2024. *Guide de caractérisation des terrains*, Direction des lieux contaminés, 119 p. et annexes.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec. *Projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines,* https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/souterraines/programmes/acquisition-connaissance.htm.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec. *Registre des interventions d'Urgence-Environnement,* https://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/urgence_environnement/index.asp.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec. *Registres publics,* https://www.registres.environnement.gouv.qc.ca/.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec. *Repère GTC,* https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/repere-gtc/index.htm.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec. *Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels,* https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/residus_ind/recherche.asp.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec. *Répertoire des terrains contaminés,* https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/recherche.asp.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec. *Système d'information hydrogéologique (SIH),* http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/souterraines/sih/index.htm.

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec. *Carte interactive du Système d'information géominière,* https://sigeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/I1102_indexAccueil?l=F.

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec. *Cartes topographiques à l'échelle de 1/20 000,* https://vgo.portailcartographique.gouv.qc.ca/mobile.aspx?gpz_point=-7409952.391302186,%206215035.784324403&echelle=8735660&epsg=3857&gpz_nomMap=-%20Carte%20topographique%2020k.

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec. *Registre foncier du Québec en ligne,* https://www.registrefoncier.gouv.qc.ca/Sirf/.

Recueil des lois et des règlements du Québec (RLRQ) :

- *Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2)*;
- *Règlement sur les matières dangereuses (RLRQ, chapitre Q-2, r. 32)*;
- *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RLRQ, chapitre Q-2, r. 37)*.

Régie du bâtiment du Québec. *Liste des titulaires d'un permis d'utilisation*, https://www.rbq.gouv.qc.ca/domaines-dintervention/equipements-petroliers/acces-a-linformation/liste-des-titulaires-dun-permis-dutilisation/.

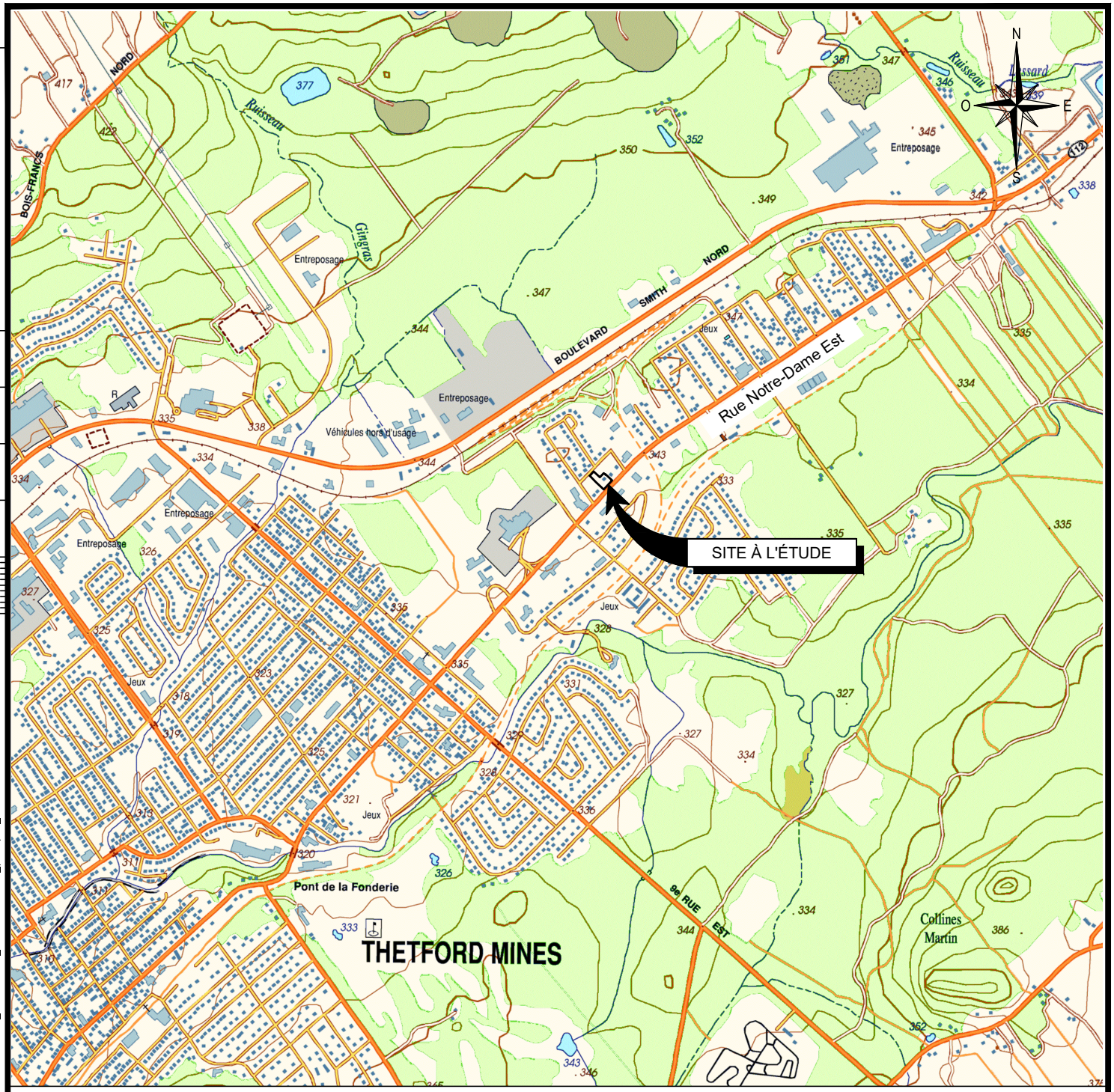
Régie du bâtiment du Québec. *Répertoire des sites d'équipements pétroliers*, https://www.rbq.gouv.qc.ca/domaines-dintervention/equipements-petroliers/acces-a-linformation/repertoire-des-sites-dequipements-petroliers/.

Tecosol inc., 2006. *Étude de caractérisation de site, phase II. Terrain commercial - Lots 20, 20-4, 20-5, 20-6, 20-11, 20-200, 20-201, 21A, 21A-6, 21-32 Rang 5, Canton de Thetford, Thetford Mines, Québec*, réf. : 05-0200.

Figures



ENGLOBE



Ce document est l'œuvre d'Englobe Corp. Toute reproduction, diffusion ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite d'Englobe et de son Client. Aucune information contenue dans ce document ne peut être utilisée par un tiers sans l'autorisation écrite d'Englobe et de son Client. Englobe Corp. se dégage de toute responsabilité pour toute reproduction, diffusion, adaptation ou utilisation non autorisée du document.

Client

Buanderie Thetford inc.

Projet

Évaluation environnementale de site phase I

Propriété commerciale
1855, rue Notre-Dame Est, Thetford Mines (Québec)

Titre

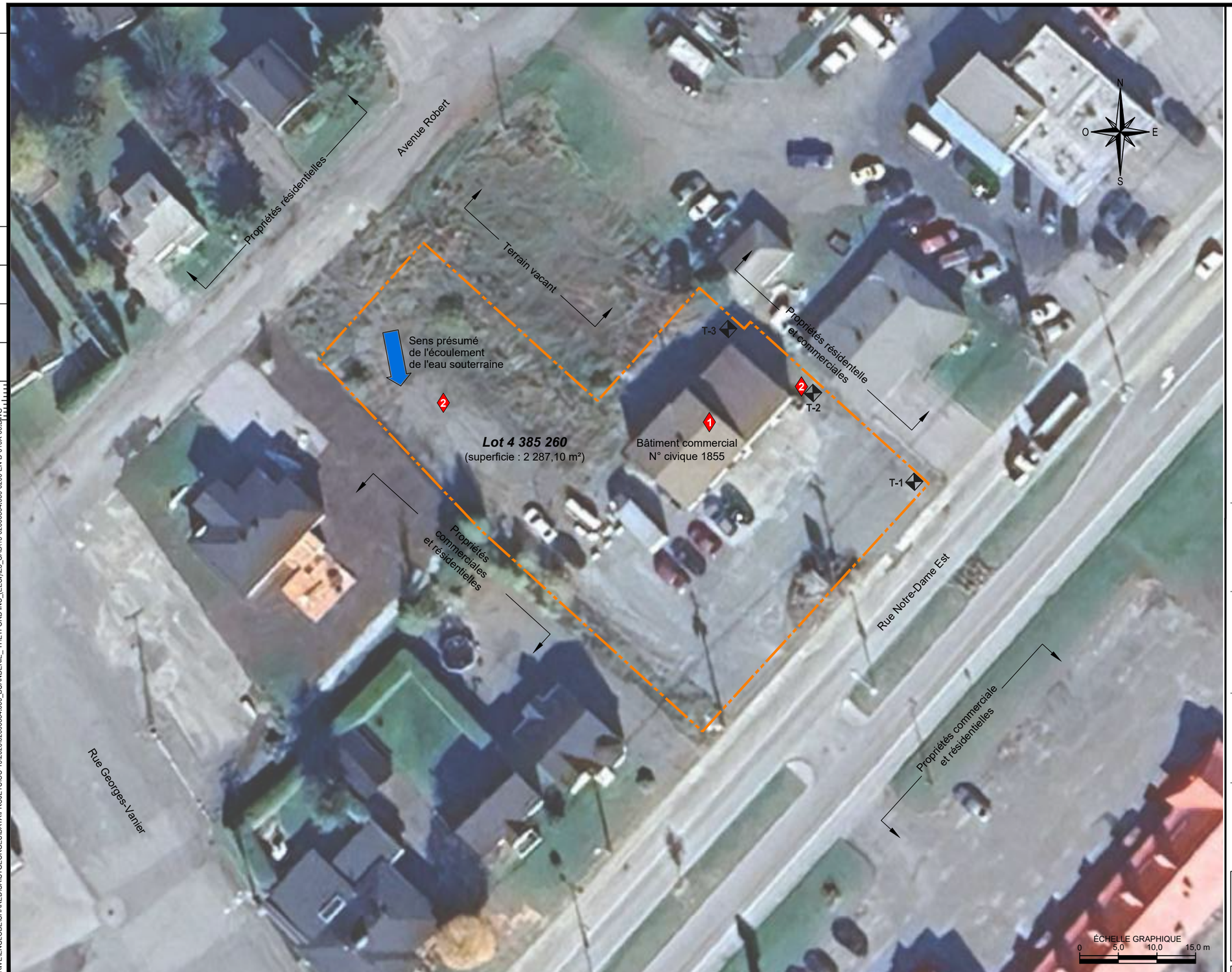
Figure 1
Localisation générale du site à l'étude

Englobe Corp.
540, 91e Rue,
Saint-Georges, QC G5Y 3K6
T 418 227-6161
F 418 227-6274

Discipline : Géoenvironnement		Préparé par : A. Fortin	Vérifié par : A. Fortin
Échelle : 1 : 20 000		Dessiné par : A. Giroux	Approuvé par : R. Poliquin
Date : 2026-03-25		No. de la figure : 1 de 2	
Mise en page : 0101	Format papier : 8.5 x 11	No. d'enregistrement : ---	

Resp.	Projet	Projet/ Disc	Phase/ Type	Réf. élec. / No.Dessin	Rév.
15	02600864.000-0200	EN	D	0101	00

\\EGNYTEDRIVE\ENGLOBE\SHARED\CA\STGEORGES\DATA\PROJETS\OC-152026\02600864.000_BUANDERIE_ THETFORD INC_(EESI)\Z5_CAD\15-02600864.000-0200-EN-D-010X-00.DWG



Légende

- Limite du site à l'étude
- Ancienne tranchée d'exploration (Localisation approximative) (T-1 à T-3; Tecosol inc., 2006)

Risques environnementaux

1. Anciennes activités de la compagnie Automobiles Jean Doyon, soit un garage de vente de véhicules usagés
2. Remblai d'origine et de qualité environnementale inconnues

Source : Google, octobre 2024

Client

Buanderie Thetford inc.

Projet

Évaluation environnementale de site phase I

Propriété commerciale
1855, rue Notre-Dame Est, Thetford Mines (Québec)

Titre

Figure 2
Plan de localisation du site à l'étude et des risques environnementaux

Englobe Corp.
540, 91e Rue,
Saint-Georges, QC G5Y 3K6
T 418 227-6161
F 418 227-6274

Discipline : Géoenvironnement		Préparé par : A. Fortin	Vérifié par : A. Fortin
Échelle : 1 : 500		Dessiné par : A. Giroux	Approuvé par : R. Poliquin
Date : 2026-03-25		No. de figure : 2 de 2	
Mise en page : 0102	Format papier : 11 x 17	No. d'enregistrement : —	

Resp.	Projet	Projet/ Disc	Phase/ Type	Réf. élec. / No.Dessin	Rév.
15	02600864.000-0200	EN	D	0102	00

Ce document est l'œuvre d'Englobe Corp. Toute reproduction, diffusion ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite d'Englobe et de son Client. Aucune information contenue dans ce document ne peut être utilisée par un tiers sans l'autorisation écrite d'Englobe et de son Client. Englobe Corp. se dégage de toute responsabilité pour toute reproduction, diffusion, adaptation ou utilisation non autorisée du document.

\\EGNYTEDRIVE\ENGLOBE\SHARED\CAS\TGEORGES\DATA\PROJETS\OC-15\2026\02600864.000_BUANDERIE_THETFORD INC._[EESI]\Z5_CAD\15-02600864.000-0200-EN-D-010X-00.DWG

Annexe A
Limitations et exonération de responsabilité



ENGLOBE

LIMITATIONS ET EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

1. Destinataire et usage

Le présent rapport (ci-après le « **Rapport** ») a été préparé par Englobe Corp. (ci-après « **Englobe** ») à la demande et au bénéfice unique du client auquel il est directement destiné (ci-après le « **Client** »). Le Rapport doit être utilisé et interprété dans son intégralité, de manière exclusive par le Client. Tous les documents annexés au Rapport se complètent mutuellement et tout ce qui figure dans l'un ou l'autre de ces documents fait partie intégrante du Rapport.

L'utilisation du Rapport et de son contenu par un tiers est formellement interdite sans l'approbation préalable expresse et écrite d'Englobe. Advenant l'utilisation du Rapport par un tiers, sans avoir obtenu l'approbation expresse et écrite d'Englobe, ce tiers accepte d'en faire usage à ses risques et périls, en assume l'entière responsabilité et dégage expressément Englobe de toute responsabilité découlant, directement ou indirectement, des éléments, des informations, des recommandations et/ou des conclusions contenus au Rapport.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, Englobe n'a, envers ce tiers, aucune obligation et ne peut aucunement être tenue responsable des pertes, amendes, pénalités, frais, dommages et/ou préjudices, de quelque nature que ce soit, subis par ce tiers qui découleraient, directement ou indirectement, de l'utilisation interdite du Rapport et de son contenu, dont notamment d'une décision prise par ce tiers sur la base des informations, des recommandations et/ou des conclusions contenues au Rapport.

2. Objet du Rapport

Sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'objet du Rapport vise à transmettre l'appréciation d'Englobe quant à l'état des lieux visés par le mandat spécifique confié par le Client, aux dates indiquées dans le Rapport, et des constatations, commentaires, recommandations et/ou conclusions découlant de ce mandat, sous réserve des limites spécifiées dans le Rapport.

Toute description du site visé et de ses composantes présentée au Rapport n'est fournie qu'à titre informatif pour le Client. À moins d'indication contraire explicitement spécifiée au Rapport, une telle description ne doit pas être utilisée à des fins autres que pour assurer une meilleure compréhension des lieux visés et des conditions de réalisation du mandat confié à Englobe par le Client. Le Rapport ne peut aucunement être considéré comme une vérification détaillée, complète et totale de l'utilisation passée, présente ou future des lieux visés par le mandat, à moins de l'être expressément mentionné au Rapport. Au surplus, ce Rapport ne doit en aucun cas être utilisé pour la conception et/ou la réalisation de travaux de construction, à moins d'avoir obtenu l'approbation expresse et écrite d'Englobe à cet effet.

3. Limitation géographique et temporelle

Le Rapport concerne uniquement les lieux visés par le mandat et plus spécifiquement décrits dans ce dernier, et ce, en se basant sur des observations visuelles, des recherches souterraines à des endroits et des profondeurs déterminés ainsi que sur l'analyse spécifique de paramètres chimiques et matériaux précis pendant une période déterminée et circonscrite, tel que plus amplement énoncé dans le Rapport.

Le contenu et les conclusions du présent Rapport ne s'appliquent aucunement à l'égard des autres parties des lieux visés et/ou d'un site adjacent qui n'ont pas été spécifiquement inclus dans le mandat. À moins d'indication contraire au Rapport, les résultats présentés sont uniquement représentatifs des endroits précis où les analyses ont été effectuées. Ces analyses ne permettent d'ailleurs pas de garantir la condition du sol ni les conditions physiques et chimiques des eaux souterraines, le cas échéant, à l'extérieur des lieux visés par le mandat; celles-ci étant susceptibles de variations entre les sondages, et ce, selon les saisons et les équipements de mesures utilisés lors des travaux. Englobe ne peut en aucun cas et d'aucune façon être tenue responsable de ces variations.

Le contenu et les conclusions du présent Rapport ne s'appliquent pas à l'égard de tout paramètre, condition, matériau, substance ou analyse qui n'est pas expressément spécifié ou exigé dans le mandat. Englobe ne peut être tenue responsable, notamment :

– Des paramètres, conditions, matériaux, substances ou analyses, autres que ceux visés par l'investigation décrite dans ce Rapport, qui pourraient exister sur le site à l'extérieur des lieux visés par le mandat;
– Des paramètres, conditions, matériaux, substances ou analyses, visés par cette investigation, qui pourraient exister à des endroits du site qui n'ont pas fait l'objet du présent mandat;
– Des concentrations des matériaux, substances ou analyses, différentes de celles indiquées dans le Rapport, qui pourraient exister dans des endroits autres que ceux où des échantillons ont été prélevés et qui faisaient partie du mandat.

Le contenu et les conclusions du présent Rapport ne peuvent s'appliquer à un quelconque moment antérieur ou ultérieur au mandat. Les constats factuels présentés dans ce Rapport peuvent varier dans le temps et être influencés par de nombreux facteurs, dont notamment les activités en cours sur le site et/ou sur les terrains adjacents, pour lesquels Englobe ne peut être tenue responsable.

4. Limitation liée à la pérennité du Rapport

Une révision du Rapport et/ou des modifications aux paramètres, conclusions et/ou recommandations pourrait s'avérer nécessaire advenant un changement dans les conditions du site, des normes applicables et/ou de la découverte d'informations additionnelles pertinentes, postérieurement à la production du Rapport.

Un nouveau rapport et/ou un rapport complémentaire pourront alors être effectués à la demande expresse du Client et, le cas échéant, par l'octroi d'un mandat additionnel à Englobe.

5. Exonération liée à l'information fournie par le Client et/ou les tiers

Le contenu et les conclusions du présent Rapport sont basés sur les informations fournies par le Client de même que sur la recherche diligente et raisonnable d'informations disponibles au moment de la réalisation du mandat exécuté par Englobe. Des informations peuvent également avoir été fournies par des tiers, par l'entremise ou non du Client, pour lesquelles Englobe n'a aucun contrôle et ne peut être tenue responsable de ces informations si elles s'avèrent incomplètes et/ou incorrectes. Englobe ne pourra en aucun cas et d'aucune façon être tenue responsable des conséquences de l'omission ou de la dissimulation d'informations pertinentes ou de la prise en considération d'informations inexactes. La véracité et le caractère complet de l'information fournie par le Client, ses mandataires et/ou par un tiers sont présumés aux fins de la préparation des recommandations et des conclusions de ce Rapport. L'interprétation fournie dans ce Rapport se limite à ces informations.

De plus, si le Client est en possession d'informations émanant de ses mandataires et/ou de tiers qui s'avéraient incompatibles avec le contenu et/ou les conclusions du Rapport, le Client s'engage à informer Englobe immédiatement de ces constats et à lui transmettre toute l'information pertinente, à défaut de quoi Englobe ne pourra en aucun cas et d'aucune façon être tenue responsable des pertes, amendes, pénalités, frais, dommages ou préjudices, de quelque nature que ce soit, qui découleraient de ce manquement de la part du Client.

6. Limitation légale

L'interprétation des données, l'observation du site ainsi que les conclusions et recommandations du Rapport tiennent compte de la législation, de la règlementation, des normes, des politiques et des directives applicables et en vigueur au moment de l'exécution du mandat ainsi que des règles de l'art applicables en semblable matière.

Toute modification à la législation, à la règlementation, aux normes, aux politiques et/ou aux directives applicables au mandat pourrait entraîner la nécessité d'une révision et/ou d'une modification du contenu et des conclusions du Rapport, le cas échéant.

Toute opinion concernant la conformité aux lois et règlements exprimée dans le présent Rapport est de nature technique et aucune disposition du présent rapport ne doit être considérée comme un avis juridique.

Annexe B
Document photographique



ENGLOBE



Photo 1 : Vue de la buanderie (6 mars 2026).



Photo 2 : Vue de la buanderie et de la fournaise biénergie (6 mars 2026).



Photo 3 : Vue de l’entreposage à l’étage (6 mars 2026).



Photo 4 : Vue d’un bureau à l’étage (6 mars 2026).



Photo 5 : Façade sud-est du bâtiment sis sur le site à l'étude, vue vers le nord-nord-ouest (6 mars 2026)



Photo 6 : Réservoir de propane et secteur nord du site à l'étude. En arrière-plan, secteur résidentiel voisin au nord-ouest du site. Vue vers le nord-nord-ouest (6 mars 2026).



Photo 7 : Secteur voisin au sud-est du site, vue vers le sud-est (6 mars 2026).



Photo 8 : Secteur avoisinant au sud-ouest, vue vers le sud-ouest (6 mars 2026).



Photo 9 : Secteur avoisinant au nord-ouest, vue vers le nord-ouest (6 mars 2026).

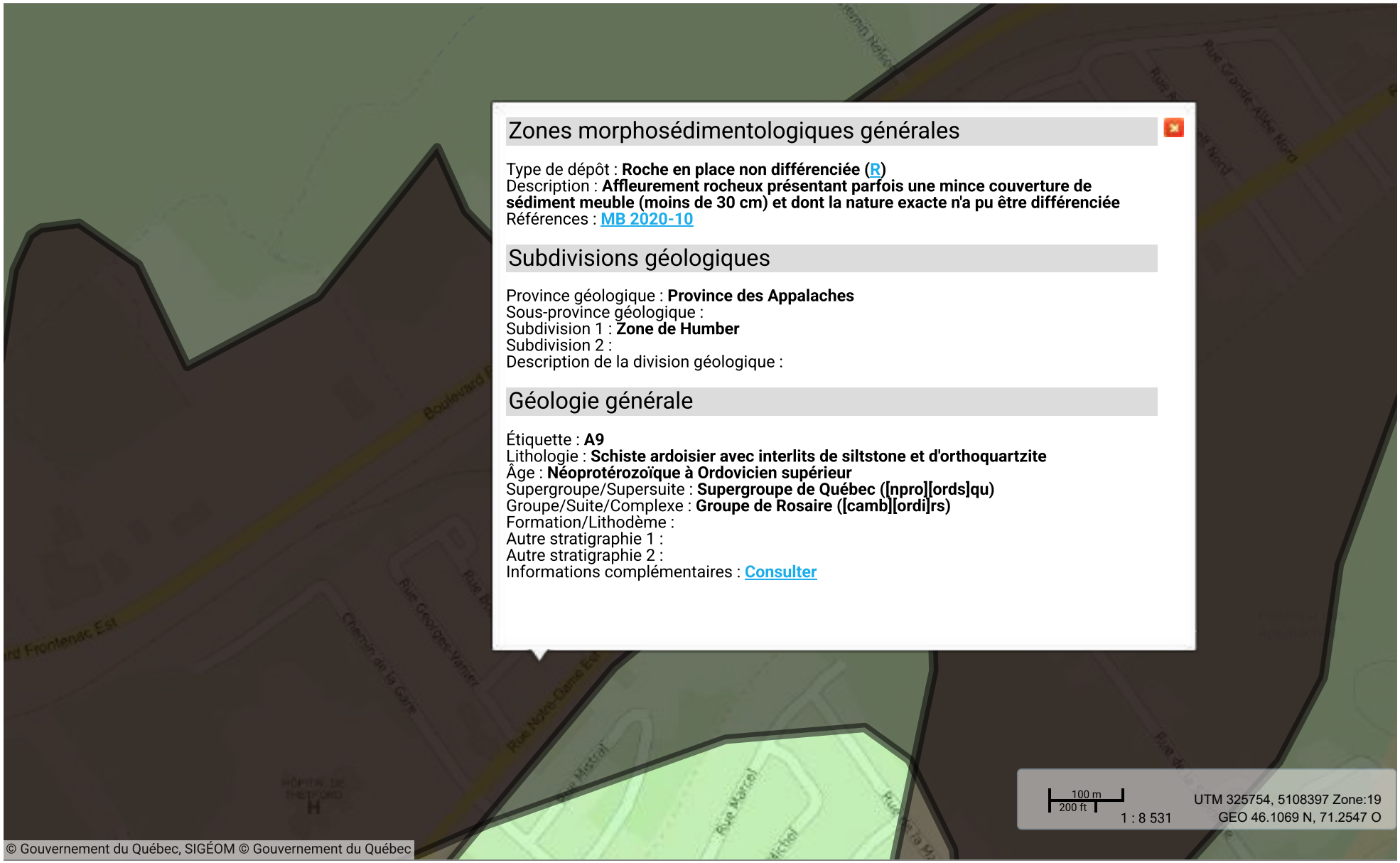


Photo 10 : Secteur nord du site à l'étude, vue vers le sud-est (6 mars 2026).

Annexe C
Documents consultés



ENGLOBE



© Gouvernement du Québec, SIGÉOM © Gouvernement du Québec

Rechercher un lieu ou une couche de données

Ma carte

Couches | Légendes

Sens d'écoulement des cours d'eau

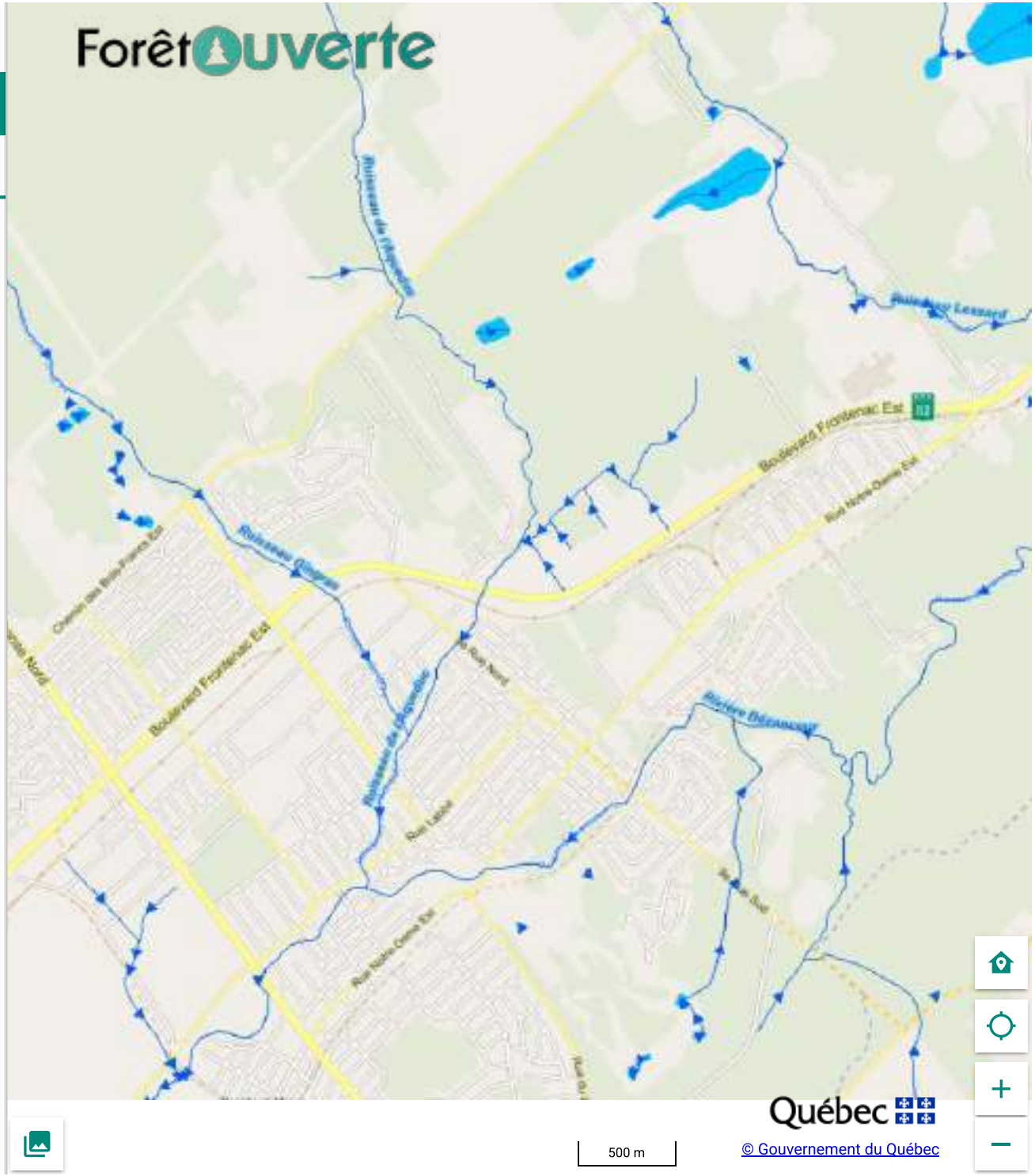
- Ligne principale
- Ligne secondaire
- Ligne centrale de raccord

Plans d'eau (Fleuve, lacs, rivières, réservoirs, etc.)

- Canal
- Tunnel de transfert
- Ouvrage régulateur
- Évacuateur de crues
- Écluse
- Cours d'eau
- Lac
- Mare
- Réservoir

Cours d'eau permanents (Fleuve, lacs, rivières, ruisseaux, etc.)

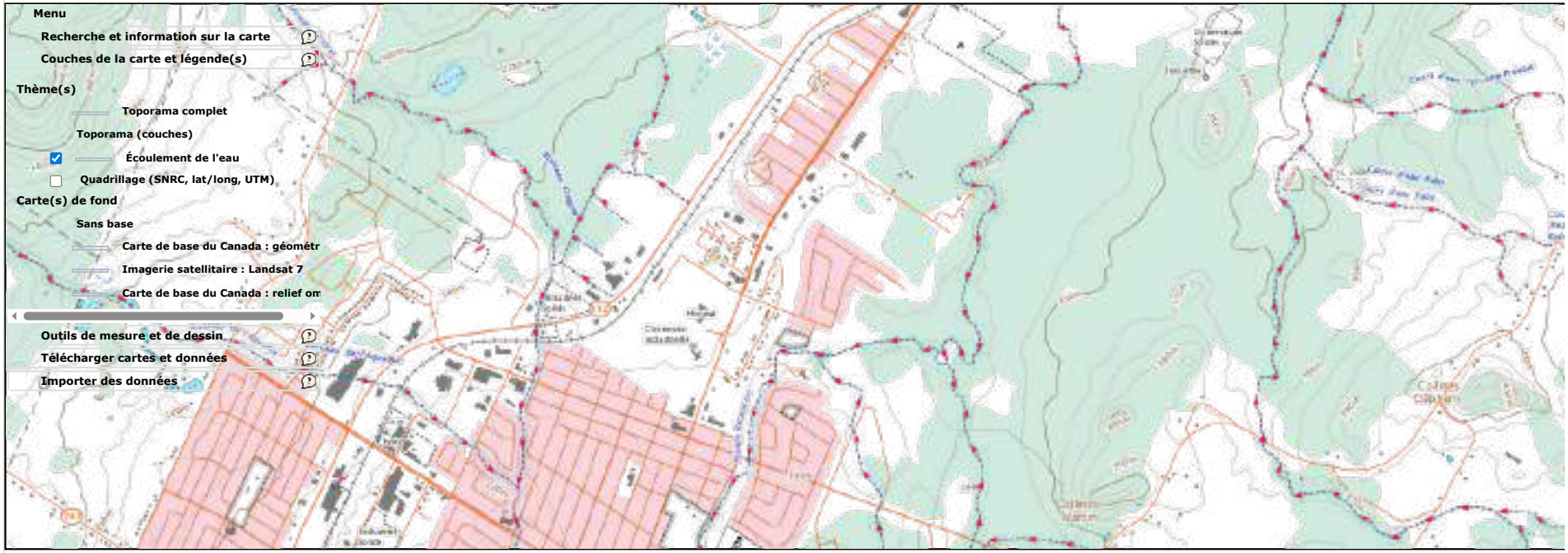
Cours d'eau intermittents (Rivières, ruisseaux, etc.)



L'Atlas du Canada - Toporama

Instruction : Naviguer dans la carte à l'aide du clavier

Toporama

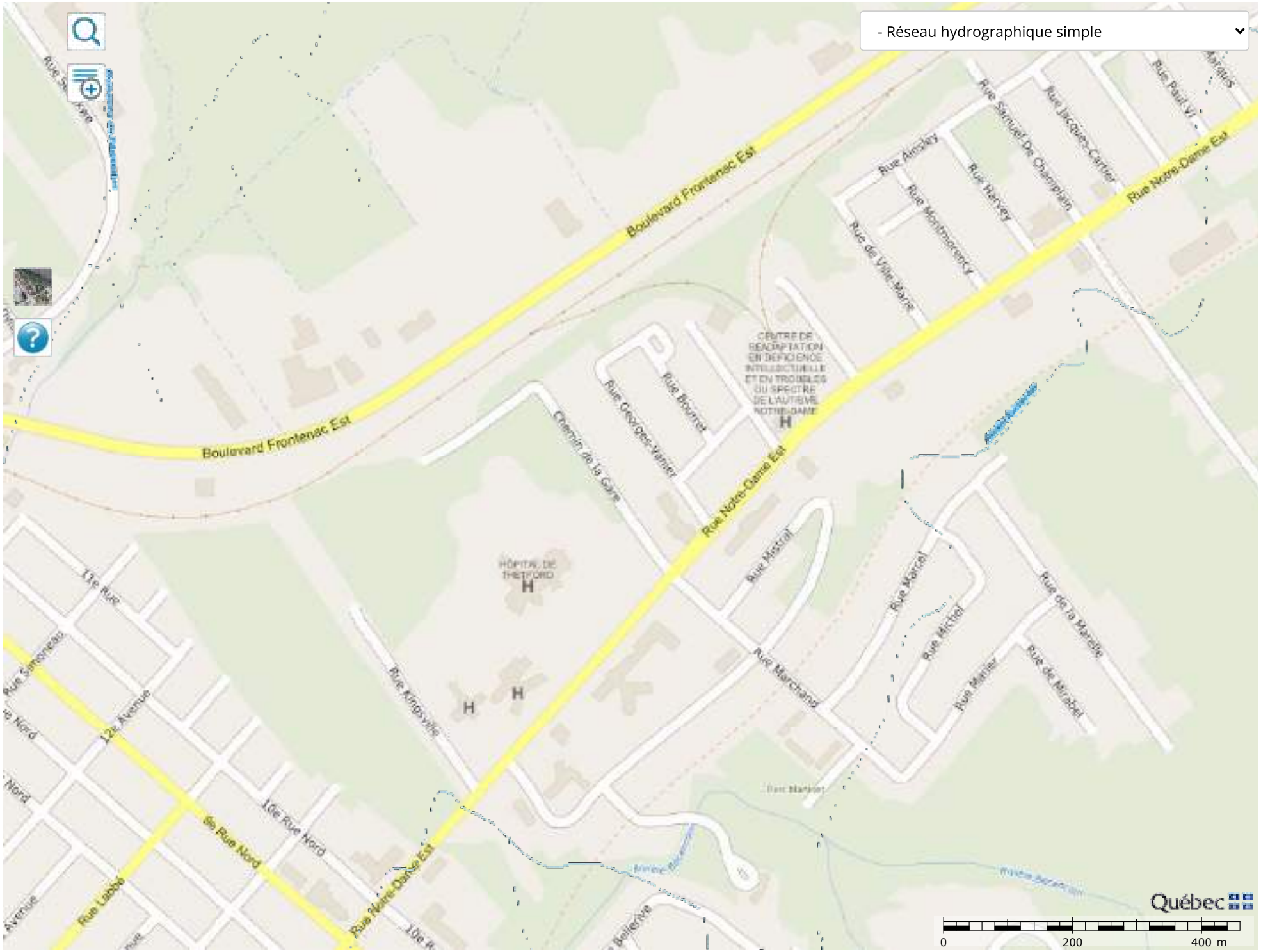


Position : 46° 07' 20" N | 71° 16' 18" O
46.122 N | 71.272 O

0 0.2

Vous avez des questions? Contactez geoinfo@nrcan-rncan.gc.ca.

Date de modification : 2021-01-26


- Réseau hydrographique simple
Boulevard Frontenac Est
Rue Notre-Dame Est
Rue Ansley
Rue Montmorency
Rue Harvey
Rue Samuel-De Champlain
Rue Jacques-Cartier
Rue de Ville-Marie
Chemin de la Gare
Rue Georges-Vanier
Rue Bourret
Rue Mistral
Rue Marchand
Rue Marcel
Rue Michel
Rue de la Marelle
Rue de Mirabel
Rue Kingsville
11e Rue
12e Avenue
9e Rue Nord
10e Rue Nord
Rue Labbé
Québec
0
200
400 m

Environnement et Lutte contre les changements climatiques Québec

enviro WEB – Navigateur cartographique

PACES - Chaudière-Appalaches



Rechercher une localisation

Carte

Couches | Légende

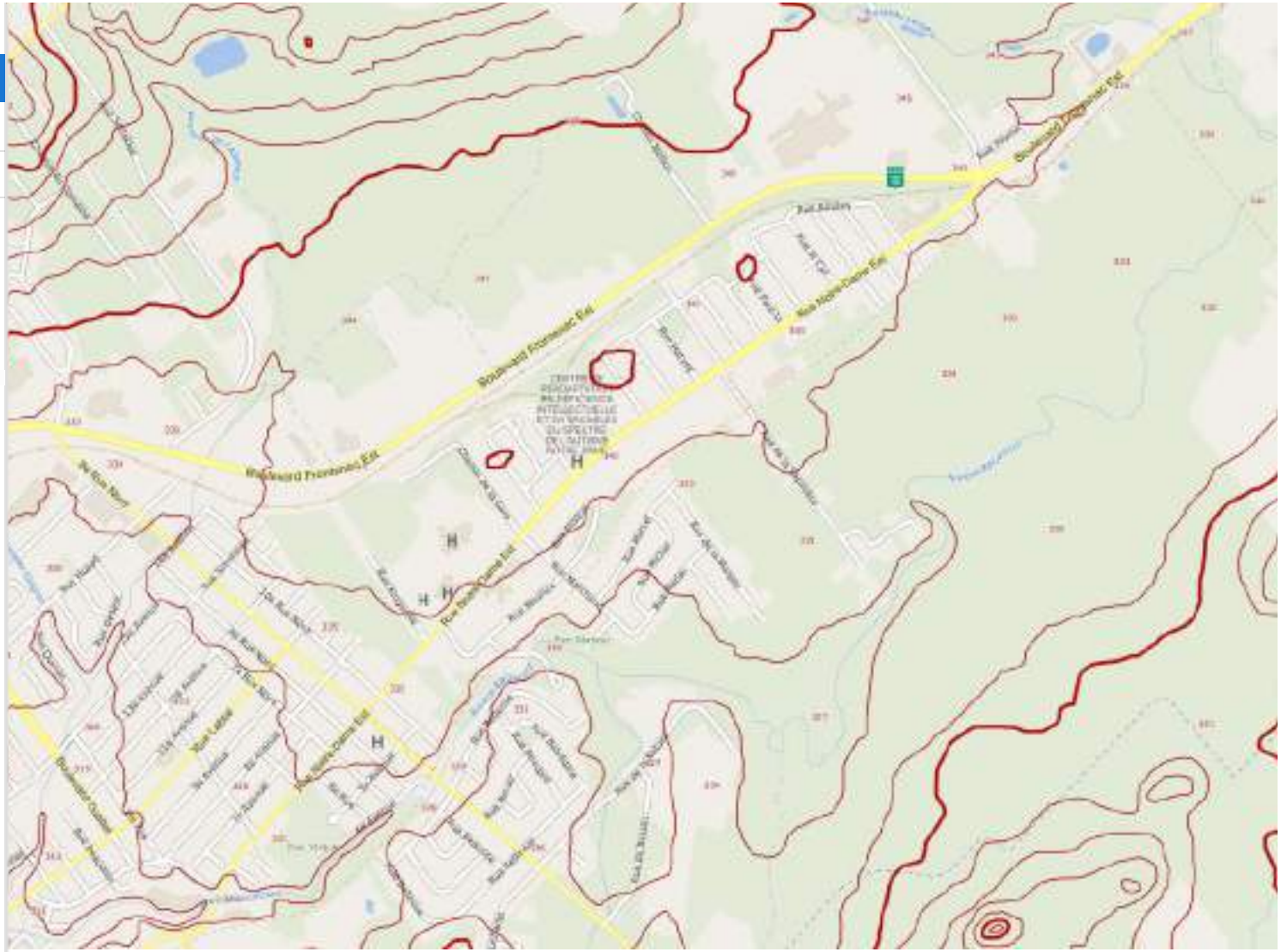
Montrer toutes les couches (non visible et hors éch…

Hypsometrie

Point coté
Courbe de niveau maîtresse
Courbe de niveau intermédiaire

Carte routière du gouvernement du Québec

Aucune symbologie disponible pour cette couche



500 m

Aucune valeur légale

courbe de

Résultats de recherche

ICherche (5)

Lac **de** la **Courbe** Lac-Walker
Lac

Lac **Courbé** Lac-Normand
Lac

Lac **de** la **Courbe** Doncaster
Lac

Lac **de** la **Courbe** La Doré
Lac

Lac en **Courbe** Lac-au-Brochet
Lac

Afficher plus de résultats

Couches (2)

Courbe de niveau lidar 1m Lidar

Courbe de niveau lidar 5m Lidar


ForêtOuverte
Rue Notre-Dame Est
Boulevard Frontenac Est
Rue Notre-Dame Est
Rue Laroche
Rue Monfette
Rue Saint-Patrick
Rue Saint-Michel
Rue de la Montée
Rue Saint-Patrick
Rue Saint-Michel
Rue de la Montée
Rue Laroche
Rue Monfette
Rue Saint-Patrick
Rue Saint-Michel
Rue de la Montée

Rechercher un lieu ou une couche de données

Lidar

- Index et téléchargement
- Produits dérivés issus du lidar
- Produits dérivés hydrographiques issus du lidar
  - Écotone riverain issu du lidar
  - Indice d'humidité topographique lidar…
  - Lit d'écoulement potentiel lidar
- Téléchargement - Lidar (nuages de points)


ForêtOuverte
Boulevard Frontenac Est
Rue Notre-Dame Est
Rue Principale
Rue Laval
Rue Monfette
Rue Aubert
Rue Bernard
Rue Gingras-Lindsay
Rue Saint-Patrick
Rue Saint-Georges
Rue Saint-Jacques
Rue Saint-Joseph
Rue Saint-Pierre
Rue Saint-Thomas
Rue Saint-Vincent
Rue Sainte-Marie
Rue Sainte-Thérèse
Rue Saint-Victor
Rue Saint-Vincent-de-Paul
Rue Saint-Vincent-Ouest
Rue Sainte-Anne
Rue Sainte-Marie
Rue Sainte-Thérèse
Rue Sainte-Victoire
Rue Sainte-Victoire-Ouest
Rue Sainte-Victoire-Est
Rue Sainte-Victoire-Nord
Rue Sainte-Victoire-Sud

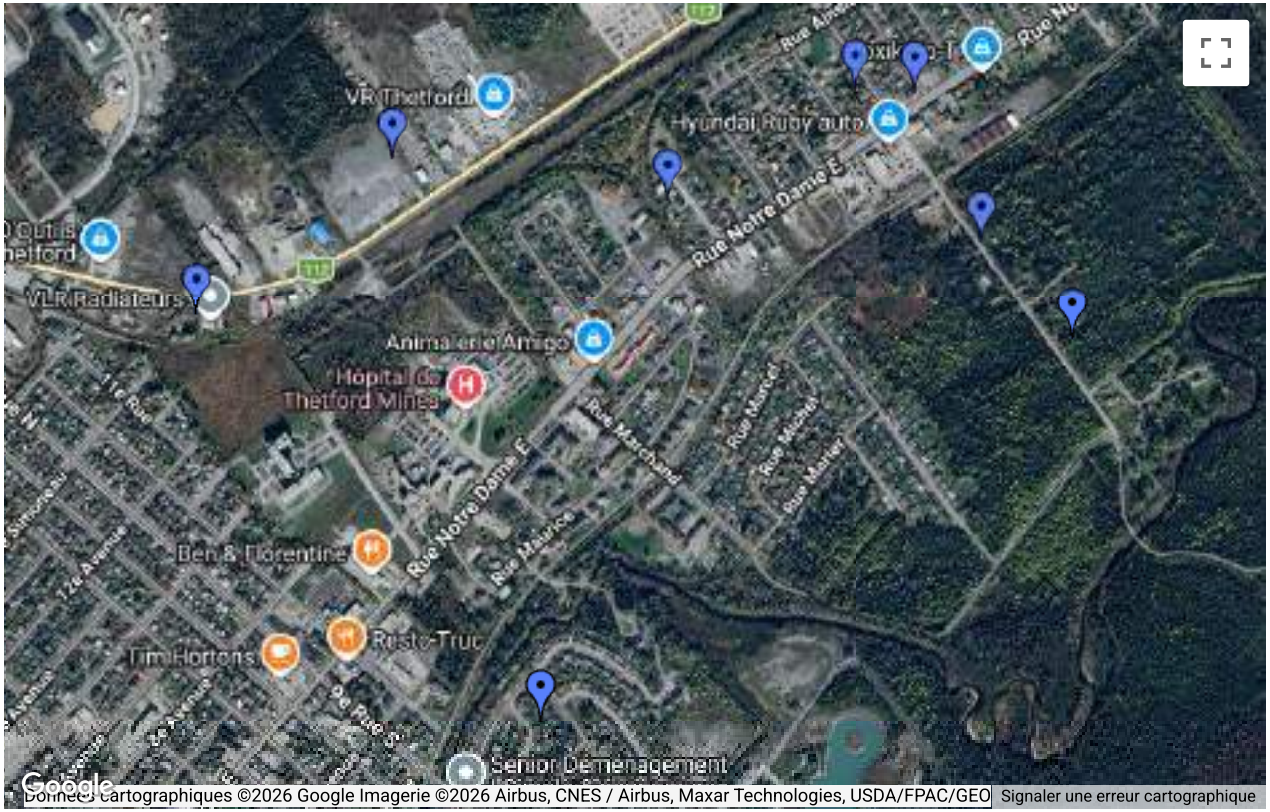
Résultat de la recherche

Fichier de résultat en format .CSV Fichier de résultat en format .TXT Voir sur carte Signaler une erreur

#	COORDONNÉE x (degrés)	COORDONNÉE y (degrés)	IDENTIFIANT DU PUITS (?)	ADRESSE	PROFONDEUR (mètres)	MATÉRIAU TUBAGE	NIVEAU D'EAU À LA FIN DES TRAVAUX (mètres)	SÉQUENCE STRATIGRAPHIQUE	ÉPAISSEUR COUCHE (mètres)	DESCRIPTION MATÉRIAU (?)	SÉQUENCE STRATIGRAPHIQUE	ÉPAISSEUR COUCHE (mètres)	DESCRIPTION MATÉRIAU (?)	SÉQUENCE STRATIGRAPHIQUE	ÉPAISSEUR COUCHE (mètres)	DESCRIPTION MATÉRIAU (?)
1	-71.28536	46.11100	1978-100-13908507	Inconnu	17.4	Inconnu	-2.74	1	0.3	TERR_Inconnu	2	17.1	ROCH_Inconnu			
2	-71.28030	46.11381	1978-100-17408509	Inconnu	26.5	Inconnu	-1.52	1	7.6	TERR_Inconnu	2	18.9	ROCH_Inconnu			
3	-71.27640	46.10370	2000-110-17400088	1394 BEAUDET THETFORD MINE ST-DANIEL FRONTE	23.5	Inconnu	-4.27	1	11.9	DEPO_Inconnu	2	11.6	ROCH_Inconnu			
4	-71.27315	46.11305	1978-100-17408532	Inconnu	16.8	Inconnu	Inconnu	1	8.5	TERR_Inconnu	2	8.2	ROCH_Inconnu			
5	-71.26832	46.11503	2004-120-62023741	DOMAINE POMERLEAU Thetford Mines	15.2	Inconnu	-0.61	1	2.1	TERR_AVEC_TILL	2	13.1	ROCH_Inconnu			
6	-71.26676	46.11498	1978-100-17408554	Inconnu	21.6	Inconnu	-2.13	1	13.1	TERR_Inconnu	2	1.5	SHLE_Inconnu	3	7	ROCH_Inconnu
7	-71.26503	46.11231	2004-120-63722148	LA SAPINIERE Thetford Mines	30.5	Inconnu	Inconnu	1	13.1	TERR_Inconnu	2	17.4	GRGN_Inconnu			
8	-71.26270	46.11056	1978-100-17408535	Inconnu	29	Inconnu	Inconnu	1	22.6	TERR_Inconnu	2	6.4	ROCH_Inconnu			

© Gouvernement du Québec

Résultat de la recherche



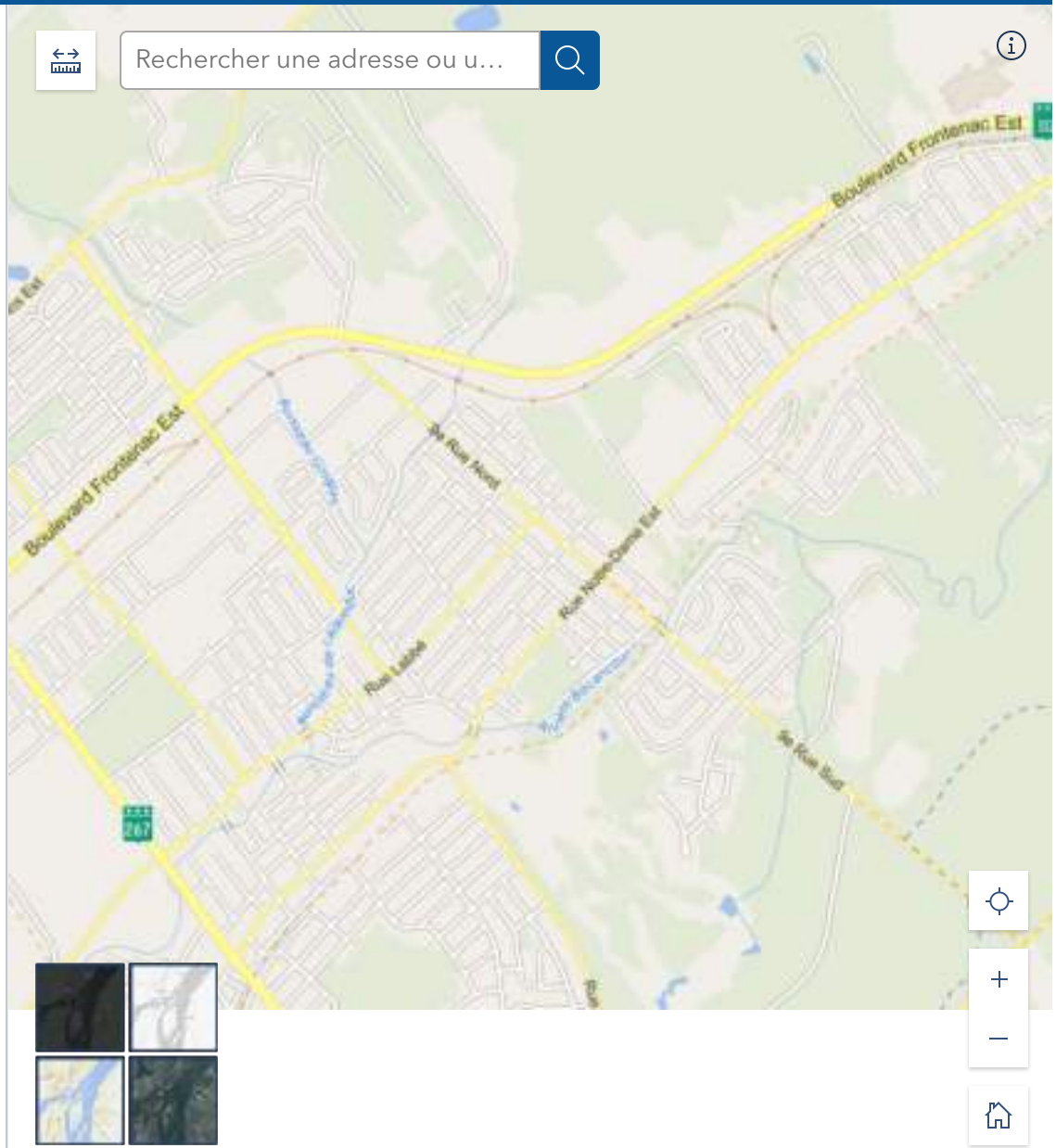
Québec
© Gouvernement du Québec, 2015

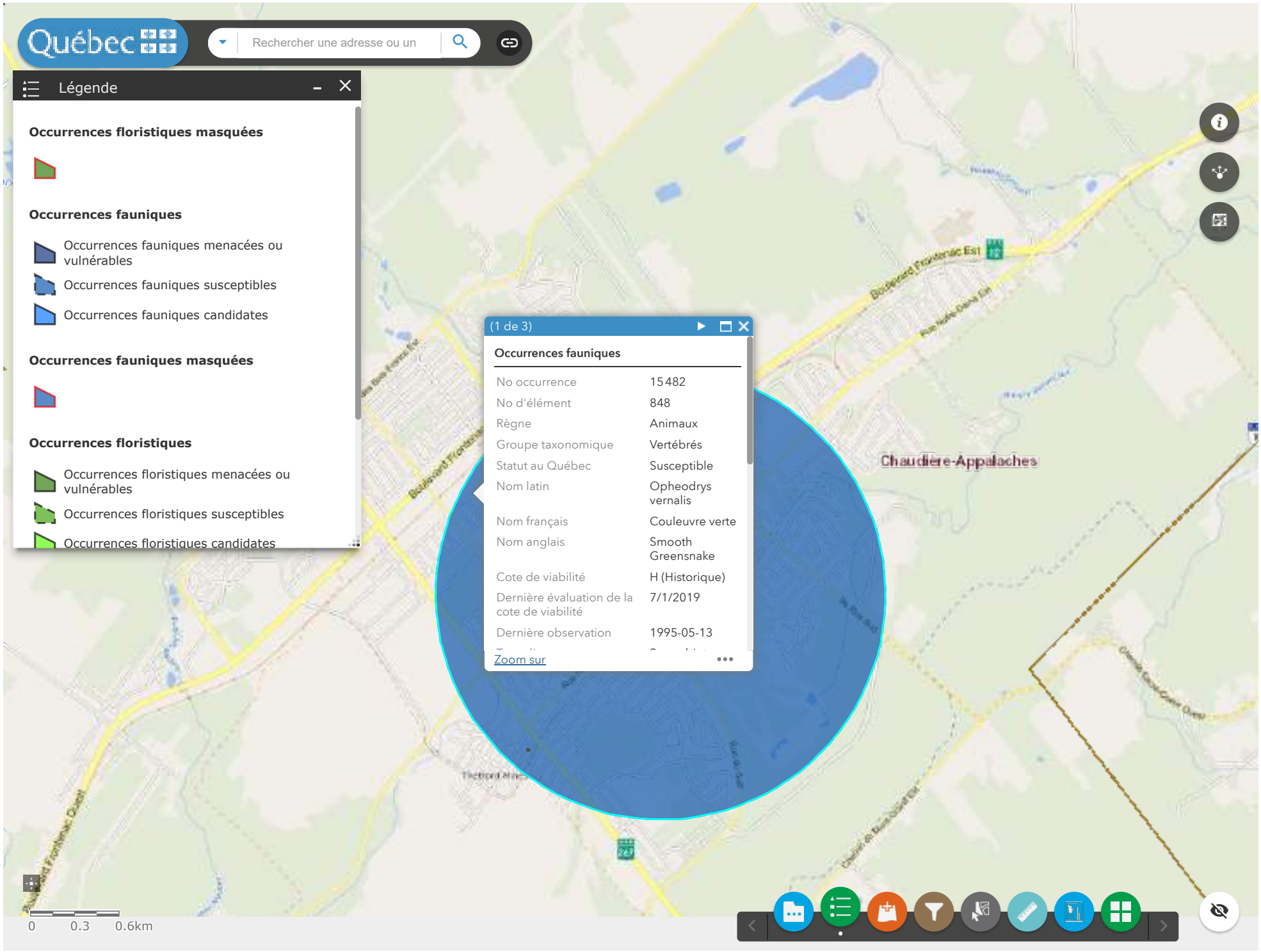
Catalogue de données

Usages de l'eau

- [x] Aires de protection des prélèvements municipaux d'eau potable en eau souterraine
- [x] Aires de protection des prélèvements municipaux d'eau potable en eau de surface
- [ ] Prélèvements d'eau autorisés depuis 2014
- [ ] Recommandation de consommation des poissons de pêche sportive en eau douce
- [ ] Stations de nettoyage des embarcations nautiques
- [ ] Usages reliés au milieu aquatique (URMA)

Partager
Guide




Québec
Rechercher une adresse ou un
Légende
Occurrences floristiques masquées
Occurrences fauniques
Occurrences fauniques menacées ou vulnérables
Occurrences fauniques susceptibles
Occurrences fauniques candidates
Occurrences fauniques masquées
Occurrences floristiques
Occurrences floristiques menacées ou vulnérables
Occurrences floristiques susceptibles
Occurrences floristiques candidates
(1 de 3)
Occurrences fauniques
No occurrence 15482
No d'élément 848
Règne Animaux
Groupe taxonomique Vertébrés
Statut au Québec Susceptible
Nom latin Opheodrys vernalis
Nom français Couleuvre verte
Nom anglais Smooth Greensnake
Cote de viabilité H (Historique)
Dernière évaluation de la cote de viabilité 7/1/2019
Dernière observation 1995-05-13
Zoom sur
Chaudière-Appalaches
0 0.3 0.6km

Couleuvre verte



Couleuvre verte. © Jean Lapointe

Nom français
Couleuvre verte

Autre(s) nom(s) français
Couleuvre verte lisse

Nom anglais
Smooth greensnake

Autre(s) nom(s) anglais
Eastern smooth green snake, Grass snake

Nom scientifique
Opheodrys vernalis

Grand groupe
Reptiles

Espèces d'intérêt
Couleuvres

Espèce à statut
Susceptible d’être désignée comme menacée ou vulnérable

Description

Grande prédatrice d’insectes, la couleuvre verte est une alliée des jardiniers. Le vert éclatant de ses écailles en fait une de nos plus charmantes couleuvres du Québec. Ce petit serpent inoffensif pour l’humain n’a pas de crochet à venin.

Identification

Taille

De 30 à 50 cm.

Coloration

Cette couleuvre se reconnaît facilement à sa coloration vert lime ou vert feuille. Seuls son ventre, son menton et sa lèvre supérieure sont blancs ou jaunâtres. À l'approche de la mue, sa coloration devient terne.

Traits caractéristiques

Les écailles du dos de la couleuvre verte sont lisses, comme pour les autres espèces de couleuvres qui pondent des œufs (ovipares).

Distinction

Le vert éclatant de ses écailles la rend unique. Cette caractéristique la rend facile à distinguer des autres espèces de couleuvre du Québec.

Espèces similaires

Couleuvre à collier

Couleuvre tachetée

Couleuvre mince

Répartition

En Amérique du Nord, la couleuvre verte se trouve dans le sud du Canada, de la Saskatchewan jusqu'à la Nouvelle-Écosse, de même que dans le nord-est des États-Unis.

Au Québec, elle se trouve principalement dans les bassins hydrographiques des régions de l'Outaouais et de Montréal, et de part et d'autre du fleuve Saint-Laurent en amont de l'île d'Orléans.



Carte de l'aire de répartition de la couleuvre verte au Québec. © Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Présence au Québec

Origine

Indigène

Statut de résidence des populations

Cette espèce vit au Québec toute l'année.

État de la situation

Peu de renseignements sont disponibles pour définir la tendance des populations de couleuvres vertes au Québec. Elle se trouve souvent en colonies discontinues où elle est localement abondante. Ce type de distribution la rend susceptible à la disparition de populations locales à la suite de la destruction de ses habitats, surtout les lieux de ponte et d'hibernation.

Rangs de précarité

Les rangs de précarité pour cette espèce sont :

- Rang G : G5
- Rang N : N5
- Rang S : S4

Observation

Vous pouvez transmettre vos observations de couleuvres au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, sur l'Atlas des amphibiens et reptiles du Québec (https://www.atlasamphibiensreptiles.qc.ca/wp/) ou sur iNaturalist (https://www.inaturalist.org/projects/centre-de-donnees-sur-le-patrimoine-naturel-du-quebec).

Habitat

La couleuvre verte fréquente les endroits découverts et semble rechercher les lieux ensoleillés relativement humides. Elle se retrouve dans les champs, les friches, les pâturages, la bordure des tourbières et des milieux humides, à l'orée des bois, dans les milieux forestiers ouverts et sur les pelouses. Elle se cache et se réchauffe sous les pierres, les bûches et les souches ou sous divers matériaux laissés sur le sol, comme les planches, les feuilles de métal ou les bardeaux.

La couleuvre verte hiberne souvent en groupe, dans des abris souterrains comme les terriers de mammifères, les fourmilières, les cavités, les crevasses ou les fondations de bâtiments. Ces abris lui permettent d'éviter le gel.

Alimentation

La couleuvre verte se nourrit principalement d'insectes, comme les grillons, les sauterelles et les papillons, ainsi que d'araignées. Elle mange aussi des escargots et, occasionnellement, des salamandres.

Reproduction

La couleuvre verte est une espèce ovipare, c'est-à-dire qu'elle pond des œufs. D'autres couleuvres vont plutôt mettre au monde des petits déjà formés (espèces ovovivipares).

La couleuvre verte pond ses œufs de juin à septembre dans différents substrats humides et chauds, dont des amoncellements de débris ou des troncs d'arbres en décomposition. Les femelles partagent parfois un nid commun.

Menaces pour l'espèce

Les principales menaces qui pèsent sur la couleuvre verte au Québec sont :

- la fragmentation et la perte d'habitats, notamment par la conversion d'habitats naturels en milieux non propices à l'espèce et par le drainage et la conversion des

tourbières;

- les pesticides, par leurs effets directs et indirects, en particulier sur les insectes qui représentent la source principale de nourriture de cette couleuvre.

Maladies

Bien qu'elle soit absente du Québec pour le moment, la maladie fongique du serpent (*Ophidiomyces ophiodiicola*) figure parmi les menaces potentielles pour nos couleuvres. Cette infection a été observée en Ontario ainsi que dans trois États américains qui partagent une frontière avec le Québec.

Une couleuvre qui présente des symptômes de défiguration, lésions à l'œil, au museau, à la mâchoire ou sur le corps et ulcère cutané doit être signalée au bureau de la gestion de la faune de votre région.

En cas de contact

Manipuler une couleuvre n'est pas dangereux pour vous.

Dans le cas d'un contact avec une couleuvre présentant des symptômes apparentés à la maladie fongique du serpent, assurez-vous de laver vos mains et de décontaminer à l'eau de Javel tout le matériel qui serait entré en contact avec l'individu.

Désignation et rétablissement

La couleuvre verte possède les statuts suivants selon :

- la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (Québec) : aucun; espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable;

milieu humide

Ma carte

Couches | Légendes

Milieux humides 2022

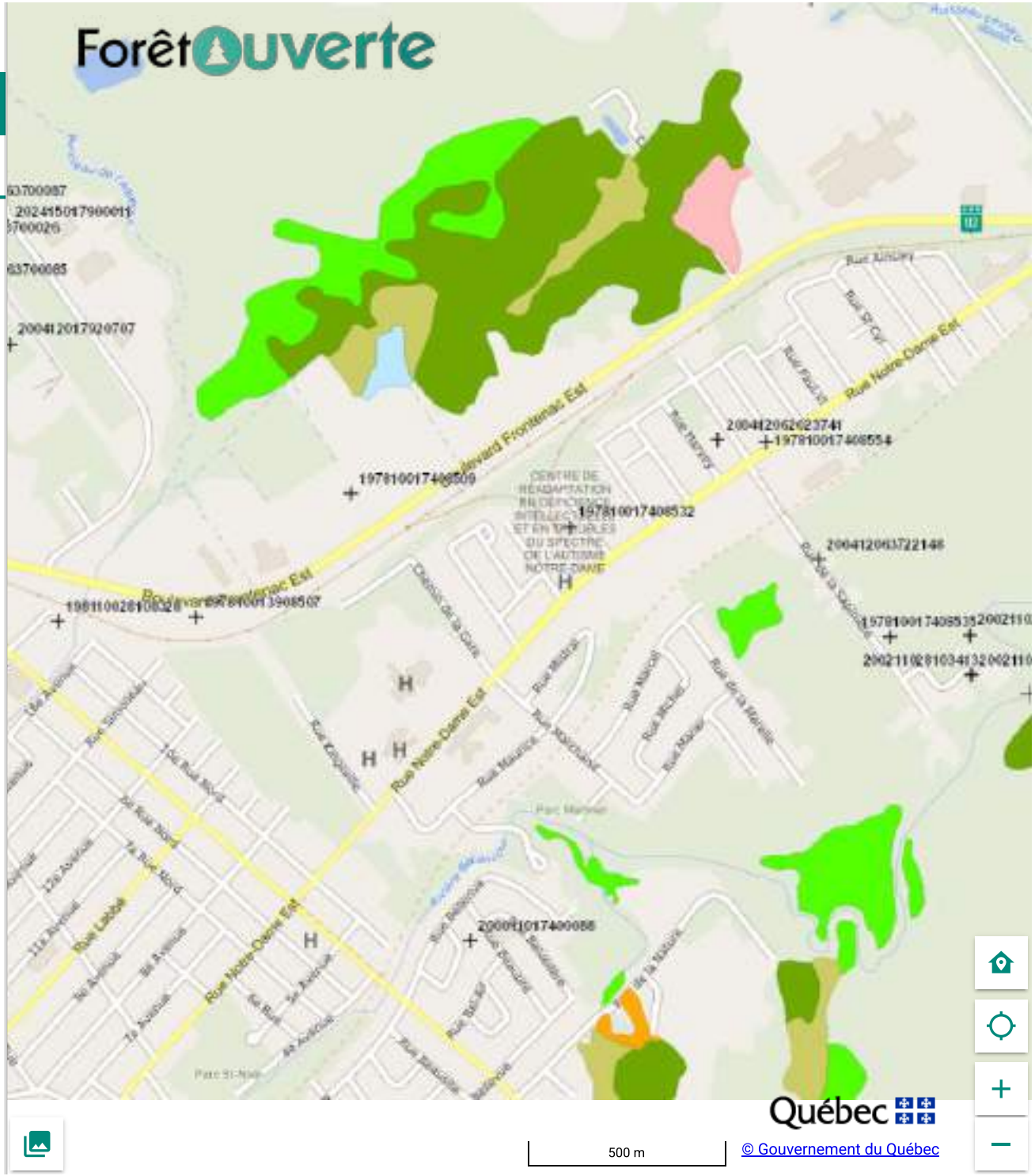
- Eau peu profonde
- Marais
- Prairie humide
- Marécage
- Tourbière bog
- Tourbière fen
- Tourbière boisée

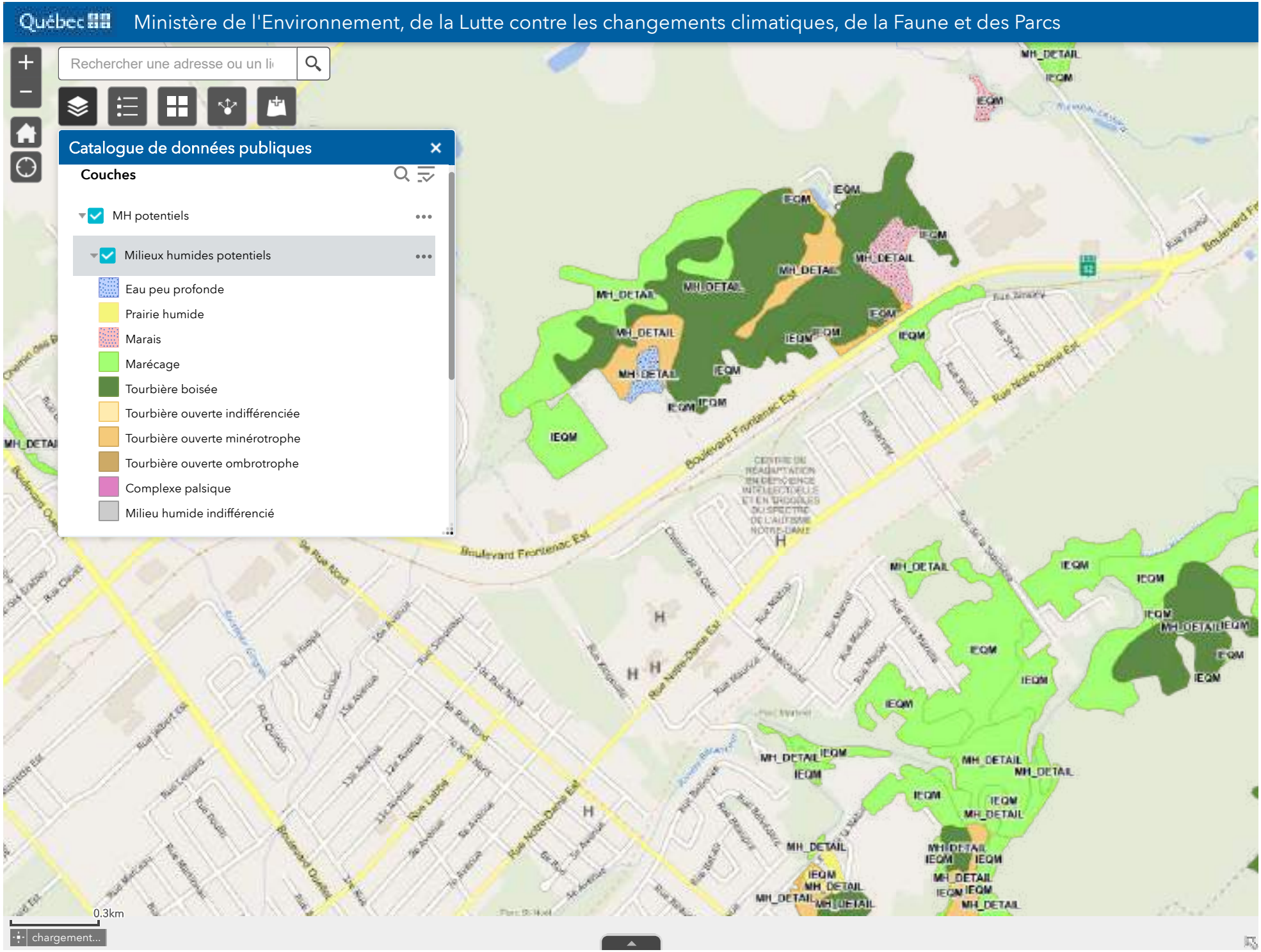
Puits et forages - SIH

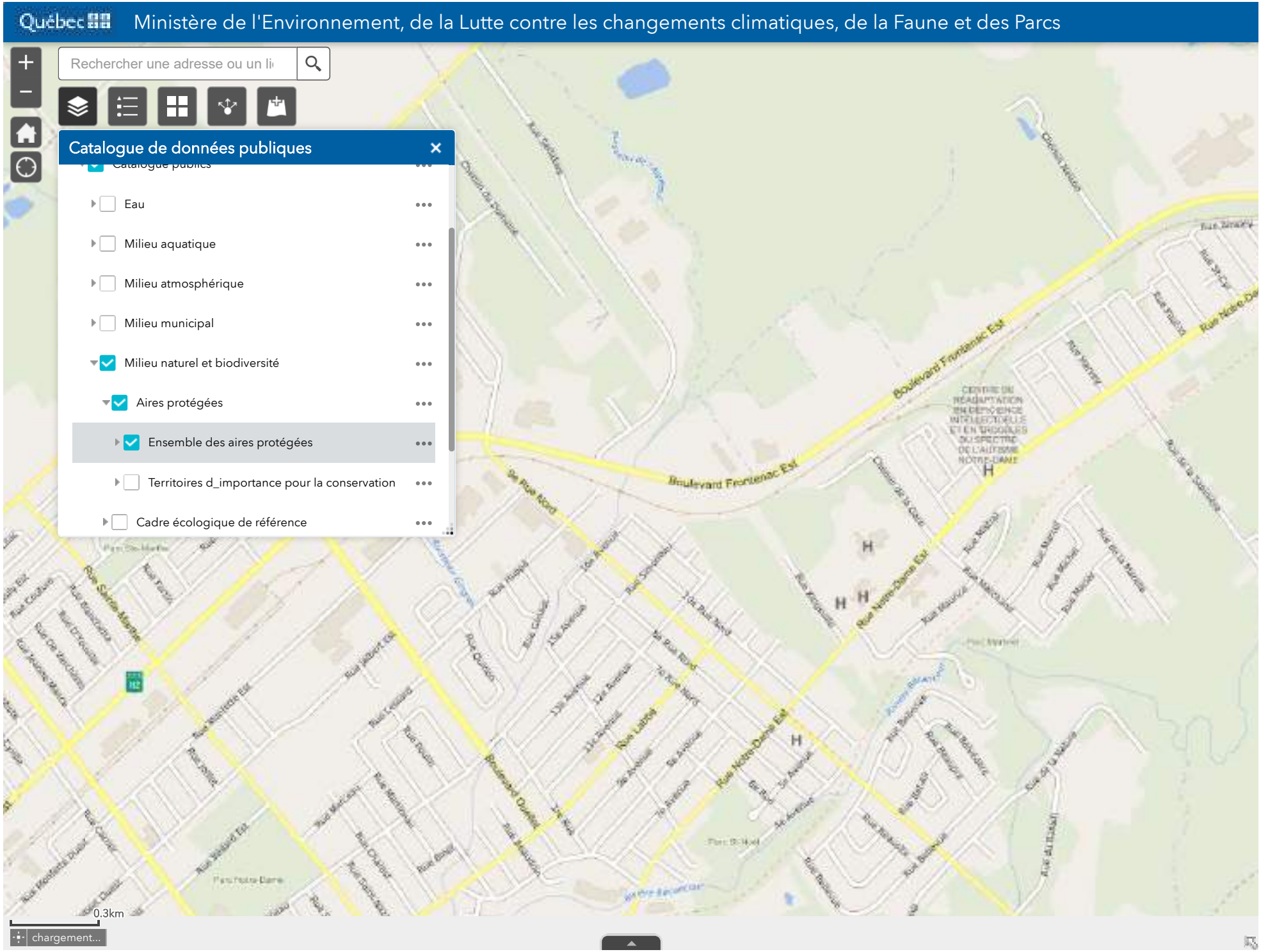
+

Puits et forages - SIH

+




Québec
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Rechercher une adresse ou un li
Catalogue de données publiques
Couches
MH potentiels
Milieux humides potentiels
Eau peu profonde
Prairie humide
Marais
Marécage
Tourbière boisée
Tourbière ouverte indifférenciée
Tourbière ouverte minérotrophe
Tourbière ouverte ombrotrophe
Complexe palsique
Milieu humide indifférencié
MH_DETAIL
IEQM
Boulevard Frontenac Est
Rue Notre-Dame Est
0.3km
chargement...


Québec
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Rechercher une adresse ou un li
Catalogue de données publiques
Eau
Milieu aquatique
Milieu atmosphérique
Milieu municipal
Milieu naturel et biodiversité
Aires protégées
Ensemble des aires protégées
Territoires d_importance pour la conservation
Cadre écologique de référence
Boulevard Frontenac Est
Rue Notre-Dame Est
0.3km
chargement...

L'information affichée correspond à l'état du rôle au 21 janvier 2026. Des modifications éventuelles au rôle d'évaluation pourraient avoir un effet rétroactif à la date du présent relevé.

22 janvier 2026
08h46

Rôle d'évaluation foncière

Thetford Mines
en vigueur pour les exercices financiers 2025, 2026 et 2027

1. Identification de l'unité d'évaluation

Retour au menu

Adresse :	1855, RUE NOTRE-DAME EST
Cadastre(s) et numéro(s) de lot :	4385260
Numéro matricule :	4408-92-3310-0-000-0000
Utilisation prédominante :	SERVICE PERSONNEL
Numéro d'unité de voisinage :	5114
Dossier no :	256535

2. Propriétaire

Retour au menu

Nom :	BUANDERIE THETFORD INC.
Statut aux fins d'imposition scolaire :	Non disponible
Adresse postale :	Non disponible
Date d'inscription au rôle :	2021-12-09

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Retour au menu

Caractéristiques du terrain

Mesure frontale :	43,24 m
Superficie :	2 287,100 m2

Caractéristiques du bâtiment principal

Nombre d'étages :	2
Année de construction :	1988
Aire d'étages :	269,2 m2
Genre de construction :	Non disponible
Lien physique :	Détaché
Nombre de logements :	0
Nombre de locaux non résidentiels :	1
Nombre de chambres locatives :	0

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Retour au menu

Rôle triennial : 2022 - 2024	
Date de référence au marché :	2020-07-01
Valeur du terrain :	64 000 $
Valeur du bâtiment :	133 300 $
Valeur de l'immeuble :	197 300 $

Rôle triennial : 2025 - 2027	
Date de référence au marché :	2023-07-01
Valeur du terrain :	77 800 $
Valeur du bâtiment :	155 500 $
Valeur de l'immeuble :	233 300 $

5. Répartition fiscale

Retour au menu

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation :	Non résidentielle classe 10
Valeur imposable de l'immeuble :	233 300 $
Valeur non imposable de l'immeuble :	0 $

Index des immeubles - Section informatisée

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Thetford	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Cadastre du Québec	**Droits :**	2026-01-29 15:04
Lot :	4 385 260	**Radiations :**	2025-10-30 16:00
Date d'établissement :	2011-03-29 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre		
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Lot(s) 20-200 et 21A-6 Rang 5 Canton de Thetford et partie du (des) lot(s) 20-11, 20-201, 20-4, 20-5, 20-6 et 21A-32 Rang 5 Canton de Thetford.		

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2012-05-04	19 029 191	Avis de faillite	Syndic	Raymond Chabot Inc. à la faillite de Décoration Beau Mar Inc.	Réf. : 19 029 194		
2012-05-04	19 029 194	Certificat de cession et de nomination	Syndic Failli	Raymond Chabot Inc. Décoration Beau Mar Inc.			
2012-05-07	19 034 027	Vente	Vendeur Acquéreur	Raymond Chabot Inc. Syndic à la faillite de Décoration Beau Mar Inc. 9262-3008 Québec Inc.	140 000,00 $ payé		
2012-07-31	19 306 563	Avis de changement de nom	Ancien nom Nouveau nom	9262-3008 QUÉBEC INC. LE TAPISSIER BEAUMAR INC.	Réf. : 19 034 027		
2014-07-02	20 880 342	Hypothèque	Créancier Constituant	Caisse Desjardins de la Région de Thetford LE TAPISSIER BEAUMAR INC.	76 000,00 $	6 010 768	T 26 956 616
2021-12-07	26 874 550	Hypothèque	Créancier Constituant	CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE THETFORD BUANDERIE THETFORD INC.	250 000,00 $	6 010 768	
2021-12-10	26 886 695	Vente	Vendeur Acheteur	LE TAPISSIER BEAUMAR INC. BUANDERIE THETFORD INC.	215 000,00 $		

Index des immeubles

MESSAGE

Dans ce cadastre, pour consulter les actes publiés avant le 3 avril 1987, sélectionnez la circonscription foncière de Mégantic, entre le 4 avril 1987 et le 4 juillet 1989, sélectionnez la CF d'Arthabaska et Thetford à partir du 4 juillet 1989.

Circonscription foncière :	Thetford	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Canton de Thetford	**Droits :**	2026-01-29 15:04
Lot :	20-200 Rang 5	**Radiations :**	2025-10-30 16:00
Date d'établissement :			
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2003-07-28						
2006-12-20	13 900 629	Hypothèque	Créancier Constituant	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE THETFORD MINES DÉCORATION BEAU MAR INC.	97 500,00 $	6 010 768	T 19 046 493
2011-03-21	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2011-03-29	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 4 385 260 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)						

INDEX DES IMMEUBLES

Feuillet N° 1 destiné au N° 20-200, Rg 5
du canton de Canton de Thetford
de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'enregistrement
de Thetford
Arrêté à Thetford Mines le 1990 OCT 22 19
Par [illegible]
Registrateur

N° 20-200, Rg 5
Déposé le 19-01-1972
Remplace [illegible]

NOMS DES PARTIES	TITRE DE L'ACTE	ENREGISTREMENT		REMARQUES	RADIATION
		DATE	N°		
[illegible]	[illegible]	93-10-26	144710	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	

Index aux immeubles
2004834592

Lot no 20-269 Rang 5 Index aux Immeubles d
DU CANTON DE THETFORD

NOMS DES PARTIES	Nature de l'Acte	ENREGISTREMENT Date	Reg.	Vol.	N°	Radiation numéro de dépôt Total "T" Partielle "P"	REMARQUES Prix de vente; charges réelles: (montant des créances; privilèges et hypothèques; servitudes; etc., etc.)
Régent Labonté à Les Entreprises Labonté Ltée	Vente	30 déc 1965			51608	T 27926	ancien cadastre 9939 [illegible]
Régent Labonté	avis d'adresse	27 juin 1972			65523		Avis d'adresse 9939 Re: Vente [illegible]
Les Entreprises Labonté Ltée	avis fusion	87-01-15			114125		En propr.; Mines rés.

VOIR FEUILLET MOBILE

Index aux immeubles
2004823755

Index des immeubles

MESSAGE

Dans ce cadastre, pour consulter les actes publiés avant le 3 avril 1987, sélectionnez la circonscription foncière de Mégantic, entre le 4 avril 1987 et le 4 juillet 1989, sélectionnez la CF d'Arthabaska et Thetford à partir du 4 juillet 1989.

Circonscription foncière :	Thetford	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Canton de Thetford	**Droits :**	2026-01-29 15:04
Lot :	21A-6 Rang 5	**Radiations :**	2025-10-30 16:00
Date d'établissement :			
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2003-07-28						
2006-12-20	13 900 629	Hypothèque	Créancier Constituant	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE THETFORD MINES DÉCORATION BEAU MAR INC.	97 500,00 $	6 010 768	T 19 046 493
2011-03-21	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2011-03-29	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 4 385 260 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)						

INDEX DES IMMEUBLES

Feuillet Nº 1 destiné au Nº 21A-6, Rg. 5

du cadastre Canton de Thetford

de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'enregistrement

de Thetford

Attesté à Thetford Mines le 1980 OCT 22 19

Nº 21A-6, Rg 5

Déposé le 11-11-1940

Page 197 Suite de Vol. 10 J. 57

NOMS DES PARTIES	TITRE DE L'ACTE	ENREGISTREMENT		REMARQUES	RADIATION
		DATE	Nº		
Cie Pap. Rg J. St-Maurice de Hyà [illegible] Stevens Pierre	Hyp.	91-10-25	134125	Ce comme à lot. —	T-42348
— — — vs — — —	Mainlevée	91-10-25	6a919	Re: 134125 —	
Am. D. G. Sports Inc. à [illegible] Stores Pierre-Penque Inc.	Vente	91-11-05	134557	Comprise [illegible]	
C. Pap. Rg J. St-Maurice de Hyà [illegible] Pierre-Penque	Hyp.	92-09-01	141804	[illegible]	T-92398
Idem à idem	Hyp. add.	"	"	142004	T-42348
Idem à idem	Hyp.	"	"	65004	T-42348
Cie Pap. Rg J. St-Maurice de [illegible] Stores Pierre	Hyp.	1956-09-19	165263	67700	T-44320
C.P. des [illegible] Inc. de [illegible] Stores Pierre-Penque Inc.	Hyp.	98-06-22	1629[illegible]	[illegible]	
Les Stores Pierre-Penque Inc. à Développement Pierre-Penque Inc.	VENTE	2003-09-16	M56[illegible]	57 918 Nº 665 162 344	

Index aux immeubles
2004834235

BF-34 (83-06)

Lot no 210-6 Rang 4 Index aux Immeubles d

Ste Sainte RP P65

DU CANTON DE THETFORD

NOM DES PARTIES		Nature de l'Acte	ENREGISTREMENT Date	Reg	Vol.	No.	Radiation numéro du dépôt Total "T" Parcelle "P"	REMARQUES Prix de vente; charges réelles; (montant des créances; privilèges et hypothèques; servitudes, etc. etc.,)
Les Curés Marguilliers de la Fabrique de	Thetford Mines	Hypothèque	12 Janv	1900	2/316	T-6188	5789 à 5% Hypothèque 580 Rente
Les Curés Marguilliers de la Fabrique de	Thetford Mines	Radiation	16 Janv	1900	V-498	✓	Rad 2/316 = 265 & 8 Hypothèque partielle
Rhéo Morissette	à Patrice Veilleux	Vente	7 Juin	1952	24881	6211	500 pieds ca. Mine Aux. 25'
Patrice Veilleux	à Jean Beaudoin	Vente	23 Mai	1952	25111	✓	900 pieds Mine et cond.
Jean Beaudoin	à Philippe Roberge	Vente	12 Avril	1913	27081	✓	100 pieds Mine Bord. cond.
Philippe Roberge	Thomas Dugas	Vente	18 Avril	1913	27332	✓	100 pieds Mine Bord. & cond.
Thomas Dugas	Exécuteur de Succ	Certificat	21 Nov	1974	3547		Mines - Coal Cond.
Thomas Dugas	à Odile Gilbert	Testament	21 Nov	1974	71722		✓
Thomas Dugas	Odile Gilbert	Décès	21 Nov	1974	71723		Mines Coal Cond.
Odile Gilbert	à Jean Dugas	Vente	88-03-25		118300		Comptant - Mines Coal Cond.
Cie Pop. N.D. de Th. Mines	à Jean Dugas	Hyp.	89-03-31		121803	T-35603	120,000 - BA-20930
Cie Pop. N.D. de Th. Mines	à M.D.D. Sporte Inc	Hyp.	90-07-10		128092	T-37275	55000 à 15.25% - BA-20930
Jean Dugas	à M.D.D. Sporte Inc	Vente	90-07-20		128238		Comptant
Odile Gilbert	à M.D.D. Sporte Inc	Hyp.	90-07-20		128239	T-37292	15000 à 24% BA-22297

VOIR FEUILLET MOBILE

Index aux immeubles
2004574405

Index des immeubles

MESSAGE «»

Dans ce cadastre, pour consulter les actes publiés avant le 3 avril 1987, sélectionnez la circonscription foncière de Mégantic, entre le 4 avril 1987 et le 4 juillet 1989, sélectionnez la CF d'Arthabaska et Thetford à partir du 4 juillet 1989.

Circonscription foncière :	Thetford	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Canton de Thetford	**Droits :**	2026-01-29 15:04
Lot :	20-11 Rang 5	**Radiations :**	2025-10-30 16:00
Date d'établissement :			
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2003-07-28						
2006-12-20	13 900 629	Hypothèque	Créancier Constituant	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE THETFORD MINES DÉCORATION BEAU MAR INC.	97 500,00 $	6 010 768	T 19 046 493
2007-08-22	14 541 303	Déclaration de transmission	Défunt Légataire	Robert, Jean-Paul Robert, Jacques Robert, Line et autres			
2011-03-21	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2011-03-29	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 4 385 260 et 4 386 067 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)						

INDEX DES IMMEUBLES

Feuillet N° 1 destiné au N° 20-11, Rg 5
du cadastre Canton de Thetford
de l'Index des immeubles pour le Bureau de la Division d'enregistrement de Thetford
Arrêté à Thetford Mines le 1990 OCT 22 19
Par [illegible]
Registrateur

N° 20-11, Rg 5
Déposé le 11-11 1945
Pour 197 Suite de Vol. 10, f. 9

NOMS DES PARTIES	TITRE DE L'ACTE	ENREGISTREMENT		REMARQUES	RADIATION
		DATE	N°		
C.P. Dent. Thetford Mines - de - Les Mines Asbestos Corp. Ltée	Hyp.	88-07-20	1692496	666,634 $ 4.00 Mines	
Jean-Paul Labrie - à - Les Mines Asbestos Corp. Ltée	Acte de vente	88-09-22	1695215	Partie Nord Est	
Les Mines Asbestos Corp. Ltée - à - Jean-Paul Labrie	Vente	2002-09-16	13560[illegible]	Partie Nord Est Abbrév. Ac: 6 2284	

Index aux immeubles
2005107070

65-34 (93-08) 1811-98

20-11

Lot no 20-11 Rang V Index aux Immeubles du CANTON DE THETFORD

Folio 1 DP PCS

NOM DES PARTIES		Nature de l'Acte	ENREGISTREMENT Date	Reg	Vol.	No.	Radiation numéro du dépôt Total "T" Partielle "P"	REMARQUES Prix de vente; charges réelles: (montant des créances; privilèges et hypothèques; servitudes, etc. etc.)
Cure Evêque Catholique Romain de Thetford	Cure Evêque Catholique Romain de Thetford	Donation	10 Jan 1880			21316	T 6186	57 89/100 Lyg arp 380 Lots
Cure Evêque Catholique Romain de Thetford	Cure Evêque Catholique Romain de Thetford	Donation	10 Jan 1880			400	"	Rang 21316 21 Arp 89/100 Lots
Marie Marguerite Marcia Berlinguette	Marcia Berlinguette	Vente	1er mai 1950	✓		23127	6038	400 pieds Mesure Lon. 25'
Marcia Berlinguette	Roland Leblond	Vente	23 Avril 1951			24037	✓	175 pieds Mesure Lon. 25'
Roland Leblond	Jean Brefontaine	Vente	23 mai 1952			31110	✓	250 pieds Mesure Lon. Cond.
Jean Brefontaine	Cie Marguerite Fillion	Vente	16 Fev 1960			40421	✓	1er pieds Mesure Lon. Cond.
Marguerite Marie Fillion	à Jean Paul Roberts	Vente	26-09-15			113138		Comptant Mineraux

VOIR FEUILLET MOBILE

Index aux immeubles
2004574350

Index des immeubles

MESSAGE «»

Dans ce cadastre, pour consulter les actes publiés avant le 3 avril 1987, sélectionnez la circonscription foncière de Mégantic, entre le 4 avril 1987 et le 4 juillet 1989, sélectionnez la CF d'Arthabaska et Thetford à partir du 4 juillet 1989.

Circonscription foncière :	Thetford	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Canton de Thetford	**Droits :**	2026-01-29 15:04
Lot :	20-201 Rang 5	**Radiations :**	2025-10-30 16:00
Date d'établissement :			
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2003-07-28						
2006-12-20	13 900 629	Hypothèque	Créancier Constituant	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE THETFORD MINES DÉCORATION BEAU MAR INC.	97 500,00 $	6 010 768	T 19 046 493
2007-08-22	14 541 303	Déclaration de transmission	Défunt Légataire	Robert, Jean-Paul Robert, Jacques Robert, Line et autres			
2011-03-21	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2011-03-29	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 4 385 260, 4 385 379 et 4 386 067 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)						

INDEX DES IMMEUBLES

Feuillet N° _____ destiné au N° 20-201, Rg 5
du canton Canton de Thetford
de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'enregistrement
de Thetford
Attesté à Thetford Mines le 1990 OCT 22
Par _____
Registrateur

N° 20-201, Rg 5
Déposé le 19-01-1972
Rem 669 suite de vol. 22, f. 352

NOMS DES PARTIES	TITRE DE L'ACTE	ENREGISTREMENT		REMARQUES	RADIATION
		DATE	N°		
Jean-Paul Rhéaume à Les Entreprises [illegible]	Vente	93-11-03	144918	Dim. 13542 pi ca V	T 41231
" "	Donation	93-11-03	144918	Re 144918	T 41231
[illegible]	Hyp.	94-10-07	148179	[illegible]	T 41232
" " "	Hyp.	-	-	[illegible]	T 41232
" " "	Hyp.	-	-	[illegible]	T 41232
Les Entreprises [illegible] à [illegible]	Vente	96-09-11	151697	[illegible]	
[illegible]	Hyp.	97-07-08	157974	[illegible]	
Jean-Paul Rhéaume à Les Entreprises [illegible]	échange	98-09-09	161995	[illegible]	
Les Entreprises [illegible] à [illegible]	Vente	2000-02-16	175765	Dim. 52 488 pi ca	

Index aux immeubles
2004834593

BE-34 (03-05)

1811-08

Index des immeubles

MESSAGE «»

Dans ce cadastre, pour consulter les actes publiés avant le 3 avril 1987, sélectionnez la circonscription foncière de Mégantic, entre le 4 avril 1987 et le 4 juillet 1989, sélectionnez la CF d'Arthabaska et Thetford à partir du 4 juillet 1989.

Circonscription foncière :	Thetford	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Canton de Thetford	**Droits :**	2026-01-29 15:04
Lot :	20-4 Rang 5	**Radiations :**	2025-10-30 16:00
Date d'établissement :			
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2003-07-28						
2006-12-20	13 900 629	Hypothèque	Créancier Constituant	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE THETFORD MINES DÉCORATION BEAU MAR INC.	97 500,00 $	6 010 768	T 19 046 493
2011-03-21	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2011-03-29	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 4 385 260 et 4 386 446 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)						

INDEX DES IMMEUBLES

Feuillet N° 1 destiné au N° 20-4, Rg 5
du cadastre Canton de Thetford
de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'enregistrement
de Thetford
Attesté Thetford Mines le 1990 OCT 22
Par _____
Registrateur

N° 20-4, Rg 5
Déposé le 11-11-1945
Borne 197 Lots de Utb. 10, Jue 2.

NOMS DES PARTIES	TITRE DE L'ACTE	ENREGISTREMENT		REMARQUES	RADIATION
		DATE	N°		
Corp. Rel. St-Pierre de Th. à la Stés Pierre	Hyp.	1991-10-25	134825	*65.000 à 1 an.	T-92348
— — — — —	Release	91-10-25	204919	Re: 134825 —	
M.R.G. Sports Inc. à la Stés Pierre Ltée	Vente	91-11-05	134957	Comptant et hypothèque	
C. Rel. de St-Pierre de Th. à la Stés Pierre	Hyp.	92-09-23	140201	60,000 (44 jours)	T-92348
" " "	Hyp. add.	"	"	12000 (44 jours)	T-92348
" " "	Hyp.	"	"	4500 (44 jours)	T-92348
Corp. St-Pierre de Th.-Mines - de la Stés Pierre	Sub. Hyp.	1996-09-17	165353	Mtée 67 (44 jours)	T-44380
C.R. Prov. thorough mines de la Stés Pierre	Hyp.	98-09-22	169994	prio sur [illegible] (44 jours)	
La Stés Pierre Ltée et St-Pierre (Thetford Mines) Inc.	Vente	2002-02-18	1707451	Rés. 53 928 à 1 an.	

Index aux immeubles
2005107064

Lot no 28-4 Rang 4 Index aux Immeubles du CANTON DE THETFORD

NOM DES PARTIES		Nature de l'Acte	ENREGISTREMENT Date	Reg	Vol.	No.	Radiation numéro du dépôt Total "T" Partielle "P"	REMARQUES Prix de vente; charges réelles; (montant des créances; privilèges et hypothèques; servitudes; etc. etc.)
Hôtel Dieu de Thetford	Rhéa Mainguy	Hypothèque	12 Janvier 1950			21316	T. 6188	5 789 $ Re Hyp. 584 Mines
Can. Bank of Commerce	Rhéa Mainguy	Libérée	16 Janv. 1950			888	✓ ✓	Re 21316 - 265 B. de Joseph Mainguy
Rhéa Mainguy à	Patrice Veilleux	Vente	7 Juin 1950			24881	✓ 6211	500 $ comptant Re Mines, Cond. Conc.
Patrice Veilleux à	Jean Beaudoin	Vente	23 Mai 1952			25111	✓	900 frontage Mines Cond. conc.
Jean Beaudoin	à Philippe Roberge	Vente	18 août 1953			27321	✓	100 fr. Mines Cond. conc.
Philippe Roberge	Thomas Doyon	Vente	18 août 1953			27332	✓	100 fr. Mines Cond. conc.
Thomas Doyon	Le Syndic de la Cité de T.	Vente	13 Juin 1970			60290	✓	Lieu, N° 15a, page, Mines Cond. Conc.
Thomas Doyon	Corporation municipale	Certificat	21 Nov. 1974			3547		Mines, Cond. Conc.
Thomas Doyon	Hélène Gilbert	Testament	21 Nov. 1974			74722		✓
Thomas Doyon	Hélène Gilbert	Pièce	21 Nov. 1974			74723		✓ Mines, Cond. Conc.
Hélène Gilbert	à Jean Doyon	Vente	88-03-25			118300		Comptant. Mines, Cond. Conc.
Cie Prop. N.-Dame de Th.-Mines	à Jean Doyon	Hyp.	89-03-30			121803	T-35603	120,000. R.A.-20930 -
Cie Prop. N.-Dame de Th.-Mines	à M.D.D. Sports Inc.	Hyp.	90-07-10			128092	T-37275	65 000. à 15 An. R.A.-20930 -
Jean Doyon	à M.D.D. Sports Inc.	Vente	90-07-20			128238		Comptant
Gérald Baldue et al	à M.D.D. Sports Inc.	Hyp.	96-07-20			128239	T-37292	15 000. à 2 An. R.A. 22299 -

VOIR FEUILLET MOBILE

Index aux immeubles
2004574353

Index des immeubles

MESSAGE «»

Dans ce cadastre, pour consulter les actes publiés avant le 3 avril 1987, sélectionnez la circonscription foncière de Mégantic, entre le 4 avril 1987 et le 4 juillet 1989, sélectionnez la CF d'Arthabaska et Thetford à partir du 4 juillet 1989.

Circonscription foncière :	Thetford	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Canton de Thetford	**Droits :**	2026-01-29 15:04
Lot :	20-5 Rang 5	**Radiations :**	2025-10-30 16:00
Date d'établissement :			
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2003-07-28						
2006-12-20	13 900 629	Hypothèque	Créancier Constituant	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE THETFORD MINES DÉCORATION BEAU MAR INC.	97 500,00 $	6 010 768	T 19 046 493
2011-03-21	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2011-03-29	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 4 385 260 et 4 386 446 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)						

INDEX DES IMMEUBLES

Feuillet N° 1 destiné au N° 20-S, Rg 5
au cadastre Canton de Thetford
de l'Index des immeubles pour le Bureau de la Division d'enregistrement
de Thetford
Arrêté à Thetford Mines le 1990 OCT 22 19
Par _____
Registrateur

N° 20-S, Rg 5

Déposé le 11-11-1948

Page 197 Suite de Vol. 10, f. 3

NOMS DES PARTIES	TITRE DE L'ACTE	ENREGISTREMENT DATE	ENREGISTREMENT N°	REMARQUES	RADIATION
Cie Rep. Prof. St-Francois de Th. à la Soc. Prêts	Hyp.	91-10-25	134125	Rés. 65.00 c. h.t.	T-42342
" " "	Ob. Mun.	91-10-25	134919	Rel. 134125.	
M. & G. Sports Inc. à Les Soc. Prêts	Vente	91-11-05	134957	Comptant	1
C. Rel. Rép. de Marie N. Min. de	Hyp.	92-02-23	139284		T-42342
" " "	Hyp.	"	"		T-42342
" " "	Hyp.	"	"		T-42342
C. Rel. Rép. de Th. Mines de Th. Prêts	Hyp.	1956-09-19	165353	Rel.	T-44830
C. R. Rép. Prof. de Th. Mines de Les Soc. Prêts	Hyp.	92-09-30	140894		
Les Soc. Prêts de Th. à Jérôme Beaulieu	Vente	2003-09-16	175751	Rés. 57428	

Index aux immeubles
2006107085

Lot no 205 Rang 4 Index aux Immeubles du CANTON DE THETFORD

RP 663

NOM DES PARTIES		Nature de l'Acte	ENREGISTREMENT Date	Reg	Vol.	No.	Radiation numéro du dépôt Total "T" Partielle "P"	REMARQUES Prix de vente; charges, réelles; (montant des créances; privilèges et hypothèques; servitudes, etc. etc.)
Cie Minots	Emile Roulleau	Vente	23 juin 1949			20576		800 Jagis. Mines-
Emile Roulleau	Pmile Fillion	Vente	25 avril 1952			24954		595 Jagis. Mines. Sur 25
Emile Fillion	Rolland Gilbert	Echange	30 avril 1952			24969		900 Jagis. Mines.
Robert Leblond	Jean Desfontaines	Vente	23 mai 1957			25710		250 Jagis. Mines et sous sols avec
Jean Desfontaines	Philippe Roberge	Vente	18 août 1967			27331	✓	100 Jagis. Mines et sous sols
Philippe Roberge	Thomas Doyon	Vente	18 août 1972			27332	✓	100 Jagis. Mines Pierre et Gravier.
Thomas Doyon	Le Lt. Gouv. en Cons.	Vente	13 Juin 1990			6791	✓	Lieu # 150 Jagis. Mines (Pierre)
Thomas Doyon	Percepteur Bureau Contient		21 Nov 1979			35942		Mines - Comb. Conc.
Thomas Doyon	Odile Gilbert	Testament	21 Nov 1979			74722		
Thomas Doyon	Odile Gilbert	Succ	21 Nov 1979			74723		Mines - Comb. Conc.
Odile Gilbert	Jean Doyon	Vente	88-03-25			118300		Comptant - Mines; Comb. Conc.
Corp. M.S. de Th. Mines	Jean Doyon	Hyp.	89-03-30			121803	T-35603	120,000. PP-20930
Corp. M.S. de Th. Mines	M.D.S. Yvette Inc.	Hyp.	90-07-10			128092	T-37275	55000. à 15.25% PP-20930
Jean Doyon	M.D.S. Yvette Inc.	Vente	90-07-20			128238		Comptant.
Gisèle Bellue et al	M.D.S. Yvette Inc.	Hyp.	90-07-20			128239	T-37292	15000. à 24% PP-22299

VOIR FEUILLET MOBILE

Index aux immeubles
2004574347

Index des immeubles

MESSAGE

Dans ce cadastre, pour consulter les actes publiés avant le 3 avril 1987, sélectionnez la circonscription foncière de Mégantic, entre le 4 avril 1987 et le 4 juillet 1989, sélectionnez la CF d'Arthabaska et Thetford à partir du 4 juillet 1989.

Circonscription foncière :	Thetford	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Canton de Thetford	**Droits :**	2026-01-29 15:04
Lot :	20-6 Rang 5	**Radiations :**	2025-10-30 16:00
Date d'établissement :			
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2003-07-28						
2006-12-20	13 900 629	Hypothèque	Créancier Constituant	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE THETFORD MINES DÉCORATION BEAU MAR INC.	97 500,00 $	6 010 768	T 19 046 493
2007-08-22	14 541 303	Déclaration de transmission	Défunt Légataire	Robert, Jean-Paul Robert, Jacques Robert, Line et autres			
2008-11-05	15 730 443	Hypothèque	Créancier Constituant	Caisse d'Économie Desjardins de la Vallée de l'Amiante SAVARD, Odette	78 090,00 $	6 031 346	T 21 550 689
2008-11-05	15 730 444	Vente	Vendeur Acquéreur	SUCCESSION DE JEAN-PAUL ROBERT SAVARD, Odette	68 000,00 $ Payé		
2011-03-21	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2011-03-29	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 4 385 260, 4 385 378 et 4 386 067 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)						

INDEX DES IMMEUBLES

Feuillet N° 1 destiné au N° 20-4, Rg 5

du cadastre Canton de Thetford

de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'enregistrement de Thetford

Attesté Thetford Mines le 1990 OCT 22

Par _____ Registrateur

N° 20-4, Rg 5

Déposé le 11-11-1948

Plan 197 Lots 10, Ptie 4

NOMS DES PARTIES	TITRE DE L'ACTE	ENREGISTREMENT DATE	ENREGISTREMENT N°	REMARQUES	RADIATION
Cie Pap. Rives St-Maurice de M. à la Stevens Piece	Hypothèque	91-10-25	134125	Hypothèque de 65 000 $ et int.	T-42348
— — — US — —	Mainlevée	91-10-25	20919	Re: 134125.	
De D. Co Sports Inc à la Stevens Piece Papier Inc	Quittance	91-11-05	134957	Complète	
Cie Pap. Rives St-Maurice M. Mainlevée de Hypothèque	Mainlevée	92-02-28	142226	Accorde	T-42348
de de de	Mainlevée	"	"	Accorde	T-42348
de de de	Mainlevée	"	"	Accorde	T-42348
Cie Pap. Rives St-Maurice de la Stevens Piece	Quittance	92-07-17	145353	Hypothèque de 65 000 $	T-42348
C.P. Rives, Thetford Mines de Les Stevens Piece Papier Inc	Vente	98-09-22	1609041	Ptie 66.6	
Les Stevens Piece Papier Inc à Jean-Paul Lessard	Echange	98-09-30	1609045	Ptie, Lots 10	
Les Stevens Piece Papier Inc à Jacques Lessard inc	Vente	2002-01-16	1757461	Ptie 57-10-6	

Index aux immeubles

2006107066

88-04 493-061

1991-86

20-6

Lot no 20-6 Rang 4 Index aux Immeubles du CANTON DE THETF

NOM DES PARTIES		Nature de l'Acte	ENREGISTREMENT Date	Reg	Vol.	No.	Radiation numéro du dépôt Total "T" Partielle "P"	REMARQUES Prix de vente; charges réelles; (montant des créances; privilèges et hypothèques; servitudes; etc. etc.)
Can Bank of Commerce	Rodrigue	Hypothèque	12 Jan	1950	213	Non-Enr	T-6188	5789 à 5 1/2 Lyp à 4 1/2 Mun
Can Bank of Commerce	Rodrigue	Quittance	16 Jan	1950	✓	188	✓	Lot 21 3/4 - 26 1/2 de Jacques
Rhéo Thériault	à Marie Berthe Poirier	Vente	5 Mai	1951	23	126	6038	500 à 2½ p. 100 à 5½ Mun Lot 21
Marie Berthe Poirier	à Robert Leblond	Vente	13 Sept	1951	24	036	6038	1000 à 2½ p. 100 Hypothèque Lot 21
Robert Leblond	à Jean Crépeau	Vente	2 Mai	1952	25	110		2100 payés Maison Grange
Jean Crépeau	à Philippe Roberge	Vente	18 Août	1972	27	331		1st payée Maison & Grange
Philippe Roberge	à Thomas Dugas	Vente	18 Août	1972	27	332	✓	1st payée Maison & Grange
Thomas Dugas	à Régie Rurale Cté No	Vente	13 Juin	1930	60	790		Lieux No 156 payés Maison (Town
Thomas Dugas	à Perception Rurale	Certificat	21 Nov	1934		3547		à Maison, Grand Corps,
Thomas Dugas	à Délia Hilbert	Testament	21 Nov	1974		74722		
Délia Hilbert	à Thomas Dugas	Vente	21 Nov	1974		74723		à Maison, Grand Corps;
Délia Hilbert	à Jean Dugas	Vente	88-03-25			118302		Comptant: Maison, Grand Corps
Cie Pop. N.-Dame de Th. Mines	à Jean Dugas	Hypothèque	89-03-31			121823	T-35603	Lot No. 21A-20930
Cie Pop. N.-Dame de Th. Mines	à M.D.R. Yamaska Inc.	Hypothèque	90-09-10			128092	T-37275	55 000 $ à 15.25 %. Lot 21A-20930
Jean Dugas	à M.D.R. Yamaska Inc.	Vente	90-07-24			128238		Comptant
Gerald Gilbert et al	à M.D.R. Yamaska Inc.	Hypothèque	90-07-20			128239	T-37292	5000 $ à 21 % Lot 21A-20933

VOIR FEUILLET MOBILE

Index aux immeubles
2004574354

Index des immeubles

MESSAGE

Dans ce cadastre, pour consulter les actes publiés avant le 3 avril 1987, sélectionnez la circonscription foncière de Mégantic, entre le 4 avril 1987 et le 4 juillet 1989, sélectionnez la CF d'Arthabaska et Thetford à partir du 4 juillet 1989.

Circonscription foncière :	Thetford	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Canton de Thetford	**Droits :**	2026-01-29 15:04
Lot :	21A-32 Rang 5	**Radiations :**	2025-10-30 16:00
Date d'établissement :			
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2003-07-28						
2006-12-20	13 900 629	Hypothèque	Créancier Constituant	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE THETFORD MINES DÉCORATION BEAU MAR INC.	97 500,00 $	6 010 768	T 19 046 493
2008-01-15	14 908 856	Déclaration de transmission	Défunt Légataire	Bernard, Denis Rouleau, Lise	1/2 indivise		
2011-03-21	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2011-03-29	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 4 385 257, 4 385 258, 4 385 259 et 4 385 260 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)						

INDEX DES IMMEUBLES

Feuillet N° 1 destiné au N° 214-32, Rg 5
du cadastre Canton de Thetford
de l'Index des immeubles pour le Bureau de la Division d'enregistrement
de Thetford
Arrondissement Thetford Mines le 1990 OCT 22 10
Par [illegible]
Registrateur

N° 214-32, Rg 5
Déposé le 19-01-1972
Bourque Liste de Vols 22, f. 384

NOMS DES PARTIES	TITRE DE L'ACTE	ENREGISTREMENT		REMARQUES	RADIATION
		DATE	N°		
[illegible]	[illegible]	93-10-24	144710	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
C.P. Ptée. [illegible]	Hyp.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Gestion BCL Valentic Inc. à Les Scies Pierre Pagé	Vente	98-09-28	159296	ptie 5000$ payé	
Gestion BCL Valentic Inc à Andre Valentic et al	Vente	2000-01-14	166 368	ptie 25,000$	
André Lucien et Clermont Valentic	Convent.	2000-01-14	166 368	ptie [illegible]	
André Valentic à Lucien Valentic et al	Vente	2000-01-14	166 369	ptie 1/3 payé	
Lucien Valentic et Clermont Valentic	Convent.	2000-01-14	166 369	ptie [illegible]	
Lucien et Clermont Valentic à Yves Vault et Denis	Vente	2000-08-18	167889	Ptie, [illegible]	
" " "	[illegible]	" " "	"	Ptie, [illegible]	
Yves Vault et Frère Roger à Carlo Labbé et Louise Girard	Vente	2001-10-19	172 401	Ptie, 900$ payé	
Yves Vault et Marie Roger à Denis Bernard et Line Poulin	Vente	2002-07-15	175 283	Ptie, 1000$ payé	
Denis Bernard et Line Poulin	Convention	" "	" "	Ptie, [illegible]	
Les Scies Pierre Pagé Inc. à Séverine Beaulieu Inc	Vente	2002-08-16	175651	Ptie 55 [illegible]	

Index aux immeubles
2004634257

08-34 (93-05)

1811-98

Plan cadastral

Liste des plans

Document à afficher : Plan global 1 de 1

Circonscription foncière : Thetford

Cadastre : Cadastre du Québec

Lot : 4 385 260

Type de document : Plan global

Numéro de document :



Banque cadastrale officielle en date du : 30 janvier 2026

Plan cadastral Liste des plans Commander copie papier

Document à afficher : Plan parcellaire 1 de 2

Circonscription foncière : Thetford

Cadastre : Canton de Thetford

Lot : 20-200 Rang 5

Type de document : Plan parcellaire et livre de renvoi **Numéro de document :**

SUBDIVISION
D'UNE PARTIE DU LOT NUMERO 21a ET
REDIVISION D'UNE PARTIE DES LOTS NUMERO 20 et 21a
RANG V
Cadastre officiel du Canton de

THETFORD

DIVISION D'ENREGISTREMENT DE THETFORD

Municipalité de la partie sud du Canton de Thetford

Echelle: 50 pieds au pouce

ou 1: 600

CADASTRE
No 04-1150
Fol 860

Fait conformément aux dispositions de l'article 2175 du Code Civil et des articles 17 et 18 de la Loi du Cadastre (S.R. 1964, Chap. 320).

Ce plan original a été déposé aux archives du ministère des Terres et Forêts du Québec, le 13 Janvier, 1972.

pour le sous-ministre adj.

Propriétaire actuel:
Les Entreprises Labonté Ltée
par: Léopold Labonté

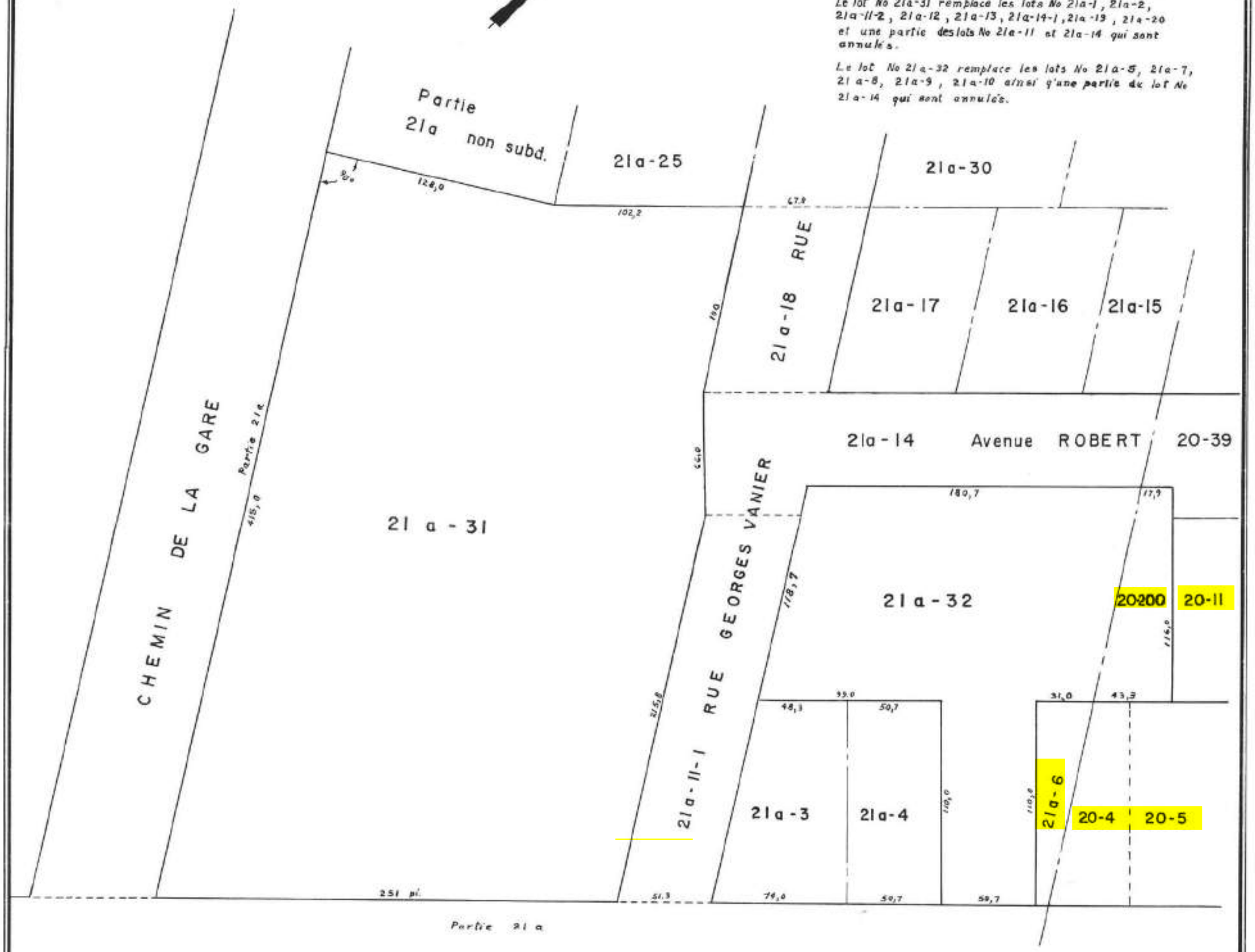
Préparé à Thetford Mines, le 26 août 1971, par:

Henri Perreault
Arpenteur-Géomètre

N.B. Le lot No 20-200 remplace le lot 20-10 et une partie du numéro 20-39 du Rang V qui sont annulés.

Le lot No 21a-31 remplace les lots No 21a-1, 21a-2, 21a-11-2, 21a-12, 21a-13, 21a-14-1, 21a-19, 21a-20 et une partie des lots No 21a-11 et 21a-14 qui sont annulés.

Le lot No 21a-32 remplace les lots No 21a-5, 21a-7, 21a-8, 21a-9, 21a-10 ainsi qu'une partie du lot No 21a-14 qui sont annulés.



N.B. Les mesures indiquées sur ce document sont en pieds. On doit utiliser l'équivalence 1 pied = 0,3048 mètre, pour convertir au système métrique.

F-776-A

LIVRE DE RENVOI

CADASTRE ....du...CANTON..DE..THETFORD..... DIVISION D'ENREGISTREMENT DE THETFORD
Municipalité ...du Canton de Thetford (partie sud).....

No du lot indiqué au plan	NOM DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT	DESCRIPTION GÉNÉRALE	REMARQUES 181152
		Subdivision d'une partie du lot numéro 21 a et Redivision d'une partie des lots numéro 20 et 21 a , Cinquième Rang.	
20-200	Les Entreprises Labonté Ltée	De figure trapézoidale, borné au nord-ouest par le lot numéro 20-39 (Avenue Robert), au nord-est par les lots numéro 20-11 et 20-39, au sud-est par les lots numéro 20-4 et 20-5 et au sud-ouest par le lot numéro 21 a-32. Mesurant dix-sept pieds et neuf dixièmes (17,9 pi, soit, 5,45 m) dans la ligne nord-ouest, quarante-trois pieds et trois dixièmes (43,3 pi, soit, 13,2 m) dans la ligne sud-est par une profondeur de cent seize pieds (116,0 pi, soit, 35,36 m) . Contenant une superficie de trois mille cinq cent quarante-neuf et six dixièmes pieds carrés,(3549,6 pi^2 soit, 329,77 m^2).	
21 a-31	Les Entreprises Labonté Ltée	De figure irrégulière, borné au nord-ouest par le lot numéro 21a -25 et par une partie non subdivisée du lot numéro 21 a , au nord-est par les lots numéro 21 a-11-1 , 21 a-14 et 21 a-18 (Rue Georges Vanier) , au sud-est par une partie non subdivisée du lot numéro 21 a (Rue Notre-Dame Nord) et au sud-ouest par le chemin de la Gare (Partie non subdivisée du lot numéro 21 a). Mesurant cent vingt-huit pieds (128,0 pi, soit, 39,01 m) et cent deux pieds et deux dixièmes (102,2 pi, soit, 31,15 m) dans les lignes nord-ouest, cent pieds (100,0 pi, soit, 30,48 m), soixante-six pieds (66,0 pi, soit, 20,117 m) et deux cent quinze pieds et huit dixièmes (215,8 pi, soit, 65,78 m) dans les lignes nord-est, deux cent cinquante-et-un pieds (251,0 pi, soit, 76,5 m) dans la ligne sud-est et quatre-cent-quinze pieds (415,0 pi, soit, 126,5 m) dans la ligne sud-ouest. Contenant une superficie de quatre-vingt-onze mille neuf cent quatre-vingt pieds carrés. (91 980 pi^2, soit, 8 545,2 m^2).	
21 a-32	Les Entreprises Labonté Ltée	De figure irrégulière, borné au nord-ouest par le lot numéro 21 a-14 (Avenue Robert), au nord-est par les lots numéro 20-200 et 21 a-6 , au sud-est par les lots numéro 21 a-3 , 21 a-4 , 21 a-6 et par la rue Notre-Dame nord, étant une partie non subdivisée du lot numéro 21 a , et au sud-ouest par le lot numéro 21 a-4 et par la Rue Georges Vanier, lot numéro 21 a-11-1. et par le lot numéro 21 a-14. Mesurant cent quatre-vingt pieds et sept dixièmes (180,7 pi, soit, 55,08 m) dans la ligne nord-ouest, quatre-vingt-dix-neuf pieds (99,0 pi, soit, 30,17m), cinquante-pieds et sept dixièmes (50,7 pi, soit, 15,45 m) et trente- et - un pieds (31,0 pi, soit, 9,45 m) dans les lignes sud-est, cent dix pieds (110,0 pi, soit, 33,53 m) et cent dix-huit pieds et sept dixièmes (118,7 pi, soit, 36,18 m) dans les lignes sud-ouest. Contenant une superficie de vingt-six mille cinq cent trente-huit piedscarrés (26 538 pi^2, soit, 2 465,46 m^2).	

188

Plan cadastral Liste des plans Commander copie papier

Document à afficher : Plan parcellaire 1 de 2

Circonscription foncière : Thetford

Cadastre : Canton de Thetford

Lot : 21A-6 Rang 5

Type de document : Plan parcellaire et livre de renvoi **Numéro de document :**

PLAN

Montrant
la subdivision d'une partie des lots 20 et 21A Rang V du cadastre officiel du

CANTON DE THETFORD

DIVISION D'ENREGISTREMENT DE THETFORD

CADASTRE
04-1150
788 | 964

ECHELLE : 100 PIEDS AU POUCE

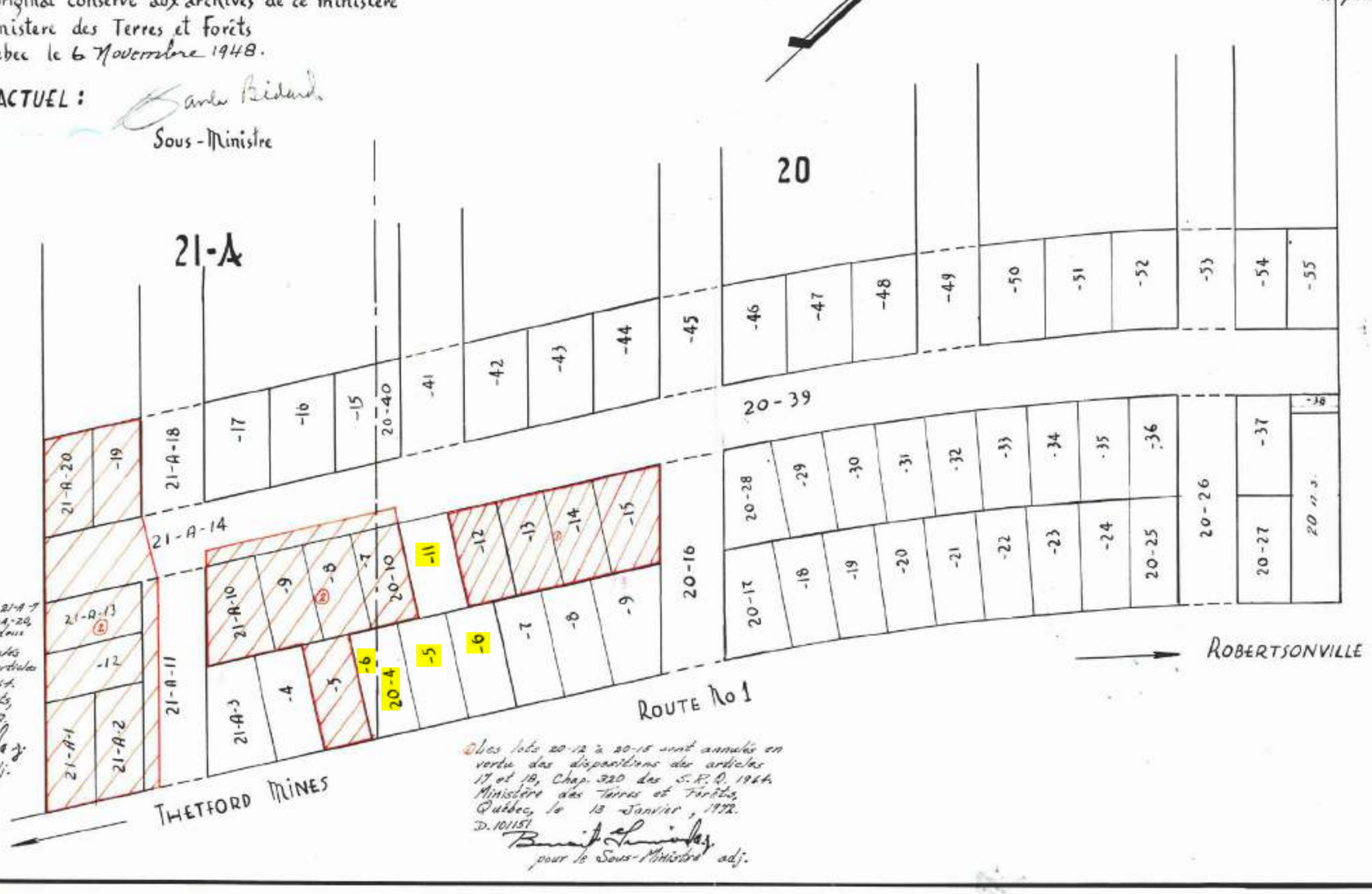
THETFORD MINES, LE 1er octobre 1948.

Fait en conformité de l'article 2175 du code civil

PREPARE PAR : Benoit Allaire,
Arpenteur Géomètre.

Plan original conservé aux archives de ce ministère
Ministère des Terres et Forêts
Québec le 6 Novembre 1948.

PROPRIETAIRE ACTUEL : Gaston Bédard
Sous-Ministre



21-A

② Les lots 20-10, 21-A-1, 21-A-2, 21-A-5, 21-A-7 à 21-A-10, 21-A-12, 21-A-13, 21-A-19, 21-A-20, une partie des lots 20-39, 21-A-11 ; deux parties du lot 21-A-14 sont annulés en vertu des dispositions des articles 17 et 18, Chap. 320 des S.R.Q. 1964.
Ministère des Terres et Forêts,
Québec, le 13 Janvier, 1972.
D. 101152
pour le Sous-Ministre adj.

② Les lots 20-12 à 20-15 sont annulés en vertu des dispositions des articles 17 et 18, Chap. 320 des S.R.Q. 1964.
Ministère des Terres et Forêts,
Québec, le 13 Janvier, 1972.
D. 101151
pour le Sous-Ministre adj.

865

LIVRE DE RENVOI
OFFICIEL

DIVISION D'ENREGISTREMENT DE Canton de Thetford — Thetford.

No du lot indiqué sur le plan officiel	NOM DU PROPRIÉTAIRE	DESCRIPTION GÉNÉRALE	REMARQUES
		Subdivision d'une partie des lots 20 et 21-A.	
21-A-5	M. Rhéo Morinette	Mesurant cinquante pieds et sept dixièmes de pied (50.7') par cent dix pieds en profondeur (110'), contenant cinq mille ANNULÉ VOIR CERTIFICAT AU LOT No 20-10 dix-sept pieds carrés en superficie. (5577') M.A.	
21-A-6	"	De figure irrégulière. Borné vers le nord-ouest par les lots 21-A-7 et 21-A-8; vers le nord-est par le lot 20-4; vers le sud-est par la route N° 1; vers le sud-ouest par le lot 21-A-5. Mesurant vingt-neuf pieds et trois dixièmes de pied (29.3') et six pieds et neuf dixièmes de pied (6.9') dans les lignes nord-ouest et sud-est, par cent dix pieds en profondeur; contenant mille neuf cent quatre-vingt-onze pieds carrés en superficie. (1991') M.A.	
21-A-7	"	Borné vers le nord-ouest par le lot 21-A-14 (Rue); vers nord-est par le lot 20-10; vers le sud-est par le lot 21-A-6; vers le sud-ouest par le lot 21-A-8. Mesurant vingt-neuf pieds et trois dixièmes de pied (29.3') et six pieds ANNULÉ VOIR CERTIFICAT AU LOT No 20-10 neuf dixièmes de pied (6.9') dans les lignes nord-ouest et sud-est parcent pieds en profondeur; contenant mille huit cent dix pieds carrés en superficie (1810'). M.A.	
21-A-8	"	Borné vers le nord-ouest par le le lot 21-A-14 (Rue); vers nord-est par par le lot 21-A-7; vers le sud-est par les lots 21-A-6 et 21-A-5; ANNULÉ VOIR CERTIFICAT AU LOT No 20-10 ouest par le lot 21-A-9. Mesurant cinquante pieds et sept dixièmes de pied en front (50.7') par cent pieds en profondeur (100'); contenant cinq mille soixante-et-dix pieds carrés en superficie. (5070') M.A.	
21-A-9	"	Borné vers le nord-ouest par le lot 21-A-14; vers le nord-est par le lot 21-A-8; vers le sud-est par les lots 21-A-5 et 21-A-4; vers le sud-ouest par le lot 21-A-10. Mesurant ANNULÉ VOIR CERTIFICAT AU LOT No 20-10 cinquante pieds et sept dixièmes de pieds (50.7') en front par cent pieds en profondeur; contenant cinq mille soixante dix pieds carrés en superficie. (5070').	

Plan cadastral Liste des plans Commander copie papier

Document à afficher : Plan parcellaire 1 de 2

Circonscription foncière : Thetford

Cadastre : Canton de Thetford

Lot : 20-11 Rang 5

Type de document : Plan parcellaire et livre de renvoi **Numéro de document :**

5000—1-3-48

LIVRE DE RENVOI
OFFICIEL

870

ORIGINAL

DIVISION D'ENREGISTREMENT DE Canton de Thetford — Thetford.

No du lot indiqué sur le plan officiel	NOM DU PROPRIÉTAIRE	DESCRIPTION GÉNÉRALE	REMARQUES
		Subdivision d'une partie du lots 20et 21-A.	
20-9	20-9 M. Rhéo Morissette	De forme irrégulière, Borné vers le nord-ouest par les lots 20-14 et 20-15; vers le nord-est par le lot 20-16 (Rue); vers le sud-est par la route N° 1; vers le sud-ouest par le lot 20-8; Mesurant soixante-treize pieds et huit dixième de pied (73.8') et quarante-huit pieds (48.1') dans les lignes nord-ouest et sud-est, par cent dix pieds en profondeur (110'); contenant six mille six cent quatre-vingt dix-neuf pieds carrés en superficie de forme irrégulière (6699') M.A.	
20-10	" 20-10	Borné vers le nord-ouest par le lot 20-39 (Rue); vers le nord-est par le lot 20-11; vers le sud-est par les lots 20-5 et 20-6; vers le sud-ouest par le lot 21-A-7. Mesurant vingt-et-un pieds et quatre dixièmes de pied et quarante-trois pieds et huit dixièmes de pied dans les lignes nord-ouest et sud-est par cent pieds en profondeur (100'); contenant trois mille deux cent soixante pieds carrés en superficie. (3260') M.A.	ANNULÉ VOIR CERTIFICAT AU LOT No —
20-11	" 20-11	Borné vers le nord-ouest par le lot 20-39; vers le nord-est par le lot 20-12; vers le sud-est par les lots 20-5 et 20-6; vers le sud-ouest par le lot 20-10. Mesurant cinquante pieds et sept dixièmes de pied (50.7') en front par cent pieds en profondeur (100'); contenant cinq mille soixante-dix pieds carrés en superficie. (5070') M.A.	
20-12	" 20-12	Borné vers le nord-ouest par le lot 20-39 (Rue); vers le nord-est par le lot 20-13; vers le sud-est par les lots 20-4 et 20-5; vers le sud-ouest par le lot 20-11. Mesurant cinquante pieds et sept dixièmes de pied en front (50.7') par cent pieds en profondeur (100'); contenant cinq mille soixante-dix pieds carrés en superficie. (5070') M.A.	ANNULÉ VOIR CERTIFICAT AU LOT No —

Les lots 20-10, 21-A-1, 21-A-2, 21-A-5, 21-A-7 à 21-A-10, 21-A-12, 21-A-13, 21-A-19, 21-A-20, une partie des lots 20-39, 21-A-11, deux parties du lot 21-A-14 sont annulés en vertu des dispositions des articles 17 et 18, Chap. 320 des S.R.Q. 1964.
Ministère des Terres et Forêts,
Québec, le 13 Janvier, 1972.
D.101152
pour le Sous-Ministre adj.

Les lots 20-12 à 20-15 sont annulés en vertu des dispositions des articles 17 et 18, Chap. 320 des S.R.Q. 1964.
Ministère des Terres et Forêts,
Québec, le 13 Janvier, 1972.
D.101151
pour le Sous-Ministre adj.

Plan cadastral Liste des plans Commander copie papier

Document à afficher : Plan parcellaire 1 de 2

Circonscription foncière : Thetford

Cadastre : Canton de Thetford

Lot : 20-201 Rang 5

Type de document : Plan parcellaire et livre de renvoi **Numéro de document :**

REDIVISION

PARTIE DU LOT NUMERO 20

RANG V

Cadastre officiel du Canton de

THETFORD

DIVISION D'ENREGISTREMENT DE THETFORD

Municipalité de la partie sud du Canton de Thetford

Echelle: 50 pieds au pouce

ou 1: 600

CADASTRE
No 04-1650
88 862

Fait conformément aux dispositions des articles 17 et 18 de la loi du Cadastre (Statuts Refondus, 1964, chapitre 320) et de l'article 2175 du Code Civil.

Ce plan original a été déposé aux archives du ministère des Terres et Forêts du Québec, le 19 Janvier 1972.

pour le sous-ministre adj.

Propriétaire actuel :

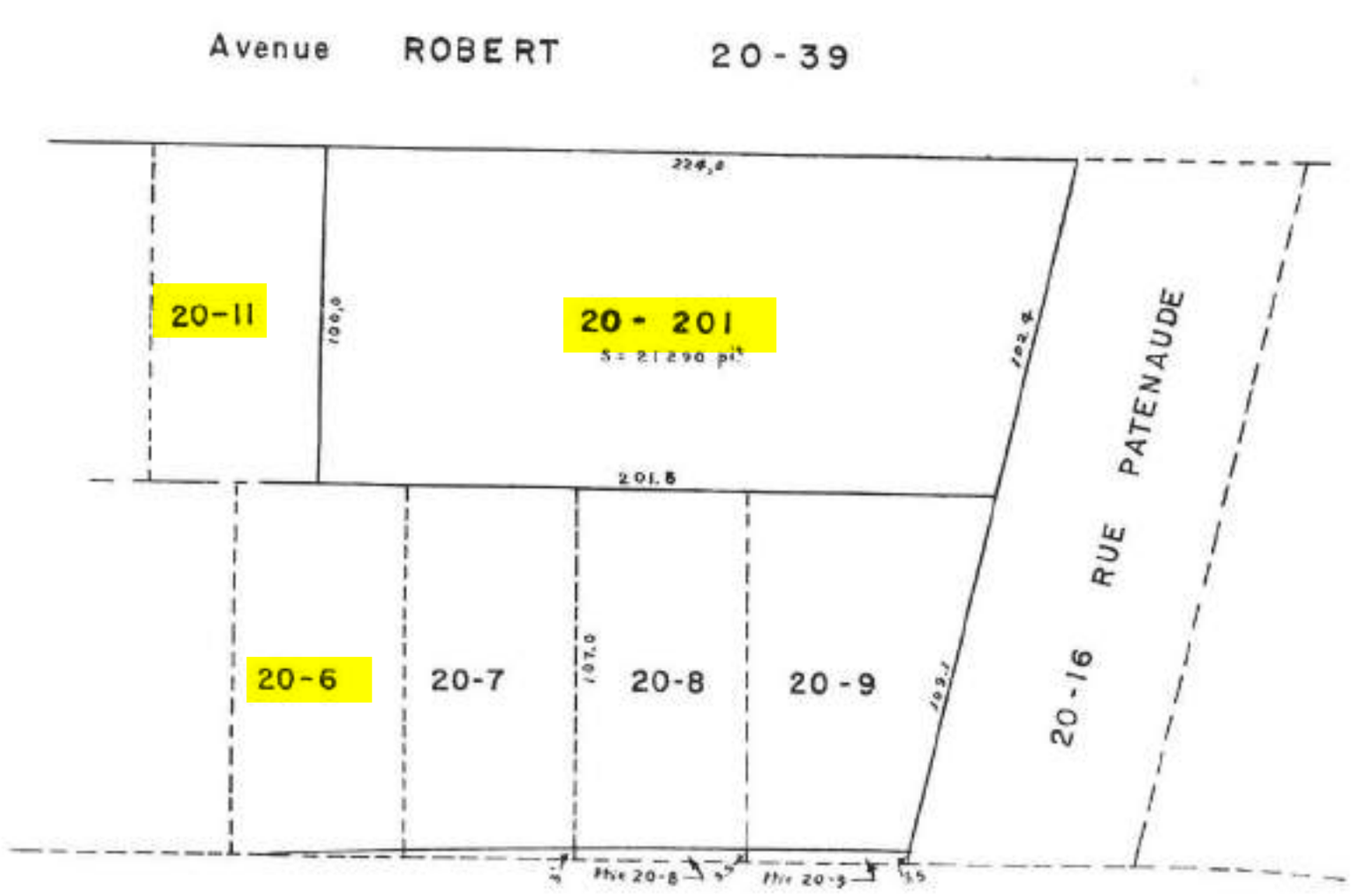
Jean Paul Robert

Préparé à Thetford Mines, le 23 novembre 1971.

par : Henri Perreault

Henri Perreault
Arpenteur-Géomètre

N.B. *Le lot numéro 20-201 remplace les lots numéro 20-12, 20-13, 20-14, et 20-15 qui sont annulés.*



N.B. Les mesures indiquées sur ce document sont en pieds. On doit utiliser l'équivalance 1 pi. = 0,3048 m. pour convertir au système métrique.

F-776-A

862

20

LIVRE DE RENVOI

CADASTRE ..du....CANTON...DE...THETFORD..... DIVISION D'ENREGISTREMENT ....DE..THETFORD.....

Municipalité ..de..la..Partie..Sud..du..Canton..de..Thetford.....

No du lot indiqué au plan	NOM DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT	DESCRIPTION GÉNÉRALE	REMARQUES 181151
		Redivision d'une partie du lot numéro 20 , Cinquième Rang	
20-201	Jean Paul Robert	De figure trapézoidale, borné au nord-ouest par le numéro 20-39 (Avenue Robert) , au nord-est par le numéro 20-16 (Rue Patenaude), au sud-est par les lots numéro 20-6, 20-7, 20-8 et 20-9 et au sud-ouest par le lot numéro 20-11. Mesurant deux cent vingt-quatre pieds (224,0pi , soit, 68,27 mètres) dans la ligne nord-ouest , deux cent un pieds et huit dixièmes (201,8 pi, soit, 61,51 m) dans la ligne sud-est par une profondeur de cent pieds (100,0 pi, soit, 30,48 m). Contenant une superficie de vingt-et-un mille deux cent quatre-vingt-dix pieds carrés . (21 290 pi^2 , soit, 1 977,9 m^2).	

Fait conformément aux dispositions des articles 17 & 18 de la Loi du Cadastre (S.R. 1964, chapitre 320) et de l'article 2175 du Code Civil

N. B. Le lot numéro 20-201 remplace les lots numéro 20-12, 20-13, 20-14 et 20-15 du Rang V , qui sont annulés.

Propriétaire actuel:

Jean Paul Robert

Préparé à Thetford Mines, le 23 novembre 1971,

par: Henri Perreault

Henri Perreault
Arpentuur-Géomètre

Ce livre de renvoi original a été déposé aux archives du ministère des Terres et Forêts du Québec, le 13 janvier 1972

pour le sous-ministre adj.

888

Plan cadastral Liste des plans Commander copie papier

Document à afficher : Plan parcellaire 1 de 2

Circonscription foncière : Thetford

Cadastre : Canton de Thetford

Lot : 20-4 Rang 5

Type de document : Plan parcellaire et livre de renvoi **Numéro de document :**

5000—1-3-48

LIVRE DE RENVOI
OFFICIEL

868
23

ORIGINAL

DIVISION D'ENREGISTREMENT DE Thetford

Canton de Thetford

No du lot indiqué sur le plan officiel	NOM DU PROPRIÉTAIRE	DESCRIPTION GÉNÉRALE	REMARQUES
	21-A-18 M. Rhéo Morinette	Subdivision d'une partie des lots 20 et 21-R	
21-R-18		(Rue) Borné vers le nord-ouest par P.B. 22-9-72 (1) le lot 21-R-17; vers le sud-est par le lot 21-R-14 (Rue) vers le sud-ouest par le lot 21-R-19. Mesurant soixante six pieds en largeur (66') par cent pieds en profondeur (100'); contenant six mille six cent pieds carrés en superficie. (6600') M.A.	
21-R-19	21-A-19	Borné vers le nord-ouest par le lot 21-R; vers le nord-est par le lot lot 21-R-18; vers le sud-est par le lot (21-R-14 (Rue) vers le sud-ouest par le lot 21-R-20.	ANNULÉ VOIR CERTIFICAT AU LOT No 20-19
		Mesurant cinquante pieds et un dixième de pied en front (50.1') par cent pieds en profondeur (100'); contenant cinq mille pieds carrés en superficie. (5000') M.A.	
21-R-20	21-A-20	Borné vers le nord-ouest par le lot 21-R; vers le nord-est par le lot 21-R-19; vers le sud-est par le lot 20-R (Rue) vers le sud-ouest par le lot	ANNULÉ VOIR CERTIFICAT 20-10
		Mesurant cinquante pieds et un pied et un dixième de pied en front (51.1') par cent pieds en profondeur (100'); contenant cinq mille pieds carrés en superficie. (5000') M.A.	
		Le forme irrégulière	
20-4	M. Rhéo Morinette 20-4	Borné vers le nord-ouest par le lot 20-10; vers le nord-est par le lot 20-5; vers le sud-est par la route N° 1; vers le sud-ouest par le lot 21-A-6. Mesurant vingt-et-un pied et quatre dixièmes (21.4') et quarante-trois pieds et huit dixièmes de pied (43.8') dans les lignes nord-ouest et sud-est par cent dix pieds en profondeur (110'); contenant trois mille cinq cent quatre-vingt-six pieds carrés en superficie (3586') M.A.	

869

LIVRE DE RENVOI
OFFICIEL

DIVISION D'ENREGISTREMENT DE Canton de Thetford / Thetford.

No du lot indiqué sur le plan officiel	NOM DU PROPRIÉTAIRE	DESCRIPTION GÉNÉRALE	REMARQUES
		Subdivision d'une partie des lots 20 et 21-K	
20-5	M. Rhéo Morissette	Borné vers le nord-ouest par les lots 20-10 et 20-11; vers le nord-est par le lot 20-6; vers le sud-est par la route No 1; vers le sud-ouest par le lot 20-4. Mesurant cinquante pieds et sept dixièmes de pied (50.7') en front par cent dix pieds en profondeur (110'); contenant cinq mille cinq cent soixante-dix-sept pieds carrés en superficie. (5577') M.A.	
20-6	"	Borné vers le nord-ouest par les lots 20-11 et 20-12; vers le nord-est par le lot 20-7; vers le sud-est par la route No 1; vers le sud-ouest par le lot 20-5. Mesurant cinquante pieds et sept dixièmes de pied (50.7') en front par cent dix pieds en profondeur (110'); contenant cinq mille cinq cent soixante-dix-sept pieds carrés en superficie. (5577') M.A.	
20-7	"	Borné vers le nord-ouest par les lots 20-12 et 20-13; vers le nord-est par le lot 20-8; vers le sud-est par la route No 1; vers le sud-ouest par le lot 20-6. Mesurant cinquante pieds et sept dixièmes de pied en front (50.7') par cent dix pieds (110') en profondeur; contenant cinq mille cinq cent soixante-dix-sept pieds carrés en superficie (5577') M.A.	
20-8		Borné vers le nord-ouest par les lots 20-13 et 20-14; vers le nord-est par le lot 20-9; vers le sud-est par la route No 1; vers le sud-ouest par le lot 20-7. Mesurant cinquante pieds et sept dixièmes de pied en front (50.7') par cent dix pieds (110') en profondeur; contenant cinq mille cinq cent soixante-dix-sept pieds carrés en superficie (5577') M.A.	

Plan cadastral Liste des plans Commander copie papier

Document à afficher : Plan parcellaire 1 de 2

Circonscription foncière : Thetford

Cadastre : Canton de Thetford

Lot : 20-6 Rang 5

Type de document : Plan parcellaire et livre de renvoi **Numéro de document :**

869

LIVRE DE RENVOI
OFFICIEL

DIVISION D'ENREGISTREMENT DE Canton de Thetford / Thetford.

No du lot indiqué sur le plan officiel	NOM DU PROPRIÉTAIRE	DESCRIPTION GÉNÉRALE	REMARQUES
		Subdivision d'une partie des lots 20 et 21-K	
20-5	M. Rhéo Morissette	Borné vers le nord-ouest par les lots 20-10 et 20-11; vers le nord-est par le lot 20-6; vers le sud-est par la route No 1; vers le sud-ouest par le lot 20-4. Mesurant cinquante pieds et sept dixièmes de pied (50.7') en front par cent dix pieds en profondeur (110'); contenant cinq mille cinq cent soixante-dix-sept pieds carrés en superficie. (5577') M.A.	
20-6	"	Borné vers le nord-ouest par les lots 20-11 et 20-12; vers le nord-est par le lot 20-7; vers le sud-est par la route No 1; vers le sud-ouest par le lot 20-5. Mesurant cinquante pieds et sept dixièmes de pied (50.7') en front par cent dix pieds en profondeur (110'); contenant cinq mille cinq cent soixante-dix-sept pieds carrés en superficie. (5577') M.A.	
20-7	"	Borné vers le nord-ouest par les lots 20-12 et 20-13; vers le nord-est par le lot 20-8; vers le sud-est par la route No 1; vers le sud-ouest par le lot 20-6. Mesurant cinquante pieds et sept dixièmes de pied en front (50.7') par cent dix pieds (110') en profondeur; contenant cinq mille cinq cent soixante-dix-sept pieds carrés en superficie (5577') M.A.	
20-8		Borné vers le nord-ouest par les lots 20-13 et 20-14; vers le nord-est par le lot 20-9; vers le sud-est par la route No 1; vers le sud-ouest par le lot 20-7. Mesurant cinquante pieds et sept dixièmes de pied en front (50.7') par cent dix pieds (110') en profondeur; contenant cinq mille cinq cent soixante-dix-sept pieds carrés en superficie (5577') M.A.	

5000—1-3-48

LIVRE DE RENVOI
OFFICIEL

870

ORIGINAL

DIVISION D'ENREGISTREMENT DE

Canton de Thetford — Thetford.

No du lot indiqué sur le plan officiel	NOM DU PROPRIÉTAIRE	DESCRIPTION GÉNÉRALE	REMARQUES
		Subdivision d'une partie du lots 20et 21-A.	
20-9	20-9 M. Rhéo Morissette	De forme irrégulière, Borné vers le nord-ouest par les lots 20-14 et 20-15; vers le nord-est par le lot 20-16 (Rue); vers le sud-est par la route N° 1; vers le sud-ouest par le lot 20-8; Mesurant soixante-treize pieds et huit dixième de pied (73.8') et quarante-huit pieds (48.1') dans les lignes nord-ouest et sud-est, par cent dix pieds en profondeur (110'); contenant six mille six cent quatre-vingt dix-neuf pieds carrés en superficie de forme irrégulière (6699') M.A.	
20-10	" 20-10	Borné vers le nord-ouest par le lot 20-39 (Rue); vers le nord-est par le lot 20-11; vers le sud-est par les lots 20-5 et 20-6; vers le sud-ouest par le lot 21-A-7. Mesurant vingt-et-un pieds et quatre dixièmes de pied et quarante-trois pieds et huit dixièmes de pied dans les lignes nord-ouest et sud-est par cent pieds en profondeur (100'); contenant trois mille deux cent soixante pieds carrés en superficie. (3260') M.A.	① Les lots 20-10, 21-A-1, 21-A-2, 21-A-5, 21-A-7 à 21-A-10, 21-A-12, 21-A-13, 21-A-19, 21-A-20, une partie des lots 20-39, 21-A-11, deux parties du lot 21-A-14 sont annulés en vertu des dispositions des articles 17 et 18, Chap. 320 des S.R.Q. 1964. Ministère des Terres et Forêts, Québec, le 13 Janvier, 1972. D.101152 Benoit Lemieux pour le Sous-Ministre adj.
20-11	" 20-11	Borné vers le nord-ouest par le lot 20-39; vers le nord-est par le lot 20-12; vers le sud-est par les lots 20-5 et 20-6; vers le sud-ouest par le lot 20-10. Mesurant cinquante pieds et sept dixièmes de pied (50.7') en front par cent pieds en profondeur (100'); contenant cinq mille soixante-dix pieds carrés en superficie. (5070') M.A.	
20-12	" 20-12	Borné vers le nord-ouest par le lot 20-39 (Rue); vers le nord-est par le lot 20-13; vers le sud-est par les lots 20-4 et 20-5; vers le sud-ouest par le lot 20-11. Mesurant cinquante pieds et sept dixièmes de pied en front (50.7') par cent pieds en profondeur (100'); contenant cinq mille soixante-dix pieds carrés en superficie. (5070') M.A.	① Les lots 20-12 à 20-15 sont annulés en vertu des dispositions des articles 17 et 18, Chap. 320 des S.R.Q. 1964. Ministère des Terres et Forêts, Québec, le 13 Janvier, 1972. D.101151 Benoit Lemieux pour le Sous-Ministre adj.

ANNULÉ
VOIR CERTIFICAT
AU LOT No

Numéro inscription :	26 886 695	**Circ. foncière :**	Thetford
DHM de présentation :	2021-12-10 09:13		

Registre des mentions

Dossier : 21D12700539

CONTRAT DE VENTE D'IMMEUBLE

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le neuf décembre
(09-12-2021)

Devant Me **Sophie DION**, notaire à Thetford Mines, district de Frontenac, province de Québec, Canada.

COMPARAISSENT:

LE TAPISSIER BEAUMAR INC., société par actions régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (L.R.Q., c. S-31.1), issue de la fusion de LE TAPISSIER BEAUMAR INC. et de 9265-8988 QUÉBEC INC., tel qu'il appert du certificat de fusion daté du premier juillet deux mille douze (01-07-2012), immatriculée au registre des entreprises (Québec), sous le numéro 1168207018, ayant son siège au 1855, rue Notre-Dame Est, Thetford Mines, province de Québec, G6G 2V7, représentée par **Sylvie LABONTÉ**, présidente**,** autorisée à agir en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée le treize novembre deux mille vingt et un (13-11-2021) dont un extrait est annexé aux présentes après avoir été reconnu véritable et signé par le représentant en présence du notaire.

Ci-après nommée le « VENDEUR »;

ET

BUANDERIE THETFORD INC., société par actions constituée sous le régime de la *Loi sur les sociétés par actions* (L.R.Q., c. S-31.1), tel qu'il appert du certificat de constitution daté du vingt-deux septembre deux mille dix-sept (22-09-2017), immatriculée au registre des entreprises (Québec) sous le numéro 1173099095, ayant son siège au 123, rue Lapierre, Thetford Mines, province de Québec, G6G 4L5, représentée par **Patrick VACHON**, président, autorisé à agir en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée le onze novembre deux mille vingt et un (11-11-2021) dont un extrait est annexé aux présentes après avoir été reconnu véritable et signé par le représentant en présence du notaire.

Ci-après nommée l'« ACHETEUR ».

LESQUELS conviennent:

OBJET DU CONTRAT

Le VENDEUR vend à l'ACHETEUR l'immeuble dont la désignation suit, ci-après nommé l'« immeuble »:

DÉSIGNATION

Un immeuble, situé dans la ville de Thetford Mines, connu et désigné comme étant le lot numéro **QUATRE MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-**

CINQ MILLE DEUX CENT SOIXANTE (lot **4 385 260**) du **CADASTRE DU QUÉBEC**, dans la circonscription foncière de **Thetford**.

Tel que le tout se trouve présentement, avec construction(s) dessus érigée(s), dont l'adresse est : 1855, rue Notre-Dame Est, Thetford Mines, province de Québec, G6G 2V7.

SERVITUDES ET AUTRES DROITS

Le VENDEUR déclare que l'immeuble est sujet aux servitudes et autres droits suivants :

- Droits d'Hydro-Québec d'occuper une partie de la propriété vendue aux fins d'installer et d'entretenir ses équipements nécessaires à l'exploitation de la ligne de distribution d'électricité, le tout conformément aux *Conditions de services d'électricité* approuvées par la Régie de l'énergie.

L'immeuble est également sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes inhérentes audit immeuble, notamment les servitudes d'utilités publiques consenties en faveur d'Hydro-Québec et/ou Bell Canada, le cas échéant. Sans admission ni renonciation de la part des parties au bénéfice de la prescription ou à tous autres droits et recours qu'elles pourraient être habilitées à faire valoir à l'encontre des servitudes passives et autres droits ci-dessus relatées.

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le VENDEUR est propriétaire de tous les droits, titres et intérêts qu'il détient dans l'immeuble pour l'avoir acquis comme suit :

- De RAYMOND CHABOT INC., syndic à la faillite de DÉCORATION BEAU MAR INC., aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Étienne DEBLOIS, notaire, le 04 mai 2012 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Thetford, le 07 mai 2012, sous le numéro 19 034 027 suivi d'un avis de changement de nom publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Thetford, le 31 juillet 2012, sous le numéro 19 306 563.

GARANTIE

Vendu sans garantie légale et sans garantie de qualité.

DOSSIER DE TITRES

Le VENDEUR ne s'engage qu'à remettre les titres qu'il a en sa possession.

POSSESSION ET TRANSFERT DES RISQUES

L'ACHETEUR devient propriétaire de l'immeuble à compter de la date des présentes avec possession immédiate et droit à l'occupation à compter de la date des présentes. À cette date, le VENDEUR sera tenu d'avoir quitté les lieux de l'immeuble et d'avoir enlevé de l'immeuble tout bien non inclus dans la présente vente, le tout sans avis ni mise en demeure. En conséquence, si

Numéro inscription :	19 306 563	**Circ. foncière :**	Thetford
DHM de présentation :	2012-07-31 13:30		

Registre des mentions

12 JUIL 31 13:30

2012 -07- 31 13:30 heure-minute

19306563

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
(C.c.Q., art. 3015)

L'AN DEUX MILLE DOUZE

LE trente et un juillet (31-07-2012)

DEVANT ME LUCIE ROULEAU, NOTAIRE À

THETFORD MINES, PROVINCE DE QUÉBEC, CANADA.

COMPARAÎT :

LE TAPISSIER BEAUMAR INC., société par actions régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (L.R.Q., c. S-31.1), ayant son siège au 1855, rue Notre-Dame Est, à Thetford Mines, Province de Québec, G6G 2V7, agissant aux présentes et ici représentée par **Marie SIMARD** et **Benoit JACQUES**, tous deux administrateurs et respectivement présidente et secrétaire-trésorier de la société dûment autorisés aux termes d'une résolution écrite des administrateurs en date du trente juillet deux mille douze (30 juillet 2012), dont copie demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les représentants en présence du notaire soussigné;

LAQUELLE, pour fins d'avis de changement de nom, déclare être propriétaire de l'immeuble ci-après désigné, aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Étienne Deblois, notaire, le quatre mai deux mille douze (4 mai 2012) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Thetford, le sept mai deux mille douze (7 mai 2012) sous le numéro 19 034 027.

Cet immeuble est désigné comme suit :

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE DEUX CENT SOIXANTE (4 385 260) au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford.

Avec bâtisses dessus construites et portant le numéro 1855, rue Notre-Dame Est, à Thetford Mines, province de Québec, G6G 2V7, circonstances et dépendances, et sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit.

Aux termes de cet acte de vente, la comparante a agi sous le nom de 9262-3008 QUÉBEC INC., qui était alors son nom véritable.

Par la suite, 9262-3008 QUÉBEC INC. et 9265-8968 QUÉBEC INC. ont fusionné, tel qu'il appert du certificat de fusion daté du premier juillet deux mille douze (1er juillet 2012), 9h00, dont copie est produite avec le présent avis.

Par la suite, le nom de 9262-3008 QUÉBEC INC., issue de la fusion, a été modifié légalement, tel qu'il appert du certificat de modification émis par le Registraire des entreprises, le premier juillet deux mille douze (1er juillet 2012), 10h00, dont copie est produite avec le présent avis.

La comparante est donc maintenant légalement connue sous le nom de LE TAPISSIER BEAUMAR INC.

En conséquence, la comparante requiert l'inscription de l'avis de changement de nom sur le registre foncier de l'immeuble ci-dessus désigné, en regard de l'acte précité.

DONT ACTE à Thetford Mines, sous le numéro mille six cent quatre-vingt-quatre ----------

(1 684) des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, les représentants de la comparante signent en présence du notaire soussigné.

LE TAPISSIER BEAUMAR INC.

Par : Marie SIMARD

Par : Benoit JACQUES

Me Lucie ROULEAU, notaire

VRAIE COPIE de la minute demeurée en mon étude.

Numéro inscription : 19 034 027 **Circ. foncière :** Thetford

DHM de présentation : 2012-05-07 13:16

Registre des mentions

Numéro inscription : 19 034 027 DHM de présentation : 2012-05-07 13:16

'12 MAI 7 13 16

2012 -05- 07 13:16 heure/date

19034027

L'AN DEUX MILLE DOUZE.

Le quatre mai

DEVANT Me ÉTIENNE DEBLOIS, notaire à

Thetford Mines, Province de Québec

COMPARAIT.

RAYMOND, CHABOT INC., en sa qualité de syndic à la faillite de DÉCORATION BEAU MAR INC., légalement constituée, ayant son siège social au 600, rue de la Gauchetière ouest, bureau 2000, Montréal, province de Québec, H3B 4L8, et une place d'affaires au 12025, 1ère Avenue Est, en la ville de Saint-Georges, province de Québec, G5Y 2E2, ici représentée par Pierre Marlore, syndic, dûment autorisé à agir aux présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le vingt-quatre (24) janvier deux mille onze (2011), laquelle résolution n'a pas été amendée ni révoquée et est toujours en vigueur, dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par ledit représentant en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée: **"LE VENDEUR"**

ET

9262-3018 QUÉBEC INC., légalement constituée, ayant son siège social au 1855, rue Notre-Dame est en la ville de Thetford Mines, province de Québec, G6G 2V7, ici représentée par Madame Marie Simard, présidente et Monsieur Benoit Jacques, secrétaire dûment autorisés à agir aux présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le deux (2) mai deux mille douze (2012) laquelle résolution n'a pas été amendée ni révoquée et est toujours en vigueur dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par lesdits représentants en présence du notaire soussigné

Ci-après nommée: **"L'ACQUÉREUR"**

LESQUELS conviennent.

CLAUSE SPÉCIALE

Les parties conviennent que la présente vente est conditionnelle à la publication au Registre foncier du Québec de l'avis selon l'article 74 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et du certificat de la nomination du syndic par le séquestre officiel relativement au dossier de la faillite ci-dessus mentionnée.

La présente vente ne sera donc publiée qu'après la publication de l'avis et du certificat ci-dessus mentionnés et ce, en autant qu'aucun droit préjudiciable à l'acquéreur n'ait été publié au registre foncier depuis le trois (3) mai deux mille douze (2012), à midi, date de la dernière vérification dudit registre par les parties aux présentes.

L'acquéreur deviendra alors propriétaire des biens vendus aux présentes rétroactivement à ce jour.

LESQUELS préalablement à la vente faisant l'objet des présentes, déclarent ce qui suit, savoir:

1- Raymond, Chabot Inc. est le syndic aux biens de **Décoration Beau Mar Inc.**, lequel a fait cession de ses biens le quatre (4) avril deux mille douze (2012) tel qu'il appert du certificat de nomination en date du cinq (5) avril deux mille douze (2012) et d'un avis donné le trente (30) avril deux mille douze (2012)

2.- Parmi les biens du failli se trouve l'immeuble suivant, savoir :

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **QUATRE MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE DEUX CENT SOIXANTE (4 385 260)** du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Thetford, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit et sujet aux conditions de concession dudit lot.

Cet immeuble est situé au 1655, rue Notre-Dame est en la ville de Thetford Mines, province de Québec, G6G 2V7.

3. La présente vente a été autorisée par l'inspecteur à la faillite tel qu'il appert des consentements signés par l'inspecteur en date du vingt-quatre (24) avril deux mille douze (2012) et du quatre (4) mai deux mille douze (2012), **dont copies demeurent annexées à l'original des présentes après avoir été reconnues véritables et signées par ledit syndic en présence du notaire soussigné.**

4. L'immeuble est affecté d'une hypothèque immobilière aux termes de l'acte suivant laquelle sera radiée à même le produit de la présente vente, savoir :

- Hypothèque immobilière par Décoration Beau Mar Inc. en faveur de **Caisse populaire Desjardins de Thetford Mines** et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Thetford le vingt (20) décembre deux mille six (2006), sous le numéro **13 900 629**

CES FAITS EXPOSÉS, les parties conviennent ce qui suit, savoir :

Le vendeur vend par les présentes à l'acquéreur, ce présent et acceptant, franc et quitte de toutes dettes, privilèges et hypothèques mais sans garantie légale, aux risques et périls de l'acquéreur, l'immeuble suivant, savoir :

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **QUATRE MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE DEUX CENT SOIXANTE (4 385 260)** du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Thetford, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit et sujet aux conditions de concession dudit lot.

Cet immeuble est situé au 1655, rue Notre-Dame est en la ville de Thetford Mines, province de Québec, G6G 2V7.

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Raymond Chabot Inc. déclare agir aux présentes en sa qualité de syndic aux termes des documents ci-dessus relatés.

GARANTIE

Tel que relatée dans la promesse d'achat ci-dessus mentionnée cette vente est ainsi faite tel quel, sans garantie légal aux risque & périls

Numéro inscription :	19 029 191	**Circ. foncière :**	Thetford
DHM de présentation :	2012-05-04 11:14		

Registre des mentions

Numéro inscription : 19 029 191 DHM de présentation : 2012-05-04 11:14

'12 MAY 4 11:14

2012 -05- 04 11:14

19029191

AVIS SELON L'ARTICLE 74
DE LA *LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ*

À L'OFFICIER DU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE THETFORD.

PRENEZ AVIS que Raymond Chabot Inc , societe légalement constituée sous l'autorité de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies du Québec*, ayant son siège social au 600, rue de la Gauchetière ouest, bureau 2000, Montréal, province de Québec, H3B 4L8, et une place d'affaires au 12025, 1re Avenue Est Saint-Georges (Québec) G5Y 2E2, agissant et représentée par PIERRE MADORE, CA, CIRP, responsable de l'actif dûment autorisé par resolution de la compagnie en date du 24 janvier 2011, a dûment été nommée syndic des biens de Décoration Beau Mar inc. qui a fait cession de ses biens le 4e jour de avril 2012 sous le numéro de Cour Superieure 235-11-000017-128, district de FRONTENAC, province de Quebec, tel qu'il appert au certificat du séquestre officiel produit aux presentes.

C'est pourquoi l'officier de publicité du bureau de la circonscription fonciere de Thetford est requis de faire mention ces présentes ainsi que du certificat ci-dessus mentionné sur l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE DEUX CENT SOIXANTE (4 385 260) du cadastre du Québec, dans la circonscription fonciere de Thetford.

AVEC toutes les bâtisses dessus construites, ameliorations et dépendances, sous la reserve des mines et droits de mines en faveur de qui de droit et sujet aux conditions de conservation desdits lots.

Adresse civique : 1855, rue Notre-Dame Est, Thetford Mines, province de Québec, G6G 2V7.

Sous reserve des lots numéros (20-260), (20-261) et (20-11) dudit rang et cadastre, aux conditions mentionnées en l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription fonciere de Thetford, sous les numéros (21920) et (25127).

Sous reserve des lots numéros (20-4) et (21A-6) dudit rang et cadastre, aux conditions mentionnées en l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription fonciere de Thetford, sous le numéro (21883).

Sous reserve du lot numéro (20-6) dudit rang et cadastre, aux conditions mentionnées en l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription fonciere de Thetford, sous le numéro (23126).

Sous reserve du lot numéro (20-5) dudit rang et cadastre, aux conditions mentionnées en l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription fonciere de Thetford, sous le numéro (24954).

Par suite de l'état de faillite, le syndic a acquis tous les droits dans le ou les immeubles en question.

Saint-Georges, le 30 avril 2012

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic

Pierre Madore, CA, CIRP
Responsable de l'actif

Numéro inscription : 175 651 **Circ. foncière :** Thetford

DHM de présentation :

Registre des mentions

Numéro inscription : 175 651

L'AN DEUX MIL DEUX, le douze septembre.

DEVANT Me MARIE-KLAUDE PAQUET, notaire à Thetford Mines, District de Frontenac, Province de Québec.

COMPARAISSENT :-

LES STORES PIERRE-PASCAL INC., Société par actions légalement constituée par la Loi sur les Sociétés Commerciales Canadiennes par un certificat de constitution daté du 29 juillet 1986, numéro 207907-1, ayant son siège social au 1855, rue Notre-Dame Nord, à Thetford Mines, Province de Québec, G6G 2V7, agissant et représentée aux présentes par Monsieur Roch GAGNÉ, son président et Dame Brigitte GAGNÉ, sa secrétaire, tous deux dûment autorisés aux fins des présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration en date du 30 novembre 2001; copie certifiée de ladite résolution demeurant annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par lesdits représentants en présence du notaire soussigné;

Ci-après nommée le " VENDEUR "

ET

DÉCORATION BEAU MAR INC., Corporation légalement constituée suivant la partie 1A de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social au 1855, rue Notre-Dame Nord, à Thetford Mines, Province de Québec, G6G 2V7, agissant et représentée aux présentes par Monsieur Roch GAGNÉ, son président et Dame Brigitte GAGNÉ, sa secrétaire, tous deux dûment autorisés aux fins des présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration en date du 30 novembre 2001; copie certifiée de ladite résolution demeurant annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par lesdits représentants en présence du notaire soussigné;

Ci-après nommée "L'ACQUÉREUR"

Lesquels conviennent :-

1017803667

Certificat d'inscription
Circonscription foncière de: **Thetford**

Réquisition présentée le 2002 -09- 16 à 9h20
année heure minute

No d'inscription 175651

Certifié par _____
Officier de la publicité des droits

OBJET DU CONTRAT

Le vendeur vend à l'acquéreur l'immeuble dont la désignation suit :-

DÉSIGNATION

Un immeuble composé de :-

1) Un terrain connu et désigné comme étant la subdivision numéro SIX du lot numéro VINGT-ET-UN-A (No. 21-A-6) au cadastre officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford, circonscription foncière de Thetford;

2) Un terrain mesurant quarante-trois pieds et huit dixièmes (43.8') dans sa ligne sud-est, vingt-et-un pieds et quatre dixièmes (21.4') dans sa ligne nord-ouest, cent neuf pieds et deux dixièmes (109.2') dans sa ligne nord-est et cent dix pieds (110') dans sa ligne sud-ouest, connu et désigné comme faisant partie de la subdivision numéro QUATRE du lot numéro VINGT (Ptie No. 20-4) au cadastre officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford, circonscription foncière de Thetford, et étant borné comme suit, savoir :- au sud-est par la rue Notre-Dame Nord, au nord-ouest par le lot numéro 20-200 des susdits rang et cadastre, au nord-est par le lot numéro 20-5 des susdits rang et cadastre et au sud-ouest par le lot numéro 21-A-6 des susdits rang et cadastre.

3) Un terrain mesurant cinquante pieds et sept dixièmes (50.7') dans ses lignes sud-est et nord-ouest, cent huit pieds et quatre dixièmes (108.4') dans sa ligne nord-est et cent neuf pieds et deux dixièmes (109.2') dans sa ligne sud-ouest, connu et désigné comme faisant partie de la subdivision numéro CINQ du lot numéro VINGT (Ptie No. 20-5) au cadastre officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford, circonscription foncière de Thetford, et étant borné comme suit, savoir :- au sud-est par la rue Notre-Dame Nord, au nord-ouest en partie par le lot numéro 20-200 et en partie par le lot numéro 20-11 desdits rang et cadastre, au nord-est par le lot numéro 20-6 des susdits rang et cadastre et au sud-ouest par le lot numéro 20-4 des susdits rang et cadastre;

4) Un terrain mesurant cinquante pieds et sept dixièmes (50.7') dans ses lignes sud-est et nord-ouest, cent sept pieds et cinq dixièmes

(107.5') dans sa ligne nord-est, cent huit pieds et quatre dixièmes (108.4') dans sa ligne sud-ouest, connu et désigné comme faisant partie de la subdivision numéro SIX du lot numéro VINGT (Plie No. 20-6) au cadastre officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford, circonscription foncière de Thetford, et étant borné comme suit, savoir :- au sud-est par la rue Notre-Dame Nord, au nord-ouest partie par le lot numéro 20-11 des susdits rang et cadastre et partie par le lot numéro 20-201 desdits rang et cadastre, au nord-est par le lot numéro 20-7 desdits rang et cadastre et au sud-ouest par le lot numéro 20-5 desdits rang et cadastre.

SAUF ET À DISTRAIRE :- un terrain appartenant à Monsieur Jean-Paul Robert ou représentants et décrit comme suit :- Un terrain de figure irrégulière faisant partie de la subdivision numéro SIX du lot numéro VINGT (Plie No. 20-6) au cadastre officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford, circonscription foncière de Thetford, dont le contour se décrit comme suit :- commençant au coin nord du lot 20-6 en allant vers le sud-ouest suivant la ligne nord-ouest dudit lot, une distance de quatre mètres et cinq centièmes (4.05 m); de là, allant vers le sud-est parallèlement à la ligne nord-est du lot 20-6, une distance de deux mètres et quatre-vingt-dix centièmes (2.90 m); de là, allant vers le nord-est parallèlement à la ligne nord-ouest dudit lot 20-6, une distance de un mètre (1.00 m); de là, allant vers le sud-est parallèlement à la ligne nord-est du lot 20-6, une distance de vingt-neuf mètres et quatre-vingt-douze centièmes (29.92 m) jusqu'à l'emprise de la rue Notre-Dame; de là, allant vers le nord-est suivant le côté nord-ouest de l'emprise de la rue Notre-Dame, une distance de trois mètres et cinq centièmes (3.05 m) jusqu'à la ligne nord-est du lot 20-6; de là, allant vers le nord-ouest suivant la ligne nord-est du lot 20-6, une distance de trente-deux mètres et soixante-dix-sept centièmes (32.77 m).

Borné vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 20-201 desdits rang et cadastre, vers le nord-est par le lot numéro 20-7 desdits rang et cadastre, vers le sud-est par la rue Notre-Dame (partie du lot 20-6, vendue au Ministère des Transports) et par une partie du lot 20-6 desdits rang et cadastre et vers le sud-ouest par une autre partie du lot 20-6 desdits rang et cadastre;

Contenant une superficie de cent deux mètres carrés et neuf dixièmes de mètre carré (102,9 m.c.).

Le tout tel qu'il appert d'une description technique préparée par Monsieur Henri Perreault, arpenteur-géomètre, en date du 24 août 1998 et portant le numéro 6318 des minutes de son répertoire.

5) Un terrain de figure trapézoïdale connu et désigné comme étant la subdivision numéro DEUX CENT du lot numéro VINGT (No. 20-200) au

cadastre officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford, circonscription foncière de Thetford, mesurant cinq mètres et quarante-six centièmes (5.46 m) vers le nord-ouest, treize mètres et vingt centièmes (13.20 m) vers le sud-est, trente-cinq mètres et trente-six centièmes (35.36 m) vers le nord-est et trente-six mètres et vingt-six centièmes (36.26 m) vers le sud-ouest.

Borné vers le nord-ouest par l'Avenue Robert (partie du lot 20-39), vers le nord-est par une partie du lot numéro 20-11 desdits rang et cadastre et par une partie du lot numéro 20-39 desdits rang et cadastre, appartenant à Monsieur Jean-Paul Robert, vers le sud-est par le lot numéro 20-4 desdits rang et cadastre et le lot numéro 20-5 desdits rang et cadastre, et vers le sud-ouest par le lot numéro 21-A-32 desdits rang et cadastre.

Contenant une superficie de trois cent vingt-neuf mètres carrés et neuf dixièmes de mètre carré (329.9 m.c.).

Le tout tel qu'il appert d'une description technique préparée par Monsieur Henri Perreault, arpenteur-géomètre, en date du 24 août 1998, et portant le numéro 6318 des minutes de son répertoire.

6) Un terrain de figure trapézoïdale faisant partie de la subdivision numéro **TRENTE-DEUX** du lot numéro **VINGT-ET-UN-A (Ptie No. 21-A-32)** au cadastre officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford, circonscription foncière de Thetford, mesurant quatorze mètres et soixante-douze centièmes (14.72 m) vers le nord-ouest, neuf mètres et quarante-cinq centièmes (9.45 m) vers le sud-est, trente-six mètres et vingt-six centièmes (36.26m) vers le nord-est et trente-cinq mètres et quarante centièmes (35.40 m) vers le sud-ouest.

Borné vers le nord-ouest par l'Avenue Robert (lot 21-A-14), vers le nord-est par le lot numéro 20-200 desdits rang et cadastre, vers le sud-est par le lot numéro 21-A-6 desdits rang et cadastre et vers le sud-ouest par une autre partie du lot 21-A-32 desdits rang et cadastre.

Contenant une superficie de quatre cent vingt-sept mètres carrés et trois dixièmes de mètre carré (427.3 m.c.).

Le tout tel qu'il appert d'une description technique préparée par Monsieur Henri Perreault, arpenteur-géomètre, en date du 24 août 1998, et portant le numéro 6318 des minutes de son répertoire.

7) Une parcelle de terrain faisant partie de la subdivision numéro **ONZE** du lot numéro **VINGT (Ptie No. 20-11)** au cadastre officiel pour le

cinquième rang du Canton de Thetford, circonscription foncière de Thetford, mesurant quinze mètres et quarante-cinq centièmes (15.45 m) de largeur vers le nord-ouest et vers le sud-est par une profondeur de quatre mètres et quatre-vingt-huit centièmes (4.88m) vers le nord-est et vers le sud-ouest.

Bornée vers le nord-est par le lot 20-201 desdits rang et cadastre, vers le sud-est par le lot 20-5 et le lot 20-6 desdits rang et cadastre, vers le sud-ouest par le lot 20-200 desdits rang et cadastre, vers le nord-ouest par une autre partie du lot numéro 20-11 desdits rang et cadastre.

Contenant une superficie de soixante-quinze mètres carrés et quatre dixièmes de mètre carré (75.4 m.c.)

Le tout tel qu'il appert d'une description technique préparée par Monsieur Henri Perreault, arpenteur-géomètre, en date du 24 août 1998, et portant le numéro 6318 des minutes de son répertoire.

8) Une parcelle de terrain faisant partie de la subdivision numéro **DEUX CENT UN** du lot numéro **VINGT** (**Ptie No. 20-201**) au cadastre officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford, circonscription foncière de Thetford, mesurant quatre mètres et vingt-et-un centièmes (4.21 m) de largeur vers le nord-ouest et vers le sud-est par une profondeur de quatre mètres et quatre-vingt-huit centièmes (4.88 m) vers le nord-est et vers le sud-ouest.

Borné vers le sud-est par une partie du lot 20-6 desdits rang et cadastre, vers le sud-ouest par une partie du lot 20-11 desdits rang et cadastre, vers le nord-est et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 20-201 desdits rang et cadastre.

Contenant une superficie de vingt mètres carrés et cinq dixièmes de mètre carré (20.5 m.c.).

Le tout tel qu'il appert d'une description technique préparée par Monsieur Henri Perreault, arpenteur-géomètre, en date du 24 août 1998, et portant le numéro 6318 des minutes de son répertoire.

AVEC bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit et sujet aux conditions de concession desdits lots.

Adresse civique : 1855, rue Notre-Dame Nord, à Thetford Mines (Secteur Thetford Sud), Province de Québec, G6G 2V7.

SERVITUDE

Le vendeur déclare que l'immeuble ci-haut vendu n'est l'objet d'aucune servitude, à l'exception de celles ci-haut relatées.

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le vendeur est propriétaire des immeubles ci-dessus décrits aux paragraphes 1), 2), 3) et 4) de la désignation pour les avoir acquis en vertu des actes suivants, savoir :-

1) Acte de vente par M.D.G. Sports Inc. à Les Stores Pierre Pascal Inc., exécuté devant Me Yvon Gardner, notaire, le 4 novembre 1991 et publiée à Thetford susdit, le 5 novembre 1991 sous le numéro 134957.

2) Acte d'échange entre Monsieur Jean-Paul Robert et Les Stores Pierre-Pascal Inc., exécuté devant Me Marie-Klaude Paquet, notaire, le 21 septembre 1998 et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Thetford, le 22 septembre 1998 sous le numéro 162295.

Le vendeur est propriétaire des immeubles ci-dessus décrits aux paragraphes 5) et 6) de la désignation pour les avoir acquis en vertu de l'acte suivant, savoir :-

Acte de vente par Gestion A.C.L. Labonté et Les Stores Pierre Pascal, exécuté devant Me Marie-Klaude Paquet, notaire, le 21 septembre 1998 et publiée à Thetford susdit, le 22 septembre 1998, sous le numéro 162296.

Le vendeur est propriétaire des immeubles ci-dessus décrits aux paragraphes 7) et 8) de la désignation pour les avoir acquis en vertu de l'acte suivant, savoir :

Acte d'échange entre Monsieur Jean-Paul Robert et Les Stores Pierre-Pascal Inc., exécuté devant Me Marie-Klaude Paquet, notaire, le 21 septembre 1998 et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Thetford, le 22 septembre 1998 sous le numéro 162295.

Numéro inscription : 162 296 **Circ. foncière :** Thetford

DHM de présentation :

Registre des mentions

Numéro inscription : 162 296

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT, le vingt-et-un septembre.

DEVANT Me MARIE-KLAUDE PAQUET, notaire à Thetford Mines, district de Frontenac, Province de Québec.

COMPARAISSENT

GESTION A.C.L. LABONTÉ INC., Corporation légalement constituée suivant la partie 1A la de Loi sur les compagnies (L R Q., chap. C-38), ayant son siège social au 207, rue Dodier Ouest, à Thetford Mines, Province de Québec, G6G 4N3, agissant et représentée aux présentes par Monsieur André LABONTÉ, son président et Monsieur Lucien LABONTÉ, son secrétaire, tous deux dûment autorisés aux fins des présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration de ladite Corporation, tenue le 17 septembre 1998; copie certifiée de ladite résolution demeurant annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par lesdits représentants en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée le "VENDEUR",

ET

LES STORES PIERRE-PASCAL INC., Société par actions légalement constituée par la Loi sur les Sociétés Commerciales Canadiennes par un certificat de constitution daté du 29 juillet 1986, numéro 207907-1, ayant son siège au 1855, rue Notre-Dame Nord, à Thetford Mines, Province de Québec, G6G 2V7, agissant et représentée aux présentes par Monsieur Rock GAGNÉ, son président, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration en date du 17 septembre 1998; copie certifiée de ladite résolution demeurant annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par ledit représentant en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée l'"ACQUÉREUR",

Certificat d'inscription
Circonscription foncière de: Thetford

Réquisition présentée le: 1998 -09- 22 13:00
date heure minute

No d'inscription: 162296

Certifié par: Danielle Symard
Officier de la publicité des droits

1017609988

Lesquels conviennent :

OBJET DU CONTRAT

Le vendeur vend à l'acquéreur l'immeuble dont la désignation suit

DÉSIGNATION

1) Un terrain de figure trapézoïdale connu et désigné comme étant la subdivision numéro **DEUX CENT** du lot numéro **VINGT (No. 20-200)** au cadastre officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford, circonscription foncière de Thetford, mesurant cinq mètres et quarante-six centièmes (5.46 m) vers le nord-ouest, treize mètres et vingt centièmes (13.20 m) vers le sud-est, trente-cinq mètres et trente-six centièmes (35.36 m) vers le nord-est et trente-six mètres et vingt-six centièmes (36.26) vers le sud-ouest.

Borné vers le nord-ouest par l'Avenue Robert (partie du lot 20-39), vers le nord-est par une partie du lot numéro 20-11 desdits rang et cadastre et par une partie du lot numéro 20-39 desdits rang et cadastre, appartenant à Monsieur Jean-Paul Robert, vers le sud-est par le lot numéro 20-4 desdits rang et cadastre et le lot numéro 20-5 desdits rang et cadastre, et vers le sud-ouest par le lot numéro 21-A-32 desdits rang et cadastre.

Contenant une superficie de trois cent vingt-neuf mètres carrés et neuf dixièmes de mètre carré (329.9 m.c.).

Le tout tel qu'il appert d'une description technique préparée par Monsieur Henri Perreault, arpenteur-géomètre, en date du 24 août 1998, et portant le numéro 6318 des minutes de son répertoire, laquelle description technique ainsi qu'un plan demeurent annexés à l'original des présentes après avoir été reconnus véritables et signés par les parties en présence du notaire soussigné.

2) Un terrain de figure trapézoïdale faisant partie de la subdivision numéro **TRENTE-DEUX** du lot numéro **VINGT-ET-UN-A (Ptie No. 21-A-32)** au cadastre officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford, circonscription foncière de Thetford, mesurant quatorze mètres et soixante-

douze centièmes (14,72 m) vers le nord-ouest, neuf mètres et quarante-cinq centièmes (9.45 m) vers le sud-est, trente-six mètres et vingt-six centièmes (36.26 m) vers le nord-est et trente-cinq mètres et quarante centièmes (35 40 m) vers le sud-ouest.

Borné vers le nord-ouest par l'Avenue Robert (lot 21-A-14), vers le nord-est par le lot numéro 20-200 desdits rang et cadastre, vers le sud-est par le lot numéro 21-A-6 desdits rang et cadastre et vers le sud-ouest par une autre partie du lot 21-A-32 desdits rang et cadastre.

Contenant une superficie de quatre cent vingt-sept mètres carrés et trois dixièmes de mètre carré (427.3 m.c.).

Le tout tel qu'il appert d'une description technique préparée par Monsieur Henri Perreault, arpenteur-géomètre, en date du 24 août 1998, et portant le numéro 6318 des minutes de son répertoire, laquelle description technique ainsi qu'un plan demeurent annexés à l'original des présentes après avoir été reconnus véritables et signés par les parties en présence du notaire soussigné.

Sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit.

Adresse civique- sans adresse civique connue.

SERVITUDE

Le vendeur déclare que l'immeuble ci-haut vendu n'est l'objet d'aucune servitude.

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le vendeur est propriétaire de l'immeuble pour l'avoir acquis de Les Entreprises Labonté Ltée, aux termes d'un acte de vente exécuté devant Me J. René Cloutier, notaire, le 26 octobre 1993, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Thetford, le 26 octobre 1993, sous le numéro 144710.

Numéro inscription : 162 295 **Circ. foncière :** Thetford

DHM de présentation :

Registre des mentions

Numéro inscription : 162 295

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT, le vingt-et-un septembre.

DEVANT Me MARIE-KLAUDE PAQUET, notaire à Thetford Mines, Province de Québec.

COMPARAISSENT:

Jean-Paul ROBERT, retraité, résidant au 1867, rue Notre-Dame Nord, en la Municipalité de Thetford Sud, Province de Québec, G6G 2V7;

ci-après nommé le "PREMIER COMPARANT"

ET

LES STORES PIERRE-PASCAL INC., Société par actions légalement constituée par la Loi sur les Sociétés Commerciales Canadiennes par un certificat de constitution daté du 29 juillet 1986, numéro 207907-1, ayant son siège au 1855, rue Notre-Dame Nord, à Thetford Mines, Province de Québec, G6G 2V7, agissant et représentée aux présentes par Monsieur Rock GAGNÉ, son président, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration en date du 17 septembre 1998; copie certifiée de ladite résolution demeurant annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par ledit représentant en présence du notaire soussigné

ci-après nommée le "DEUXIÈME COMPARANT",

LESQUELS, pour en venir à l'échange faisant l'objet des présentes, conviennent de ce qui suit

1017609969

Certificat d'inscription
Circonscription foncière de: Thetford

Réquisition présentée le 1998 -09- 22 15:00
date heure minute

No d'inscription 162295

Certifié par Danielle Bernard
Officier de la publicité des droits

OBJET DU CONTRAT

1. Le PREMIER COMPARANT cède et transfère au DEUXIÈME COMPARANT, à titre d'échange, l'immeuble suivant, (ci-après appelé l'"immeuble A"):

DÉSIGNATION

IMMEUBLE A

1) Un parcelle de terrain faisant partie de la subdivision numéro ONZE du lot numéro VINGT (Ptie No. 20-11) au cadastre officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford, circonscription foncière de Thetford, mesurant quinze mètres et quarante-cinq centièmes (15.45 m) de largeur vers le nord-ouest et vers le sud-est par une profondeur de quatre mètres et quatre-vingt-huit centièmes (4.88 m) vers le nord-est et vers le sud-ouest

Bornée vers le nord-est par le lot 20-201 desdits rang et cadastre, vers le sud-est par le lot numéro 20-5 et le lot 20-6 desdits rang et cadastre, vers le sud-ouest par le lot 20-200 desdits rang et cadastre, vers le nord-ouest par une autre partie du lot numéro 20-11 desdits rang et cadastre

Contenant une superficie de soixante-quinze mètres carrés et quatre dixièmes de mètre carré (75.4 m.c.).

Le tout tel qu'il appert d'une description technique préparée par Monsieur Henri Perreault, arpenteur-géomètre, en date du 24 août 1998, et portant le numéro 6318 des minutes de son répertoire, laquelle description technique ainsi qu'un plan demeurent annexés à l'original des présentes après avoir été reconnus véritables et signés par les parties aux présentes en présence du notaire soussigné.

2) Une parcelle de terrain faisant partie de la subdivision numéro DEUX CENT UN du lot numéro VINGT (Ptie No. 20-201) au cadastre officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford, circonscription foncière de Thetford, mesurant quatre mètres et vingt-et-un centièmes (4.21 m) de largeur vers le nord-ouest et vers le sud-est par une profondeur de quatre mètres et quatre-vingt-huit centièmes (4.88 m) vers le nord-est et vers le sud-ouest

Bornée vers le sud-est par une partie du lot 20-6 desdits rang et cadastre, vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 20-11 desdits rang et cadastre, vers le nord-est et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 20-201 desdits rang et cadastre.

Le tout tel qu'il appert d'une description technique préparée par Monsieur Henri Perreault, arpenteur-géomètre, en date du 24 août 1998, et portant le numéro 6318 des minutes de son répertoire, laquelle description technique ainsi qu'un plan demeurent annexés à l'original des présentes après avoir été reconnus véritables et signés par les parties aux présentes en présence du notaire soussigné

Sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit.

Adresse civique:- sans adresse civique connue, **en** la Municipalité de Thetford Sud, Province de Québec.

2. En échange, le DEUXIÈME COMPARANT cède et transfère au PREMIER COMPARANT l'immeuble suivant, **(ci-après appelé l'"immeuble B"):**

DÉSIGNATION

IMMEUBLE B

Un terrain de figure irrégulière faisant partie de la subdivision numéro **SIX** du lot numéro **VINGT (Ptie No. 20-6)** au cadastre officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford, circonscription foncière de Thetford, dont le contour se décrit comme suit:- commençant au coin nord du lot 20-6 en allant vers le sud-ouest suivant la ligne nord-ouest dudit lot, une distance de quatre mètres et cinq centièmes (4.05 m); de là allant vers le sud-est parallèlement à la ligne nord-est du lot 20-6, une distance de deux mètres et quatre-vingt-dix centièmes (2,90 m); de là, allant vers le nord-est parallèlement à la ligne nord-ouest dudit lot 20-6, une distance de un mètre (1,00 m); de là, allant vers le sud-est parallèlement à la ligne nord-est du lot 20-6, une distance de vingt-neuf mètres et quatre-vingt-douze centièmes (29.92 m) jusqu'à l'emprise de la rue Notre-Dame; de là, allant vers le nord-est suivant le côté nord-ouest de l'emprise de la rue Notre-Dame, une distance de trois mètres et cinq centièmes (3.05 m) jusqu'à la ligne nord-est du lot 20-6; de là, allant vers

le nord-ouest suivant la ligne nord-est du lot 20-6, une distance de trente-deux mètres et soixante-dix-sept centièmes (32.77 m).

Borné vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 20-201, desdits rang et cadastre, vers le nord-est par le lot numéro 20-7 desdits rang et cadastre, vers le sud-est par la rue Notre-Dame (partie du lot 20-6, vendue au Ministère des Transports) et par une partie du lot 20-6 desdits rang et cadastre et vers le sud-ouest par une autre partie du lot 20-6 desdits rang et cadastre;

Contenant une superficie de cent deux mètres carrés et neuf dixièmes de mètre carré (102.9 m.c.).

Le tout tel qu'il appert d'une description technique préparée par Monsieur Henri Perreault, arpenteur-géomètre, en date du 24 août 1998 et portant le numéro 6318 des minutes de son répertoire, laquelle description technique ainsi qu'un plan demeurent annexés à l'original des présentes après avoir été reconnus véritables et signés par les parties aux présentes en présence du notaire soussigné.

Sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit.

Adresse civique:- sans adresse civique connue, en la Municipalité de Thetford Sud, Province de Québec.

SERVITUDE

1. Le PREMIER COMPARANT déclare que l'immeuble A n'est grevé d'aucune servitude.

2. Le DEUXIÈME COMPARANT déclare que l'immeuble B n'est grevé d'aucune servitude.

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

1. Le PREMIER COMPARANT est le dernier titulaire du droit de propriété de l'immeuble A pour l'avoir acquis en vertu des actes suivants,

savoir:-

i) Acte de vente par Dame Madeleine Morissette à Monsieur Jean-Paul Robert, exécuté devant Me Jean-Marc Roberge, notaire, le 29 mai 1971 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Thetford, le 9 juin 1971 sous le numéro 63755;

ii) Acte de vente Par Dame Marguerite-Marie Filion à Monsieur Jean-Paul Robert, exécuté devant Me Yvon Gardner, notaire, le 10 septembre 1986 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Thetford, le 15 septembre 1986 sous le numéro 113138;

2. Le DEUXIÈME COMPARANT est le dernier titulaire du droit de propriété de l'immeuble B pour l'avoir acquis de M.D.G Sports Inc. à Les Stores Pierre-Pascal Inc., exécuté devant Me Yvon Gardner, notaire, le 4 novembre 1991 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Thetford, le 5 novembre 1991 sous le numéro 134957;

GARANTIE

Cet échange est fait avec la garantie légale de part et d'autre.

DOSSIER DE TITRES

Aucun des comparants ne sera tenu de remettre à l'autre les titres de propriété en sa possession pas plus que de certificat de localisation.

POSSESSION

1. Le PREMIER COMPARANT devient propriétaire de l'immeuble B à compter de ce jour avec possession et occupation immédiates.

2. Le DEUXIÈME COMPARANT devient propriétaire de l'immeuble A à compter de ce jour avec possession et occupation immédiates.

Numéro inscription : 144 710 **Circ. foncière :** Thetford

DHM de présentation :

Registre des mentions

Numéro inscription : 144 710

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-TREIZE,
LE vingt-six octobre.

Devant Me J.-RENÉ CLOUTIER, Notaire à Black Lake, Province de Québec,

COMPARAÎT:

LES ENTREPRISES LABONTÉ LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Thetford Mines, 1805, rue Notre-Dame Nord, et ci-après représentée par Dame GABRIELLE VEILLEUX, présidente et seule actionnaire, dûment autorisée aux termes d'une décision prise le vingt-cinq octobre mil neuf cent quatre-vingt-treize,----------
et dont copie demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et contresignée "POUR IDENTIFICATION" par la représentante en présence du notaire soussigné,

Ci-après nommée: "LE VENDEUR",

LEQUEL vend, avec la garantie de franc et quitte de toute dette, privilège ou hypothèque, à

1015592046

GESTION A.C.L. LABONTÉ INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Thetford Mines, au 207, rue Dodier Ouest, et ci-après représentée par M. ANDRÉ LABONTÉ, président, et par M. LUCIEN LABONTÉ, secrétaire, tous deux dûment autorisés aux termes d'une résolution du conseil d'administration en date du vingt-cinq octobre mil neuf cent quatre-vingt-treize,----------
et dont un extrait demeure annexé aux présentes après avoir été reconnu véritable et contresigné "POUR IDENTIFICATION" par les représentants en présence du notaire soussigné,

Ci-après nommée: "L'ACQUÉREUR",

Ici présent et acceptant l'immeuble suivant,

Division d'Enregistrement - THETFORD
Je certifie que ce document a été enregistré
Ce 1993-10-26 - 14:10
année mois jour heure minute
sous le numéro 144710
42 _____ 28
Registrateur

Numéro inscription : 144 710

Ci-après nommé: "L'IMMEUBLE",

DÉSIGNATION

Un emplacement situé en la Municipalité de Thetford Sud, composé de:

a) Un morceau de terrain connu et désigné comme étant la subdivision numéro DEUX CENT du lot numéro VINGT (No. 20-200) du cinquième rang, au cadastre officiel du Canton de Thetford, division d'enregistrement de Thetford;

b) Un emplacement, connu et désigné comme faisant partie de la subdivision numéro TRENTE-DEUX du lot numéro VINGT-ET-UN A (Ptie no. 21-A-32) du cinquième rang, au cadastre officiel du Canton de Thetford, division d'enregistrement de Thetford, et étant borné et décrit comme suit, savoir: vers le Sud-Est par la rue Notre-Dame Nord, mesurant, en mesures anglaises, le long de cette limite, cinquante pieds et sept dixièmes (50,7'), vers le Sud-Ouest par le lot (21-A-4) desdits rang et cadastre, mesurant le long de cette limite, cent dix pieds (110'), vers le Sud-Est par ledit lot (21-A-4), mesurant le long de cette limite, cinquante pieds et sept dixièmes (50,7'), vers le Sud-Ouest par une partie dudit lot (21-A-32), mesurant le long de cette limite, vingt pieds (20'), vers le Sud-Est par une partie dudit lot (21-A-32), mesurant le long de cette limite, quarante-huit pieds et trois dixièmes (48,3'), vers le Sud-Ouest par une partie des lots (21-A-11-1) et (21-A-14) (rue Vanier) desdits rang et cadastre, mesurant le long de cette limite, quatre-vingt-dix-huit pieds et sept dixièmes (98,7'), vers le Nord-Ouest par le lot (21-A-14) (Avenue Robert) desdits rang et cadastre, mesurant le long de cette limite, cent quatre-vingt pieds et sept dixièmes (180,7'), vers le Nord-Est par le lot (20-200) desdits rang et cadastre et ci-dessus décrit, mesurant le long de cette limite, cent dix-huit pieds et sept dixièmes (118,7'), vers le Sud-Est par le lot (21-A-6) desdits rang et cadastre, mesurant le long de cette limite, trente-et-un pieds (31'), vers le Nord-Est par ledit lot (21-A-6), mesurant le long de cette limite, cent dix pieds (110'), et contenant en superficie, vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-quatorze pieds carrés (24 594 p.c.).

Le tout, sans bâtisse, circonstances et dépendances, et sous la réserve des mines et droits de mines en faveur de qui de droit.

Ainsi que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part du vendeur et dont l'acquéreur se déclare satisfait pour l'avoir vu et examiné et pour le bien connaître.

ÉTABLISSEMENT DE PROPRIÉTÉ

Le vendeur déclare être propriétaire de l'immeuble pour l'avoir acquis, avec plus grande étendue, aux termes des actes suivants, savoir:

- Un acte de vente par RÉGENT LABONTÉ à LES ENTREPRISES LABONTÉ LTÉE, reçu devant Me J.-RENÉ CLOUTIER, Notaire, le vingt-neuf décembre mil neuf cent soixante-cinq et enregistré au bureau d'enregistrement de Thetford, le trente décembre mil neuf cent soixante-cinq, sous le numéro (51608);

- Avis de cadastre par RÉGENT LABONTÉ, reçu devant Me J.-RENÉ CLOUTIER, Notaire, le vingt-quatre janvier mil neuf cent soixante-douze et enregistré au bureau d'enregistrement de Thetford, le vingt-sept janvier mil neuf cent soixante-douze, sous le numéro (65573);

- Avis de fusion par LES ENTREPRISES LABONTÉ LTÉE, reçu devant Me SYLVIE TURCOTTE, Notaire, le quatorze janvier mil neuf cent quatre-vingt-sept et enregistré au bureau d'enregistrement de Thetford, le quinze janvier mil neuf cent quatre-vingt-sept, sous le numéro (114125);

- Avis de cadastre par RÉGENT LABONTÉ, reçu devant Me J.-RENÉ CLOUTIER, Notaire, le vingt-et-un janvier mil neuf cent soixante-douze et enregistré au bureau d'enregistrement de Thetford, le vingt-cinq janvier mil neuf cent soixante-douze, sous le numéro (65568).

Numéro inscription : 134 957 **Circ. foncière :** Thetford

DHM de présentation :

Registre des mentions

Numéro inscription : 134 957

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT ONZE

le quatre novembre.

DEVANT Me YVON GARDNER, notaire à Thetford Mines, Province de Québec.

C O M P A R A I T :-

M.D.G. SPORTS INC., Corporation légalement constituée, ayant son siège social à 1855, rue Notre Dame Nord, en la Municipalité de Thetford Sud Province de Québec, G6G 2V7, agissant et représentée aux présentes par Monsieur Gérald Bolduc, son président, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration de ladite Corporation, tenue le vingt-neuf octobre mil neuf cent quatre-vingt-onze----------

copie certifiée de ladite résolution demeurant annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée par ledit représentant en présence du notaire soussigné, ci-après appelée:-

«« LE VENDEUR »»

LEQUEL, par les présentes vend avec garantie de franc et quitte de toute dette, privilège ou hypothèque, à

LES STORES PIERRE-PASCAL INC.,

Corporation légalement constituée ayant son siège social au 986, 7ième Avenue, en la Ville de Thetford Mines, agissant et représentée aux présentes par Monsieur Marc Gagné, son président, dûment autorisé aux fins des présentes, ainsi qu'il le déclare, ci-après appelée:-

«« L'ACQUEREUR »»

présent et acceptant, l'immeuble suivant, savoir:-

Division d'Enregistrement - THETFORD
Je certifie que ce document a été enregistré
Ce 1991-11-5 - 10:50
année mois jour heure minute
sous le numéro 134957
Registrateur

1017355914

Numéro inscription : 134 957

DESIGNATION

UN immeuble situé en la Municipalité de Thetford Sud, composé de:-

A) UN terrain connu et désigné comme étant le lot numéro SIX de la subdivision du lot originaire numéro VINGT ET UN-A (No. 21-A-6) au cadastre officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford;

B) UN terrain connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE de la subdivision du lot originaire numéro VINGT (No. 20-4) au cadastre officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford;

C) UN terrain connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ de la subdivision du lot originaire numéro VINGT (No. 20-5) au cadastre officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford;

D) UN terrain connu et désigné comme étant le lot numéro SIX de la subdivision du lot originaire numéro VINGT (No. 20-6) au cadastre officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford.

AVEC toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit, et portant le numéro civique 1855, rue Notre Dame Nord, en la Municipalité de Thetford Sud.

SAUF ET À DISTRAIRE des susdits lots numéros 20-4, 20-5 et 20-6, une lisière de terrain pour l'élargissement de la route telle que décrite dans l'acte de vente par Thomas Doyon à Sa Majesté La Reine Elisabeth II, exécuté devant Me Benoit C. Chartier, notaire, le huit juin mil neuf cent soixante-dix et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Thetford, à Thetford Mines, le treize juin mil neuf cent soixante-dix sous le numéro 60790.

TITRE

Le vendeur déclare qu'il est propriétaire dudit immeuble pour l'avoir acquis de Monsieur Jean Doyon et Automobiles Jean Doyon Inc., aux termes d'un acte de vente exécuté devant Me Armand Bolduc, notaire, le dix-huit juillet mil neuf cent quatre-vingt-dix et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Thetford, à Thetford Mines, le vingt juillet mil neuf cent quatre-vingt-dix sous

le numéro 128238.

CONSIDERATION

La présente vente est ainsi faite pour et en considération de la somme de SOIXANTE SIX MILLE DOLLARS ($ 66,000.00) que le vendeur déclare et reconnait avoir reçu de l'acquéreur, à son entière satisfaction, DONT QUITTANCE GENERALE ET FINALE.

DOSSIER DE TITRES

Le vendeur fournit les titres de propriété qu'il a actuellement en mains sans certificat de recherches et sans certificat de localisation et l'acquéreur s'en déclare satisfait.

POSSESSION

L'acquéreur sera propriétaire de l'immeuble à compter de ce jour avec possession et occupation immédiates.

DECLARATIONS DU VENDEUR

Le vendeur fait les déclarations suivantes et s'en porte garant:-

1o- l'immeuble est libre de tout privilège, hypothèque, redevance, servitude ou charge quelconque, à l'exception d'une première hypothèque au montant originaire de $ 55,000.00 due en vertu d'un acte d'hypothèque par M.D.G. Sports Inc. en faveur de Caisse Populaire Notre Dame de Thetford Mines, exécuté devant Me Armand Bolduc, notaire, le huit juillet mil neuf cent quatre-vingt-dix et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Thetford, à Thetford Mines, le dix juillet mil neuf cent quatre-vingt-dix sous le numéro 128092; laquelle sera payée et radiée

Numéro inscription : 128 238 **Circ. foncière :** Thetford

DHM de présentation :

Registre des mentions

Numéro inscription : 128 238

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX, le dix-huit juillet.

DEVANT Me ARMAND BOLDUC, notaire à Sherbrooke, province de Québec, Canada.

COMPARAISSENT:

JEAN DOYON, commerçant, ayant sa résidence principale au 722 rue Moreau Ste-Foy, Québec, GIV 3A4;

et

AUTOMOBILES JEAN DOYON INC., corporation légalement constituée ayant son siège social à 95, rue St-Cyr, Thetford Sud, agissant et ici représentée par Monsieur JEAN DOYON, son président, dûment autorisé aux termes d'une résolution de ladite compagnie en date du 18 juillet 1990----------
dont un exemplaire demeure annexé à l'original des présentes, après avoir été reconnu véritable et signé pour identification par le représentant en présence du notaire soussigné,

ci-après nommés

"LES VENDEURS"

LESQUELS VENDEURS, vendent, avec garantie de franc et quitte de toutes dettes, privilèges ou hypothèques, à:

M.D.G. SPORTS INC., corporation légalement constituée ayant son siège social à 1855 rue Notre Dame Nord à Thetford Sud, (Québec) G6G 2V7, agissant et ici représentée par Dany Paré, son président dûment autorisé aux termes d'une résolution de ladite compagnie, en date du 18 juillet 1990, dont une copie demeure annexée à l'original des présentes, après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant en présence du notaire soussigné, ci-après nommée

"L'ACQUEREUR"

ici présent et acceptant, l'immeuble et le fonds de commerce suivants:

I) JEAN DOYON vend à l'acquéreur acceptant, l'immeuble suivant:

a) Un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro SIX de la subdivision du lot originaire numéro VINGT ET UN A (21A-6) aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang cinq (rg.5) du canton de Thetford.

1017744034

Division d'enregistrement - THETFORD
Je certifie que ce document a été enregistré
Ce 90-07-20 à 09:00
année mois jour heure minute
sous le numéro 128238
Registrateur - adj.

10/59
2
3
4

b) Un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE de la subdivision du lot originaire numéro VINGT (20-4) aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang cinq (rg.5) du canton de Thetford.

c) Un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ de la subdivision du lot originaire numéro VINGT (20-5) aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang cinq (rg.5) du canton de Thetford.

d) Un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro SIX de la subdivision du lot originaire numéro VINGT (20-6) aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang cinq (rg.5) du canton de Thetford.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et portant le numéro civique 1855 rue Notre-Dame Nord Thetford Sud, (québec).

Cet immeuble est situé dans la ville de Thetford Sud.

Le tout sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant se trouver dans les titres antérieurs, mais plus spécialement mais sans limitation, sujet à la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit s'ils ont été réservés et sous la réserve des conditions de concession dudit emplacement mentionnés dans les titres antérieurs.

2) AUTOMOBILES JEAN DOYON INC. vend à l'acquéreur acceptant, le fonds de commerce suivant:

Le commerce de vente de motoneiges opéré au 1855, rue Notre-Dame Nord à Thetford Sud, incluant mais sans limitation les droits que possède les vendeurs dans les exclusivités de ce commerce, comprenant mais sans limitation:

- les équipements, l'inventaire de pièces Arctic Cat et Kimpex, une motoneige usagée El Tigre Z, une porte électrique de garage avec moteur, les manuels de service, un appareil à micro-fiches, une établie, des étagères et des outils spécialisés, le tout servant à l'opération du commerce en date du 1er avril 1990.

La présente vente comprend également:

I. la clientèle et l'achalandage.

2. le droit au numéro téléphone présentement en usage, l'acquéreur s'engageant à respecter les conditions de Bell Canada;

3. tous les comptes recevables ratachés au commerce, créés après le 1er avril 1990;

4. tous les meubles, les accessoires et l'équipement servant présentement à l'exploitation du commerce.

5. tous les droits et privilèges reliés à l'identification du commerce, notamment mais sans limitation, les affiches et enseignes situées à l'extérieure de la bâtisse.

Ainsi que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part des vendeurs et dont l'acquéreur se déclare satisfait pour l'avoir vu et examiné et pour le bien connaître.

ETABLISSEMENT DE PROPRIETE

Jean Doyon déclare être propriétaire du terrain présentement vendu pour l'avoir acquis de Dame Odélie Gilbert, aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Pierre Turcotte, notaire, le 24 mars 1988, et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Thetford, sous le numéro 118300 et y avoir fait construire la bâtisse. Et la compagnie Automobiles Jean Doyon Inc., déclare être propriétaire comme nouveau commerce incluant les pièces et l'équipement.

DOSSIER DES TITRES

Les vendeurs ne s'engagent à fournir à l'acquéreur que les seuls titres qu'ils ont présentement en leur possession.

POSSESSION ET CONDITIONS

L'acquéreur sera propriétaire dudit immeuble à compter de ce jour, avec possession immédiate et occupation rétroactive au premier avril mil neuf cent quatre-vingt-dix (1er avril 1990).

L'acquéreur prendra l'immeuble et le commerce présentement vendus dans l'état et la situation qu'ils étaient en date du 1er avril 1990.

DECLARATIONS DES VENDEURS

Les vendeurs font les déclarations suivantes et s'en portent garants:

Numéro inscription : 118 300 **Circ. foncière :** Thetford

DHM de présentation :

Registre des mentions

Numéro inscription : 118 300

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT,

Le vingt-quatre mars,

DEVANT Me PIERRE TURCOTTE, Notaire à Thetford Mines, Province de Québec,

COMPARAIT:

MADAME **ODELIE GILBERT**, retraitée, demeurant au numéro 757 rue Nérée-Tremblay, app. 411, Ste-Foy, G1V 4L8;

Ci-après nommée: " **LE VENDEUR** ",

LEQUEL, par les présentes, vend avec garantie contre tous troubles et évictions quelconques, franc et quitte de toutes dettes, privilèges et hypothèques, à

MONSIEUR **JEAN DOYON**, commerçant, demeurant au numéro 75 rue Des Cantons, Charlesbourg, (Adresse postale: C.P. 1437, Lac Beauport), G0A 2C0;

Ci-après nommé: " **L'ACQUEREUR** ",

Ici présent et acceptant, l'immeuble suivant, savoir:

DESIGNATION

1. UN emplacement situé sur la route conduisant de Thetford Mines à Robertsonville, connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE de la subdivision du lot numéro VINGT (20-4) et le lot numéro SIX de la subdivision du lot numéro VINGT-ET-UN-A (21-A-6) tous deux au cadastre officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford, dans le comté de Frontenac, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit s'ils ont été réservés et sous la réserve des conditions de concession dudit empla-

Division d'enregistrement - THETFORD
Je certifie que ce document a été enregistré
Ce 88-03-25 - 13.50
année mois jour heure minute
sous le numéro 118300
Registrateur adj.

1017365316

10/2
59
3
4

Numéro inscription : 118 300

/2

cement mentionnées dans les titres antérieurs.

2. DEUX emplacements situés sur la route conduisant de Thetford Mines à Robertsonville, connus et désignés comme étant les lots numéros CINQ et SIX de la subdivision du lot numéro VINGT (20-5 et 20-6) tous deux au cadastre officiel pour le cinquième rang dudit canton de Thetford, dans le comté de Frontenac, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit s'ils ont été réservés et sous la réserve des conditions de concession desdits emplacements mentionnées dans les titres antérieurs.

Sans bâtisse, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, sans exception ni réserve.

TITRE

Le vendeur déclare être propriétaire du susdit immeuble, pour l'avoir acquis avec plus grande étendue de feu son époux Thomas Doyon, aux termes du testament de ce dernier exécuté devant Me Ernest Carreau, notaire, le 22 janvier 1932 et enregistré au bureau d'enregistrement de Thetford, le 21 novembre 1974 sous le numéro 74722, en même temps qu'une déclaration de transmission exécutée devant Me Raymond Bergeron, notaire, le 17 octobre 1974, sous le numéro 74723 et le certificat du percepteur sous le numéro 3547.

Le vendeur déclare ne fournir à l'acquéreur aucun titre de propriété, ni certificat de recherches, ni certificat de localisation, et l'acquéreur s'en déclare satisfait.

CHARGES ET CONDITIONS

La présente vente est faite sujette aux charges et conditions suivantes, savoir:

1.- L'Acquéreur prendra possession dudit immeuble immédiatement, et dans son état actuel;

2.- L'Acquéreur paiera les taxes muni-

Numéro inscription : 113 138 **Circ. foncière :** Thetford

DHM de présentation :

Registre des mentions

Numéro inscription : 113 138

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SIX,

le dix septembre.

DEVANT Me YVON GARDNER, notaire à Thetford Mines, Province de Québec.

C O M P A R A I T :-

DAME MARGUERITE MARIE FILION, demeurant au 730, 111ième Avenue, en la Ville de Thetford Mines, ci-après appelée:-

«« LE VENDEUR »»

LEQUEL, par les présentes vend avec garantie contre tous troubles et évictions quelconques, franc et quitte de toutes dettes et hypothèques, à

MONSIEUR JEAN PAUL ROBERT, demeurant au 1867, rue Notre Dame Nord, en la Municipalité de Thetford Sud, ci-après appelé:-

«« L'ACQUEREUR »»

présent et acceptant, l'immeuble suivant, savoir:-

DESIGNATION

UN emplacement situé en la Municipalité de Thetford Sud, connu et désigné comme étant le lot numéro ONZE de la subdivision du lot numéro VINGT (No. 20-11) au cadastre officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit, et sujet aux conditions mentionnées dans l'acte de vente par Monsieur Rhéo Morisset à Monsieur Maurice Bolduc, exécuté devant Me Jean Marc Roberge, notaire, le trois janvier mil neuf cent cinquante-et-un et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Thetford, à Thetford Mines, le premier mars mil neuf cent cinquante-et-un sous le numéro 23127.

TITRE

Le vendeur déclare qu'elle est propriétaire dudit immeuble pour l'avoir acquis de Mon-

1018120366

Division d'enregistrement : THETFORD
Je certifie que ce document a été enregistré
Ce 86-09-15 à 13 h 50
année mois jour heure minute
sous le numéro 113138

16/9

Numéro inscription : 113 138

sieur Jean Préfontaine, aux termes d'un acte de vente exécuté devant Me Jean Marc Roberge, notaire, le vingt-cinq novembre mil neuf cent cinquante-neuf et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Thetford, à Thetford Mines, le seize février mil neuf cent soixante sous le numéro 40421.

CONSIDERATION

La présente vente est ainsi faite pour et en considération de la somme de MILLE DEUX CENTS DOLLARS ($ 1,200.00) que le vendeur déclare et reconnait avoir reçu de l'acquéreur, à son entière satisfaction, DONT QUITTANCE GENERALE ET FINALE.

DOSSIER DE TITRES

Le vendeur fournit les titres de propriété qu'il a actuellement en mains sans certificat de recherches et sans certificat de localisation et l'acquéreur s'en déclare satisfait.

POSSESSION

L'acquéreur sera propriétaire de l'immeuble à compter de ce jour avec possession et occupation immédiates.

DECLARATION DU VENDEUR

Le vendeur fait les déclarations suivantes et s'en porte garant:-

1o- l'immeuble est libre de tout privilège, hypothèque, redevance, servitude ou charge quelconque (à l'exception de ceux mentionnés aux présentes);

2o- Toutes les taxes, cotisations et répartitions foncières, générales et spéciales, échues ont été payées sans subrogation;

Numéro inscription : 74 723 **Circ. foncière :** Thetford

DHM de présentation :

Registre des mentions

Numéro inscription : 74 723

-12,256-

Québec, le 17 octobre 1974.

Déclaration de transmission

par

Dame Veuve Thomas Doyon (née Odélie Gilbert)

re:

Succession Thomas Doyon.

1ère copie.

74723

Enregistré à 8 hres de l'avant-midi, le vingt-unième jour du mois de novembre l'an mil neuf cent soixante-quatorze

Jos. Lamicq
Registrateur-Adjoint

1016021351

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE-QUATORZE,
le dix-sept octobre.

DEVANT Me RAYMOND BERGERON, notaire à Québec, province de Québec;

COMPARAIT:

Dame ODELIE GILBERT, ménagère, domiciliée au 1166 rue Notre-Dame-Nord, Thetford-Mines, comté de Mégantic, veuve non remariée de monsieur THOMAS DOYON, en son vivant du même lieu, retraité;

LAQUELLE déclare ce qui suit:

QUE son époux, THOMAS DOYON, en son vivant de la ville de Thetford-Mines, retraité, est décédé à Thetford-Mines, à l'Hôpital Général de Thetford-Mines, le trente août mil neuf cent soixante-quatorze (1974), à l'âge de quatre-vingt-deux ans et deux mois, étant né le vingt juin mil huit cent quatre-vingt-douze (1892).

QUE son époux, THOMAS DOYON, et la comparante Dame ODELIE GILBERT étaient mariés en premières noces sous le régime de la séparation de biens en vertu d'un contrat de mariage reçu devant Me Ernest Carreau, notaire, le dix-neuf février mil neuf cent vingt-huit et enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, le onze août mil neuf cent vingt-huit sous le numéro 104,204 au volume B-90, Folio 724.

QUE son époux, THOMAS DOYON est décédé en laissant un testament authentique, qui ne fut ni révoqué ni modifié reçu devant Me Ernest Carreau, notaire, le vingt-deux janvier mil neuf cent trente-deux aux termes duquel testament il léguait tous ses biens meubles et immeubles à son épouse, la comparante, Dame Odélie Gilbert, qu'il instituait sa légataire universelle et qu'il nommait son exécutrice testamentaire.

QUE parmi les biens laissés par le défunt se trouvent les immeubles ci-après mentionnés, savoir:

DESIGNATION

I.- Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro SOIXANTE-DOUZE, subdivision du lot originaire numéro VINGT-DEUX (22-72) du cadastre officiel du canton de Thetford, dans le cinquième rang.

Avec la maison portant les numéros civiques 1166 - 1170 - 1172 rue Notre-Dame-Nord, Ville de Thetford Mines, et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

5/73
10/2
59
3
4

74723

Numéro inscription : 74 723

Tel que le tout se trouve présente---
ment avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, sans exception ni réserve, et notamment sous toute la réserve de mines et droits de mines en faveur de qui de droit.

II.- a) UN emplacement situé sur la route conduisant de Thetford Mines à Robertsonville, -- connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE de la subdivision du lot numéro VINGT (20-4) et le lot numéro SIX de la subdivision du lot numéro VINGT-ET-UN - A (21-A-6) tous deux au cadastre officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford, dans le comté de Mégantic, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit s'ils ont été réservés et sous la réserve des -- conditions de concession dudit emplacement mentionné -- dans les titres antérieurs.

b) DEUX emplacements situés sur la route conduisant de Thetford Mines à Robertsonville, connus et désignés comme étant les lots numéros CINQ -- et SIX de la subdivision du lot numéro VINGT (20-5 et 20-6) tous deux au cadastre officiel pour le cinquième rang dudit canton de Thetford, dans le comté de Mégantic, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit s'ils ont été réservés et sous la réserve des -- conditions de concession desdits emplacements mentionnés dans les titres antérieurs.

Sans bâtisse, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, sans exception ni réserve.

QUE le percepteur provincial des --- droits sur les successions a autorisé la transmission des biens ci-dessus décrits, tel qu'il appert de son certificat de libération produit avec la présente, -- sous le numéro 574,650------de ses dossiers.

La présente déclaration est faite pour valoir à toutes fins que de droit et conformément à -- l'article 2098 du Code Civil.

VU CE QUE CI-DESSUS, la comparante requiert le régistration de la division d'enregistrement de Thetford, de bien vouloir inscrire les susdits immeubles à son nom, en totalité, en sa qualité de légataire universelle de tous les biens meubles et immeubles laissés par son défunt époux, conformément au -- testament précité.

La comparante fournie avec la présente déclaration les documents ci-après mentionnés:

Numéro inscription : 63 755 **Circ. foncière :** Thetford

DHM de présentation :

Registre des mentions

Numéro inscription : 63 755

No: 14006
Le 29 mai 1971
V E N T E
par
Madeleine Morissette
à
Jean Paul Robert

lère copie

63755

Enregistré à 9.00 hres de l'avant-midi, le neuvième jour du mois de juin l'an mil neuf cent soixante et onze.
Joseph Lemieux
Dépt. Régistrateur

1040052346

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE,

le vingt-neuf mai.

DEVANT Me JEAN MARC ROBERGE, notaire à Thetford Mines, province de Québec.

C O M P A R A I T :-

MADEMOISELLE MADELEINE MORISSETTE, de la cité de Thetford Mines, comptable, célibataire majeure,

LAQUELLE, par les présentes, vend avec la garantie légale, franc et quitte de toutes dettes et hypothèques et avec possession comme à compter du vingt-sept mai mil neuf cent soixante-et-neuf, à

MONSIEUR JEAN PAUL ROBERT, garagiste, demeurant dans la municipalité de Thetford Sud, dans la paroisse St-Noël Chabanel de Thetford Mines, présent et acceptant acquéreur pour lui-même et ses ayants-cause, l'immeuble suivant, savoir:-

DESIGNATION

UN morceau de terrain vacant situé près de la route nationale conduisant de Thetford Mines à Robertsonville, dans la municipalité de Thetford Sud, connu et désigné comme étant les lots numéros QUATORZE et QUINZE de la subdivision du lot numéro VINGT (Nos. 20-14 et 20-15) au cadastre officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford, dans le comté de Mégantic, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit.

TITRE

LA venderesse déclare être devenue propriétaire du dit immeuble en sa qualité de légataire universelle de son frère, Jean Morissette, décédé le vingt-cinq août mil neuf cent soixante-et-huit, aux termes de son dernier testament exécuté devant Me Marcel Dallaire, notaire, le neuf août mil neuf cent soixante

10/12
13

63755

Numéro inscription : 63 755

et enregistré au bureau d'enregistrement de Thetford, à Thetford Mines, le neuf mai milneuf cent soixante-et-neuf sous le numéro 58004; une déclaration de transmission relative au susdit immeuble ayant été exécutée devant Me Jean Marc Roberge, notaire, le vingt-neuf mai mil neuf cent soixante-et-onze et sera enregistrée à Thetford Mines susdit avec le certificat du percepteur des droits sur les successions pour la province de Québec en même temps que les présentes.

LA venderesse remet à l'acquéreur les titres qu'elle a en mains avec le certificat de recherches du bureau d'enregistrement de Thetford, elle ne sera pas tenue de lui en fournir aucun autre et l'acquéreur s'en déclare satisfait.

CHARGES

LA présente vente est faite à charge par l'acquéreur d'acquitter toutes les taxes scolaires, municipales et les autres impositions publiques pouvant affecter le dit immeuble à compter du vingt-neuf mai mil neuf cent soixante-et-neuf et à l'avenir, garantie quitte de tous arrérages antérieurs à cette date.

CONSIDERATION

LA présente vente est de plus faite pour le prix de HUIT CENTS DOLLARS ($800.00) que la venderesse déclare et reconnait avoir reçu de l'acquéreur à son entière satisfaction, dont quittance générale et finale.

ETATS CIVILS

LA venderesse déclare qu'elle est célibataire majeure.

Numéro inscription : 51 608 **Circ. foncière :** Thetford

DHM de présentation :

Registre des mentions

Numéro inscription : 51 608

3911

LE 29 DECEMBRE 1965

VENTE

PAR

REGENT LABONTE

A

" LES ENTREPRISES LABONTE LTEE "

lière Copie

51608

Enregistré dans les
de l'après -midi, de
trentième jour
du mois de décembre
l'an mil neuf cent
soixante cinq

Par acte, Regent Labonte
cède à Les Entreprises
de l'acte ci-contre, ac-
corde priorité d'hypo-
thèque à la Banque d'
Expansion Industrielle
pour la somme de
$30,000. Le 16 octobre
1969 devant Me J.R. Cloutier
not. Enrg. le 17 octobre
1969 sous no: 57278

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE-ET-CINQ,
le vingt-neuf décembre.

DEVANT Me J.- RENE CLOUTIER, Notaire à Black Lake, Province de Québec,

COMPARAIT:

Monsieur REGENT LABONTE, garagiste, demeurant à Thetford Mines, Comté de Mégantic,

ci-après appelé LE VENDEUR,

LEQUEL vend avec la garantie de franc et quitte de tous privilèges et hypothèques, à

" LES ENTREPRISES LABONTE LTEE ", corporation légalement constituée par lettres patentes du Lieutenant-Gouverneur en Conseil en date du vingt-sept septembre mil neuf cent soixante-et-cinq, et ayant son siège social en la Cité de Thetford Mines, Comté de Mégantic, agissant aux présentes par son président, Monsieur REGENT LABONTE, dûment autorisé aux termes d'une résolution de son bureau de direction adoptée à une assemblée spéciale tenue le vingt-neuf décembre mil neuf cent soixante-et-cinq, dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et contresignée " POUR IDENTIFICATION " par les parties et le notaire soussigné,

ci-après appelée L'ACQUEREUR,

les immeubles dont suivent les désignations, savoir:

DESIGNATIONS

1- Un morceau de terrain formé par les lots suivants, savoir:

A- Les subdivisions numéros un, deux, douze, treize, dix-neuf et vingt du lot numéro vingt-et-un-A (Nos 21-A-1, 21-A-2, 21-A-12, 21-A-13, 21-A-19 et 21-A-20) du cinquième rang du cadastre officiel du Canton de Thetford;

B- La resubdivision numéro deux de la subdivision numéro onze du lot numéro vingt-et-un-A (No 21-A-11-2) du cinquième rang du cadastre officiel du Canton de Thetford;

C- La resubdivision numéro UN de la subdivision numéro quatorze du lot numéro vingt-et-un-A (No 21-A-14-1);

D- Un morceau de terrain de forme irrégulière et mesurant en mesures anglaises cinquante (50) pieds de largeur dans ses lignes Sud-Ouest et Nord-Est, cent dix-huit pieds et deux dixièmes de pied (118.2') de profondeur dans sa ligne Sud-Est et cent deux pieds et deux dixièmes de pied (102.2') de profondeur dans sa ligne Nord-Ouest, connu et désigné comme étant une partie de la partie non subdivisée de la subdivision numéro quatorze du lot numéro vingt-et-un-A (Ptie de Ptie n.s. de 21-A-14) du cinquième rang du cadastre officiel du Canton de Thetford, et é-

Par avis à cadastre la vente ci-contre, mentionne les lots 21-A-1, 21-A-2, 21-A-12, 21-A-13, 21-A-19, 21-A-20, 21-A-11-2, 21-A-14-1, et la partie du lot 21-A-14 mentionnée dans le paragraphe 1 (d) ci-contre, est portée au lot 21-A-21 dudit cadastre; les lots 21-A-1, 21-A-2, 21-A-3, 21-A-10 et la balance du lot 21-A-14 mentionnés dans le paragraphe 3 (b) ci-contre, est portée au lot (illegible)

51608

1040431842

Numéro inscription : 51 608

21-A-32 des subdivisions
le 21 janvier 1972, devant
J. René Cloutier, soussigné
le 25 janvier 1972, sous le
No: 65668
Jos. Lemaire
Dép. Régistrateur

Par avis à cadastre, lesdites deux contre-lettres couvrent les lots 20-10 et la lisière du lot 20-39 sont maintenant portés sur le lot 20-208 rang 5, Canton de Thetford. Le 24 janvier 1972 devant J. R. Cloutier, not. Enrg. le 27 janvier 1972 sous no: 65573.
Jos. Lemaire
Dép. Régistrateur

Par dépôt No 27726
le 83-11-16

Les privilèges et hypothèques
résultant de cette acte sont
limités à la somme de 32,00 $

Renaud Auger
Régistrateur

2

tant borné comme suit, savoir: vers le Nord-Est par une autre partie du même lot, en arrière vers le Sud-Ouest par un terrain appartenant à NOELLA ROULEAU DOYON vers le Sud-Est par le lot (21-A-14-2) dudit cadastre et vers le Nord-Ouest par d'autres terrains appartenant à Dame ANTONIO GROLEAU ou représentants, circonstances et dépendances, et sous la réserve des mines et droits de mines en faveur de qui de droit.

Avec toutes les bâtisses construites sur ledit morceau de terrain, circonstances et dépendances, et sous la réserve des mines et droits de mines en faveur de qui de droit

2- Un morceau de terrain formé par les lots suivants, savoir:

A- Les subdivisions numéros sept, huit, neuf et dix du lot numéro vingt-et-un-A (Nos 21-A-7, 21-A-8, 21-A-9 & 21-A-10) du cinquième rang du cadastre officiel du Canton de Thetford.

B- La subdivision numéro dix du lot numéro vingt (No 20-10) du cinquième rang du cadastre officiel du Canton de Thetford.

C- Une lisière de terrain mesurant en mesures anglaises seize (16) pieds de profondeur dans ses lignes Sud-Ouest et Nord-Est par cent quatre-vingts pieds et sept dixièmes de pied (180.7') de longueur dans ses lignes Nord-Ouest et Sud-Est, connue et désignée comme étant une partie de la partie non subdivisée de la subdivision numéro quatorze du lot numéro vingt-et-un-A (Ptie de Ptie n.s. de 21-A-14) du cinquième rang du cadastre officiel du Canton de Thetford, et étant bornée comme suit, savoir: en front vers le Nord-Ouest par le résidu du même lot (21-A-14 n.s.), en arrière vers le Sud-Est par les subdivisions numéros sept, huit, neuf et dix du lot numéro vingt-et-un-A (21-A-7, 21-A-8, 21-A-9 & 21-A-10) desdits rang et cadastre, d'un côté vers le Sud-Ouest par la partie non subdivisée de la subdivision numéro quatorze du lot numéro vingt-et-un-A (Ptie n.s. 21-A-14) et de l'autre côté vers le Nord-Est par la lisière de terrain ci-après désignée (20 Ptie 39), circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines en faveur de qui de droit;

D- Une lisière de terrain mesurant en mesures anglaises seize (16) pieds de profondeur dans ses lignes Sud-Ouest et Nord-Est, seize (16) pieds de largeur dans sa ligne Nord-Ouest et vingt-et-un pieds et quatre dixièmes de pied (21.4') de largeur dans sa ligne Sud-Est, connue et désignée comme étant une partie de la subdivision numéro trente-neuf du lot numéro vingt (20 Ptie 39) du cinquième rang du cadastre officiel du Canton de Thetford, et étant bornée comme suit, savoir: en front vers le Nord-Ouest et d'un côté vers le Nord-Est par le résidu du même lot (20-39), en arrière vers le Sud-Est par la subdivision numéro dix du lot numéro vingt (20-10) desdits rang et cadastre et de l'autre côté vers le Sud-Ouest par la lisière de terrain ci-dessus désignée (Ptie n.s. 21-A-14), circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines en faveur de qui de droit

Numéro inscription : 51 608

Sans bâtisse sur ledit morceau de terrain, circonstances et dépendances, et sous la réserve des mines et droits de mines en faveur de qui de droit.

TITRES

Le vendeur déclare être propriétaire des immeubles ci-dessus désignés pour les avoir acquis comme suit, savoir:

1- Les lots (21-A-1), (21-A-Ptie 2) & (21-A Ptie 12), de " CANADIAN LEASEBACKS LIMITED ", aux termes d'un acte de vente passé devant Me Jean Marc Roberge, notaire, le quatorze juin mil neuf cent soixante-et-trois et enregistré au bureau d'enregistrement de Thetford le cinq mai mil neuf cent soixante-et-quatre sous le numéro (48644);

2- Les lots (21-A-Ptie 12), (21-A-13) & (21-A Ptie 2), de " CANADIAN LEASEBACKS LIMITED ", aux termes d'un acte de vente passé devant Me Jean Marc Roberge, notaire, le cinq avril mil neuf cent soixante-et-un et enregistré au bureau d'enregistrement de Thetford le six avril mil neuf cent soixante-et-un sous le numéro (42699);

3- Les lots (21-A-9) & (21-A-10), de EDMOND GAGNE, aux termes d'un acte de vente passé devant Me Jean Marc Roberge, notaire, le quatorze juillet mil neuf cent soixante-et-un et enregistré au bureau d'enregistrement de Thetford le dix-sept juillet mil neuf cent soixante-et-un sous le numéro (43287);

4- Les lots (21-A-7), (21-A-8), (21-A-11-2), (21-A-14-1), (20-10),(20- Ptie 39), (Ptie de Ptie n.s. de 21-A-14), & (Ptie de Ptie n.s. de 21-A-14), de Dame MARGUERITE MARIE FILLION, aux termes d'un acte de vente passé devant Me J.- René Cloutier, notaire, levingt-deux mai mil neuf cent soixante-et-quatre et enregistré au bureau d'enregistrement de Thetford le vingt-cinq mai mil neuf cent soixante-et-quatre sous le numéro (48720);

5- Les lots (21-A-19) & (21-A-20), de ALFRED ARSENAULT, aux termes d'un acte de vente passé devant Me J.- René Cloutier, notaire, le quinze février mil neuf cent soixante-et-cinq et enregistré au bureau d'enregistrement de Thetford le dix-sept février mil neuf cent soixante-et-cinq sous le numéro (49896).

Le vendeur fournit à l'acquéreur tous les titres en sa possession, mais non les certificats derecherches, et l'acquéreur s'en déclare satisfait.

CHARGES ET CONDITIONS

Cette vente est faite aux charges et conditions suivantes, savoir:

1- L'acquéreur prendra possession des dits immeubles à compter du premier janvier mil neuf cent soixante-et-six.

Numéro inscription : 40 421 **Circ. foncière :** Thetford

DHM de présentation :

Registre des mentions

Numéro inscription : 40 421

10/9

No. 7388
le 25 novembre 1959
V E N T E
par
Jean Préfontaine
à
Marguerite Fillion
épouse de
Antonio Groleau

lère Copie.

40421

enregistré à trois heures de l'après-midi, le vingtième jour du mois de décembre mil neuf cent cinquante.

Le Registrateur

L'AN MIL NEUF CENT CINQUANTE-NEUF, le vingt-cinq novembre.

DEVANT Me JEAN MARC ROBERGE, notaire à Thetford Mines, Province de Québec.

C O M P A R A I T :-

MONSIEUR JEAN PREFONTAINE, autrefois de la Cité de Sherbrooke, et maintenant de la Cité de St-Hyacinthe, Industriel,

LEQUEL, par les présentes, vend avec garantie contre tous troubles et évictions quelconques, franc et quitte de toutes dettes et hypothèques et avec possession immédiate, à

MADAME MARGUERITE MARIE FILLION, demeurant à East Broughton, Comté de Beauce, épouse (séparée de biens par contrat de mariage exécuté devant Me Gédéon Roy, Notaire, le trois novembre mil neuf cent trente) de Monsieur Antonio Groleau, du même endroit, industriel, ce dernier ici présent pour autoriser son épouse, présente et acceptant acquéreur l'immeuble suivant, savoir :-

DESIGNATION

UN emplacement situé sur la route conduisant à Robertsonville, connu et désigné comme étant le lot numéro ONZE de la subdivision du lot numéro VINGT (No. 20-11) au Cadastre Officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit s'ils ont été réservés et sous la réserve des conditions de concession du dit lot.

TITRE

Le Vendeur déclare être propriétaire du dit immeuble pour l'avoir acquis de Roland Leblond aux termes

1040060689

40421

Numéro inscription : 40 421

d'un acte de vente exécuté devant Me Jean Marc Roberge, notaire, le vingt mai mil neuf cent cinquante-deux et enregistré au bureau d'Enregistrement de Thetford, à Thetford Mines, le vingt-trois mai mil neuf cent cinquante-deux, sous le numéro 25110.

Le Vendeur ne remet à l'acquéreur aucun titre ni aucun certificat de Recherches et l'acquéreur s'en déclare satisfait.

CHARGES

La présente vente est faite à charge par l'acquéreur d'acquitter toutes les taxes scolaires, municipales et les autres impositions publiques pouvant affecter le dit immeuble à l'avenir, garantie quitte de tous arrérages.

CONSIDERATION

La présente vente est de plus faite pour le prix de UN DOLLAR ($1.00) que le vendeur déclare et reconnait avoir reçu de l'acquéreur lors de l'exécution des présentes, dont quittance générale et finale.

ETAT CIVIL

Le Vendeur déclare que lors de l'acquisition du dit immeuble il était marié avec Charlotte Olivier sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage exécuté devant Me Jacques Lagassé, notaire, que sa dite épouse vit encore et que leur état civil et matrimonial n'a pas changé depuis leur mariage.

DONT ACTE, à Thetford Mines, sous le numéro sept mille trois cent quatre-vingt-huit (No. 7388).

Numéro inscription : 27 332 **Circ. foncière :** Thetford

DHM de présentation :

Registre des mentions

Numéro inscription : 27 332

No. 4549

Le 15 juillet 1953.

V E N T E

par

Philipoe Roberge

à

Thomas Doyon

lère Copie.

L'AN MIL NEUF CENT CINQUANTE-TROIS, le quinze juillet.

DEVANT Me JEAN-MARC ROBERGE, Notaire à Thetford Mines, Province de Québec.

C O M P A R A I T :-

Me PHILIPPE ROBERGE, de la Cité de Thetford Mines, Notaire,

LEQUEL, par les présentes, vend avec garantie contre tous troubles et évictions quelconques, franc et quitte de toutes dettes et hypothèques et avec possession immédiate, à

MONSIEUR THOMAS DOYON, de la Cité de Thetford Mines, peintre, présent et acceptant acquéreur pour lui-même et ses ayants-cause, les immeubles ci-après décrits, savoir :-

DESIGNATION

1.- UN emplacement situé sur la Route conduisant de Thetford Mines à Robertsonville, connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE de la subdivision du lot numéro VINGT (No.20-4) et le lot numéro SIX de la subdivision du lot numéro VINGT-ET-UN-A (No.21-A-6) tous deux au Cadastre Officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford, dans le Comté de Mégantic, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit s'ils ont été réservés et sous la réserve des conditions de concession du dit emplacement mentionnées dans les titres antérieurs.

2.- DEUX emplacements situés sur la route conduisant de Thetford Mines à Robertsonville, connus et désignés comme étant les lots numéros CINQ et SIX de la subdivision du lot numéro VINGT (Nos.20-5 & 20-6) tous deux au Cadastre Officiel pour le cinquième rang du dit Canton de Thetford, dans le Comté de Mégantic, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit s'ils ont été réservés et sous la réserve des conditions de concession des dits emplacements mentionnées dans les titres antérieurs.

TEL que les dits immeubles se trouvent présentement l'acquéreur déclarant les avoir vus et visités et en être satisfait.

TITRE

LE Vendeur déclare être propriétaire des dits immeubles pourles avoir acquis de Jean Préfontaine, aux termes d'un acte de vente exécuté devant Me Jean-Marc Roberge, Notaire, le quatorze juillet mil neuf cent cinquante-trois et dont une copie sera enregistrée en même temps que les présentes au bureau d'enregistrement de Thetford, à Thetford Mines.

27332

27332

27332

Enregistré à ... de l'agent ... le dix-huitième jour du mois de août l'an mil neuf cent cinquante-trois.

1040596788

Numéro inscription : 27 331 **Circ. foncière :** Thetford

DHM de présentation :

Registre des mentions

Numéro inscription : 27 331

No. 4548

Le 14 juillet 1953

V E N T E

PAR

Jean Préfontaine

à

Philippe Roberge

lère Copie.

27331

Enregistré à [illegible] heure de l'[illegible] midi, le dix-huitième jour du mois de août l'an mil neuf cent cinquante-trois.

[illegible]

1040596789

L'AN MIL NEUF CENT CINQUANTE-TROIS, le quatorze juillet.

DEVANT Me JEAN-MARC ROBERGE, Notaire à Thetford Mines, Province de Québec.

C O M P A R A I T :-

MONSIEUR JEAN PREFONTAINE, de la Cité de Sherbrooke, Courtier en immeuble,

LEQUEL, par les présentes, vend sans autre garantie que celle de son titre d'acquisition et avec possession immédiate, à

Me PHILIPPE ROBERGE, de la Cité de Thetford Mines, Notaire, présent et acceptant acquéreur pour lui-même et ses ayants-cause, les immeubles ci-après décrits, savoir :-

DESIGNATION

1.- UN emplacement situé sur la Route conduisant de Thetford Mines à Robertsonville, connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE de la subdivision du lot numéro VINGT (No.20-4) et le lot numéro SIX de la subdivision du lot numéro VINGT-ET-UN-A (No.21-A-6) tous deux au Cadastre Officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford, dans le Comté de Mégantic, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit s'ils ont été réservés et sous la réserve des conditions de concession du dit emplacement mentionnées dans les titres antérieurs.

2.- DEUX emplacements situés sur la Route conduisant de Thetford Mines à Robertsonville, connus et désignés comme étant les lots numéros CINQ et SIX de la subdivision du lot numéro VINGT (Nos.20-5 & 20-6) tous deux au Cadastre Officiel pour le cinquième rang du dit Canton de Thetford, dans le Comté de Mégantic, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit s'ils ont été réservés et sous la réserve des conditions de concession des dits emplacements mentionnées dans les titres antérieurs.

TEL que les dits immeubles se trouvent présentement, l'acquéreur déclarant les avoir vus et visités et en être satisfait.

TITRE

LE Vendeur déclare être propriétaire de l'immeuble décrit au paragraphe premier pour l'avoir acquis de Patrice Veilleux, aux termes d'un acte de vente exécuté devant Me Jean-Marc Roberge, Notaire, le vingt mai mil neuf cent cinquante-deux et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Thetford, à Thetford Mines, le vingt-trois mai mil neuf cent cinquante-deux, sous le numéro 25111.

27331

Numéro inscription : 25 111 **Circ. foncière :** Thetford

DHM de présentation :

Registre des mentions

Numéro inscription : 25 111

No. 4186

Le 20 mai 1952.

V E N T E

par

Patrice Veilleux

à

Jean Préfontaine

lère Copie.

25111

Enregistré à deux heures de l'après-midi de mercredi-troisième du mois de mai l'an mil neuf cent cinquante-deux

L'AN MIL NEUF CENT CINQUANTE-DEUX, le vingt mai.

DEVANT Me JEAN-MARC ROBERGE, Notaire à Thetford Mines, Province de Québec.

C O M P A R A I T :-

MONSIEUR PATRICE VEILLEUX, de la Cité de Thetford Mines, journalier,

LEQUEL, par les présentes, vend avec garantie contre tous troubles et évictions quelconques, franc et quitte de toutes dettes et hypothèques et avec possession immédiate, à

MONSIEUR JEAN PREFONTAINE, de la Cité de Sherbrooke, Agent d'immeubles, présent et acceptant acquéreur pour lui-même et ses ayants-cause, l'immeuble suivant, savoir :-

DESIGNATION

UN emplacement situé sur la route conduisant à Robertsonville, connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE de la subdivision du lot numéro VINGT (No.20-4) et le lot numéro SIX de la subdivision du lot numéro VINGT-ET-UN-A (No.21-A-6) tous deux du Cadastre Officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford, dans le Comté de Mégantic, circonstances et dépendances, et sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit s'ils ont été réservés et sous la réserve des conditions de concession des dits lots.

TITRE

LE Vendeur déclare être propriétaire du dit immeuble pour l'avoir acquis de Rhéo Morisset, aux termes d'un acte de vente exécuté devant Me Jean-Marc Roberge, Notaire, le 6 juin 1950 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Thetford, à Thetford Mines, le 7 juin 1950, sous le numéro 21881.

LE Vendeur remet à l'acquéreur son titre d'acquisition et il ne sera pas tenu de lui en four-

25111

1040576678

Numéro inscription : 25 110 **Circ. foncière :** Thetford

DHM de présentation :

Registre des mentions

Numéro inscription : 25 110

No. 4185

Le 20 mai 1952.

V E N T E

par

Roland Leblond

à

Jean Préfontaine

lère Copie.

25110

Enregistré à deux heures de l'après-midi, le vingt troisième du mois de mai l'an mil neuf cent cinquante-deux.

1040576679

L'AN MIL NEUF CENT CINQUANTE-DEUX, le vingt mai.

DEVANT Me JEAN-MARC ROBERGE, Notaire à Thetford Mines, Province de Québec.

C O M P A R A I T :-

MONSIEUR ROLAND LEBLOND, de la Cité de Thetford Mines, journalier,

LEQUEL, par les présentes, vend avec garantie contre tous troubles et évictions quelconques, franc et quitte de toutes dettes et hypothèques et avec possession immédiate, à

MONSIEUR JEAN PREFONTAINE, de la Cité de Sherbrooke, Agent d'immeubles, présent et acceptant acquéreur pour lui-même et ses ayants-cause, l'immeuble suivant, savoir :-

DESIGNATION

TROIS emplacements situés sur la route conduisant à Robertsonville, connus et désignés comme étant les lots numéros CINQ, SIX et ONZE de la subdivision du lot numéro VINGT (Nos. 20-5, 20-6 et 20-11) au Cadastre Officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit s'ils ont été réservés et sous la réserve des conditions de concession des dits lots.

TITRE

LE Vendeur déclare être propriétaire du lot numéro CINQ de la dite subdivision pour l'avoir acquis de Emile Fillion, aux termes d'un acte d'échange exécuté devant Me Philippe Roberge, Notaire, le 28 avril 1952 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Thetford, à Thetford Mines, le 30 avril 1952, sous le numéro 24969.

IL déclare être propriétaire du lot numéro SIX de la susdite subdivision pour l'avoir acquis de Maurice Bolduc, aux termes d'un acte de vente exécuté devant Me Philippe Roberge, Notaire, le 12 septembre 1951 et enregistré au susdit Bureau d'Enregistrement, le 13 septembre 1951, sous le numéro 24036.

IL déclare être propriétaire du lot numéro ONZE de la susdite subdivision pour l'avoir acquis de Maurice Bolduc, aux termes d'un acte de vente exécuté devant Me Philippe Roberge, Notaire, le 12 septembre 1951 et enregistré au susdit Bureau d'Enregistrement le 13 septembre 1951, sous le numéro 24037.

LE Vendeur remet à l'acquéreur ses titres d'acquisition et il ne sera pas tenu de lui en fournir aucun autre non plus que les Certificats de Recherches des Bureaux d'enregistrement.

25110

Numéro inscription : 24 969 **Circ. foncière :** Thetford

DHM de présentation :

Registre des mentions

Numéro inscription : 24 969

No. 2084

Le 28 avril 1952.

E CH A N G E
entre

Roland Leblond

et

Emile Fillion

lère copie.

24969

Enregistré à 2 heures de l'après-midi, le trentième jour du mois de avril l'an mil neuf cent cinquante-deux

L'AN MIL NEUF CENT CINQUANTE-DEUX, le vingt-huit avril.

DEVANT Me PHILIPPE ROBERGE, Notaire à Thetford Mines, Province de Québec.

COMPARAISSENT :-

MONSIEUR ROLAND LEBLOND, de la Cité de Thetford Mines, garagiste,

E t

MONSIEUR EMILE FILLION, de la Cité de Thetford Mines, mécanicien,

LESQUELS, par les présentes, font les conventions suivantes, savoir :-

1.- Monsieur Roland Leblond cède à titre d'échange avec garantie contre tous troubles et évictions quelconques et franc et quitte de toutes dettes et hypothèques et avec possession immédiate, au dit Emile Fillion, présent et acceptant l'immeuble suivant, savoir :-

DESIGNATION

DEUX emplacements situés sur la route conduisant à Robertsonville, connus et désignés comme étant les lots numéros SEPT et DOUZE de la subdivision du lot numéro VINGT (Nos. 20-7 & 20-12) au cadastre officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit.

2.- Monsieur Emile Fillion cède à titre d'échange avec garantie contre tous troubles et évictions quelconques et franc et quitte de toutes dettes et hypothèques et avec possession immédiate au dit Roland Leblond, présent et acceptant l'immeuble suivant, savoir :-

DESIGNATION

UN emplacement situé sur la route conduisant à Robertsonville, connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ de la subdivision du lot numéro VINGT (No. 20-5) au cadastre officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford, circonstances et dépendances, sous réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit.

TITRE

LE dit Roland Leblond déclare être propriétaire de l'immeuble par lui cédé pour l'avoir acquis avec plus grande étendue de Maurice Bolduc aux termes d'actes de vente exécutés devant Me Philippe Roberge, Notaire, le 12 septembre 1951 et enregistrés au Bureau d'enregistrement de Thetford, à Thetford Mines, le 13 sep-

1040575885

24969

Numéro inscription : 24 969

tembre 1951 sous les numéros 24036 et 24037.

LE DIT Emile Fillion déclare être propriétaire de l'immeuble ci-dessus pour l'avoir acquis de Emile Rouleau aux termes d'un acte de vente exécuté devant Me Philippe Roberge, Notaire, le 24 avril 1952 et enregistré au Bureau d'enregistrement de Thetford, à Thetford Mines, le 25 avril 1952 sous le numéro 24954.

CHARGES

LE présent acte d'échange est fait à charge pour chacun des échangistes d'acquitter toutes les taxes scolaires, municipales et les autres impositions publiques pouvant affecter les dits immeubles à eux respectivement dédés,à l'avenir, garantie quitte de tous arrérages.

SOULTE

Pour les fins du présent acte, la valeur de l'immeuble cédé par Emile Fillion est fixée à la somme de NEUF CENTS DOLLARS ($900.00) et celle de l'immeuble cédé par Roland Leblond est de MILLE TROIS CENTS DOLLARS ($1,300.00) ce qui fait une différence de QUATRE CENTS DOLLARS ($400.00). le dit Roland Leblond déclare et reconnait avoir reçu cette différence de QUATRE CENTS DOLLARS ($400.00) lors de l exécution des présentes, dont quittance générale et finale.

ETATS CIVILS

Monsieur Roland Leblond déclare que lors de son acquisition il était marié avec Marguerite Latulippe sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage exécuté devant Me Ernest Carreau, Notaire, que sa même épouse vit encore et que leur état civil et matrimonial n'a pas changé depuis leur mariage.

Monsieur Emile Fillion déclare quelors de son acquisition il était marié avec Marie-Jeanne Gosselin sous le régime de la communauté légale debiens en l'absence de contrat de mariage, que sa même épouse vit encore et que leur état civil et matrimonial n'a pas changé depuis leur mariage.

DONT ACTE, à Thetford Mines, sous le numéro deux mille quatre-vingt-quatre (No. 2084).

LECTURE FAITE, les Parties signent en présence du notaire soussigné.

SIGNE : Roland Leblond
" : Emile Fillion
" : Philippe Roberge, Notaire.

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude

Philippe Roberge N.P.

Reçu le APR 30 1952 à 2 hrs - min. pm
sous le No. 24968

Numéro inscription : 24 954 **Circ. foncière :** Thetford

DHM de présentation :

Registre des mentions

Numéro inscription : 24 954

No. 2074

Le 24 avril 1952.

V E N T E

par

Emile Rouleau

à

Emile Fillion

lère Copie.

24954

Enregistré à trois hres de l'après midi, le vingt cinquième jour du mois de avril l'an mil neuf cent cinquante deux

L'AN MIL NEUF CENT CINQUANTE-DEUX, le vingt-quatre avril.

DEVANT Me PHILIPPE ROBERGE, Notaire à Thetford Mines, Province de Québec.

C O M P A R A I T :-

MONSIEUR EMILE ROULEAU, de la Cité de Thetford Mines, journalier,

LEQUEL, par les présentes, vend avec garantie contre tous troubles et évictions quelconques, franc et quitte de toutes dettes et hypothèques et avec possession immédiate, à

MONSIEUR EMILE FILLION, de la Cité de Thetford Mines, mécanicien, présent et acceptant acquéreur pour lui-même et ses ayants-cause, l'immeuble suivant, savoir :-

DESIGNATION

UN emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ de la subdivision du lot numéro VINGT (no. 20-5) du Cadastre Officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford, circonstances et dépendances, et sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit et sous les autres conditions de concession.

TITRE

LE Vendeur déclare être propriétaire du dit immeuble pour l'avoir acquis de Rhéo Morisset aux termes d'un acte de vente exécuté devant Me Philippe Roberge, Notaire, le 22 juin 1949, et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Thetford, à Thetford Mines, le 23 juin 1949 sous le numéro 20526.

CHARGES

LA présente vente est faite à charge par l'acquéreur d'acquitter toutes les taxes scolaires, municipales et les autres impositions publiques pouvant

24954

1040575900

Numéro inscription : 21 881 **Circ. foncière :** Thetford

DHM de présentation :

Registre des mentions

Numéro inscription : 21 881

No. 3546.
Le 6 juin 1950.

V E N T E
par
Rhéo Morisset
à
Patrice Veilleux

1ère Copie

21881

Enregistré à Thetford Mines
de l'après-midi, le
jour
du mois de
l'an mil neuf cent
Enregistrée
Thetford Mines
Quittance pour le
Timbre de 500,
le 27 mai 1952
Thomas J.M. Roberge
Notaire Député
No. 6791.

L'AN MIL NEUF CENT CINQUANTE, le six juin.

DEVANT Me JEAN-MARC ROBERGE, Notaire à Thetford Mines, Province de Québec.

C O M P A R A I T :-

MONSIEUR RHEO MORISSET, de la Cité de Thetford Mines, Industriel,

LEQUEL, par les présentes, vend avec garantie contre tous troubles et évictions quelconques, franc et quitte de toutes dettes et hypothèques et avec possession immédiate, à

MONSIEUR PATRICE VEILLEUX, de la Cité de Thetford Mines, journalier, présent et acceptant acquéreur pour lui-même et ses ayants-cause, l'immeuble suivant, savoir :-

DESIGNATION

UN emplacement situé sur la route conduisant à Robertsonville, connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE de la subdivision du lot numéro VINGT (No. 20-4) et le lot numéro SIX de la subdivision du lot numéro VINGT-et-UN-A (No. 21-A-6) tous deux du cadastre officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford, dans le Comté de Mégantic, circonstances et dépendances, et sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit.

TITRE

LE vendeur déclare être propriétaire du dit immeuble pour l'avoir acquis avec plus grande étendue de Francis Hébert, James Hébert, William John Hébert, Marguerite Hébert et Rose-May Hébert, aux termes d'un acte de vente exécuté devant Me Jean-Marc Roberge, Notaire, le 14 septembre 1948 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Thetford, à Thetford Mines, le 4 novembre 1948 sous le numéro 19775.

21881

1040432345

Numéro inscription : 20 526 **Circ. foncière :** Thetford

DHM de présentation :

Registre des mentions

Numéro inscription : 20 526

16 Pages 2

L'AN MIL NEUF CENT QUARANTE-NEUF, le vingt-deux juin.

DEVANT Me PHILIPPE ROBERGE, Notaire à Thetford-Mines, Province de Québec.

C O M P A R A I T :-

MONSIEUR RHEO MORISSET, de la Cité de Thetford-Mines, Industriel,

LEQUEL, par les présentes, vend avec garantie contre tous troubles et évictions quelconques, franc et quitte de toutes dettes et hypothèques et avec possession immédiate, à

MONSIEUR EMILE ROULEAU, de la Cité de Thetford-Mines, journalier, présent et acceptant acquéreur pour lui-même et ses ayants-cause, l'immeuble suivant, savoir :-

20526
Enregistré à Thetford de l'après-midi, le vingt-troisième jour du mois de juin l'an mil neuf cent quarante-neuf.

1040092933

DESIGNATION

UN emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ de la subdivision du lot numéro VINGT (No. 20-5) du Cadastre Officiel pour le cinquième rang du Canton de Thetford, circonstances et dépendances, et sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit;

TITRE

LE vendeur déclare être propriétaire du dit immeuble pour l'avoir acquis avec plus grande étendue de Francis Hébert, James Hébert, William John Hébert, Marguerite Hébert et Rose-May Hébert, aux termes d'un acte de vente exécuté devant Me Jean-Marc Roberge, Notaire, le 14 septembre 1948 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Thetford, à Thetford-Mines, le 4 novembre 1948 sous le numéro 19775.

LE vendeur ne sera pas tenu de fournir

Numéro inscription : 19 775 **Circ. foncière :** Thetford

DHM de présentation :

Registre des mentions

Numéro inscription : 19 775

L'AN MIL NEUF CENT QUARANTE-HUIT, le quatorze septembre.

DEVANT Me JEAN-MARC ROBERGE, Notaire à Thetford-Mines, Province de Québec.

COMPARAISSENT :-

1.- MONSIEUR FRANCIS HEBERT, de la Cité de Thetford-Mines, mécanicien;

2.- MONSIEUR JAMES HEBERT, de la Cité de Thetford-Mines, rentier;

3.- MONSIEUR WILLIAM JOHN HEBERT, de la Cité de Thetford-Mines, charretier;

4.- MADAME MARGUERITE HEBERT, de la Cité de Thetford-Mines, épouse séparée de biens par contrat de mariage exécuté devant Me E. Carreau, notaire, le 1er octobre 1920, de MONSIEUR GEDEON GAGNE, de la Cité de Thetford-Mines, mécanicien, et ce dernier ici présent pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes;

5.- MADAME ROSE-MAY HEBERT, demeurant autrefois à Henderson, Etat du Colorado, l'un des Etats-Unis d'Amérique, et demeurant maintenant à Albuquerque, Etat du Nouveau-Mexique, l'un des Etats-Unis d'Amérique, épouse de MONSIEUR C.W. SHAW, rentier, demeurant au même endroit, agissant personnellement et pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes, AGISSANT et représentés aux présentes par MONSIEUR FRANCIS HEBERT, de la Cité de Thetford-Mines, aux termes d'une procuration exécutée devant témoins le dix-neuf décembre mil neuf cent trente-huit à Henderson, Etat du Colorado sus mentionné, et authentiqué le même jour devant un Juge de Paix, laquelle procuration demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par le dit représentant en présence du notaire sous-

19775

Enregistré à Hyt hre de l'après-midi, le quatrième jour du mois de novembre l'an mil neuf cent quarante huit

Marie Louis d'Hyp

Marie Louis d'Hyp est donnée jouissance aux vendeurs aux 3 parties du dit Lot 316, maintenant connus aux nos. 316-4, 316-9 et 316-16 subs. subdivisés par acte à 7 décembre 1949 devant Philippe Roy Notaire, déposé sous no. 5132. —

Marie Louis d'Hyp. jouissance aux vendeurs dans 9 parties des dites lots 316 et 20 Rang 5 Thetford, maintenant connus comme étant les subds. nos. 316-3, 20-5, 20-8, 20-9, 20-17, 20-20, 20-30, 20-31 et 20-46 seulement par acte de Marie Louis le 12 déc. 1951 devant Jos. Roberge, Notaire déposé sous no. 6010

1040434292

19775

signé;

LES dits François Hébert, James Hébert, William John Hébert, Marguerite Hébert et Rose-May Hébert ci-après appelés

" LES VENDEURS "

LESQUELS, par les présentes, vendent avec garantie contre tous troubles et évictions quelconques et franc et quitte de toutes dettes et hypothèques et avec possession immédiate, à

MONSIEUR RREO MORISSET, de la Cité de Thetford-Mines, industriel, ci-après appelé

" L'ACQUEREUR "

présent et acceptant, l'immeuble ci-après décrit, savoir :-

DESIGNATION

1.- UN morceau de terre situé sur le cinquième rang du Canton de Thetford, Comté de Mégantic, mesurant cinq arpents de largeur par dix-sept arpents de profondeur, plus ou moins, connu et désigné au cadastre officiel pour le cinquième rang du dit Canton de Thetford comme étant les cinq arpents de largeur sud-ouest de toute cette partie du lot numéro VINGT (Ptie. S.O. No. 20) du dit cadastre qui se trouve située au Nord-Ouest du chemin public ou Route Nationale No. 1 qui traverse ce lot, MOINS et à distraire un emplacement de cinquante pieds de largeur par deux cents pieds de profondeur situé dans le coin Est du dit morceau de terre et faisant front sur le dit chemin public et appartenant à Paul Garon représentant de Thadée Turcotte suivant les titres à cet égard, et borné le susdit morceau de terre comme suit, savoir :- en front au sud-est par le dit chemin public, en arrière au nord-ouest par la ligne de division des quatrième et cinquième rangs, d'un côté au nord-est par l'emplacement ci-dessus distrait et par le résidu du dit lot appartenant actuellement à Emilia Paré, veuve de Joseph Gosselin, représentante de Pierre Croteau, et de l'autre côté au sud-ouest par le lot numéro vingt-et-un-A ci-après décrit;

2.- UN autre morceau de terre situé sur le cinquième rang du Canton de Thetford, Comté de Mégantic, mesurant deux arpents de largeur par dix-sept arpents de profondeur, plus ou moins, connu et désigné au cadastre officiel pour le cinquième rang du dit Canton de Thetford comme étant les deux arpents de largeur nord-est de toute cette partie du lot numéro VINGT-ET-UN-A (Ptie. N.E. No. 21-A) du dit cadastre qui se trouve située au Nord-Ouest du chemin public ou Route Nationale No. 1 qui traverse ce lot, et borné comme suit, savoir :- en front au sud-

Main levée d'hypothèque enregistrée par les Vendeurs sur la partie du lot No 20, mentionnée comme étant les subd. nos 20-6, 20-7, 20-11 et 20-12 Rang 5 Thetford Enregistrement par acte de Main levée le 8 Janv. 1953 Robert J.M. Roberge N.P. Dép. no. 45 Turcotte & Bissonnette Ltée

Quittance par les vendeurs de la balance de $2000.00 le 15 mai 1952 devant J.M. Roberge Notaire. copie déposée sous 45 Turcotte Bissonnette Ltée.

Est par le dit chemin public, en arrière au nord-ouest par la ligne de division des quatrième et cinquième rangs, d'un côté au Nord-est par le lot numéro vingt ci-dessus décrit, et de l'autre côté au sud-ouest par le résidu du dit lot numéro vingt-et-un-A appartenant à France Rouleau;

AVEC toutes les bâtisses érigées sur les dits terrains, circonstances et dépendances, et sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit.

TITRE

LES vendeurs déclarent être propriétaires des terrains ci-dessus décrits pour les avoir acquis aux termes des actes ci-après mentionnés, savoir :-

1.- Le testament de Dame Annie Hearn, épouse de Firmin Hébert, reçu devant Me V.J. Morisset, notaire, le 19 février 1928, par lequel elle a institué son fils, François Hébert, pour son légataire général et universel, et dont une copie a été enregistrée au Bureau d'Enregistrement de Thetford, à Thetford-Mines, le 21 mars 1928 sous le numéro 1442 en même temps qu'une déclaration de transmission enregistrée à la même date sous le numéro 1443 et le Certificat du Percepteur des Droits sur les Successions enregistré sous le numéro 1444;

2.- La déclaration de décès et de transmission de la succession de Firmin Hébert exécutée devant Me V. J. Morisset, Notaire, le 29 mars 1938 et enregistrée au susdit Bureau d'Enregistrement le 30 mars 1938 sous le numéro 7177 en même temps que le Certificat du Percepteur des Droits sur les Successions enregistré sous le numéro 7178;

3.- Un acte de vente par Wilfrid Hébert à James Hébert, exécuté devant Me V.J.Morisset, notaire, le 10 août 1938 et dont une copie sera enregistrée incessamment au Bureau d'Enregistrement de Thetford, à Thetford-Mines;

LE dit Firmin Hébert avait acquis le dit immeuble de Philippe Fortier, aux termes d'un acte de vente exécuté devant Me E. Carreau, notaire, le 13 janvier 1909 et enregistré au Bureau d'Enregistrement du

Numéro inscription : 19 775

Comté de Mégantic, à Inverness, le 6 avril 1909 sous le numéro 45050.

LES vendeurs remettent à l'acquéreur tous les titres du dit immeuble avec les Certificats des Bureaux d'Enregistrement d'Inverness et de Thetford-Mines attestant que les titres sont complets et que l'immeuble ci-dessus vendu est libre de tous privilèges et hypothèques.

CHARGES

LA présente vente est faite à charge par l'acquéreur d'acquitter toutes les taxes scolaires, municipales et les autres impositions publiques pouvant affecter le dit immeuble à l'avenir, garantie quitte de tous arrérages.

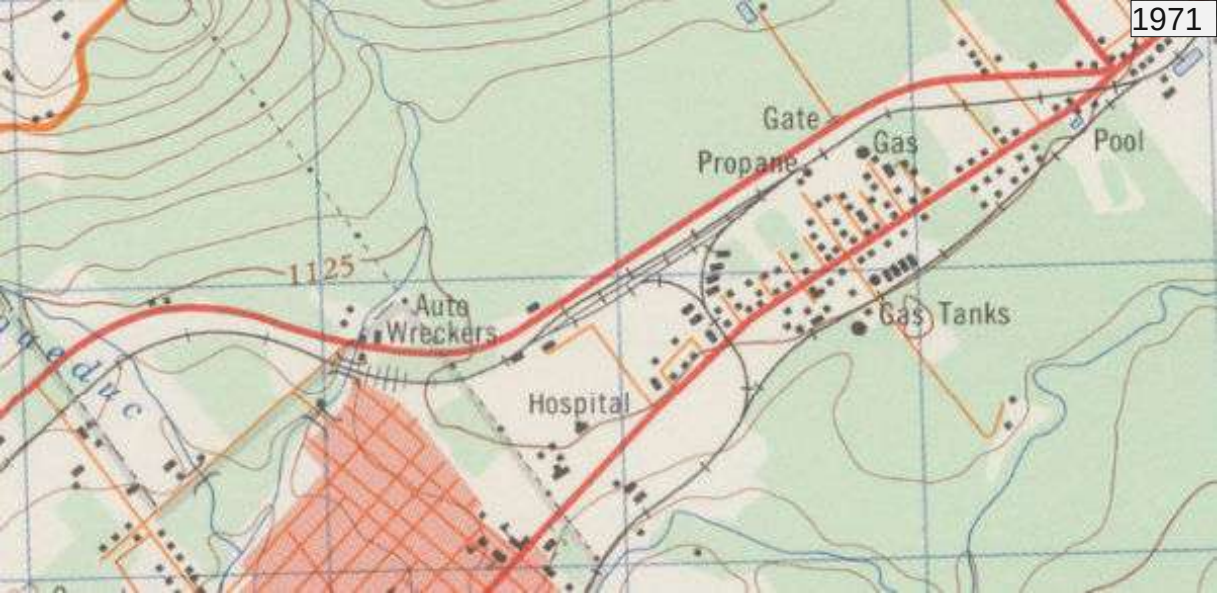
CONSIDERATION

LA présente vente est de plus faite pour le prix de QUATORZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS ($14,500.00) à compte duquel les vendeurs déclarent et reconnaissent avoir reçu de l'acquéreur lors de l'exécution des présentes la somme de CINQ MILLE CINQ CENTS DOLLARS ($5,500.00), dont quittance pour autant;

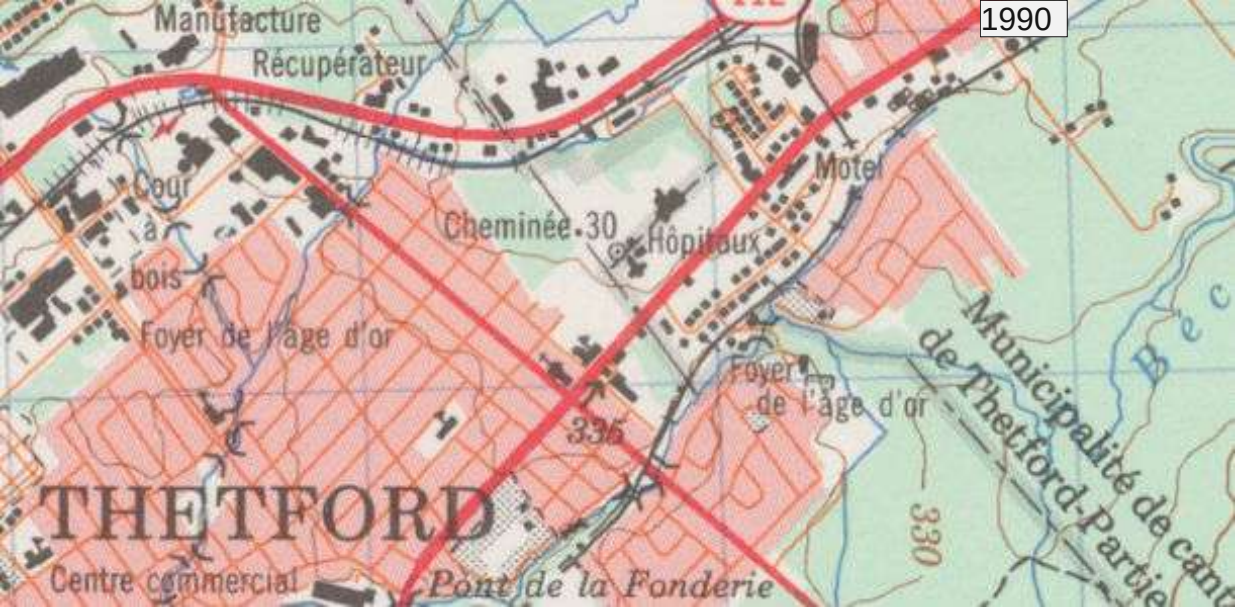
QUANT à la balance ou somme de NEUF MILLE DOLLARS ($9,000.00) elle sera payable aux vendeurs et sous l'hypothèque de l'immeuble ci-dessus vendu en n'importe lequel temps à l'option de l'acquéreur avant le trente décembre de la présente année (1948) et avec intérêt au taux de trois pour cent (3%) l'an, payable le dit intérêt en même temps que la somme principale, le tout sans avis ni mise en demeure.

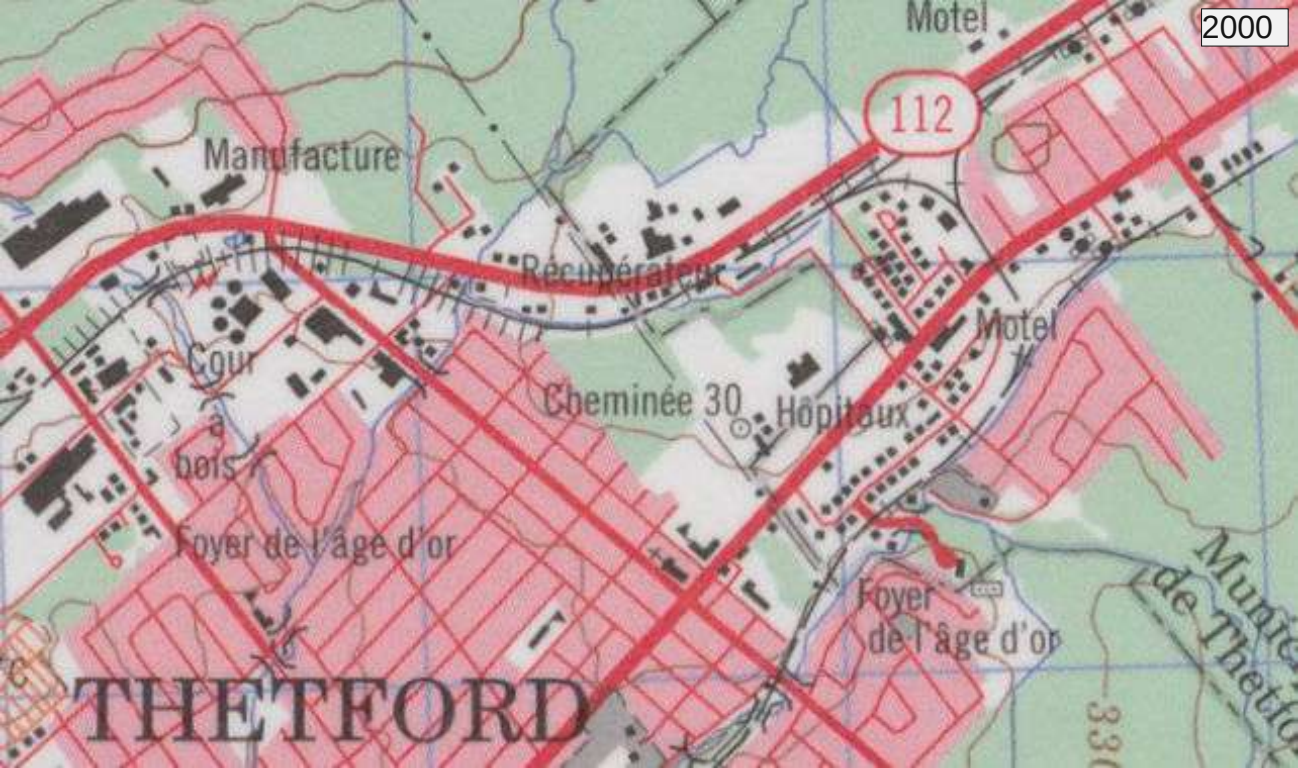
CLAUSE RESOLUTOIRE

Advenant le cas où l'acquéreur serait déclaré en faillite ou ferait cession de ses biens ou si un jugement était enregistré contre la propriété ci-des-


1971
Gate
Propane
Gas
Pool
1125
Auto
Wreckers
Gas Tanks
Hospital


1983
Thetford-Mines
Limites de ville
Hôpitaux
Parc


1990
Manufacture
Récupérateur
Cour
à
bois
Foyer de l'âge d'or
Cheminée 30
Hôpitaux
Motel
Foyer
de l'âge d'or
335
330
THETFORD
Centre commercial
Pont de la Fonderie
Municipalité de cant
de Thetford-Partie


2000
Motel
112
Manufacture
Récupérateur
Motel
Cour
à
bois
Cheminée 30
Hôpitaux
Foyer de l'âge d'or
Foyer
de l'âge d'or
THETFORD

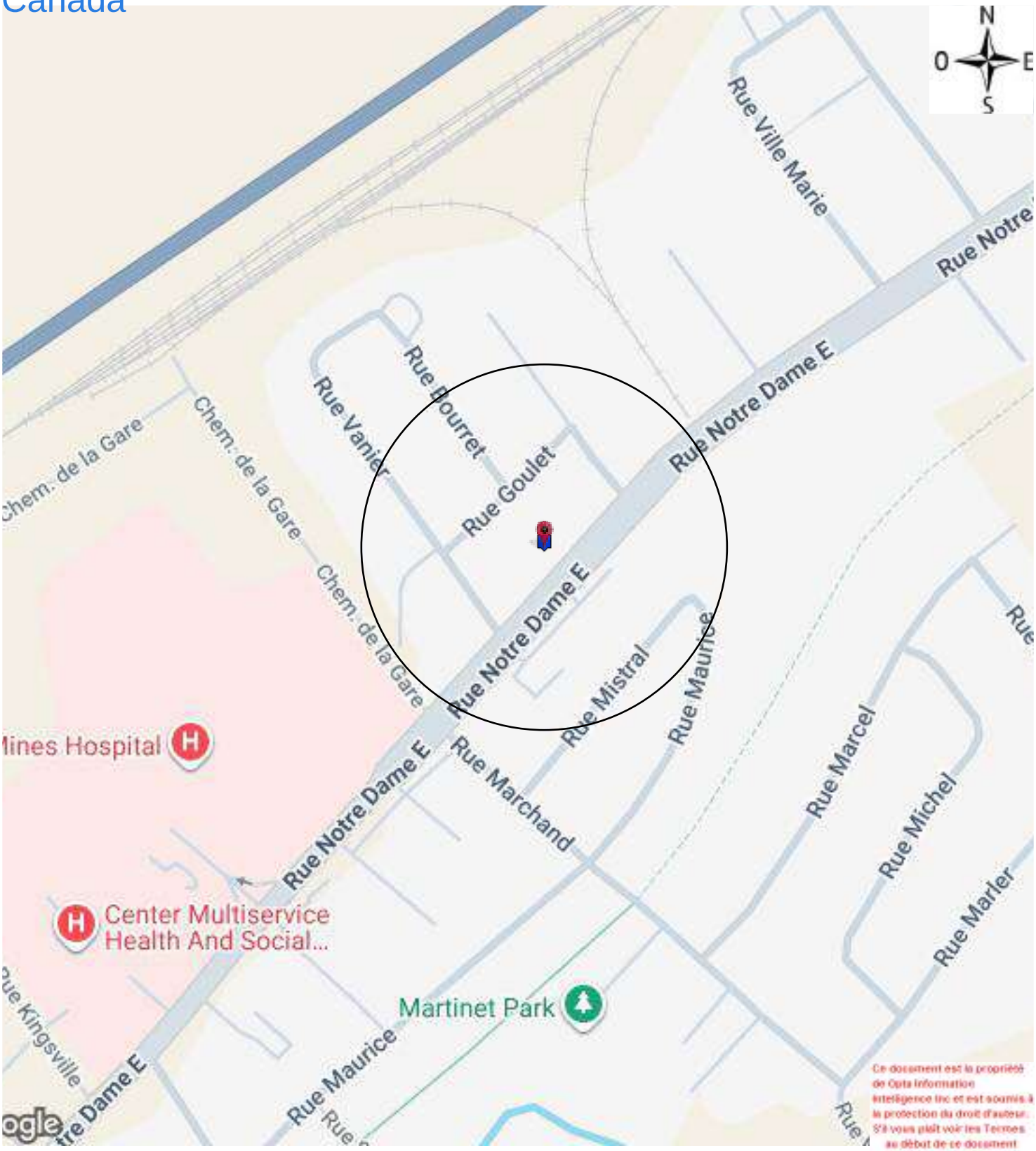
Rapport Enviroscan

Adresse du site:	1855 Rue NotreDame Est Thetford Mines QC Canada
No de projet:	02600864.000
No de commande:	172969
Demandé par:	Anabel Fortin
Date d’achevement:	3/12/2026 12:29:44 PM

CONFIDENTIEL

No de projet: 02600864.000 | No de commande Opta: 98069
Demandé par: Anabel Fortin | Date d'achevement: 03/12/2026 12:29:44

Zone de Recherche: 1855 Rue NotreDame Est Thetford Mines QC Canada



Services environnementaux Rapport d'antécédents du risque relatif à l'environnement (HEIRS) Modalités

Modalités

Rapport

Les documents (ci-après appelés les « documents ») qui doivent être publiés dans le cadre du rapport (ci-après appelé le « rapport ») qui doit être livré à l'acheteur comme décrit ci-dessus sont des documents qui figurent dans les dossiers de Verisk concernant la propriété décrite (ci-après appelée la « propriété »). Verisk ne fait ni assertion ni garantie concernant les documents, y compris, notamment, en ce qui concerne leur exhaustivité, leur exactitude ou leur utilité, et elle n'affirme ni ne garantit qu'il s'agit des seuls plans et rapports préparés à l'égard de la propriété. Les documents sont à jour à la date qui y figure. Toute interprétation des documents, le cas échéant, est faite par déduction fondée sur l'information qui est apparente et évidente au recto des documents seulement. Verisk n'affirme ni ne garantit que des interprétations autres que celles mentionnées n'existent pas provenant d'autres sources. Le rapport est préparé uniquement pour l'acheteur des services, comme susmentionné.

Avis de non-responsabilité

Verisk dénie toute responsabilité pour des pertes ou des dommages, quels qu'ils soient, qu'ils soient consécutifs ou autres, quelle que soit la façon dont ils ont été causés, engagés ou subis, qui découlent directement ou indirectement des services (lesquels comprennent, notamment, la préparation du rapport prévu aux présentes), y compris, notamment, les pertes ou les dommages découlant directement ou indirectement de toute rupture de contrat, fondamentale ou autre, de la créance donnée aux rapports de Verisk ou de tout acte délictueux ou omission par les agents, les employés ou les représentants de Verisk.

Intégralité de l'entente

Les parties aux présentes conviennent d'être liés par les modalités des présentes. Le formulaire de demande constitue l'intégralité de l'entente entre les parties concernant le sujet des présentes et il remplace la totalité des ententes, des négociations et des discussions antérieures ou contemporaines, qu'elles soient verbales ou écrites, et il n'existe ni assertion, ni garantie, ni autre entente entre les parties concernant le sujet des présentes autres que celles qui font spécifiquement partie des présentes. Aucun supplément, aucune modification, aucune renonciation et aucune résiliation de la demande ne sont contraignants, sauf s'ils sont confirmés par écrit par les parties aux présentes.

Document en vigueur

En cas de conflit ou de contradiction entre les dispositions des présentes et les rapports, les droits et les obligations des parties seront considérés comme étant régis par le formulaire de demande, qui sera le document primordial.

Loi

La présente entente est régie et interprétée conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois du Canada qui s'y appliquent.

No de projet: 02600864.000 | No de commande Opta: 98069
Demandé par: Anabel Fortin | Date d'achevement: 03/12/2026 12:29:44

Rapport Index

Page	Rapport de Titre
5	(1995) Multirisk Report - 1995 1855 Rue Notre-Dame Est Thetford Mines QC a (distance = 0 metres*)

Multirisk Report - 1995 1855 Rue Notre-Dame Est Thetford Mines QC a

Succursale du Quibec
Confidentiel

RAPPORT D'INSPECTION MULTIRISK

Assuri:	BEAU MAR ESCOMPTE INC.
Situation du risque:	1855 RU NOTRE DAME N THETFORD PARTIE CANTON SUD, QUIBEC G6G 2V7
Personne contactee:	Mme Line Leclerc, comptable
Numiro de tiliphone:	
No de rifirence:	70444352
Reprisentant du GTA:	Alphonse Halli
Date de la visite:	1995.09.25

Nous tenons a l'excellence

Nota: Le prisent relevi a pour objet de donner, sur l'assuri et le risque disignis ci-aprhs, les renseignements nicessaires ` la tarification et ` l'appriciation du risque. Seule la personne qui a fait la demande recevra un exemplaire du document et le GTA prie que l'on en respecte le caracthre confidentiel. Le rapport ne garantit pas le respect des normes applicables ni des codes, ordonnances ou prescriptions de l'Itat ou de l'autoriti municipale. Notre reprisentant n'a pas fait l'essai du matiriel de lutte contre le vol ou l'incendie lors de la visite ni assisti ` un tel essai.

Les rapports du GTA tiennent compte des normes de privention giniralement reconnues, en vigueur au moment de la prestation des services. Ils dicoulent de la visite de l'itablissement et/ou des renseignements et autres donnies fournis par le client ou pour le compte de celui-ci et ne pritendent nullement dresser la liste de tous les dangers. Les changements ou modifications conseillis dans les rapports visent ` amiliorer la protection et la privention des sinistres mais le GTA ne se charge pas d'organiser et de contrtler les mesures de sicurite. Le Groupement technique des assureurs inc. dicline toute responsabiliti pour tout sinistre ou dommage direct ou indirect, quelle qu'en soit la cause ou la raison, subi aprhs que les services aient iti rendus.

BEAU MAR ESCOMPTE INC.
IBEC; THETFORD PARTIE CANTON SUD, QUIBEC

M U L T I R I S K - R E L E V I D E B A S E I N C E N D I E,
R. C. E T V O L

AFFECTATION

Assuri :	Propriitaire occupant
En affaires depuis :	1986
A la prisente situation depuis :	1 an
Occupant principal :	Oui
Occupe une superficie de :	346 m ca.
Nombre d'employis :	5
Lieux en bon itat :	Oui
Assuri intiressi ` la privention des sinistres :	Oui
Sinistres au cours des trois derniires annies :	Non

Description de l'affection

Magasin d'articles de dicoration occupant tout le bbtiment. On vend des rideaux, cadres, coussins, couvre-lit, stores, etc. La confection est donnie ` contrats ` l'extirieur. Toutefois, il y a des conseillhres en dicoration ` l'extirieur et qui font l'installation. L'assuri posshde trois autres magasins du mjme genre dans la rigion. Lieux trhs propres et trhs bien entretenus. Trhs bonne collaboration lors de l'inspection. Classe de construction 6.

Autres catigories d'occupants

Aucune

Lacunes principales

Aucune

Le risque est tarifable selon le tarif analytique des entreprises.
Il est recommandi que le risque soit riinspecti dans 1 an(s).

BATIMENT

Code de construction : 6

Annie de construction - 1989
Hauteur - Nbre d'itages (excluant le sous-sol) - 2
Rajouts : -
Rinovations : 1990
Itat du batiment : Bon

Sup. du rez-de-chaussie : 173 m ca.
Sup. totale (incluant le sous-sol) : 346 m ca.

CONSTRUCTION DES MURS

100% Bois - Mital/bois

CONSTRUCTION DES PLANCHERS (excluant le sous-sol)

50% Bois/solives de bois;
50% Biton;

CONSTRUCTION DU TOIT

100% - Solives de bois
- Matiriau de couverture : Bardeaux d'asphalte
- Toit original.

REVETEMENT INTIRIEUR

MURS : - 100% incombustible

PLAFONDS : - 100% incombustible

SOUS-SOL: Aucun

COMMUNICATIONS VERTICALES

* Escaliers : Cages risistant au feu

MEZZANINE: Aucune

BATIMENTS ANNEXES: Aucun

INSTALLATION DE CHAUFFAGE

A air chaud pulsi: 100% - Ilectriciti
- Installation originale.
- Installation : S{re

Appareils de chauffage : enfermis dans une salle de chauffage distincte
stockage de matihres combustibles dans la salle de chauffage

Cheminies :
- Prifabriquie hom. ULC : conforme aux normes

INSTALLATION ILECTRIQUE

Itat : Bon; installation s{re
Type de cbbles et de fils : armature non mitallique
Protection contre les surintensitis : Disjoncteurs
Installation ilectrique : Installation originale.

INSTALLATION DE PLOMBERIE

Itat : Bon.
Tuyauterie : Cuivre, Plastique
Installation de plomberie : Installation originale.

RISQUE DE VOISINAGE pour le bbtiment
(dans un rayon de 15m du risque):

AVANT: ESPACE DIGAGI

ARRIHRE: ESPACE DIGAGI

GAUCHE: ESPACE DIGAGI

DROITE: AUTRE BBTIMENT
Construction : Combustible.
Classement : Faible
Affectation : Garage privi.
Distance : 3 m. Hauteur : 1 itage(s).
Protection : Sans extincteur automatique

PROTECTION PUBLIQUE

Cote de protection du S.I.A.I. : 5
Poste de pompiers intervenant : Thetford Mines
Genre de pompiers : Brigade mixte
Distance au poste de pompiers : Infirieure ` 2,5 km
Accis par : routes pavies praticables toute l'annie.

Le bbtiment est facilement accessible aux pompiers.
Il y a deux poteaux ` moins de 155 m (prot. conf. aux normes).

PROTECTION PRIVIE

Extincteurs portatifs conformes aux normes

Extincteurs automatiques : Non

M U L T I R I S K - R E S P O N S A B I L I T I C I V I L E

RESNSEIGNEMENTS GINIRAUX SUR L'ITABLISSEMENT

Zone :	commerciale
Assuri :	propriitaire occupant
Superficie occupei :	346 m ca.
Superficie accessible au public :	100 %
Friquentation par le public :	Forte
Chiffre d'affaires :	300 000$

RESPONSABILITI CIVILE DU FAIT DES LIEUX

ILIMENTS	SATISFAISANTS		
Escaliers, rampes, mains courantes	oui	...	....
Recouvrements et revjtements de sol	oui	...	
Murs et plafonds	oui	...	
Iclairage intirieur	oui	...	
Iclairage extirieur	oui	...	....
Iclairage de secours	...	...	s.o.
Entretien de l'intirieur	oui	...	
Entretien de l'extirieur	oui	...	....
Toilettes	oui	...	....
Trottoirs, cours, terrains de stationnement	oui	...	
Dineigement et diglacement	oui	...	
Enseignes et auvents	oui	...	....
Iliments sur le toit	...	...	s.o.
Antennes paraboliques	...	...	s.o.
Autres saillies	...	...	s.o.
Sorties de secours	oui	...	
Installations d'alarme incendie	...	...	s.o.
Escaliers de secours	...	...	s.o.

Appareils de levage en service : aucun

M U L T I R I S K - V O L

VOISINAGE

Zone surtout commerciale
Zone stable
Friquence des vols dans le voisinage : Moyenne

NATURE DES ACTIVITIS

Description : Magasin d'articles de dicorations
Heures d'ouverture : 9H30 ` 17H30 (4 jours), 9H00 ` 21H00 (2 jours)
Type de marchandises : Articles de dicoration; rideaux, stores, cadres, coussins, couvre-lit, etc.

Risque de cambriolage de vitrines : faible
Coffre-fort : Aucun

PROTECTION

ILIMENTS	SATISFAISANTS		
Iclairage extirieur	oui	...	....
Iclairage intirieur	oui	...	....
Risque entiirement cltturi	...	...	s.o.
Accessibiliti au toit	oui	...	....
Protection des marchandises ` l'extirieur	...	...	s.o.
Protection des marchandises intiressantes	oui	...	....
Patrouilles de polices	oui	...	....
Locaux ` l'int d'un centre commercial	...	...	s.o.
Fermeture des barriires la nuit	...	...	s.o.

Installation d'alarme antivol : aucune

PROTECTION DES OUVERTURES (LOCATAIRES)

Serrures : A pjne dormant

Fenjtres : non protigies

Cette partie du rapport est uniquement congue pour donner un apergu sommarie de la protection centre le vol. Pour des renseignements complets, demander une annexe Vol-Formule ditaillie

M U L T I R I S K
R E M A R Q U E S / R E C O M M A N D A T I O N S

REMARQUES:

La fournaise biinergie est alimentie ` l'ilectriciti et au bois de marque PSG Distribution Inc. On utilise seulement l'ilectriciti.

RECOMMANDATIONS:

95-1 Faire virifier les extincteurs portatifs tous les ans et leur fixer une itiquette sur laquelle on inscrira le nom de la compagnie de service et la date de la virification.

95-2 Enlever tous les matiriaux combustibles dans la chambre ` fournaise.

Précédent | Produits achetés | Interrogation

Opta Intelligence Informationnelle
Veuillez prendre connaissance des restrictions et des conditions juridiques qui s'appliquent à ce site. L'utilisation de ce site constitue une acceptation des conditions régissant son utilisation.

Office

175 Commerce Valley Drive W
Markham, Ontario L3T 7Z3

1.877.244.9437

optaintel.ca



Verisk.com

©Verisk Analytics Inc. All rights reserved.

CONFIDENTIEL

G
1144
T46
G475
U5
1959
CAR

INSURANCE PLAN OF THE CITY OF

THETFORD MINES, QUE.

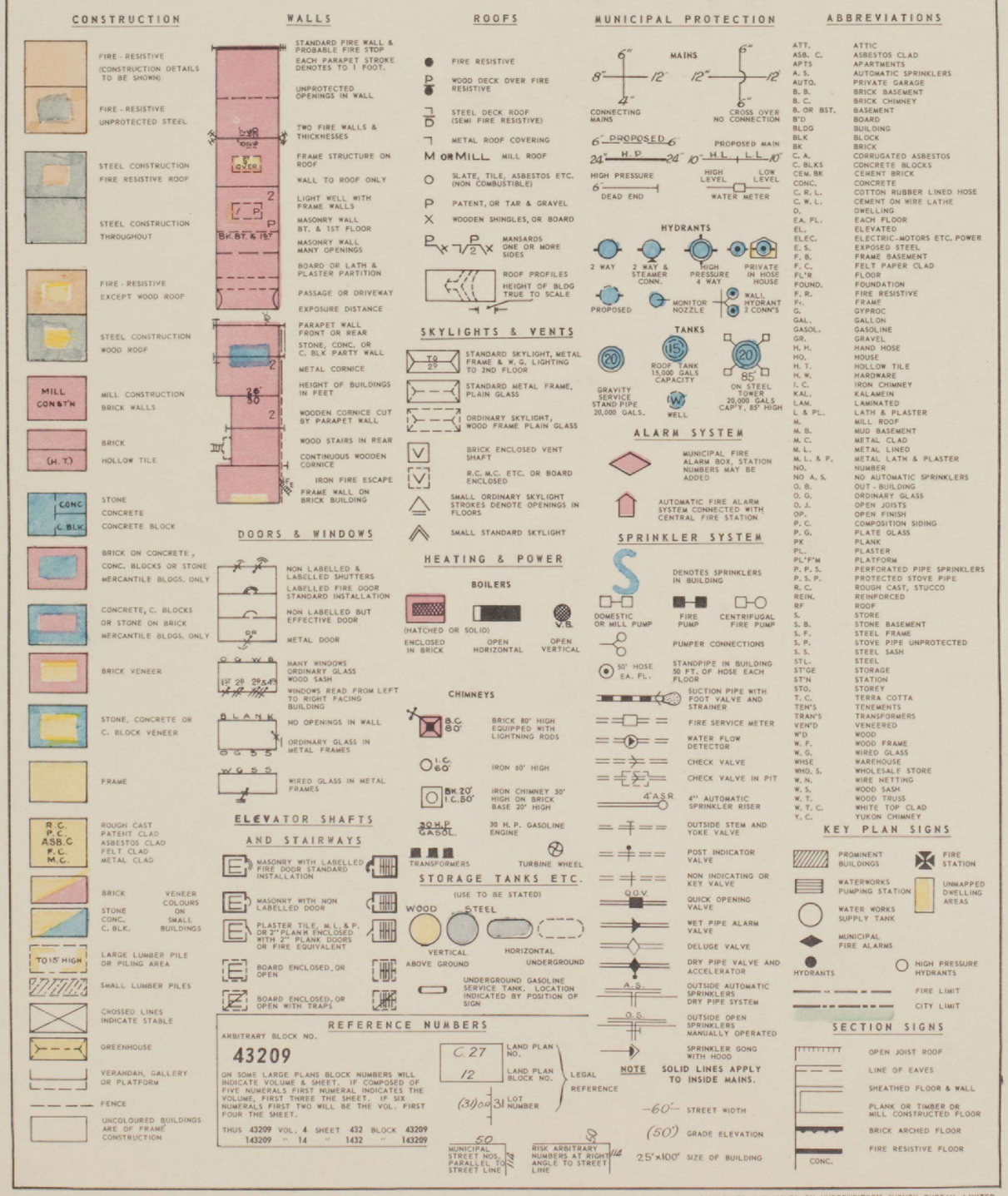
POPULATION: 19,800

PLAN DATED SEPTEMBER 1959

For information regarding Water Works, Fire Protection, etc., see report issued by the Canadian Underwriters' Association.

STANDARD KEY OF SIGNS

ADOPTED BY BOARD ASSOCIATIONS IN CANADA



COMPILED AND ISSUED BY UNDERWRITER'S SURVEY BUREAU, LIMITED

NOTE:

Sections which are coloured yellow on the Key Plan denote dwelling areas which are not included in the detail plan. Water mains in these areas are shown at street intersections, and elsewhere if changes occur in the size of mains. Uncoloured buildings on the detail sheets are of frame construction.

This plan is the property of the UNDERWRITERS' SURVEY BUREAU, LIMITED, (unauthorized reproduction prohibited) and is loaned on the following conditions: that the plan is to be kept in good order, that it is to be used only in connection with business of Companies, Members of the Canadian Underwriters' Association and is to be returned on request to the UNDERWRITERS' SURVEY BUREAU, LIMITED, Toronto and Montreal.

COPYRIGHT REGISTERED AT OTTAWA
BY THE
UNDERWRITERS' SURVEY BUREAU, LIMITED
TORONTO AND MONTREAL

COPY No.

ISSUED TO

Made in Canada by
UNDERWRITERS' SURVEY BUREAU
Limited
TORONTO AND MONTREAL

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE THETFORD

THETFORD MINES, QUE.
SEPTEMBER 1959

MUNICIPALITÉ DE LA RIVIÈRE BLANCHE

MUNICIPALITÉ DE ST. JOSEPH DE COLERAINE

KEY PLAN

SCALE: 1200 feet = 1 inch

0' 600' 1200' 2400'

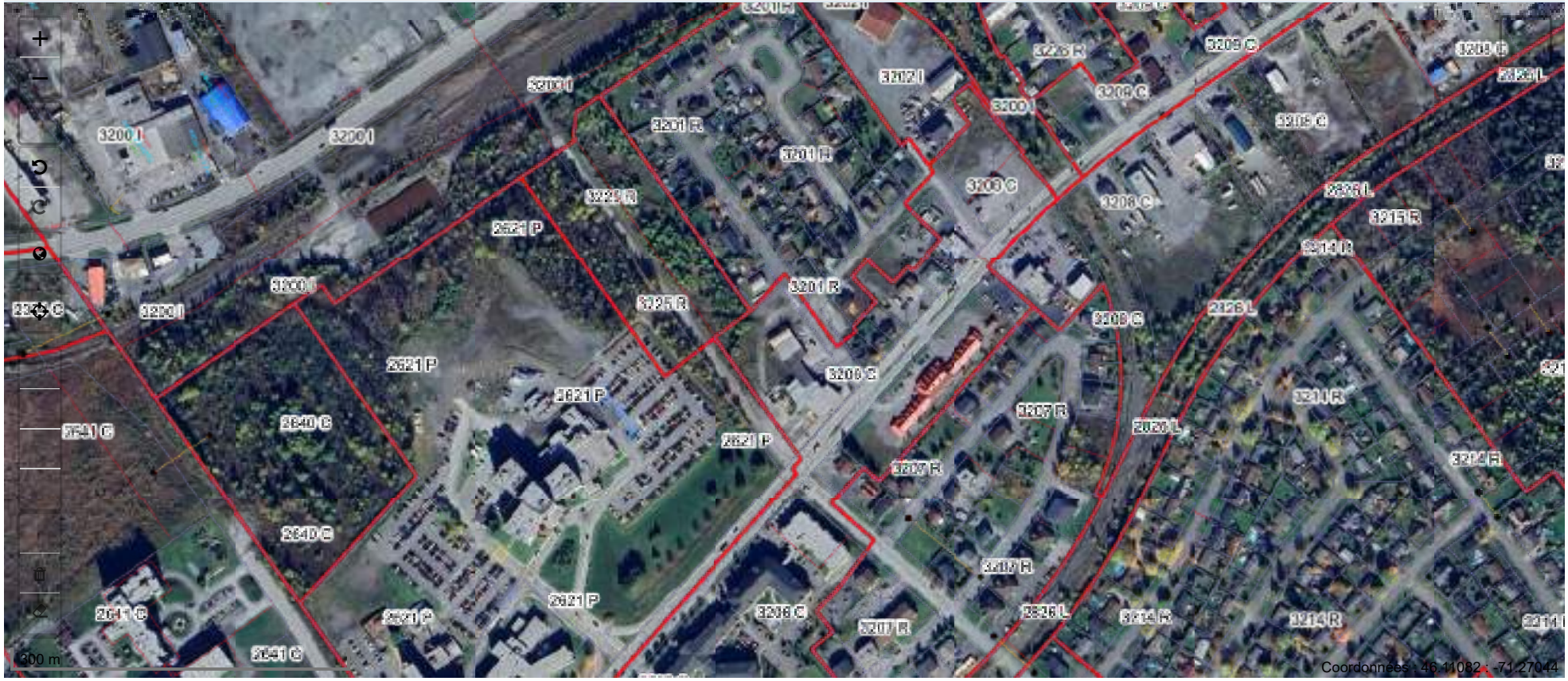
This plan is the property of the UNDERWRITERS' SURVEY BUREAU, LIMITED, (unauthorized reproduction prohibited) and is loaned on the following conditions: that the plan is to be kept in good order, that it is to be used only in connection with business of Companies, Members of the Canadian Underwriters' Association and is to be returned on request to the UNDERWRITERS' SURVEY BUREAU, LIMITED, Toronto and Montreal.

COPYRIGHT REGISTERED AT OTTAWA
BY THE
UNDERWRITERS' SURVEY BUREAU, LIMITED
TORONTO AND MONTREAL

Rechercher une propriété...

Imprimer

2026-02-27



Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels

Les renseignements présentés sont ceux disponibles au 11 janvier 2026

L'ensemble du répertoire compte 347 enregistrements.
8 enregistrements répondent au critère suivant : Municipalité : Thetford Mines

Raffiner votre recherche | Nouvelle recherche

Nom du dossier	Adresse	MRC	Nature des contaminants[1]	Nature des résidus
(12) Chaudière-Appalaches				
Halde de résidus miniers British Canadian 1 et 2	lots 446 et 447 du rang B, Black Lake Thetford Mines	Les Appalaches	Bases*	Résidus miniers
Halde de résidus miniers d'amiante Flintkote	lot 18ap-17-p du rang 4, Pontbriand Thetford Mines	Les Appalaches	Bases*	Résidus miniers
Halde de résidus miniers King, Beaver et Bell	lot 420p rang 5, lot 511p-26p rang 6,lot 542p-55l rang9 Thetford Mines	Les Appalaches	Bases*	Résidus miniers
Halde de résidus miniers Nationale	lots 15a et 14c du rang 4, Robertsonville Thetford Mines	Les Appalaches	Bases*	Mixte industriel, Résidus miniers
Halde de résidus miniers Normandie	lots 198-2p,198-1p,197-2p,199p du rang 3, Black Lake Thetford Mines	Les Appalaches	Bases*	Résidus miniers
Halde de résidus miniers, Lac d'Amiante du Québec	Black Lake Thetford Mines	Les Appalaches	Bases*	Résidus miniers
Lieu d'élimination de 1979 à 1982, Fonderie Métallurgie Frontenac	lot 560 du rang 10 Thetford Mines	Les Appalaches	Chrome total (Cr), Composés phénoliques*, Cuivre (Cu), Nickel (Ni), Plomb (Pb), Zinc (Zn)	Sable de fonderie
Lieu d'élimination depuis 1982, Fonderie Métallurgie Frontenac	lot 21a du rang 5 Thetford Mines	Les Appalaches	À compléter	Ordures ménagères, Sable de fonderie

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée et une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

*: Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec
© Gouvernement du Québec, 2026

Répertoire des terrains contaminés

Les renseignements présentés sont ceux qui ont été portés à l'attention du Ministère avant le 26 janvier 2026.

Municipalité : Thetford Mines

Exporter au format Excel | Raffiner votre recherche | Nouvelle recherche

Nom du dossier▲▼[3] Numéro de la fiche▲▼	Adresse Latitude Longitude (Deg. Déc. NAD83)	MRC	Nature des contaminants[1]		État de la réhabilitation (R)[2] et qualité des sols résiduels AVANT réhabilitation(Qav) APRÈS réhabilitation(Qap)	Date de création ou date de mise à jour▲▼
			Eau souterraine	Sol		
(12) Chaudière-Appalaches						
100, 1e rue, Thetford Mines 12147	100, 1ère Rue Thetford Mines 46,0993527778 -71,2901194444	Les Appalaches		Acénaphtène, Anthracène, Arsenic (As), Benzène (seringue), Benzo(a)anthracène, Benzo(a)pyrène, Benzo(b+j+k)fluoranthène, Benzo(c)phénanthrène, Benzo(g,h,i)pérylène, Chrysène, Dibenzo(a,h)pyrène, Dibenzo(a,i)pyrène, Éthylbenzène (seringue), Fluoranthène, Fluorène, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Indéno(1,2,3-cd)pyrène, Méthyl naphtalènes (chacun), Phénanthrène, Pyrène, Toluène (seringue), Xylènes (o,m,p) (seringue)	R : Terminée en 2019 Q : > RESC	2019-11-11
78 1969	2189, boulevard Caouette Sud Thetford Mines 46,0763705128 -71,3372202613	Les Appalaches		Nickel (Ni)	R : Non terminée	2008-06-07
Ancien concessionnaire GM (Leblond Automobile)	1163, Rue Notre-Dame Est Thetford Mines	Les Appalaches		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Méthyl naphtalènes (chacun), Naphtalène	R : Terminée en 2017 Q : <= C	2018-06-27

11723	46,1045305556 -71,2830277778			(seringue), Nickel (Ni), Phénanthrène		
ancien sous-centre transport Québec 10346	4417, rue Industrielle Thetford Mines 46,0453365968 -71,3710624202	Les Appalaches	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50		R : Non nécessaire Q : Plage B-C	2015-11-09
Ancienne station-service Esso 6350	67, boulevard Smith Nord Thetford Mines 46,1044444444 -71,3122222222	Les Appalaches		Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot)	R : Terminée en 2007 Q : <= C	2007-05-11
Automobiles & Pièces Robert et Fils inc. 11756	1425, boul. Smith, C.P. 458 Thetford Mines 46,1121944444 -71,2869166667	Les Appalaches	Sulfures (H2S)	Cuivre (Cu), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Méthyl naphtalènes (chacun)	R : Non terminée	2018-08-02
Bouffard, Rosaire 8159	3652, boulevard Frontenac Ouest Thetford Mines 46,0544722222 -71,2146222222	Les Appalaches			R : Non terminée	2008-06-07
Canton de Thetford-Parie-Sud, Thetford Mines 2044	Piste cyclable entre la 10 rue et De La Sapinière, Thetford Sud Thetford Mines 46,1114722222 -71,2698888889	Les Appalaches		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2002-12-06
Centre de services de Robertsonville 10201	5824, boulevard Frontenac Est Thetford Mines 46,1409388889 -71,2152944444	Les Appalaches	Benzène, Éthylbenzène, Toluène, Xylènes (o,m,p)	Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Méthyl naphtalènes (chacun), Naphtalène (pot), Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2014 Q : <= C	2014-12-10
Centre hospitalier de la Région de l'Amiante 1920	1717, Notre-Dame Nord Thetford Mines 46,1082856482 -71,277745509	Les Appalaches		Hydrocarbures lourds*	R : Terminée en 1993 Q : Non précisée	1999-08-25
Claude Dubreuil Auto inc. 13270	 46,08250943 -71,34301206	Les Appalaches	Cuivre (Cu)	Amiante, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2023 Q : <= C	2023-11-29

Coopérative d'initiative et de développement économique de Thetford Mines inc. 2048	1900, rue Setlakwe Thetford Mines 46,118397381 -71,2892411387	Les Appalaches	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Méthyl naphtalènes (chacun)	R : Terminée en 2004 Q : Plage B-C	2008-03-13
Corporation d'initiative et de développement économique de Thetford Mines inc. 8041	1900, rue Setlakwe Thetford Mines 46,118397381 -71,2892411387	Les Appalaches	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Méthyl naphtalènes (chacun)	R : Terminée en 2004 Q : <= C	2008-03-13
CvTech AAB inc. 8727	1890, Notre-Dame Est Thetford Mines 46,1112 -71,2727	Les Appalaches		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2010 Q : <= A	2010-03-12
Dépot pétrolier Suncor S/S 21867 13412	560, rue Saint-Alphonse Sud Thetford Mines 46,08437918 -71,29332551	Les Appalaches		Amiante, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Méthyl naphtalènes (chacun)	R : Non terminée	2024-12-09
Déversement H-C 2004 6415	2189, boulevard Caouette Sud Thetford Mines 46,0763705128 -71,3372202613	Les Appalaches		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2007 Q : <= A	2008-06-07
Emprise de la rue face au 1887, rue Notre-Dame Est (Garage Jacques Robert) 10770	 46,1112166667 -71,2735972222	Les Appalaches	Benzène, Éthylbenzène, Toluène, Xylènes (o,m,p)	Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée	2015-08-24
Futur site pharmacie Dodier et Lévesque 7454	21, rue Pie Xl Thetford Mines 46,0879722222 -71,3037777778	Les Appalaches		Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2006 Q : <= C	2006-10-05
Garage Jacques Robert inc.	1887, rue Notre-Dame Est Thetford Mines	Les Appalaches	Hydrocarbures aromatiques monocycliques*, Hydrocarbures	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot)	R : Non terminée	2005-06-15

6582	46,1113809848 -71,2741719901		pétroliers C10 à C50			
Garage Luc Fecteau & Fils inc. 11425	250, rue St-Alphonse Sud Thetford Mines 46,088137 -71,296718	Les Appalaches		Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Méthyl naphtalènes (chacun), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2018 Q : Non précisée	2018-04-17
Huguette Brochu 2036	3001, boul. Smith Thetford Mines 46,1201769599 -71,2608921787	Les Appalaches		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2001 Q : Plage B-C	2002-01-08
Hydro-Québec - Cour Notre-Dame 1934	1185, boulevard Frontenac Est Thetford Mines 46,1133264941 -71,2939099457	Les Appalaches		Biphényles polychlorés (BPC), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1993 Q : Non précisée	1994-07-07
Hydro-Québec - Poste utilisateur sur le boulevard Frontenac 8482	1185, boulevard Frontenac Est Thetford Mines 46,1133264941 -71,2939099457	Les Appalaches	Manganèse (Mn), Molybdène (Mo)	Cadmium (Cd), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Nickel (Ni)	R : Terminée en 2009 Q : Plage B-C	2009-07-07
Immeuble à logement 8943	999-1001 Rue Notre-Dame Est Thetford Mines 46,102369 -71,285449	Les Appalaches		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2010 Q : <= A	2010-12-06
Irving Oil Operations ltd 9929	151, rue Paul VI Thetford Mines 46,1176583333 -71,2667166667	Les Appalaches	Aluminium (Al), Argent (Ag), Benzène, Cuivre (Cu), Éthylbenzène, Fluoranthène, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène, Xylènes (o,m,p)	Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Nickel (Ni), Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée	2017-11-24
Lab Chrysotile inc. (Mine King) 10719	Mine King Thetford Mines 46,085226 -71,300293	Les Appalaches	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2015-08-27
Lac à la Truite	Lac à la Truite Thetford-Sud Thetford Mines	Les Appalaches		Benzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot)	R : Non terminée	1999-08-05

1897						
Les Entreprises Marcel Beaudouin 2063	rue Caouette sud Thetford Mines 46,0903049264 -71,3090213288	Les Appalaches		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2001 Q : Plage B-C	2002-02-11
Les Pétroles Esso inc. - Dépôt de vrac 1855	2156, rue Notre-Dame Est Thetford Mines 46,1125 -71,2683333333	Les Appalaches		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2015 Q : > C	2016-06-03
Les Rôtisseries St-Hubert ltée 5794	203, boul. Smith Sud Thetford-Mines 46,1018333333 -71,3165277778	Les Appalaches	Hydrocarbures légers*	Benzène (pot), Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2005 Q : <= C	2008-02-06
Les Sables Olimag inc. 12375	725, rue Caouette Ouest Thetford Mines 46,0879569056 -71,3143044303	Les Appalaches	[1]	[1]	R : Non terminée	2020-08-31
L'immobilière Canadian Tire ltée 1976	70, boul. Frontenac Est Thetford Mines 46,1044073654 -71,310865451	Les Appalaches		Chrome total (Cr), Nickel (Ni), Produits pétroliers*	R : Terminée en 2005 Q : <= C	2011-02-25
Lorraine Poirier 2038	121, rue Pie XI Thetford Mines 46,0886852624 -71,305435233	Les Appalaches		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2001-08-24
Métallurgie Frontenac 1890	500, boulevard Frontenac Est Thetford Mines 46,1067866476 -71,3062548317	Les Appalaches		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Nickel (Ni)	R : Non terminée	1999-08-25
Ministère des Transports 1960	4417, rue Industrielle Thetford Mines 46,0453365968 -71,3710624202	Les Appalaches		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 1998 Q : Plage A-B	2015-11-09
Normand Libre Service 1931	126 Sherbrooke O Thetford Partie Sud Thetford Mines 46,1185059897 -71,260280214	Les Appalaches		Huiles usées*, Plomb (Pb)	R : Terminée en 1993 Q : Non précisée	2002-12-13

Produits Shell Canada ltée (Ex-Dépôt pétrolier) 5716	2116, Notre-Dame Nord Thetford Mines 46,1128333333 -71,2699444444	Les Appalaches		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée	2015-10-28
Propriété Irving # 07060 10855	935, boulevard Frontenac Est Thetford Mines 46,1128333333 -71,2982222222	Les Appalaches	Arsenic (As), Manganèse (Mn), Nickel (Ni), Sélénium (Se)	Arsenic (As), Chrome total (Cr), Cobalt (Co), Nickel (Ni)	R : Non terminée	2015-09-14
Propriété Irving no 07040 10407	342, rue Labbé Thetford Mines 46,0981562504 -71,2979078846	Les Appalaches		Benzo(b+j+k)fluoranthène, Chrome total (Cr), Cobalt (Co), Étain (Sn), Nickel (Ni)	R : Terminée en 2018 Q : <= B	2020-03-04
Résidence Monsieur Jean et René Labbée 6953	91, chemin Auclair Adstock 46,0453463982 -71,2024118094	Les Appalaches		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2006 Q : Plage A-B	2007-01-11
Richmond Fournier 1976 inc. 5756	700 à 741, boulevard Ouellet Ouest Thetford Mines 46,1068888889 -71,2986944444	Les Appalaches		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2003 Q : <= C	2008-02-06
Société Immobilière Leblond (anc,: HQ - poste Fecteau) 11171	Bl. Smith Theford Mines 46,1124277778 -71,2974972222	Les Appalaches	Dioxines (PCDD)	Chrome total (Cr), Cobalt (Co), Cuivre (Cu), Dioxines (PCDD), Nickel (Ni), Zinc (Zn)	R : Terminée en 2016 Q : <= C	2020-06-22
Station-service Pouliot & Roberge SENC 11068	 46,05 -71,3704	Les Appalaches	Éthylbenzène, Naphtalène, Toluène, Xylènes (o,m,p)	Cobalt (Co), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Méthyl naphtalènes (chacun), Naphtalène (pot), Nickel (Ni), Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée	2016-11-07
Station-service Shell - Philippe Gosselin & Associés ltée 11433	3905, boul. Frontenac Ouest Thetford Mines 46,0519042772 -71,3685901613	Les Appalaches		Amiante, Chrome total (Cr), Cobalt (Co), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Nickel (Ni), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2023 Q : Plage B-C	2025-08-25

St-Jean (Commission scolaire Black-Lake - Disraëli) 1981	4334, rue St-Jean-Baptiste, Black Lake Thetford Mines 46,0434097019 -71,3650215127	Les Appalaches		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2002-12-13
St-Louis (Commission scolaire Black-Lake - Disraëli) 1980	330, rue St-Louis, Black Lake Thetford Mines 46,0465507169 -71,3641603467	Les Appalaches		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2002-12-13
Terrain contaminé destiné à un développement commercial 1968	Coin Ouellette & Smith Nord (Frontenac) Thetford Mines 46,1107777778 -71,300725	Les Appalaches		Nickel (Ni)	R : Non terminée	2009-06-23
Terrain sans usage précis (Rte 112) 9998	 46,043 -71,371	Les Appalaches		Chrome total (Cr), Nickel (Ni)	R : Terminée en 2016 Q : <= C	2016-03-08
Transport Robert (1973) ltée 12250	1829, boul. Frontenac Est Thetford Mines 46,11295762 -71,2806828	Les Appalaches		Chrome total (Cr), Cobalt (Co), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Méthyl naphtalènes (chacun), Molybdène (Mo), Naphtalène (seringue), Nickel (Ni), Plomb (Pb)	R : Non terminée	2020-02-25
Ultramar 5526	1131, Jonhson Rivière Blanche Thetford Mines 46,091386 -71,335399	Les Appalaches		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée	2002-11-22
Ultramar ltée 9661	1070, boulevard Ouellet Thetford Mines 46,1105 -71,3032277778	Les Appalaches	Xylènes (o,m,p)	Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2013 Q : <= B	2013-08-06
Ultramar, rue de la Sapinière, Thetford Mines 1864	Rue de la Sapinière Thetford Mines 46,1135532025 -71,2663153724	Les Appalaches		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée	2002-11-22

Usine Fores N.A inc. 10092	46,098188 -71,317	Les Appalaches		Manganèse (Mn)	R : Non terminée	2013-11-25
Ville de Thetford - 2885 boul Frontenac Est 7735	46,11861 -71,267835	Les Appalaches	Hydrocarbures aromatiques monocycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2007 Q : <= C	2008-07-18

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée e une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

(2) : L'inscription « R : Non nécessaire » signifie qu'il n'est pas nécessaire de réhabiliter le terrain puisque le résultat d'une étude de caractérisation démontr que le niveau de contamination des sols est jugé conforme à l'usage actuel du terrain. Par exemple, un niveau de contamination situé dans la plage B-C est conforme à un usage industriel.

(3) : Peut ne pas correspondre au nom du propriétaire actuel.

* : Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

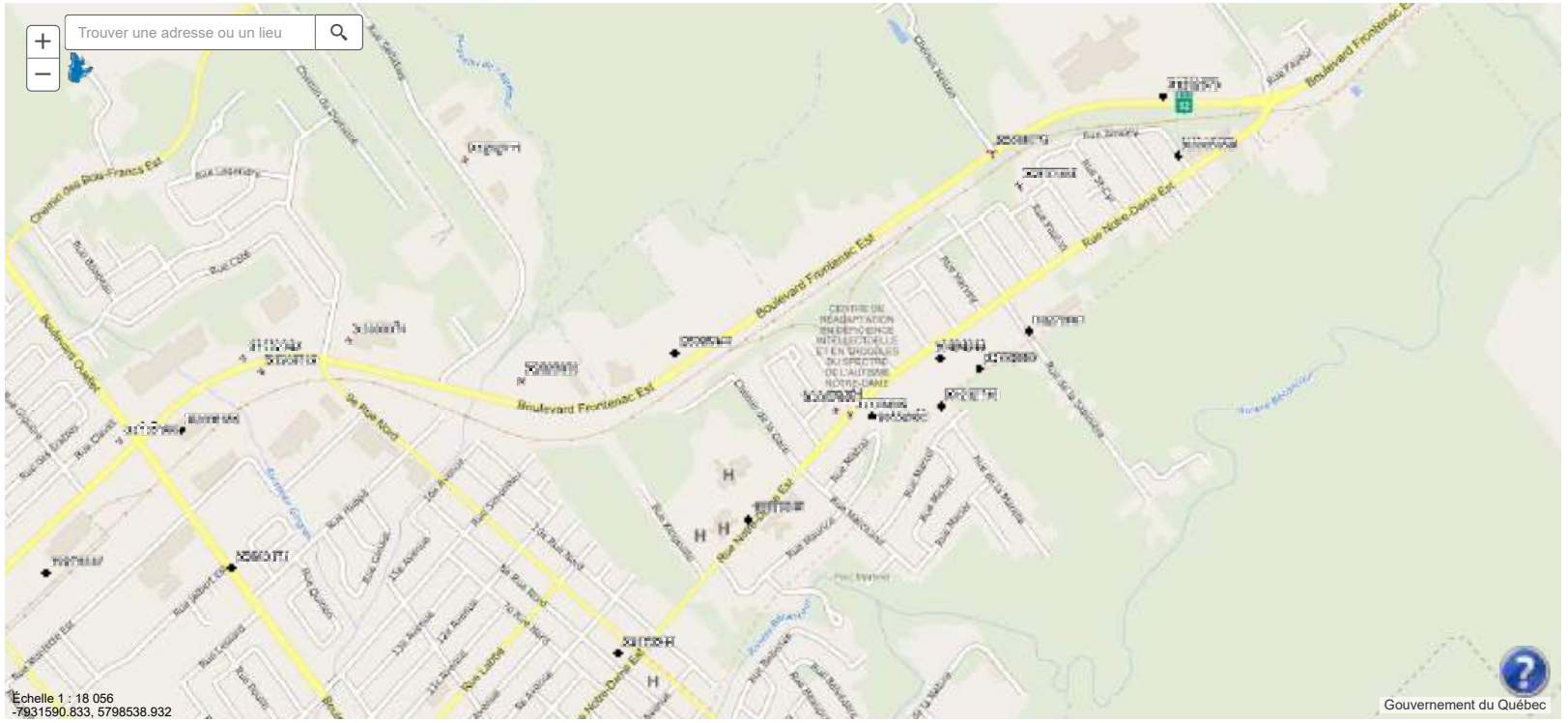
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Environnement et Lutte contre les changements climatiques Québec

enviro WEB • Navigateur cartographique

Repère GTC



Légende

GTC - Répertoire des terrains contaminés

Milieu terrestre

GTC - Répertoire des terrains contaminés

- Sol
- Eau souterraine
- Sol et eau souterraine
- Indéterminé

Couches

Recherches

Mesures

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Standon QC Canada G0R 4L0 (1-5212123297)	(1011646)			
Thetford Mines					
9238-6010 QUÉBEC INC. (5852-3267)	Dépanneur BL 4200 boulevard Frontenac Ouest Thetford Mines QC Canada G6H 2A4 (1-4943947191)	2025-08-11 2027-06-25 (1031678)	2027-06-25	80000	1
9380-6909 Québec inc. (5869-8572)	Pétro Canada 37 1re rue Thetford Mines QC Canada G6G 4Y1 (1-49678-7776)	2025-08-04 2027-06-18 (1031602)	2027-06-18	100000	4
9407-5785 Québec inc. (5797-0923)	DEPANNEUR THETFORD 2274 rue Notre-Dame Est Thetford Mines QC Canada G6G 2W5 (1-1535-67470048)	2024-06-07 2026-05-24 (1028461)	2024-05-24	49777	1
9494-5839 Québec inc. (5871-9642)	Groupe Gagnon Thetford Mines 508 boulevard Frontenac Ouest Thetford Mines QC Canada G6G 5V9 (1-5212464610)	2024-02-21 2026-02-20 (1015542)	2028-02-20	85000	2
C I F métal ltée (5781-1507)	C.I.F. METAL 1900 rue Setlakwe Thetford Mines QC Canada G6G 8B2 (1-1535-7050312)	2025-01-15 2026-12-23 (1029998)	2026-12-23	13620	1
Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) (5780-0203)	SC0471 - Atelier Thetford Mines 1065 rue du Parc Thetford Mines QC Canada G6H 1A2 (1-5299330618)	2024-12-01 2026-11-30 (1014286)	2026-11-30	27252	2
Corporation Parkland (5781-7900)	Marché Express #42183 30 9e rue Nord Thetford Mines QC Canada G6G 5H9 (1-4124642315)	2024-06-20 2026-06-19 (1015815)	2026-06-19	130000	2
Corporation Parkland (5781-7900)	Marché Express #43286 696 boulevard Frontenac Est Thetford Mines QC Canada G6G 7M8 (1-5212360291)	2024-11-19 2026-11-18 (1017487)	2028-11-18	100000	1
Corporation Parkland (5781-7900)	ULTRAMAR #41661 9 rue Saint-Alphonse Nord Thetford Mines QC Canada G6G 3W4 (1-5212480937)	2025-12-01 2027-11-30 (1011351)	2027-11-30	85000	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #524 505 boulevard Frontenac Ouest Thetford Mines QC Canada G6G 6X9 (1-1535-60702194)	2025-09-10 2027-07-06 (1032007)	2029-07-06	100000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #521 4195 boulevard Frontenac	2025-06-29 2027-06-28 (1025847)	2027-06-28	65000	1

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Ouest Thetford Mines QC Canada G6H 2A3 (1-49678-48062)				
Dépanneur 269 Inc. (5806-6143)	Dépanneur 269 Inc. 4886 rue de l'Église Thetford Mines QC Canada G6H 3B9 (1-49676-1448)	2025-11-20 2027-10-16 (1032707)	2029-10-16	35000	1
Gosselin Express ltée (5780-9055)	TRANSPORT GOSSELIN EXPRESS 1537 rue Caouette Ouest Thetford Mines QC Canada G6G 8A4 (1-1535-63923943)	2025-01-26 2027-01-25 (1018100)	2031-01-25	49949	1
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Proxi Extra Thetford 6108 boulevard Frontenac Est Thetford Mines QC Canada G6H 4J8 (1-49676-46916)	2025-10-01 2027-09-30 (1009234)	2027-09-30	151000	3
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Proxi Frontenac TM 111 boulevard Frontenac Est Thetford Mines QC Canada G6G 1N3 (1-49678-50696)	2024-09-27 2026-09-26 (1022940)	2028-09-26	59221	1
J.T. Perron Inc. (5785-0216)	AUTOBUS J.T. PERRON INC. 117 rue Sapinière Thetford Mines QC Canada G6G 2V7 (1-5212289059)	2024-08-29 2026-08-28 (1016941)	2028-08-28	22700	1
Métallurgie Castech inc. (5780-8693)	METALLURGIE CASTECH 500 boulevard Frontenac Est Thetford Mines QC Canada G6G 7M8 (1-1535-1866460)	2025-06-01 2027-05-31 (1012899)	2029-05-31	68200	1
Philippe Gosselin & associés limitée (8137-2674)	Alimentation Chez Vous 390 rue Saint-Alphonse Sud Thetford Mines QC Canada G6G 3V8 (1-49676-116)	2024-12-08 2026-12-07 (1023674)	2026-12-07	34872	1
Philippe Gosselin & associés limitée (8137-2674)	Place d'Affaires de Thetford Mines 273 rue Monfette Ouest Thetford Mines QC Canada G6G 7Y3 (1-5212349059)	2025-10-01 2027-09-30 (1013877)	2027-09-30	312494	4
Services Sanitaires Denis Fortier inc (5619-3568)	Services Sanitaires Denis Fortier 3878 boulevard Frontenac Est Thetford Mines QC Canada G6H 4G2 (1-1535-67560773)	2024-12-10 2026-12-09 (1023964)	2028-12-09	49637	1
Société québécoise des infrastructures - du Sud de Québec (5781-7819)	Palais de Justice Thetford Mines 693 rue Saint-Alphonse Nord Thetford Mines QC Canada G6G 3X3 (1-1535-3507308)	2024-10-23 2026-07-05 (1029408)	2028-07-05	15000	1
Société québécoise des infrastructures - du Sud de Québec (5781-7819)	Sous-centre de transport 1065 rue du Parc Thetford Mines QC Canada G6H 1A2	2024-12-01 2026-11-30 (1023744)	2026-11-30	27430	2

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

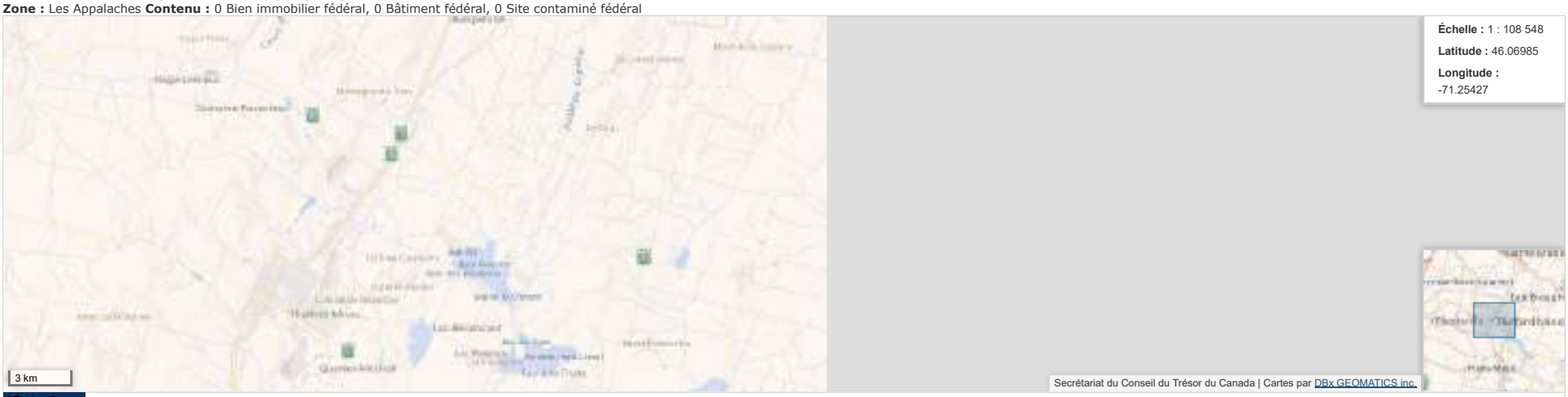
Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	(1-5212417884)				
Station-service Jacques Blais inc. (5780-5434)	STATION-SERVICE JACQUES BLAIS INC. 880 rue Saint-Alphonse Nord Thetford Mines QC Canada G6G 3X5 (1-5212244641)	2024-06-01 2026-05-31 (1009086)	2026-05-31	91347	3
Syl-Go inc. (5712-7359)	Dépanneur Rivière-Blanche E 989 boulevard Frontenac Ouest Thetford Mines QC Canada G6G 6K6 (1-49678-5228)	2024-11-29 2026-11-28 (1014516)	2026-11-28	65000	1
Ville de Thetford Mines (8257-1456)	Établissement industriel - Centre de service Monfette 599 rue Jalbert Est Thetford Mines QC Canada G6G 6T1 (1-1535-8403516)	2024-12-01 2026-11-30 (1029680)	2026-11-30	43989	2
Ville de Thetford Mines (8257-1456)	BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE DE L'AMITIÉ 5785 boulevard Frontenac Est Thetford Mines QC Canada G6H 4H5 (1-5212272381)	2024-12-01 2026-11-30 (1029681)	2026-11-30	4450	1
Ville de Thetford Mines (8257-1456)	Aéroport de Thetford-Mines 3415 chemin de l'Aéroport Thetford Mines QC Canada G6G 0J8 (1-5212465078)	2025-01-21 2026-11-30 (1030067)	2028-11-30	34000	1
Tourville					
Centre Sportif Le Jasmin (5780-9790)	Centre Sportif Le Jasmin 895 rue Principale Tourville QC Canada G0R 4M0 (1-12219727)	2024-12-11 2026-11-27 (1029750)	2026-11-27	4633	1
Tring-Jonction					
Philippe Gosselin & associés limitée (8137-2674)	Filgo Tring-Jonction 238 rue Notre-Dame Tring-Jonction QC Canada G0N 1X0 (1-49676-180)	2025-04-01 2027-03-31 (1010520)	2029-03-31	70000	2
Vallée-Jonction					
Philippe Gosselin & associés limitée (8137-2674)	Filgo Vallée-Jonction 222 rue Principale Vallée-Jonction QC Canada G0S 3J0 (1-49678-1514)	2025-02-02 2027-02-01 (1009291)	2029-02-01	75000	2

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
146	rue	Principale	1-5212399568
311	rue	Principale	1-49676-50832
Sainte-Rose-de-Watford			
1020	route	204	1-1535-6911786
1190	route	204	1-1535-10453832
Saints-Anges			
397	route	des Érables	1-683370993
Scott			
1412	route	du Président-Kennedy	1-1535-67184899
St-Charles-de-Bellechasse			
9034	route	279	1-4056497321
St-François-de-la-Rivière-du-S			
1	rue	de l'Étang	1-5212199851
St-Prosper			
2510	rue	8e	1-2639254516
Standon			
	rang	Sainte-Marie	1-5212123297
Thetford Mines			
9	rue	Saint-Alphonse	1-5212480937
22	rue	Notre-Dame	1-1535-3507303
30	rue	9e	1-4124642315
37	rue	1re	1-49678-7776
111	boulevard	Frontenac	1-49678-50696
117	rue	Sapinière	1-5212289059
273	rue	Monfette	1-5212349059
390	rue	Saint-Alphonse	1-49676-116
500	boulevard	Frontenac	1-1535-1866460
505	boulevard	Frontenac	1-1535-60702194
508	boulevard	Frontenac	1-5212464610
560	rue	Saint-Alphonse	1-1535-10369586
599	rue	Jalbert	1-1535-8403516
693	rue	Saint-Alphonse	1-1535-3507308
696	boulevard	Frontenac	1-5212360291

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
880	rue	Saint-Alphonse	1-5212244641
903	rang	5	1-5212220326
989	boulevard	Frontenac	1-49678-5228
1065	rue	du Parc	1-5212417884
1065	rue	du Parc	1-5299330618
1275	boulevard	Frontenac	1-5212257224
1537	rue	Caouette	1-1535-63923943
1717	rue	Notre-Dame	1-1535-1870458
1900	rue	Setlakwe	1-1535-7050312
2274	rue	Notre-Dame	1-1535-67470048
3415	chemin	de l'Aéroport	1-5212465078
3878	boulevard	Frontenac	1-1535-67560773
3905	boulevard	Frontenac	1-49676-117
4195	boulevard	Frontenac	1-49678-48062
4200	boulevard	Frontenac	1-4943947191
4715	rue	de Pontbriand	1-20703720
4886	rue	de l'Église	1-49676-1448
5339	boulevard	Frontenac	1-5212124293
5785	boulevard	Frontenac	1-5212272381
6108	boulevard	Frontenac	1-49676-46916
Tourville			
895	rue	Principale	1-12219727
Tring-Jonction			
238	rue	Notre-Dame	1-49676-180
Vallée-Jonction			
222	rue	Principale	1-49678-1514

RBIF/ISCF - Navigateur cartographique

Zone : Les Appalaches **Contenu :** 0 Bien immobilier fédéral, 0 Bâtiment fédéral, 0 Site contaminé fédéral



Couches

- Biens immobiliers fédéraux
- Bâtiments fédéraux
- Sites contaminés fédéraux actifs
- Sites contaminés fédéraux suspectés
- Sites contaminés fédéraux fermés
- Régions économiques
- Divisions de recensement
- Subdivisions de recensement
- Régions métropolitaines
- Circonscriptions électorales fédérales
- Régions des traités

[1] Cette couche est visible lorsque l'échelle de la carte est inférieure à 1 : 3 000 000.

[2] Suspecté Actif Fermé

[3] Les fonds de carte de Google sont disponibles lorsque l'échelle de la carte est inférieure à 1 :60 000.

NOTE IMPORTANTE: Les tableaux ci-dessous ne sont présentement pas synchronisés avec le contenu de la carte.
Cliquer sur le bouton suivant pour mettre à jour le contenu des tableaux : METTRE À JOUR LES TABLEAUX

Biens immobiliers fédéraux (0) / Parcelles (0) | Bâtiments fédéraux (0) | Sites contaminés fédéraux (0)

Registre des interventions d'Urgence-Environnement

Interventions d'urgence : Chaudière-Appalaches

Date	Événement
5 janvier 2026	Adstock - Déversement de produits pétroliers
28 novembre 2025	Saint-Narcisse-de-Beaurivage - Accident routier
21 novembre 2025	Lévis (Saint-Étienne-de-Lauzon) - Déversement de matières dangereuses
12 novembre 2025	Lévis - Déversement de produits pétroliers
3 novembre 2025	Sainte-Marie - Signalement d'une coloration sur un cours d'eau
13 septembre 2025	Lévis - Déversement d'huile de cuisson
3 septembre 2025	Saint-Georges-de-Beauce - Présence de mousse
2 septembre 2025	Saint-Philibert - Incendie impliquant des matières résiduelles
20 août 2025	Sainte-Hénédine - Rejet d'hydrocarbures par un réseau d'égout pluvial
20 août 2025	Saint-Elzéar - Signalement d'une coloration sur un cours d'eau
16 août 2025	Sainte-Marguerite - Mortalité de poissons
26 juin 2025	Beaumont - Signalement d'une coloration sur un cours d'eau
25 juin 2025	Saint Georges - Brûlage de matières résiduelles
15 juin 2025	Beauceville - Incendie impliquant des matières résiduelles
6 juin 2025	Scott - Accident routier
20 mai 2025	Lévis (Arrondissement St-Romuald) - Déversement de peinture
6 mai 2025	Saint-Agapit - Bris d'équipement
1 mai 2025	Lévis (arrondissement Saint-Rédempteur) - Dépôt illicite de matières résiduelles
14 mars 2025	Saint-Honoré-de-Shenley - Déversement de déjections animales
19 octobre 2024	Saint-Côme-Linière - Déversement de déjections animales
5 octobre 2024	Saint-Pierre-de-Broughton - Incendie de machinerie
14 septembre 2024	Saint-Prosper - Déversement d'eaux usées
13 septembre 2024	St-Anselme - Déversement de produits pétroliers
9 septembre 2024	Sainte-Marguerite - Déversement d'eaux usées
30 août 2024	Saint-Léon-de-Standon - Déversement de déjections animales
18 août 2024	Sainte-Marie - Bris d'équipement
16 juillet 2024	Saint-Cyrille-de-Lessard - Travaux en rive
15 juillet 2024	Sainte-Marie - Signalement d'une coloration sur un cours d'eau
4 juillet 2024	Saint-Odilon-de-Cranbourne - Écoulement d'eaux de ruissellement chargées de matières en suspension
28 juin 2024	Lotbinière - Déversement de matières liquides
23 juin 2024	Beauceville - Travaux en rive
23 juin 2024	Saint-Damien De Buckland - Épandage de déjections animales
17 juin 2024	Laurier-Station - Déversement de produits pétroliers
18 mai 2024	Berthier-sur-Mer - Présence d'hydrocarbure
3 mai 2024	Beaumont - Rejet de matières en suspension
25 avril 2024	Saint-Isidore - Incendie impliquant des matières dangereuses
16 avril 2024	Saint-Gédéon-de-Beauce - Travaux en rive
29 janvier 2024	Sainte-Claire - Épandage de déjections animales
3 décembre 2023	Lévis - Déversement d'eaux usées
29 novembre 2023	Lévis - Déversement de produits pétroliers
28 novembre 2023	Lévis - Déversement de produits pétroliers
14 novembre 2023	Lévis - Rejet à l'atmosphère
12 novembre 2023	Saint-Gilles - Épandage de déjections animales
28 octobre 2023	Sainte-Justine - Travaux en milieu hydrique
20 octobre 2023	Lévis - Déversement de matières dangereuses
18 octobre 2023	Saint-Antoine-de-Tilly - Incendie de machinerie
24 septembre 2023	Saint-Aubert - Déversement de produits pétroliers
11 septembre 2023	Sainte-Marie-de-Beauce - Incendie impliquant des matières dangereuses

16 août 2023 Lévis - Émission de fumée noire
1 août 2023 Leclercville - Glissement de terrain
14 juillet 2023 Lévis - Signalement d'une coloration sur un cours d'eau
30 juin 2023 Saint-Elzéar - Mortalité de poissons
23 juin 2023 Adstock - Déversement de produits pétroliers
11 juin 2023 Disraeli - Bateau coulé
24 mai 2023 Sainte-Perpétue - Accident routier
19 mai 2023 Saint-Apollinaire - Dépôt illicite de matières résiduelles
16 mai 2023 Lévis - Déversement de produits pétroliers
20 avril 2023 Saint-Bernard - Signalement d'odeur
6 avril 2023 Saint Patrice de Beaurivage - Déversement de matières solides
10 janvier 2023 Saint-Frédéric - Incendie impliquant des matières dangereuses
15 décembre 2022 Saint-Omer - Déversement de matières dangereuses
28 novembre 2022 Saint-Évariste-de-Forsyth - Déversement de déjections animales
16 novembre 2022 Beauceville - Déversement de produits pétroliers
15 novembre 2022 Beauceville - Déversement de produits pétroliers
12 novembre 2022 Saints-Anges - Brûlage de matières résiduelles
20 septembre 2022 Disraeli - Incendie
7 septembre 2022 Beauceville - Travaux en milieu hydrique
1 septembre 2022 Saint Patrice de Beaurivage - Déversement de matières solides
24 août 2022 Thetford Mines - Émission de fumée noire
28 juillet 2022 Lévis (Saint-Étienne) - Déversement de produits pétroliers
28 juillet 2022 Saint-Bernard - Brûlage de matières résiduelles
27 juillet 2022 Sainte-Croix - Accident d'avion
1 juillet 2022 Saint-Jean-Port-Joli - Déversement de matières liquides
22 juin 2022 Saint-Joseph-de-Beauce - Rejet de matières en suspension
3 juin 2022 Saint-Agapit - Déversement de matières dangereuses
31 mai 2022 Dosquet - Accident routier
31 mai 2022 Beauceville - Rejet dans un réseau d'égout municipal
15 mai 2022 Lévis - Présence de mousse sur un cours d'eau
14 mai 2022 Lévis - Signalement d'odeur
7 mai 2022 Lévis - Signalement d'odeur
6 mai 2022 Lévis - Signalement d'hydrocarbures
4 mai 2022 La Durantaye - Signalement d'hydrocarbures
27 avril 2022 Saint-Damien-de-Bellechasse - Rejet d'hydrocarbures par un réseau d'égout pluvial
20 avril 2022 Saint-Henri - Déversement de produits pétroliers
8 février 2022 Beauceville - Incendie
7 février 2022 Saint-Narcisse-de-Beaurivage - Déversement de déjections animales
25 novembre 2021 Saint-Côme-Linière - Mortalité de poissons
2 novembre 2021 Saint-Joseph-de-Beauce - Déversement de déjections animales
17 octobre 2021 Saint-Vallier - Signalement d'hydrocarbures
23 septembre 2021 Saint-Joseph-de-Beauce - Incendie d'un véhicule
22 septembre 2021 Saint-Agapit - Déversement de produits pétroliers
20 septembre 2021 Beauceville - Incendie
17 septembre 2021 Lévis - Signalement d'odeur
7 septembre 2021 Saint-Martin - Incendie d'un véhicule
29 août 2021 Lévis - Accumulation potentielle de végétation à la surface du Fleuve St-Laurent
10 août 2021 Lévis - Signalement d'odeur
6 août 2021 Lévis - Signalement d'odeur
21 juillet 2021 Sainte-Hénédine - Accident routier
20 juillet 2021 Lévis - Signalement d'odeur
13 juillet 2021 Vallée-Jonction - Présence d'un véhicule dans un cours d'eau
28 juin 2021 Lévis - Signalement d'odeur
15 juin 2021 Saint-Joseph-de-Beauce - Déversement de produits pétroliers

13 juin 2021	Saint-Anselme - Déversement de déjections animales
8 juin 2021	Rivière Etchemin - Rejet de matières en suspension
30 mai 2021	Cap Saint-Ignace - Bris d'équipement
23 mai 2021	St-Bernard - Signalement d'hydrocarbures
23 mai 2021	Saint-Agapit - Signalement d'une matière sur un lieu sensible
13 mai 2021	Lévis (secteur Lauzon) - Déversement de produits pétroliers
8 mai 2021	Saint-Prosper - Bris d'équipement
28 avril 2021	Saint-Damien-de-Buckland - Signalement d'hydrocarbures
14 avril 2021	Saint-Agapit - Déversement d'eaux de procédé
26 mars 2021	St-Étienne-de-Lauzon - Signalement d'hydrocarbures
22 mars 2021	Lévis - Déversement de produits pétroliers
17 mars 2021	Thetford Mines - Incendie
11 mars 2021	Saint-Charles-de-Bellechasse - Bris d'équipement
26 février 2021	Montmagny - Bris d'équipement
23 novembre 2020	Saint-Michel-de-Bellechasse - Accident routier
14 novembre 2020	Thetford Mines - Déversement de déjections animales
11 novembre 2020	Saint-Elzéar et Sainte-Marie - Déversement d'eaux usées
2 novembre 2020	Saint-Bernard - Bris d'équipement
17 octobre 2020	Saint-Charles-de-Bellechasse - Déversement de produits pétroliers
2 octobre 2020	Beauceville - Signalement d'odeur
30 septembre 2020	Ste-Marie - Déversement de déjections animales
25 septembre 2020	Sainte-Claire - Accident routier
24 septembre 2020	Saint-Agapit - Déversement de produits pétroliers
12 septembre 2020	Beauceville - Dépassement de normes à l'effluent d'une usine
18 août 2020	Saint-Raphaël - Rejet de matières en suspension
22 juillet 2020	Lac Poulin - Bris d'équipement
13 juillet 2020	Saint-Bernard - Accident routier
13 juillet 2020	Lévis - Explosion d'un transformateur
9 juillet 2020	Lévis - Signalement d'odeur
4 juillet 2020	Lévis - Incendie
3 juillet 2020	Adstock - Mortalité de poissons
24 juin 2020	Saint-Henri - Déversement de déjections animales
17 juin 2020	Saints-Anges - Déversement de déjections animales
17 juin 2020	Saint-Sylvestre - Déversement de produits pétroliers
17 juin 2020	Sainte-Hénédine - Déversement de matières liquides
12 juin 2020	Saint-Lambert-de-Lauzon - Incendie
7 juin 2020	Saint-Malachie - Écoulement d'eaux de ruissellement chargées de matières en suspension
6 juin 2020	Lévis, secteur Saint-Romuald - Présence de mousse sur un cours d'eau
30 mai 2020	Lévis - Signalement d'odeur
17 mai 2020	Beaulac-Garthby - Nappes d'hydrocarbures
11 mai 2020	Saint-Lambert-de-Lauzon - Épandage de déjections animales
29 avril 2020	Saint-Vallier - Présence de réservoir sur un cours d'eau
22 avril 2020	Saint-Henri - Déversement de déjections animales
12 avril 2020	Sainte-Marie - Déversement de matières liquides
9 avril 2020	Saint-Sylvestre - Déversement de déjections animales
6 avril 2020	Saint-Gilles - Déversement de produits pétroliers
3 avril 2020	Beauceville - Déversement de produits pétroliers
28 janvier 2020	Montmagny - Incendie impliquant des matières résiduelles
23 janvier 2020	Saint-Janvier-de-Joly - Accident routier
16 janvier 2020	Lévis (secteur Saint-Romuald) - Incendie impliquant des produits pétroliers
15 janvier 2020	Saint-Narcisse-de-Beaurivage - Déversement de déjections animales
27 décembre 2019	Saint-Georges - Accident routier
7 décembre 2019	Saint-Henri - Déversement de produits pétroliers
20 novembre 2019	Saint-Georges - Déversement de produits pétroliers

7 novembre 2019 Lévis - Déversement de produits pétroliers
11 octobre 2019 Saint-Elzéar - Déversement de déjections animales
3 octobre 2019 Saint-Martin - Accident routier
20 septembre 2019 Saint-Henri - Incendie
10 septembre 2019 Saint-Georges - Déversement de produits pétroliers
14 août 2019 Lévis - Signalement d'odeur
10 août 2019 L'Islet - Brûlage de matières résiduelles
10 juillet 2019 Saint-Alfred - Déversement de déjections animales
7 juillet 2019 Saint-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud - Bris d'équipement
26 juin 2019 Disraeli - Travaux en milieu hydrique
21 juin 2019 Lévis - Signalement d'odeur
10 juin 2019 Lévis - Signalement d'odeur
16 mai 2019 Saint-Édouard-de-Lotbinière - Déversement de matières liquides
9 mai 2019 Sainte-Marie-de-Beauce - Signalement d'une coloration sur un cours d'eau
7 mai 2019 Adstock - Déversement de produits pétroliers
28 avril 2019 Saint-Joseph-des-Érables - Déversement de déjections animales
23 avril 2019 Vallée-Jonction - Nappes d'hydrocarbures
14 avril 2019 Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland - Déversement de déjections animales
4 avril 2019 Lévis - Déversement de produits pétroliers
13 mars 2019 Saint-Bernard - Déversement de déjections animales
22 décembre 2018 Beauceville - Incendie impliquant des matières résiduelles
21 décembre 2018 Lévis - Déversement de produits pétroliers
22 novembre 2018 Sainte-Lucie-de-Beauregard - Accident routier
22 octobre 2018 Lévis - Déversement de produits pétroliers
9 octobre 2018 Saint-Agapit - Déversement de matières solides
19 septembre 2018 Saint-Agapit - Déversement de déjections animales
13 septembre 2018 Lévis - Déversement d'huile de cuisson
1 septembre 2018 Lévis (Saint-Romuald) - Nappes d'hydrocarbures
31 août 2018 Saint-Frédéric - Accident routier
28 août 2018 Lévis - Déversement de produits pétroliers
13 août 2018 Berthier-sur-Mer - Déversement de produits pétroliers
10 août 2018 Saint-Anselme - Signalement d'hydrocarbures
24 juillet 2018 Saint-Georges - Déversement d'eaux usées
15 juillet 2018 Saint-Georges - Déversement de produits pétroliers
10 juillet 2018 Saint-Henri - Incendie impliquant des produits pétroliers
24 juin 2018 Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud - Bris d'équipement
11 juin 2018 Saint-Antoine-de-Tilly - Déversement de produits pétroliers
6 juin 2018 Lévis (secteur Saint-Étienne) - Déversement de produits pétroliers
24 mai 2018 Lévis - Déversement de produits pétroliers
21 mai 2018 Irlande - Déversement de déjections animales
12 mai 2018 Saint-Henri - Déversement de déjections animales
25 avril 2018 Saint-Vallier - Déversement de produits pétroliers
25 avril 2018 Lévis - Déversement de produits pétroliers
12 avril 2018 Ville de Lévis - Déversement d'huile végétale
12 avril 2018 Lévis - Signalement d'hydrocarbures
6 avril 2018 Lévis - Présence de mousse sur un cours d'eau
29 mars 2018 Saint-Charles -de-Bellechasse - Signalement d'hydrocarbures
21 mars 2018 Lac-Etchemin - Déversement de produits pétroliers
20 janvier 2018 Municipalité de Saint-Agapit - Déversement d'eaux usées
8 décembre 2017 Scott - Déversement de produits pétroliers
16 novembre 2017 Lévis - Déversement d'eaux de procédé
8 novembre 2017 Sainte-Euphémie-sur-la-rivière-du-Sud - Accident routier
31 octobre 2017 Armagh - Déversement de produits pétroliers
27 octobre 2017 Lévis - Déversement de produits pétroliers

20 octobre 2017 Sainte-Hénédine - Déversement de produits pétroliers
17 octobre 2017 Saint-Jacques-de-Leeds - Accident routier
20 septembre 2017 Lévis - Déversement de matières dangereuses
7 septembre 2017 Lévis - Déversement de matières dangereuses
6 septembre 2017 Saint-Adrien-d'Irlande - Incendie impliquant des matières résiduelles
5 septembre 2017 Saint-Narcisse-de-Beaurivage - Épandage de déjections animales
2 septembre 2017 Saint-Patrice-de-Beaurivage - Travaux en milieu hydrique
26 août 2017 Lévis - Déversement d'eaux usées
22 août 2017 Sainte-Croix - Mortalité de poissons
27 juillet 2017 Saint-Apollinaire - Déversement de déjections animales
20 juillet 2017 Vallée-Jonction - Rejet dans un réseau d'égout municipal
18 juillet 2017 Limite entre Saint-Alfred et Beauceville - Déversement de déjections animales
12 juillet 2017 Saint-Bernard - Déversement de produits pétroliers
1 juillet 2017 Lévis - Écoulement d'eaux de ruissellement chargées de matières en suspension
12 juin 2017 St-Patrice-de-Beaurivage - Déversement de produits pétroliers
6 juin 2017 Lévis - Incident d'origine naturelle
26 mai 2017 Honfleur - Accident routier
12 mai 2017 Lévis - Déversement de produits pétroliers
10 mai 2017 Saint-Henri - Déversement de matières dangereuses
6 mai 2017 Lévis - Déversement de matières dangereuses
25 avril 2017 Lévis (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) - Signalement d'hydrocarbures
25 avril 2017 Lévis (secteur Saint-Jean-Chrysostome) - Déversement de produits pétroliers
10 avril 2017 Saint-Bernard - Brûlage de matières résiduelles
2 avril 2017 Ville de Lévis - Présence de mousse
10 mars 2017 Lévis - Signalement d'odeur
9 mars 2017 Lévis - Déversement de produits pétroliers
4 mars 2017 Saint-Bernard - Signalement d'hydrocarbures
21 décembre 2016 Lac-Etchemin - Accident routier
10 décembre 2016 Lévis (secteur Pintendre) - Accident d'avion
25 novembre 2016 Adstock - Déversement de produits pétroliers
18 novembre 2016 Saint-Elzéar - Incendie d'un véhicule
12 octobre 2016 Lévis (Saint-Nicolas) - Brûlage de matières résiduelles
6 octobre 2016 Lévis (Charny) - Signalement d'odeur
3 octobre 2016 Lévis - Déversement de produits pétroliers
3 octobre 2016 Cap-Saint-Ignace - Accident routier
2 octobre 2016 Saint-Bernard - Travaux en milieu hydrique
30 septembre 2016 Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-sud - Incendie impliquant des matières résiduelles
23 septembre 2016 Lévis - Écoulement d'eaux de ruissellement chargées de matières en suspension
11 septembre 2016 Frampton - Rejet de matières en suspension
10 septembre 2016 Lévis - Signalement d'hydrocarbures
4 septembre 2016 Sainte-Croix - Signalement d'hydrocarbures
19 août 2016 Lévis (Charny) - Signalement d'odeur
16 août 2016 Lévis (secteur Saint-Romuald) - Rejet de matières en suspension
21 juillet 2016 Lévis - Déversement de produits pétroliers
27 juin 2016 Sainte-Claire - Travaux en milieu hydrique
22 juin 2016 Lévis - Déversement de matières solides
21 juin 2016 Saint-Malachie - Déversement de produits pétroliers
31 mai 2016 Saint-Isidore - Déversement de produits pétroliers
2 mai 2016 Lévis (St-Nicolas) - Mortalité d'animaux
28 avril 2016 Saint-Elzéar - Épandage de déjections animales
22 avril 2016 Saint-Anselme - Déversement d'eaux de procédé
22 avril 2016 Lévis (St-Jean-Chrysostome) - Déversement de produits pétroliers
5 avril 2016 Saint-Janvier-de-Joly - Déversement de matières solides
2 avril 2016 Saint-Bernard - Déversement de déjections animales

31 mars 2016	Lévis - Déversement de produits pétroliers
30 mars 2016	Adstock - Incendie
29 mars 2016	Lévis - Déversement de produits pétroliers
10 mars 2016	Beauceville - Déversement de matières dangereuses
4 janvier 2016	Lévis (Saint-Jean-Chrysostome) - Incendie impliquant des produits pétroliers
30 décembre 2015	Lévis - Déversement de produits pétroliers,
7 décembre 2015	Lévis - Incendie impliquant des matières dangereuses
21 novembre 2015	Saint-René - Déversement de produits pétroliers
24 octobre 2015	Saint-Malachie - Signalement d'une matière sur un lieu sensible
4 octobre 2015	Saint-Croix-de-Lotbinière - Déversement de matières dangereuses
3 octobre 2015	Beaumont - Présence d'écumes à la surface de l'eau
30 septembre 2015	Lévis - Déversement de matières dangereuses
26 septembre 2015	Saint-Romuald - Présence de mousse sur un cours d'eau
10 septembre 2015	Lévis - Bris d'équipement
5 septembre 2015	Saint-Anselme - Déversement d'eaux de procédé
19 août 2015	Lévis (Saint-Romuald) - Déversement de produits pétroliers,
3 août 2015	Saint-Henri - Déversement de matières liquides
6 juillet 2015	Sainte-Marie - Épandage de déjections animales
1 juillet 2015	Lévis (Saint-Nicolas) - Présence de mousse sur un cours d'eau
1 juillet 2015	Lévis (Saint-Étienne de Lauzon) - Signalement d'un déversement d'un liquide ayant une apparence laiteuse dans un égoût pluvial.
26 juin 2015	Saint-Côme-Linière - Signalement d'hydrocarbures
12 juin 2015	Lévis - Signalement d'hydrocarbures
9 juin 2015	Lévis - Signalement d'odeur
16 mai 2015	Lévis (Saint-Romuald) - Signalement d'hydrocarbures
16 mai 2015	Honfleur - Épandage de déjections animales
7 mai 2015	Saint-Sylvestre - Déversement de déjections animales
2 mai 2015	Saint-Nazaire-de-Dorchester - Présence de matières inconnues
15 avril 2015	Saint-Raphaël - Odeurs d'hydrocarbures
11 avril 2015	Saint-Antoine-de-Tilly - Présence d'un véhicule dans un cours d'eau
23 mars 2015	Beauceville - Incendie impliquant des matières résiduelles,
23 février 2015	Saint-Philémon - Déversement de produits pétroliers
22 janvier 2015	Lévis - Déversement de produits pétroliers
14 novembre 2014	La Guadeloupe - Déversement de produits pétroliers
8 novembre 2014	Muncipalité de Saint-Marcel - Accident routier
26 octobre 2014	Lévis - Signalement d'hydrocarbures
11 octobre 2014	Lévis - Déversement de produits pétroliers,
4 octobre 2014	Saint-Zacharie - Déversement de déjections animales
29 septembre 2014	Beauceville - Rejet d'eau chargée en hydrocarbures
16 septembre 2014	Beauceville - Déversement de produits pétroliers,
14 septembre 2014	Lévis - Déversement de produits pétroliers
9 août 2014	Val-Alain - Contamination d'un réseau d'eau potable
4 août 2014	Lévis - Signalement d'hydrocarbures
15 juillet 2014	Lévis - Présence de sols contaminés
4 juillet 2014	Saint-Fortunat - Déversement de déjections animales
27 juin 2014	Lévis (Saint-Nicolas) - Déversement de produits pétroliers,
14 juin 2014	Saint-Pierre-de-Broughton - Déversement de produits pétroliers
13 juin 2014	Saint-Bernard - Brûlage de matières résiduelles
12 juin 2014	Saint-Georges - Déversement de matières dangereuses
10 juin 2014	Saint-Théophile - Incendie impliquant des produits pétroliers
1 juin 2014	Scott - Déversement de diesel
26 mai 2014	Saint-Lambert-de-Lauzon - Déversement de matières solides
11 mai 2014	Saint-Bernard - Signalement d'hydrocarbures
8 avril 2014	Ville de Lévis - Rejet d'eau chargée en hydrocarbures
26 février 2014	Sainte-Marie - Déversement de déjections animales

30 janvier 2014 Lévis - Odeurs d'hydrocarbures
23 janvier 2014 Lévis - Déversement d'eaux de procédé
10 janvier 2014 Saint-Édouard-de-Lotbinière - Signalement d'une matière sur un lieu sensible
2 janvier 2014 Saint-Georges - Accident routier
1 janvier 2014 Saint-Philémon - Accident routier
26 décembre 2013 Saint-Georges - Accident routier
4 décembre 2013 Adstock - Rejet d'eau chargée en hydrocarbures
16 novembre 2013 Saint-Sylvestre - Signalement d'hydrocarbures
1 novembre 2013 St-Henri - Incendie impliquant des matières dangereuses
11 octobre 2013 Lévis (Saint-Nicolas) - Accident routier,
24 septembre 2013 Lévis - Présence de mousse sur un cours d'eau
18 septembre 2013 Sainte-Marie - Déversement de produits pétroliers
18 septembre 2013 Lévis - Rejet d'eau chargée en hydrocarbures
13 septembre 2013 Saint-Narcisse-de-Beaurivage - , Déversement de diesel,
1 septembre 2013 Beauceville - Déversement de produits pétroliers
12 août 2013 Vallée-Jonction - Fuite de gaz
9 août 2013 Ville de Lévis - Signalement d'odeur
7 août 2013 Lévis (secteur St-Nicolas) - Accident routier
4 août 2013 Sainte-Marie - Présence de styromousse dans un cours d'eau
22 juillet 2013 St-Paul-de-Montminy - Déversement de matières liquides
13 juillet 2013 Saint-Lambert-de-Lauzon - Signalement d'une matière sur un lieu sensible
8 juillet 2013 Montmagny - Incendie
3 juillet 2013 Lévis (Saint-Romuald) - Émission de fumée noire
2 juillet 2013 Lévis - Déversement de produits pétroliers
26 juin 2013 Lévis - Signalement d'hydrocarbures
20 juin 2013 St-Henri - Signalement d'une matière sur un lieu sensible
15 juin 2013 Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud - Épandage de déjections animales à proximité d'un puits d'eau potable
13 juin 2013 Saint-Pierre-de-Broughton - Accident routier
7 juin 2013 Lévis - , Émission de poussières,
5 juin 2013 Thetford Mines - Déversement de déjections animales
1 juin 2013 Lévis - Travaux en milieu hydrique
15 mai 2013 Saint-Lambert-de-Lauzon - Rejet de matières en suspension
13 mai 2013 Saint-Gilles - Signalement d'hydrocarbures
11 mai 2013 Dosquet - Signalement d'hydrocarbures
5 mai 2013 St-Antoine-de-Tilly - Déversement de matières solides
4 mai 2013 Saint-Georges - Nappes d'hydrocarbures
29 avril 2013 Saint-Benoît-Labre - Déversement d'eaux usées
26 avril 2013 Sainte-Marie - Déversement de matières liquides
26 avril 2013 Saint-Gédéon-de-Beauce - Déversement de diesel
16 avril 2013 Lévis - Signalement d'odeur
27 mars 2013 Lévis - Déversement de produits pétroliers
21 mars 2013 L'Islet (Saint-Eugène) - Incendie impliquant des matières résiduelles,
10 mars 2013 Saint-Isidore - Déversement de déjections animales
21 février 2013 Beaumont - Accident routier
20 février 2013 Saint-Patrice-de-Beaurivage - Accident routier
19 février 2013 Lévis - Déversement de produits pétroliers
13 février 2013 Lévis - Déversement de diesel
10 février 2013 Saint-Isidore - Incendie impliquant des produits pétroliers
5 février 2013 Saint-Flavien - Déversement d'eaux de procédé
1 février 2013 Beauceville - Accident routier
31 janvier 2013 Saint-Henri - Présence de gaz inflammable
31 janvier 2013 Irlande, MRC des Appalaches - Déversement de déjections animales
29 janvier 2013 Ville de Lévis - Signalement d'odeur
29 janvier 2013 Saint-Patrice-de-Beaurivage, MRC de Lotbinière - Accident routier

28 janvier 2013 Ville de Lévis (secteur Charny) - Déversement d'eaux usées
23 janvier 2013 Saint-Agapit - Signalement d'odeur
28 décembre 2012 Saint-Roch-des-Aulnaies - Déversement de produits pétroliers
19 décembre 2012 Saint-Joseph-de-Coleraine - Accident routier
20 novembre 2012 Saint-Roch-des-Aulnaies - Déversement de produits pétroliers
18 novembre 2012 Saint-Apollinaire - Brûlage de matières résiduelles
15 novembre 2012 L'Islet, MRC de L'Islet - Déversement de produits pétroliers
13 novembre 2012 Saint-Antoine-de-Tilly - Explosion d'un transformateur
2 novembre 2012 Lévis - Signalement d'odeur
1 novembre 2012 Saint-Henri - Déversement d'huile
27 octobre 2012 Lotbinière - Déversement de déjections animales
15 octobre 2012 Sainte-Croix - Accident routier
3 octobre 2012 Lévis (secteur St-Romuald) - Déversement de diesel
3 octobre 2012 Sainte-Marie - Déversement de produits pétroliers
28 septembre 2012 Scott - Accident routier
5 septembre 2012 Sainte-Justine - Incendie impliquant des matières dangereuses
4 septembre 2012 Sainte-Marie - Nappes d'hydrocarbures
1 septembre 2012 Saint-Malachie - Signalement d'une matière sur un lieu sensible
31 août 2012 Lac-Etchemin - Bateau coulé
25 août 2012 Lévis (secteur Saint-Romuald) - Présence de matières inconnues
22 août 2012 Lévis - Signalement d'odeur
7 août 2012 Saint-Georges-de-Beauce - Déversement de produits pétroliers
7 août 2012 Sainte-Marie - Signalement d'une matière sur un lieu sensible
3 août 2012 Ville de Lévis (secteur Charny) - Signalement d'odeur
2 août 2012 Ville de Lévis (secteur Charny) - Signalement d'odeur
27 juillet 2012 Municipalité de Sainte-Perpétue, MRC de l'Islet - Contamination souterraine
21 juillet 2012 Lévis (Secteurs ancien Lévis et Lauzon) - Déversement d'eaux usées,
19 juillet 2012 Lévis (Saint-Romuald) - Déversement de diesel
8 juin 2012 Lévis - Déversement de produits pétroliers
7 juin 2012 Berthier-sur-Mer - Présence de mousse sur un cours d'eau
29 mai 2012 Saint-Georges - Déversement de produits pétroliers
29 mai 2012 Saint-Narcisse-de-Beaurivage - Déversement de produits pétroliers
21 mai 2012 Disraeli (Paroisse) - Brûlage de matières résiduelles
21 mai 2012 Sainte-Marie - Épandage de déjections animales à proximité d'un puits d'eau potable
18 mai 2012 Saint-Antoine-de-Tilly - Déversement de produits pétroliers
10 mai 2012 Ville de Lévis, secteur Pintendre - Déversement de produits pétroliers
9 mai 2012 Ville de Lévis, secteur St-Romuald - Rejet de matières en suspension
7 mai 2012 Lévis - Accident routier
5 mai 2012 Montmagny - Rejet de matières en suspension
3 mai 2012 Saint-Lambert-de-Lauzon - Déversement de déjections animales
1 mai 2012 Saint-Malachie - Rejet de matières en suspension
21 avril 2012 Saint-Prosper - Déversement de diesel
10 avril 2012 Lévis - Déversement de produits pétroliers,
28 mars 2012 Saint-Michel-de-Bellechasse - Déversement de produits pétroliers
13 mars 2012 Saint-Gilles - Épandage de déjections animales
11 mars 2012 Saint-Lambert-de-Lauzon - Signalement d'une matière sur un lieu sensible
1 mars 2012 Lévis - Arrêt du craquage catalytique
24 février 2012 Lévis - Déversement de produits pétroliers
30 janvier 2012 Saint-Malachie - Déversement de déjections animales
25 janvier 2012 Notre-Dame-des-Pins - Déversement de produits pétroliers
18 janvier 2012 Saint-Malachie - Incendie
3 janvier 2012 Lévis - Travaux en milieu hydrique
30 décembre 2011 Saint-Prosper - Brûlage de matières résiduelles
18 décembre 2011 Municipalité de Sainte-Claire MRC de Bellechasse - Signalement d'une matière sur un lieu sensible

2 décembre 2011 Laurier-Station - Signalement d'odeur
29 novembre 2011 Sainte-Claire - Présence de mousse sur un cours d'eau
28 novembre 2011 Lévis - Déversement de produits pétroliers
28 novembre 2011 Saint-Luc-de-Bellechasse - Signalement d'une matière sur un lieu sensible
28 novembre 2011 Lévis - Déversement de produits pétroliers
10 novembre 2011 Lévis - Rejet de matières en suspension
5 novembre 2011 Rivière Beaurivage à Lévis (Saint-Étienne-de-Lauzon) - Nappes d'hydrocarbures
2 novembre 2011 Armagh - Épandage de boues de fosse septique
30 septembre 2011 Lévis (secteur Pintendre) - Incendie
13 septembre 2011 Saint-Jean-Port-Joli - Déversement de produits pétroliers
3 septembre 2011 Armagh - Travaux en milieu hydrique
29 août 2011 Saint-Lambert-de-Lauzon - Déversement de produits pétroliers
29 août 2011 Saint-Isidore - Déversement de produits pétroliers
25 août 2011 Lévis - Nappes d'hydrocarbures
25 août 2011 Sainte-Claire - Rejet de matières en suspension
24 août 2011 Lévis - Présence de mousse sur un cours d'eau
21 août 2011 Lévis - Déversement d'eaux usées
13 août 2011 Saint-Pierre-de-Broughton - Travaux en milieu hydrique
12 août 2011 Saint-Apollinaire - Incendie impliquant des produits pétroliers
11 août 2011 Sainte-Marie - Épandage de déjections animales
9 août 2011 Lévis - Déversement de matières liquides
5 août 2011 Armagh - Déversement de déjections animales
5 août 2011 Lévis - Déversement d'eaux usées
2 août 2011 Lévis - Nappes d'hydrocarbures
28 juillet 2011 Saint-Frédéric - Accident d'avion
26 juillet 2011 Lévis - Nappes d'hydrocarbures
25 juillet 2011 Frampton - Travaux en milieu hydrique
22 juillet 2011 L'Islet - Déversement de produits pétroliers
15 juillet 2011 Saint-Simon-les-Mines - Déversement de déjections animales
6 juillet 2011 Saint-Malachie - Présence de mousse sur un cours d'eau
29 juin 2011 Thetford Mines - Déversement de produits pétroliers
28 juin 2011 Saint-Gervais, Bellechasse - Déversement de déjections animales
27 juin 2011 Lévis, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon - Signalement d'une matière sur un lieu sensible
24 juin 2011 Municipalité de East Broughton - Travaux en milieu hydrique
20 juin 2011 Sainte-Claire - Déversement d'eaux de procédé
18 juin 2011 Lévis - Présence de mousse sur un cours d'eau
15 juin 2011 Saint-Antoine-de-Tilly - Déversement de matières liquides
13 juin 2011 St-Apollinaire - Incendie impliquant des matières dangereuses
8 juin 2011 Sainte-Claire - Déversement de matières liquides
7 juin 2011 Sainte-Claire - Déversement de matières liquides
4 juin 2011 Saint-Bernard - Présence de mousse sur un cours d'eau
3 juin 2011 Saint-Georges - Déversement de diesel
30 mai 2011 Saint-Joseph-de-Beauce - Accident routier
23 mai 2011 Municipalité de Saints-Anges - Signalement d'une matière sur un lieu sensible
23 mai 2011 Lac Pouliot - municipalité de Lac-Etchemin - Signalement d'une matière sur un lieu sensible
22 mai 2011 Saint-Gilles - Épandage de déjections animales
18 mai 2011 Lévis (secteur Saint-Nicolas) - Incendie impliquant des produits pétroliers
18 mai 2011 Lévis - Déversement de déjections animales
17 mai 2011 Lévis - Déversement de produits pétroliers
16 mai 2011 Saint-Elzéar - Déversement de diesel
12 mai 2011 Saint-Joseph-de-Coleraine - Brûlage de matières résiduelles
25 avril 2011 Municipalité de Beaumont - Présence de mousse sur un cours d'eau
14 avril 2011 Saint-Camille-de-Lellis - Déversement de produits pétroliers
9 avril 2011 Saint-Évariste-de-Forsyth - Déversement de déjections animales

9 avril 2011 Saint-Éphrem-de-Beauce - Mortalité d'animaux
29 mars 2011 Saint-Janvier-de-Joly - Accident routier
16 mars 2011 Lévis - Signalement d'odeur
8 mars 2011 Val-Alain - Brûlage de matières résiduelles
1 mars 2011 Sainte-Justine - Déversement de diesel
18 février 2011 Saint-Flavien - Signalement d'hydrocarbures
11 février 2011 Vallée-Jonction - Déversement de matières liquides
9 février 2011 Lévis - Signalement d'odeur
28 janvier 2011 Saint-Flavien - Odeurs d'hydrocarbures
26 janvier 2011 Saint-Gédéon-de-Beauce - Accident routier
10 décembre 2010 Montmagny - Déversement de déjections animales
6 décembre 2010 Sacré-Coeur-de-Jésus - Accident routier
19 novembre 2010 Beauceville - Fuite de gaz
15 novembre 2010 Sainte-Croix - Incendie impliquant des matières dangereuses
10 novembre 2010 Municipalité de Beaumont - Accident routier
5 novembre 2010 Lévis - Déversement d'huile à moteur
29 octobre 2010 Lévis - Déversement de produits pétroliers
24 octobre 2010 Lévis - Déversement de produits pétroliers
9 octobre 2010 Saint-Anges - Déversement de déjections animales
5 octobre 2010 Lévis - Déversement d'eaux pluviales contaminées aux hydrocarbures
3 octobre 2010 Sainte-Agathe-de-Lotbinière - Signalement d'une matière sur un lieu sensible
2 octobre 2010 Lévis (secteur Charny) - Signalement d'odeur
23 septembre 2010 Saint-Jean-Port-Joli - Accident routier
16 septembre 2010 Saint-Benoît-Labre - Déversement de produits pétroliers
14 septembre 2010 Lévis - Déversement de produits pétroliers
8 septembre 2010 Lévis (secteur Charny) - Incendie impliquant des matières toxiques
10 août 2010 Saint-Henri - Incendie impliquant des matières résiduelles
10 août 2010 Saint-Agapit - Déversement d'huiles usées suite à un incendie
10 août 2010 Sainte-Claire - Signalement d'une matière sur un lieu sensible
5 août 2010 Lévis, secteur de Charny - Signalement d'odeur
5 août 2010 Saint-Antoine-de-Tilly - Signalement d'odeur
4 août 2010 Lévis, secteur Charny - Signalement d'odeur
3 août 2010 Lévis, secteur Saint-Romuald - Déversement de produits pétroliers
3 août 2010 Kinnear's Mills - Déversement de déjections animales
2 août 2010 Lévis - Signalement d'une matière sur un lieu sensible
24 juillet 2010 St-Agathe-de-Lotbinière - Accident routier
17 juillet 2010 Lévis, secteur Charny - Signalement d'odeur
11 juillet 2010 Adstock - Signalement d'une matière sur un lieu sensible
11 juillet 2010 Saint-Damien-de-Buckland - Signalement d'une matière sur un lieu sensible
22 juin 2010 Rivière Chaudière - Signalement d'une matière sur un lieu sensible
1 juin 2010 Lévis (Saint-Étienne-de-Lauzon) - Déversement de matières liquides
31 mai 2010 Beauceville - Déversement de matières liquides
13 mai 2010 Sainte-Marie - Déversement d'eaux usées
13 mai 2010 Saint-Damien-de-Buckland - Déversement de matières dangereuses
7 mai 2010 Sainte-Clotilde-de-Beauce - Déversement de produits pétroliers
6 mai 2010 Lévis - Présence de mousse sur un cours d'eau
24 avril 2010 Lévis - Présence de matières inconnues
12 avril 2010 Saint-Gilles - Déversement de produits pétroliers
6 avril 2010 Lévis (secteur St-Jean-Chrysostome) - Déversement de produits pétroliers
5 avril 2010 East Broughton - Déversement de résidus miniers
3 avril 2010 Sainte-Croix - Incendie impliquant des matières dangereuses
24 mars 2010 Saint-Vallier - Déversement de matières liquides
17 mars 2010 Lévis - Déversement de diesel
16 mars 2010 Lévis - Odeurs d'hydrocarbures

11 mars 2010	La Guadeloupe - Déversement de produits pétroliers
25 février 2010	St-Charles-de-Bellechasse - Déraillement de train
2 février 2010	Lévis - Incendie
30 novembre 2009	Saint-Henri - Incendie impliquant des matières résiduelles
17 novembre 2009	Lévis - Déversement de produits pétroliers
12 novembre 2009	Saint-Patrice-de-Beaurivage - Travaux en milieu hydrique
9 novembre 2009	Saint-Georges - Dépôt illicite de matières résiduelles
2 novembre 2009	Montmagny - Épandage de déjections animales
28 octobre 2009	Saint-Georges - Signalement d'une matière sur un cours d'eau
9 octobre 2009	Lévis - Déversement d'huile à chauffage
26 septembre 2009	Saint-Séverin - Déversement de déjections animales
19 septembre 2009	Saint-Pierre-de-Broughton - Signalement de déversement de déjections animales
18 septembre 2009	Saint-Elzéar - Rejet de matières en suspension
17 septembre 2009	Sainte-Croix - Fuite de gaz
15 septembre 2009	Lévis - Rejet d'eaux contaminées
28 août 2009	Saint-Georges - Déversement de résidus de béton
24 août 2009	Saint-Paul-de-Montminy - Signalement de présence de chlore
14 août 2009	Saint-Georges - Signalement de sols contaminés
11 août 2009	Lévis, secteur Pintendre - Rejet de matières en suspension
8 août 2009	Thetford Mines - Déversement de matières dangereuses
4 août 2009	Saint-Henri - Déversement d'hydrocarbures
1 août 2009	L'Islet - Dépôt illicite de matières dangereuses
21 juillet 2009	Lévis - Déversement d'hydrocarbures
13 juillet 2009	Saint-Henri - Travaux en milieu hydrique
4 juillet 2009	Municipalité D'Adstock - Déversement de produits pétroliers
30 juin 2009	Lévis - Travaux en milieu hydrique
17 juin 2009	Lévis, secteur Charny - Présence de matières inconnues
17 juin 2009	Lévis, secteur Pintendre - Rejet de matières en suspension
16 juin 2009	Adstock - Déversement de produits pétroliers
9 juin 2009	Saint-Anselme - Présence de mousse sur un cours d'eau
29 mai 2009	Laurier-Station - Fuite de gaz
27 mai 2009	Saint-Adalbert - Déversement de produits pétroliers
22 mai 2009	Lévis - Déversement d'huiles usées
20 mai 2009	Saint-Henri - Présence de matières diverses
18 mai 2009	Saint-Michel-de-Bellechasse - Déversement de produits pétroliers
12 mai 2009	Armagh - Déversement de déjections animales
29 avril 2009	Sainte-Hénédine - Épandage de déjections animales
25 avril 2009	Sainte-Croix - Déversement de déjections animales
20 avril 2009	Lévis - Rejet de matières en suspension
20 avril 2009	Saint-Séverin - Présence de matières en suspension
14 avril 2009	Lévis - Odeurs d'hydrocarbures
31 mars 2009	Lévis - Déversement d'hydrocarbures
18 mars 2009	Lévis - Présence de mousse et d'odeurs
13 février 2009	Saint-Henri - Dépôt illicite de matières dangereuses résiduelles
13 février 2009	Saint-Henri - Déversement d'huile à chauffage
20 décembre 2008	Sainte-Croix-de-Lotbinière - Incendie impliquant des matières dangereuses
18 décembre 2008	Saint-Henri - Déversement d'huile à chauffage
30 novembre 2008	Lévis, secteur Saint-Romuald - Émission de poussières
28 novembre 2008	Lévis, secteur Saint-Romuald - Odeur de pétrole
19 novembre 2008	Lévis, secteur Saint-Jean-Chrysostome - Rejet de matières en suspension
14 novembre 2008	Saint-Joseph-de-Coleraine - Déversement d'huile hydraulique
9 novembre 2008	Lévis (secteur St-Jean-Chrysostome) - Déversement d'huile isolante
31 octobre 2008	Ville de Lévis (Quartier St-Étienne-de-Lauzon) - Déversement d'eaux usées
30 octobre 2008	Ville de Lévis (Quartier Charny) - Dépôt et enfouissement de résidus de béton

10 octobre 2008 Saint-Anselme - Dépôt de sols potentiellement contaminés
27 septembre 2008 East Broughton - Déversement de déjections animales
22 septembre 2008 Lévis - Déversement d'eaux usées
20 septembre 2008 Saint-Elzéar - Déversement de déjections animales
16 septembre 2008 Sainte-Marguerite - Déversement de lisier
10 septembre 2008 Lévis - Déversement d'huile à chauffage
3 septembre 2008 Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud - Déversement de boues
3 septembre 2008 Saint-Isidore - Déversement de déjections animales
29 août 2008 Lévis (Secteur Saint-Jean-Chrysostome) - Incendie avec déversement d'huile isolante
29 août 2008 Saint-Antoine-de-Tilly - Déversement de substance inconnue
28 août 2008 Lévis - Signalement de présence d'hydrocarbures
8 août 2008 Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland - Brûlage de déchets
3 août 2008 Saint-Elzéar - Lieu d'entreposage de déjections animales
26 juillet 2008 Saint-Elzéar - Présence de fumier
18 juillet 2008 Saint-Antoine-de-Tilly - Déversement d'hydrocarbures
10 juillet 2008 Sainte-Clotilde-de-Beauce - Brûlage de déchets
7 juillet 2008 Lévis - Présence de matières en suspension
25 juin 2008 Saint-Lambert-de-Lauzon - Déversement de résidus putrides
13 juin 2008 Beauceville - Feu de pneus
9 juin 2008 Scott - Déversement de boues
5 juin 2008 Saint-Gervais - Déversement de déjections animales
5 juin 2008 Sainte-Hénédine - Signalement d'épandage de pesticides près d'un puits
26 mai 2008 Lac-Etchemin - Signalement d'hydrocarbures sur un terrain
21 mai 2008 Saint-Martin - Plainte concernant une substance de couleur rouge
21 mai 2008 Saint-Odilon-de-Cranbourne - Déversement de purin
19 mai 2008 Sainte-Croix - Écoulement de déjections animales
16 mai 2008 Lévis - Incendie d'un entrepôt
13 mai 2008 Sainte-Marie - Épandage de déjections animales
13 mai 2008 St-Henri - Épandage de déjections animales
8 mai 2008 Saint-Lambert-de-Lauzon - Déversement d'huile à chauffage
6 mai 2008 Lévis - Mousse sur le fleuve Saint-Laurent
1 mai 2008 Saint-Damien-de-Buckland - Déversement de fumier de poissons
14 avril 2008 Lévis - Déversement de boues de décantation

Le registre par région

Recherche par région : Rechercher

Archives du registre| janvier 2026 | décembre 2025 | novembre 2025 | octobre 2025 | septembre 2025 | août 2025 |

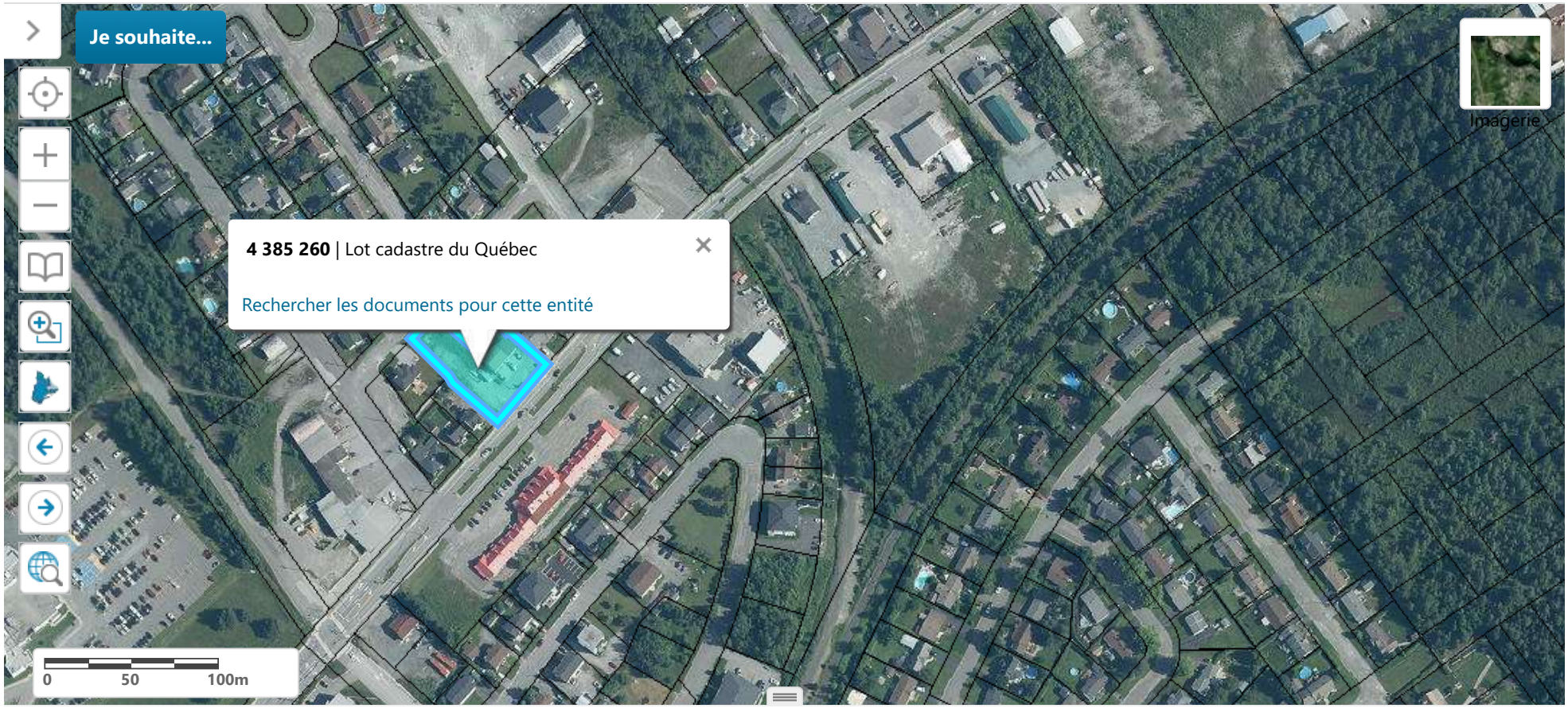
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Ressources naturelles et Forêts Québec

GREFFE DE L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

4385260



Rechercher : 4385260 (1)

Lot cadastre

Lot
4 385 260

Annexe D
Réponses aux différentes demandes d'accès à l'information



ENGLOBE

De: Stéphanie Dupont
Envoyé: 3 mars 2026 09:06
À: Anabel Fortin
Objet: Demande d'accès à l'information | 1855, rue Notre-Dame Est
Pièces jointes: lettre - Étude environnementale.pdf
AVIS DE RECOURS.pdf
Reçu.pdf
Document d'urbanisme à transmettre.pdf
Plans des TPGE.pdf

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de s.dupont@villethetford.ca. Pourquoi c'est important
ATTENTION: Assurez-vous que le contenu soit de confiance avant d'ouvrir une pièce jointe ou un hyperlien.
CAUTION: Do not click on links or open attachments you do not trust.

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint les documents relatifs à votre demande d'accès à l'information.

Cordiales salutations,

Stéphanie Dupont, adjointe au greffe
T. (418) 335-2981, poste 213
144, rue Notre-Dame Ouest C.P. 489 | Thetford Mines (Québec) G6G 5T3
villethetford.ca |

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement!
Avis de confidentialité
Ce courriel est destiné uniquement au(x) destinataire(s) mentionné(s) et peut contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur et en effacer immédiatement toutes les copies. Toute utilisation, diffusion ou copie de ce courriel est strictement interdite

Ville de Thetford Mines

Dossier central

Identification de l'immeuble

Matricule: 4408-92-3310-0-000-0000 No dos.: 256535 No certificat: Date: __/__/____

Adresse: 1855 RUE NOTRE-DAME EST, 0001

Code postal: ☐ Condos Quote-Part Condo



Type de bâtiment:	2- Détaché	Construction (réelle):	1988
Classe de construction:	8- Passable -	Date apparente:	1988-0
Classe industrielle:			
Catégorie de bâtiment:		Nombre de logements:	
Catégorie non résidentielle:	10	Nombre d'étages:	2
Pourcentage non résidentiel:	100.00 %	Autres locaux:	1
Lien physique:	Détaché	Nb chambres locatives:	
Genre de construction:		Condition d'inscription:	Propriétaire du terrain

Code d'utilisation

Général: 6211 Service de buanderie, de nettoyage à sec et de teinture (sauf les tapis)

Bâtiment:

Local:

Propriétaire

Propriétaire: BUANDERIE THETFORD INC. Pourcentage de propriété:

Au soin de: [redacted] Date d'inscription: 09/12/2021

Adresse postale: 123 RUE LAPIERRE

Ville,province: THETFORD MINES QC

Code postal: G6G 4L5

C.P. Succ.

Valeurs / Terrain

Date de prise d'effet:	01/01/2025	*Évaluation antérieure*
Valeur bâtisse:	155 500,00 $	133 300,00 $
Valeur terrain:	77 800,00 $	64 000,00 $
Valeur immeuble:	233 300,00 $	197 300,00 $
Valeur unif. (mutation):	258 963,00 $	
Valeur scolaire EAE:	0,00 $	
Valeur bâtisse EAE:	0,00 $	
Valeur terrain EAE:	0,00 $	
Valeur totale EAE:	0,00 $	

Frontage:	43.240 m	Zonage agricole:	Blanc
Profondeur:	68.910 m	Zonage municipal:	3206C
Superficie:	2 287.100 m²	Unité de voisinage:	5114
Superficie zonée:	0.00 m²	Utilisation opt./prob.:	
Superficie totale EAE:	0.00 m²	Fonds de terre:	1- Privé

Terrain vague desservi ☐

Cadastres

4385260

GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

USAGES PERMIS / Groupes et classes d'usages	NUMÉROS DE ZONES / ET DOMINANCES	3200	3201	3202	3203	3204	3205	3206	3207	3208	3209	3210	3211	3212	3213	3214	3215	3216	3217	3218	3219	3220	3222	3223	3224	3225	3226
		I*	R	I*	C	R	R	C	R	C	C	L	R	P	R	R	R	R	AF	R	R	R	F	R	R	R	R
En processus de modification réglementaire						✓																					
HABITATION																											
111	habitation unifamiliale isolée		■			■	■	■			■					■	(7)	(5)		(7)	■		(9)	(5)	(5)		■
112	habitation unifamiliale jumelée						■		■									(5)		(7)								
113	habitation unifamiliale en rangée						■		■																			
121	habitation bifamiliale isolée					■		■			■										■						■
122	habitation bifamiliale jumelée																										
123	habitation bifamiliale en rangée																										
131	habitation multifamiliale isolée					■		■	■	■	■		■		■						■					■	■
132	habitation multifamiliale jumelée																										
133	habitation multifamiliale en rangée																										
14.	habitation dans un bâtiment à usages multiples							■		■	■																
15.	maison mobile et unimodulaire																										
16.	habitation communautaire							■	■				■													■	
INDUSTRIE																											
21.	industrie manufacturière lourde	■																									
22.	industrie manufacturière légère	■		■																							
23.	commerce de gros et entreposage	■																									
24.	construction et travaux publics	■																									
TRANSPORT ET SERVICES PUBLICS																											
31.	transport																										
32.	stationnement																										
33.	infrastructure de services publics																										
COMMERCE																											
41.	vente au détail : produits divers	■						■		■	■																
42.	vente au détail : produits de l'alimentation	■						■		■	■																
43.	vente au détail : automobile et embarcation	■						■		■	■																
44.	poste d'essence	■						■		■	■																
SERVICES																											
51.	services professionnels et d'affaires	■						■		■	■		■														
52.	service personnel et domestique	■						■		■	■		■														
53.	service gouvernemental	■						■		■	■																
54.	service communautaire local	■		■			■	■		■	■																
55.	service communautaire régional	■						■		■	■																
56.	restauration	■						■		■	■																
57.	bars et boîtes de nuit	■								■	■																
58.	hébergement	■						■		■	■																
LOISIRS ET CULTURE																											
61.	loisir intérieur	■															(7)										
62.	loisir extérieur léger	■	■			■	■		■	■		■	■	■	■	■	(7)				■						■
63.	loisir extérieur de grande envergure																(7)										
64.	loisir commercial	■																									
EXPLOITATION PRIMAIRE																											
71.	agriculture																						■				
72.	foresterie																						■				
73.	mines, carrières et puits de pétrole																										
USAGE																											
	AUTRE USAGE PERMIS	(6)		233				242		(1-4-8-13)													3328				
	USAGE NON PERMIS	(10)		(11)	2329		5425	(12)		(2)	(3)																
	NOMBRE MAXIMUM DE LOGEMENTS PAR BÂTIMENT					8		ill.	24	6	12		24		48						12					12	8
	CHANGEMENT D'UN USAGE RÉSIDENTIEL PROHIBÉ																										
	USAGE CONDITIONNEL																										
NORMES RELATIVES À L'OCCUPATION DU SOL																											
	coefficient d'emprise au sol maximum	0.4	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3		0.3	0.3	0.3	0.3		0.3		0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
	marge de recul avant (en mètres)	12	6	6	6	6	6	6	6	6	6 (18)		6	6	6	6	6	9		6	6	6	12	9	6	5	6
	marge de recul latérale, un coté (en mètres)									(16)	(18)															4	
	marge de recul latérale, l'autre coté (en mètres)									(16)																4	
	marge de recul arrière (en mètres)																				2					(17)	
	hauteur minimale (en étages) d'un bâtiment	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1	3	1
	hauteur maximale (en étages) d'un bâtiment	2	2	2	2	3	2	4	3	2	3		4	2	3	2	2	1		2	3	2	2	1	2	(17)	3
	hauteur maximale (en mètres) d'un bâtiment	10	10	10	10	12	10	20	12	10	12		15	10	12	10	10	8		10	12	10	10	8	10	(17)	12
NORMES DIVERSES																											
	NORMES DIVERSES																										
	TYPE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR (chapitre XII)	(15)			B			A		A	A																
	PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE																■			■						■	
	EXTENSION DES USAGES DÉROGATOIRES (chap. XXVI)	A,F	A					B			A												F				
	ZONE D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE (ZAP)																■			■							
	ZONE D'AMÉNAGEMENT DE RÉSERVE (ZAR)																	■						■	■		
	ARTICLE DU PIIA	13,14		14	28b			28b		28b	28b																

AMENDEMENTS

Règlement no 190, mise en vigueur le 15 septembre 2006 - Zones 3200 I, 3206 C, 3207 R et 3218 R.
Règlement no 210, mise en vigueur le 28 mai 2007 - Zone 3217 AF.
Règlement no 254, mise en vigueur le 31 mars 2008 - Zones 3202 I*, 3209 C, 3215 R, 3216 R et 3218 R.
Règlement no 271, mise en vigueur le 20 août 2008 - Zones 3206 C, 3215 R et 3218 R.
Règlement no 272, mise en vigueur le 20 août 2008 - Zone 3207 R.
Règlement no 280, mise en vigueur le 27 novembre 2008 - Zones 3209 C et 3219 R.
Règlement no 285, mise en vigueur le 15 janvier 2009 - Zones 3208 C et 3209 C.
Règlement no 491, mise en vigueur le 10 juillet 2014 - Zone 3200 I.
Règlement no 508, mise en vigueur le 27 novembre 2014 - Zones 3217 AF et 3222 F.
Règlement no 540, mise en vigueur le 6 mai 2015 - Zone 3223 R.
Règlement no 552, mise en vigueur le 10 septembre 2015 - Zones 3200 I, 3202 I, 3205 R, 3206 C, 3208 C et 3209 C.
Règlement no 624, mise en vigueur le 15 juin 2017 - Zone 3224 R.
Règlement no 682, mise en vigueur le 14 septembre 2018 - Zones 1002 C, 1012C, 1013I, 1015I, 1016C, 1017C, 1019C, 1026C, 1029I, 1034C, 1045C, 2101I, 2102I, 2106C, 2111C, 2112C, 2113C, 2116C, 2117C, 2118C, 2120R, 2148C, 2149C, 2210C, 2211I, 2212I, 2213C, 2214C, 2216R, 2217C, 2218C, 2219C, 2220C, 2234C, 2303I, 2304C,2305C, 2306C, 2307C, 2308C, 2309C, 2310C, 2324I, 2325I, 2326I, 2401I, 2402I, 2403I, 2404I, 2405I, 2406C, 2408I, 2414C, 2415C, 2416C, 2417C, 2418C, 2420C, 2430C, 2509C, 2516C,2520C, 2522C, 2524C, 2526C, 2536I, 2539C, 2541C, 2542C, 2543C, 2604I, 2605C, 2607C, 2610C, 2613C, 2622C, 2628C, 2629C, 2632C, 2635C, 2640C, 2641C, 2721I, 2724C, 2725I, 2827I, 2834C, 2837C, 2840C, 2843C, 2906R, 2918I, 2960C, 2961C, 2965C, 2966C, 2967C, 2974I, 2983C, 2984I, 2985I, 2986C, 2987C, 2990C, 3200I, 3202I, 3206C, 3208C, 3209C, 4002C, 4005C, 4007I, 4013C, 4014C, 4016I, 4018I, 4020I, 4033R, 4048AF, 4050I, 5007C, 5008C, 5014C, 5015C et 5034R.
Règlement no 691, mise en vigueur le 11 octobre 2018 - Zones 3206C, 3208C et 3209C.
Règlement no 724, mise en vigueur le 12 avril 2019 - Zone 3200 I.
Règlement no 775, mise en vigueur le 14 janvier 2021 - Zone 3208C.
Règlement no 789, mise en vigueur le 12 avril 2021 - Zones 3203C et 3220R.
Règlement no 805, mise en vigueur le 26 mai 2021 - Zone 3200I.
Règlement no 867, mise en vigueur le 1er juin 2022 - Zone 3225R.
Règlement no 878 mise en vigueur le 9 juin 2022 - Zones 2827I, 2916L, 2991R, 3208C, 4036R, 4037R et 5031R.
Règlement no 894 mise en vigueur le 15 septembre 2022 - Zones 3209C, 3219R et 3226R.
Règlement no 928 mise en vigueur le 13 avril 2023 - Zone 3208C.
Règlement no 934 mise en vigueur le 13 avril 2023 - Zone 3208C.
Règlement no 944 mise en vigueur le 25 septembre 2023 - Zones 3220R et 3226R.
Règlement no 994 mise en vigueur le 10 mai 2024 - Zone 3225R.
Règlement n° 1011 mise en vigueur le 13 septembre 2024 - Zone 3209C.
Règlement n° 1053 mise en vigueur le 23 janvier 2026 - Zone 3206C.

Notes: **Voir la page suivante**

Ville de Thetford Mines
Service d'urbanisme
56, rue Pie XI, C.P 489
Thetford Mines (Québec)
G6G 3M3
Téléphone: (418) 335-2981
Télécopieur: (418) 338-9443

COPIE DU SERVICE DE L'URBANISME

Certificat d'autorisation

Demande débutée le: 11/01/2022 Demande complétée le: 11/01/2022 No demande: 2022-0015
Saisie par: Kassandra D-Roussy, Inspectrice municipale
Type: Renouvellement d'usage No certificat: 2022-0014
Nature: Services personnels

Identification

Propriétaire

LE TAPISSIER BEAUMAR INC
1855 RUE NOTRE-DAME EST
THETFORD MINES QC
G6G 2V7 Tél.:

Demandeur

Buanderie Thetford
[redacted]
Tel.: [redacted]
Courriel

Emplacement

Matricule: 4406-92-3310-0-000-0000 Code d'utilisation: 6632
Adresse: 1855 RUE NOTRE-DAME EST, 0001
Zones: 3206C
Lot distinct: ☑ Code ancienne ville: 3
Code de zonage: Blanc
Secteur d'inspection: Thetford-Sud
District électoral:
Arrondissement:
Service: Aqueduc / Égout
Cadastre: 4365260

Code d'utilisation projetée: 6632
Frontage: 43.24 m
Profondeur: 68.91 m
Superficie: 2 267.10 m²
Nombre de logements:
Année construction: 1988
Nombre d'étages: 2.00
Aire de plancher m²:
Nombre d'unités touchées:

Travaux

Exécutant des travaux

Buanderie Thetford
Tél [redacted]
Téléc.:
No RBQ: No NEQ:

Responsable

Tél.:
Date début des travaux: 11/01/2022
Date prévue fin des travaux: 11/06/2022
Date fin des travaux: 11/06/2022

Renseignements comptables

Valeur des travaux:	0,00 $	No facture:
Montant du permis:	0,00 $	
Montant du dépôt garantie:	0,00 $	No reçu:

Description des travaux:

Renouvellement d'usage pour le déménagement de Buanderie Thetford, auparavant situé au 266, rue Beaudoin.

Usage 522. Service de blanchissage et nettoyeur à sec autorisé dans la zone 3206C

Signature du demandeur

Je soussigné(e) Buanderie Thetford, déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts et que, si le certificat m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent certificat de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé à Ville de Thetford Mines ce 12/01/2022

Signé par: [redacted]

Certificat

Date émission: 11/01/2022 En vigueur jusqu'au:

No certificat: 2022-0014

Approuvé par: Kassandra D-Roussy, Inspectrice municipale Date: 11/01/2022

Signature: Kassandra D-Roussy

Dossier fermé le: 11/01/2022

Fermé par: Kassandra D-Roussy, Inspectrice municipal

Responsable du dossier: Kassandra D-Roussy, Inspectrice municipale

Signature:

Ville de Thetford Mines
2093, rue Notre-Dame Est, C.P. 489
Thetford Mines (Québec)
G6G 5T3 Téléphone (418) 335-2981
Télécopieur: (418) 338-9443

COPIE DU SERVICE DE L'URBANISME

Permis

Demande débutée le: 21/06/2013 Demande complétée le: 21/06/2013 No demande: 2013-0793
Saisie par: Audrey Laflamme
Type de permis: **Rénovation non-résidentielle** **No permis: 2013-0760**
Nature: Vente au détail - Produits divers Commercial

Identification

Propriétaire

LE TAPISSIER BEAUMAR INC
1855 RUE NOTRE-DAME EST
THETFORD MINES QC
G6G 2V7 Tél.:

Demandeur

LE TAPISSIER BEAUMAR INC
1855 RUE NOTRE-DAME EST
THETFORD MINES QC
G6G 2V7 Tél.: [redacted]

Emplacement

Matricule: 4408-92-3310-0-000-0000 Code d'utilisation: 6632
Adresse: 1855 RUE NOTRE-DAME EST
Zones: 3206C
Lot distinct: ☑
Code de zonage: Blanc
Secteur d'inspection: Thetford-Sud
District électoral:
Arrondissement:
Service: Aqueduc / Égout
Cadastre: 4385260

Code d'utilisation projetée: 6632
Frontage: 43.24 m
Profondeur: 68.91 m
Superficie: 2 287.10 m²
Nombre de logements:
Année construction: 1988
Nombre d'étages: 1.00
Aire de plancher m²:
Nombre d'unités touchées:

Travaux

Exécutant des travaux

Toiture Lajoie 2000 Inc
881 rue Huppé
Thetford Mines
G6G 6H8 Tél: [redacted]
Téléc.:
No RBQ: No NEQ:

Responsable

Tél.: [redacted]
Date début des travaux: 20/06/2013
Date prévue fin des travaux: __/__/____
Date fin des travaux: 21/06/2013

Renseignements comptables

Valeur des travaux:	5 000,00 $		
Montant du permis:	25,00 $	No facture:	
Montant du dépôt garantie:	0,00 $	No reçu:	

FACTURÉ LE
25 JUIN 2013
PAR:

Rénovation non-résidentielle

Rénovation intérieure ☐ **Rénovation extérieure** ☑

Unités de logement créées:		Unités de logement supprimées:	
Changement au nombre de logements:	Non		
Changement à l'usage du bâtiment:	Non		
Changement au nombre de chambres:	Non	Avant:	Après:

Niveau

Sous-sol ☐ Rez-de-chaussée ☐ Étage ☐

Autre:

Pièce

Salon ☐ Cuisine ☐ Salle de bain ☐ Salle de lavage ☐

Chambre à coucher ☐ Bureau ☐ Atelier ☐ Salle de jeux ☐

Autre:

Éléments touchés par les travaux

Galerie ☐ Clôture ☐ Revêtement extérieur ☐ Mur de soutènement ☐ Bâtiment accessoire ☐

Isolation ☐ Plomberie ☐ Revêtement intérieur ☐ Mur de fondation ☐ Toiture ☑

Électricité ☐ Porte ☐ Revêtement de plancher ☐ Fenêtre ☐

Nombre de fenêtre:

Autre:

Voir notes.

Description des travaux:

Refaire la toiture sur le bâtiment principal en bardeaux d'asphaltes.

21/06/2013
Réfection d'un toit
Sur le toit du bâtiment principal, remplacer le barceau d'asphalte par du nouveau et réparer la structure si nécessaire. Les rebuts et débris doivent être acheminés à un site autorisé

Signature du demandeur

Je soussigné(e) LE TAPISSIER BEAUMAR INC, déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts et que, si le permis m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent permis de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé à Ville de Thetford Mines ce _____

Signé par _____

Permis

Date émission: 21/06/2013 En vigueur jusqu'au: 21/06/2014 **No permis** **2013-0760**

Dossier fermé le: 21/06/2013
Fermé par: Audrey Laflamme

Responsable du dossier: Dominic Parad's, inspecteur en bâtiment

Signature :

ville de Thetford Mines
Ville de Thetford Mines
2090, rue Notre-Dame Est, C.P. 489
Thetford Mines (Québec)
G6G 5T3
Téléphone: (418) 338-2981
Télécopieur: (418) 338-9443

COPIE DU SERVICE DE L'URBANISME

Certificat d'autorisation

Demande débutée le: 18/06/2012 Demande complétée le: 18/06/2012 No demande: 2012-0766

Saisie par: Dominic Paradis, inspecteur en bâtiment

Type de permis: Renouvellement d'usage No certificat: 2012-0736

Nature: Vente au détail - Produits divers Commercial

Identification

Propriétaire

LE TAPISSIER BEAUMAR
1855 RUE NOTRE-DAME EST
THETFORD MINES QC
G6G 2V7 Tél.:

Demandeur

LE TAPISSIER BEAUMAR
[redacted]
1855 RUE NOTRE-DAME EST
THETFORD MINES QC
G6G 2V7 Tél.: [redacted]

Emplacement

Matricule: 4409-92-3310-0-000-0000 Code d'utilisation: 6632
Adresse: 1855 RUE NOTRE-DAME EST
Zones: 3206C
Lot distinct: ☑
Code de zonage: Blanc
Secteur d'inspection: Thetford-Sud
District électoral:
Arrondissement:
Service: Aqueduc / Égout
Cadastre: 4385260

Frontage: 43.24 m
Profondeur: 68.91 m
Superficie: 2 287.10 m²
Nombre de logements:
Année construction: 1998
Nombre d'étages:
Aire de plancher m².
Nombre d'unités touchées:

Travaux

Exécutant des travaux

LE TAPISSIER BEAUMAR
1855 RUE NOTRE-DAME EST
THETFORD MINES QC
G6G 2V7 Tél.
Téléc.:
No RBQ: No NEQ:

Responsable

LE TAPISSIER BEAUMAR
Tél.:
Date début des travaux: 18/06/2012
Date prévue fin des travaux: __/__/____
Date fin des travaux: __/__/____

Renseignements comptables

Valeur des travaux:	0,00 $	
Montant du permis:	0,00 $	No facture:
Montant du dépôt garantie:	0,00 $	No reçu:

Description des travaux:

Ce certificat atteste conformité de l'usage "Vente au détail - produits divers" du Tapissier Beaumar

Signature du demandeur

Je soussigné(e) LE TAPISSIER BEAUMAR, déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts et que, si le permis m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent permis de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé à Ville de Thetford Mines ce _____

Signé par [redacted] _____

Permis

Date émission: 18/06/2012 En vigueur jusqu'au: _____ **No permis** **2012-0736**

Dossier fermé le: 18/06/2012

Fermé par: Dominic Paradis, inspecteur en bâtiment

Responsable du dossier: Dominic Paradis, inspecteur en bâtiment

Signature : _____

Ville de Thetford Mines

Ville de Thetford Mines
2093, rue Notre-Dame Est, C.P. 489
Thetford Mines (Québec)
G6G 5T3
Téléphone: (418) 335-2991
Télécopieur: (418) 338-9443

COPIE DU SERVICE DE L'URBANISME

Certificat d'autorisation

Demande débutée le: 25/08/2011 Demande complétée le: 25/08/2011 No demande: 2011-1162

Saisie par: Philippe Samson, Inspecteur en bâtiment

Type de permis: Changement d'usage **No certificat: 2011-1145**

Nature: Vente au détail - Automobile et embarcation Commercial

Identification

Propriétaire

DECORATION BEAU MAR INC
1855 RUE NOTRE-DAME EST
THETFORD MINES QC
G6G 2V7 Tél:

Requérant

DECORATION BEAU MAR INC
[redacted]
1855 RUE NOTRE-DAME EST
THETFORD MINES QC
G6G 2V7 Tél.: [redacted]

Emplacement

Matricule: 4407-89-9085-0-000-0000 Code d'utilisation: 6632
Adresse: 1855 RUE NOTRE-DAME EST
Zones: 32060
Lot distinct: ☐
Code de zonage: Blanc
Secteur d'inspection: Thetford-Sud
District électoral:
Arrondissement:
Service: Aqueduc / Égout
Cadastre: P 21A-32-R5-CT 21A-6-R5-CT P 20-201-R5-CT 20-200-R5-CT P 20-11-R5-CT P 20-6-R5-CT 20-5-R5-CT 20-4-R5-CT

Code d'utilisation projetée: 6632
Frontage: 43.40 m
Profondeur: 66.60 m
Superficie: 2 304.60 m²
Nombre de logements:
Année construction: 1988
Nombre d'étages: 1.00
Aire de plancher m².
Nombre d'unités touchées:

Travaux

Exécutant des travaux

Nouvel usage dan l'immeuble BEAUMAR. Un local
1855 RUE NOTRE-DAME EST
THETFORD MINES QC
G6G 2V7 Tél. [redacted]
Téléc.:
No RBQ: No NEQ:

Responsable

Nouvel usage dan l'immeuble BEAUMAR. Un
Tél.: [redacted]

Date début des travaux: 06/09/2011
Date prévue fin des travaux: __/__/____
Date fin des travaux: __/__/____

Renseignements comptables

Valeur des travaux:	0,00 $	
Montant du permis:	20,00 $	No facture:
Montant du dépôt garantie:	0,00 $	No reçu:

Changement d'usage

Utilisation

Actuelle:	Déco		
Projetée:	déco et vente de véhicule		
Date d'occupation:	06/09/2011	Date de début des activités:	06/09/2011

Établissement

Nom:	pro remorque
Adresse:	
Ville:	
Code postal:	
Téléphone:	
Superficie:	

Stationnement

Case:	
Conforme:	
Droit acquis:	

Demandeur

Propriétaire

Nombre de logements

Avant: Après:

Description des travaux:

Nouvel usage dan l'immeuble BEAUMAR. Un local réservé pour la vente de véhicule. (remorque principalement)
Classe d'usage 43 Vente au détail - automobile et embarquation.

Le nom du commerce n'est pas définitif (pro remorque) pas d'affichage prévu.

Signature du demandeur

Je soussigné(e) DECORATION BEAU MAR INC, déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts et que, si le permis m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent permis de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé à Ville de Thetford Mines qc

Signé pa [redacted]

Permis

Date émission: 25/08/2011 En vigueur jusqu'au: **No permis** **2011-1145**

Dossier fermé le: 25/08/2011

Responsable du dossier: Philippe Samson, inspecteur en bâtiment

Signature :

4407-99-0184
89-9085

DEMANDE de PERMIS

91-11-106.

Construction ☐ Réparation ☐ Transformation ☑

Zone CHA Rue NOTRE-DAME No. civique 1855 No. cadastre 20-4, 5, 6
21-A-6.

NOMS et ADRESSE des INTÉRESSÉS

Propriétaire STORES PIERRE PASCAL (M.D.G. Sports) Adresse —

Procureur-fondé [redacted] Architecte —

Entrepreneur lui-même Surveillant [redacted]

DIMENSIONS du TERRAIN: 152.1 pieds (mètres) de front - 109 pieds (mètres) de profondeur
(Si le terrain est de forme irrégulière, fournir croquis)

DÉTAILS du BÂTIMENT:

Dimensions: ..... pieds (mètres) de front - ..... pieds (mètres) de profondeur ..... étages

Toit plat ☐ Comble ☐ Mansarde ☐

Matériaux: Solage — Murs extérieurs —

Murs intérieurs gypse Planchers 2e étage - tapis

Toits — Cheminées + bois

DESTINATION du BÂTIMENT:

Habitation unifamiliale ☐ bifamiliale ☐ collective ☐ magasin ☐

magasin et logement ☐ bureaux ☐ manufacture ☐ autres .....

PIÈCES FOURNIES:

Plans ☐ élévations ☐ coupes ☐ croquis ☐ devis ☐ autres ☐

Si non, description des ..... donnés au verso.

Date à laquelle les travaux seront commencés 25-11-91

Durée probable des travaux 2 mois Coût probable des travaux $ 12,000. ±

Détails additionnels fermeture de murs pour construction au 2e étage de 2 bureaux, décorations intérieures rez chaussée servira à la confection

Je, [redacted] soussigné, déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux dispositions du règlement de construction en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter.

Signé à Thetford-Sud

ce 28e jour

de novembre 19 91

(Signé) [redacted]
Propriétaire ou procureur-fondé

☑ Approuvé
☐ Refusé le 28 19 ....

(Signé) Lucie Picard
Inspecteur des bâtiments

CROQUIS

Comptes Comptables Ltée M-60 Blanche: DOSSIER Jaune: PROPRIÉTAIRE Rose: ÉVALUATEUR

30.—

4407-~~99-0184~~ 89-9085

DEMANDE de PERMIS

90/7/62

Construction ☑ Réparation ☐ Transformation ☐ 21-A 6c

Zone RC Rue NOTRE-DAME-N. No. civique 1855 No. cadastre 20-4 20-5 20-6

NOMS et ADRESSE des INTÉRESSÉS

Propriétaire M.D.G. SPORT INC Adresse 1855 RUE NOTRE-DAME-N

Procureur-fondé MÊME Architecte ✓

Entrepreneur CONSTRUCTION DENIS POSTILE INC ST METHODE Surveillant [redacted]

DIMENSIONS du TERRAIN: 52.1 pieds (mètres) de front - 108.8 pieds (mètres) de profondeur

(Si le terrain est de forme irrégulière, fournir croquis)

DÉTAILS du BÂTIMENT:

Dimensions 35 pieds (mètres) de front - 30 pieds (mètres) de profondeur 2 étages

Toit plat ☐ Comble ☐ Mansarde ☐

Matériaux: Solage SLAB - FLOTTANTE Murs extérieurs TOLE EMAILLÉ

Murs intérieurs GYPROC Planchers CIMENT 4 1/2

Toits BARDEAUX ASPHALTE RAMPART-15 Cheminées ELECTRIQUE

DESTINATION du BÂTIMENT:

Habitation unifamiliale ☐ bifamiliale ☐ collective ☐ magasin ☑

magasin et logement ☐ bureaux ☐ manufacture ☐ autres .....

PIÈCES FOURNIES:

Plans ☐ élévations ☐ coupes ☐ croquis ☐ devis ☐ autres ☐

Si non, description des AGRANDISSEMENT - BATISSE 35X30 données au verso.

Date à laquelle les travaux seront commencés 5 JUILLET 1990

Durée probable des travaux 1 MOIS Coût probable des travaux $ 25,000

Détails additionnels AGRANDISSEMENT A BATISSE ACTUELLE de 35X 30

Je, [redacted] M.D.G SPORT INC soussigné, déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux dispositions du règlement de construction en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter.

Signé à Thetford Sud

ce 5 ème jour

de Juillet 1990

(Signé) X [redacted]

Propriétaire ou procureur-fondé

☑ Approuvé ☐ Refusé le 5 Juillet 1990

(Signé) André Bauset

Inspecteur des bâtiments

VA-RAPORTE UN PLANS - VENDREDI LE 6 JUILLET 90

AUCUN RACCORDEMENT A FAIRE

CROQUIS

DOSSIER

Contrôles Comptables Liés M-80

50.00

4407-~~99-0184~~ 89-9085

88/7/46 commercial

DEMANDE de PERMIS

MUNICIPALITÉ DE THETFORD SUD

Construction ☑ Réparation ☐ Transformation ☐ 20-4 20-5 20-4 21A6

Zone C.C. Rue NOTRE DAME NORD No. civique ..... No. cadastre .....

NOMS et ADRESSE des INTÉRESSÉS

Propriétaire [redacted] Adresse RUE NOTRE DAME Nord

Procureur-fondé MEME Architecte —

Entrepreneur LUI-MEME Surveillant LUI MEME

DIMENSIONS du TERRAIN: 152' pieds (~~mètres~~) de front - 107' pieds (mètres) de profondeur

(Si le terrain est de forme irrégulière, fournir croquis)

DÉTAILS du BÂTIMENT:

Dimensions: 25 pieds (~~mètres~~) de front - 30 pieds (~~mètres~~) de profondeur -1- étages

Toit plat ☐ 1/2 Dan Comble ☐ Mansarde ☐

Matériaux: Solage DALLE DE BETON SECTION AVANT GEEPROC. Murs extérieurs DECLIN DE VYNIL - TUILE - ET CIMENT - 4 côtés

Murs intérieurs TOLE-FMALLE Planchers .....

Toits BARDEAUX ASPHALTE "235" Cheminées ELECTRIQUE

DESTINATION du BÂTIMENT:

Habitation unifamiliale ☐ bifamiliale ☐ collective ☐ magasin ☐

magasin et logement ☐ bureaux ☐ manufacture ☐ autres GARAGE

PIÈCES FOURNIES:

Plans ☑ élévations ☐ coupes ☐ croquis ☐ devis ☐ autres ☐

Si non, description des GARAGE: VENTE-AUTO-USAGEES données au verso.

Date à laquelle les travaux seront commencés 15- JUILLET 1988

Durée probable des travaux 2 MOIS Coût probable des travaux $ 20,000

Détails additionnels - NIL -

PS - BATISSE COMMERCIALE -

Je, [redacted] soussigné, déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux dispositions du règlement de construction en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter.

Signé à Thetford Sud

ce 14 ème jour

de Juillet 1988

(Signé) [signature]

Propriétaire ou procureur-fondé

☑ Approuvé ☐ Refusé le 14 Juillet 1988

(Signé) Andre Buteau

Inspecteur des bâtiments

PLANCHER - 10 X 25 EN TUILE -

BALANCE - CIMENT

PS Pose aqueduc le 8 Septembre 88.

CROQUIS

Commandes Comptables Lisse M-86

DOSSIER

Par courriel : m.lechanoine@enviro-sol.com

CONFIDENTIEL

Le 2 mars 2026

Madame Anabel Fortin
Englobe Corp.
331, rue Rivard
Rimouski (QC) G5L 7J6

Objet : Demande d'accès à l'information | 1855, rue Notre-Dame Est

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 10 février dernier visant à obtenir tout document de nature environnementale ainsi que tout document portant sur l'historique de la propriété mentionnée en objet.

Concernant les renseignements relatifs à la qualité de l'environnement, après vérifications auprès de notre Service des Travaux publics, du génie et de l'environnement (ci-après : le « **Service** »), la zone concernée serait le 3206C et les indications dont le Service est en mesure d'identifier à l'intérieur d'un rayon d'un (1) kilomètre de l'adresse visée par la demande d'accès sont les suivantes :

- Quelques puits privés d'alimentation en eau (selon le répertoire hydrologique, SIH, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des parcs (ci-après : « **MELCCFP** »);
- Quelques forages de caractérisation;
- Aucun puits d'eau potable municipal;
- Aucun site d'enfouissement sanitaire;
- Aucun site de traitement;
- Aucun milieu humide présent sur le lot;
- Aucun site de dépôt de neiges usées; et
- Cinq (5) sites contaminés réhabilités et huit (8) sites contaminés non terminés (selon le répertoire des terrains contaminés du MELCCFP).

Au moment des vérifications du Service, le site sous étude ne faisait pas partie du répertoire des terrains contaminés du MELCCFP. De plus, considérant l'absence de registre pour tout accident ou incident à caractère environnemental, notre Service en infère qu'il n'y aurait pas eu d'incident de ce type. Nous vous référons au MELCCFP afin d'obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

En complément de ces indications, vous trouverez ci-joint les informations inscrites au dossier central de l'immeuble, un extrait de la grille de spécifications de cette zone, un plan identifiant les propriétés voisines et un plan avec rayon d'un kilomètre identifiant les types de zonage et la présence de certains éléments à caractère environnemental.

Après vérifications, il appert qu'il n'y a pas de documents relatifs à des avis d'infraction et à des plaintes environnementales dans ce dossier.

En ce qui concerne les usages historiques de la propriété sous étude, nous avons extrait l'historique des demandes de permis ainsi que les documents qui pourraient être pertinents à votre demande, dont copies sont annexées à la présente.

Nous accusons réception de votre paiement de **16,42 $**, conformément au Règlement *sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs*, et nous vous en remercions.

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire auprès de la Commission de l'accès à l'information. Vous trouverez, ci-annexée, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

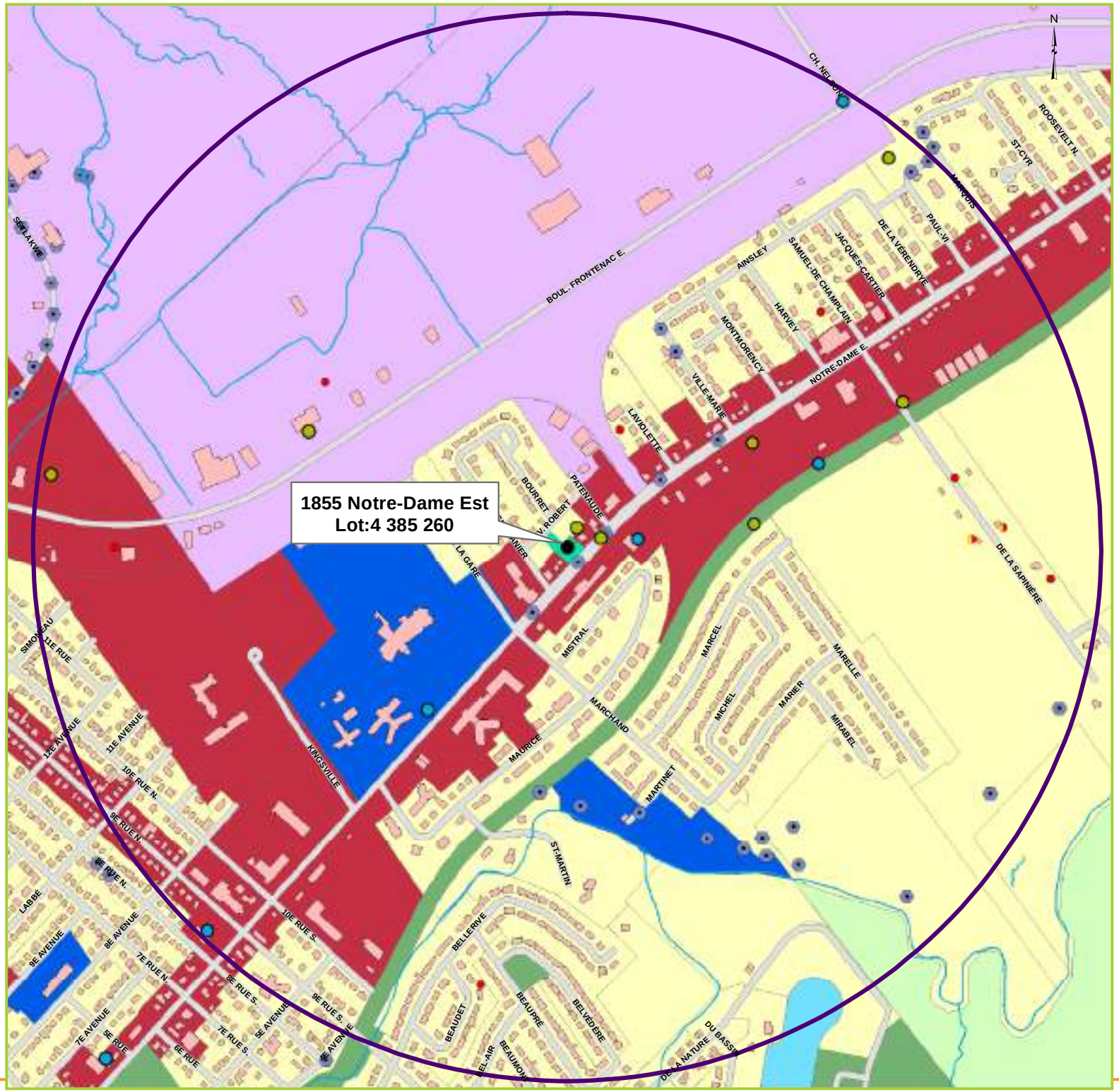
Le responsable de l'accès à l'information,



Me Jérémy Gamache

JG/sd

p. j.



Thetford

DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION 2026

Légende

- Bâtiment
- Cours d'eau
- Dépot neige usée
- Forage
- Fosse septique
- Lac
- Limite propriété
- Lot:4 385 260
- Milieu humide
- Puits eau potable
- Puits privés
- Puits Ville
- R.I.R.T.

Site contaminée

Réhabilitation

- R: Non nécessaire
- R: Non Terminée
- R: Terminée

Localisation

- 1855 rue Notre Dame Est
- Rayon 1,0Km.

Zonage

- Agricole
- Agroforestière
- Commerciale
- Industrielle
- Loisir
- Mine
- Publique
- Résidentielle
- Villégiature

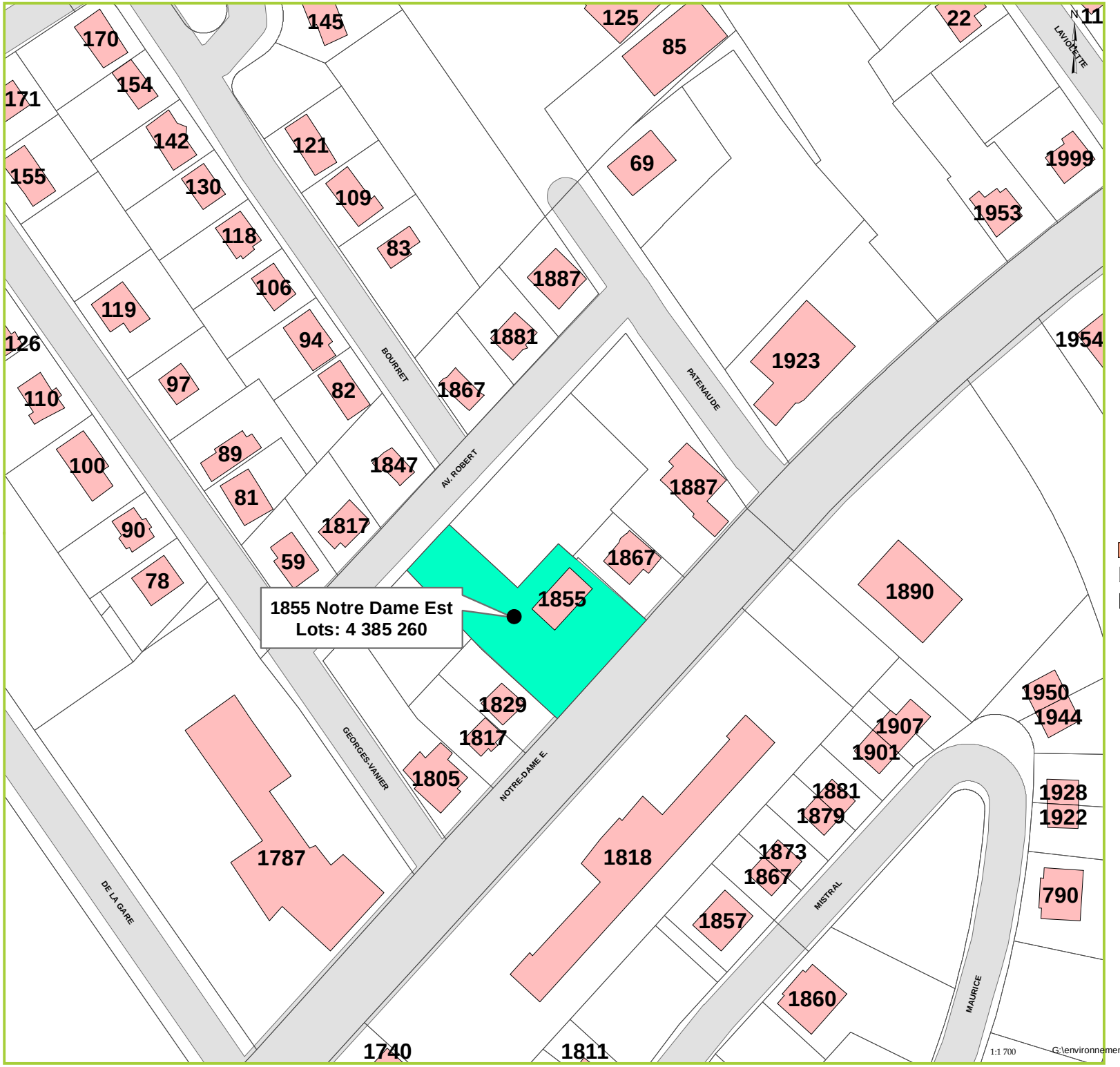
1:10 000

0 55 110 220 330 440 Mètres

G:\environnement\Acces_information\2026\4 385 260 rue Notre-Dame_Est.mxd

2026-02-18

A. Fortin



Thetford

DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION 2025

Légende

- Bâtiment
- Limite propriété
- Lots: 4 385 260

Localisation

- 1855 rue Notre Dame Est

0 5 10 20 30 40 Mètres

G:\environnement\Acces_information\2026\4 385 260 rue Notre-Dame_Est_A.mxd
2026-02-18
A. Fortin

De: Accès à l'information - Chaudière-Appalaches
Envoyé: 19 février 2026 08:56
À: Anabel Fortin
Objet: RE: 200926891_Demande d'accès à l'info (Réf.: 02600864.000)
Pièces jointes: Avis de recours en révision.pdf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

ATTENTION: Assurez-vous que le contenu soit de confiance avant d'ouvrir une pièce jointe ou un hyperlien.
CAUTION: Do not click on links or open attachments you do not trust.

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

V/Réf. : 02600864.000

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 9 février dernier, concernant la propriété au 1855, rue Notre-Dame à Thetford Mines, correspondant au lot 4 385 260.

Avec les informations que vous nous avez transmises, nous vous confirmons, après vérifications, que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Bureau de la Chaudière-Appalaches /MB
Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca



De : Anabel Fortin <Anabel.Fortin@englobecorp.com>
Envoyé : 9 février 2026 16:12
À : Accès à l'information - Chaudière-Appalaches <dr12acces@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : 200926891_Demande d'accès à l'info (Réf.: 02600864.000)

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.
Bonjour,

Nous avons été mandatés afin de réaliser une étude d'évaluation environnementale de site phase 1 sur une propriété à Thetford Mines (Québec). La présente constitue une demande d'accès à l'information auprès de votre service, ou de toute autre unité concernée, portant sur l'existence de tout dossier à caractère environnemental (ex.: avis d'infraction, rapport d'étude géotechnique ou environnementale, rapport d'inspection, certificat d'autorisation, plaintes, plans du site ou des infrastructures, présence de déchets, de remblai, de réservoirs d'hydrocarbures pétroliers (essence, diesel, mazout, huiles usées, etc.), de contamination des sols et de l'eau, etc.) ou portant sur l'historique (ex.: fiche historique des permis municipaux ou tout autre document traitant de l'utilisation du site (vocation générale, construction des bâtiments, travaux de rénovations, de démolition ou agrandissements, etc.), de l'identification de ses occupants et/ou d'une description de leurs activités respectives (résidentielles, commerciales et/ou industrielles) concernant la propriété suivante :

Propriétaire : Buanderie Thetford inc.
Propriété : 1855, rue Notre-Dame, Thetford Mines (Québec)

- **Lot : 4 385 260 du cadastre du Québec**
- **Anciens lots : 20-200 et 21A-6 Rang 5 Canton de Thetford et parties des lots 20-11, 20-201, 20-4, 20-5, 20-6 et 21A-32 Rang 5 Canton de Thetford**

De plus, nous aimerions également obtenir les documents suivants pour la propriété en question :

- les fiches de terrains contaminés (pour la propriété), le cas échéant;

Une procuration est jointe au présent courriel.

Merci à l'avance pour votre collaboration,

Bonne journée!

Anabel Fortin
Chargée de projet
Géoenvironnement
T 418.723.1144, 144028

eNGLOBe
331, rue Rivard, Rimouski (Québec) G5L 7J6
englobecorp.com

AVERTISSEMENT : Le présent courriel et tous les documents qui y sont annexés sont confidentiels et peuvent être assujettis au secret professionnel. Si vous recevez ce courriel par erreur, veuillez nous en informer immédiatement et le détruire intégralement. **NOTICE**: This email and any files transmitted with it are confidential and can be subject to professional secrecy. If you have received this email in error or are not the intended recipient, please notify us immediately and delete it in its entirety.

Annexe E
Photographies aériennes et images satellites



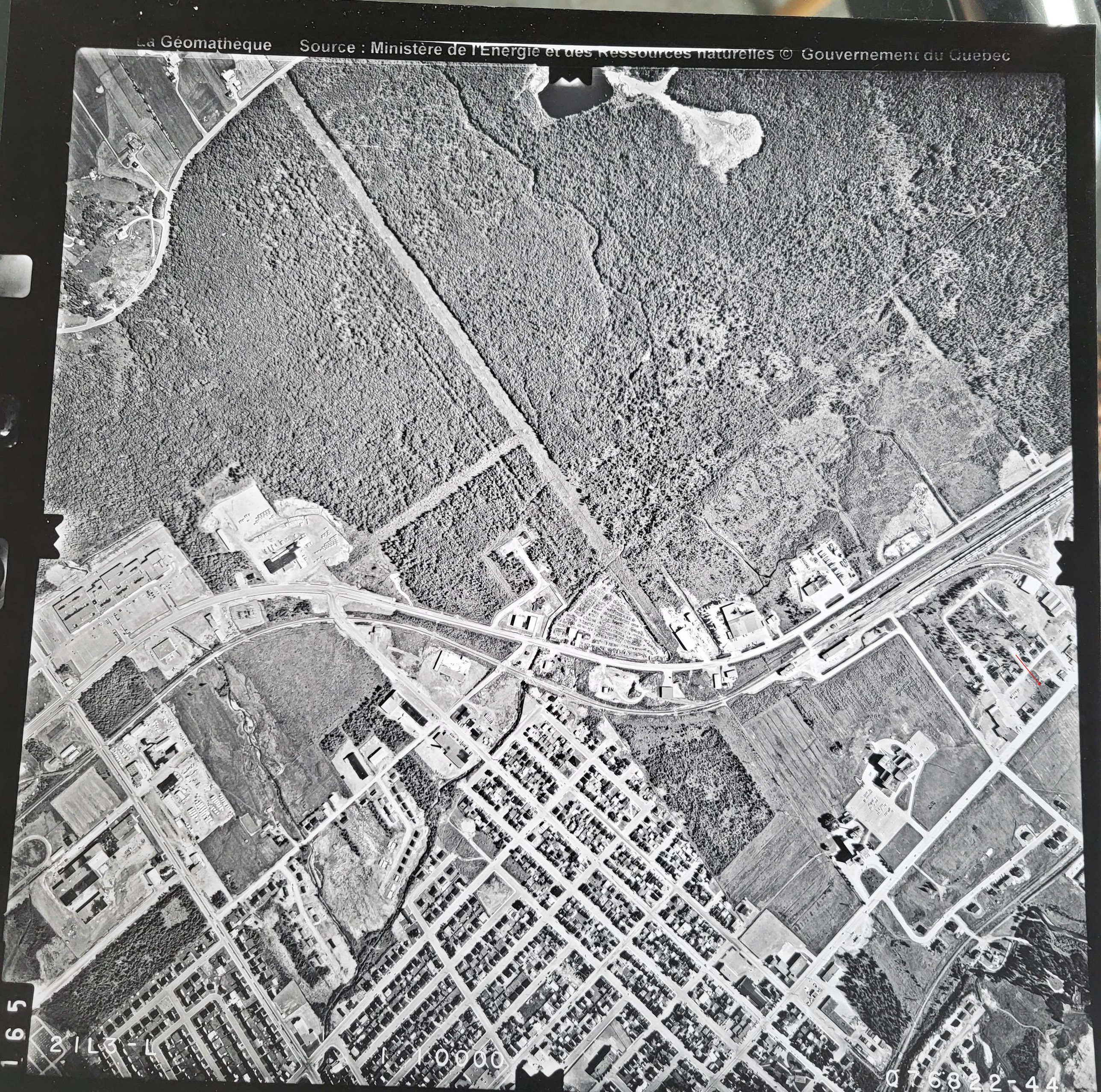
ENGLOBE

uvernement du Québec
nistère des Ressources naturelles
otocartothèque québécoise
©Tous droits réservés 1999

KODAK SAFETY FILM

Qu357
182

La Géomathèque Source : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles © Gouvernement du Québec



165

21L3-L

1/10 000

Q 76822-44

Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles
Photocartothèque québécoise
©Tous droits réservés 1999
Photocartothèque québécoise

6250
UAg 1045 153,22



21L 6 1:5000 11 OCT 1986 Q86303 15

REPRODUCTION STRICTEMENT INTERDITE (copie laser, balayage optique, etc...)
Diffusé par :

JAg 1032 151.58

21L 6 1 15 000 13 AOUT 1998 HMQ98-141 -30

REPRODUCTION STRICTEMENT INTERDITE (copie laser, balayage optique, etc.)



21L 5 1: 15 000 9 MAI 2004 HM004-101 + 512


02600864.000
Buanderie Thetford
2015
Légende
Google Earth
Image © 2025 Maxar Technologies
N
100 m


02600864.000
Buanderie Thetford
2024
Légende
Google Earth
Image © 2025 Airbus
N
100 m

Annexe F
Étude antérieure



ENGLOBE

DÉCORATION BEAU MAR

TERRAIN COMMERCIAL
LOTS20,20-4,20-5,20-6,20-11,20-200,20-201,21A,21A-6,21-32
RANG 5
CANTON DE THETFORD
THETFORD MINES ,QUÉBEC

Étude de caractérisation de site, phase II

EFFECTUÉE PAR

TECOSOL INC.

N/Dossier : 05- 0200

JANVIER 2006

Distribution : 3 copies

M. ROCH GAGNÉ

TECOSOL

Le 11 Janvier 2006

Monsieur Roch Gagné
1855, Notre Dame E
THETFORD MINES QC.
G6G 2V7

Objet : Terrain Décoration Beau Mar
Rang 5
Canton de Thetford
THETFORD MINES QC.

Étude de caractérisation de site, phase II

Monsieur,

Nous vous faisons parvenir ci-joint le rapport complet de l'étude de caractérisation de site, phase II, effectuée par notre firme relativement au projet ci-haut mentionné.

Nous espérons que ce rapport répondra à votre demande et que vous n'hésiterez pas à communiquer avec nous pour toutes autres informations additionnelles requises .

Veuillez agréer, Monsieur Gagné, nos salutations distinguées.

TECOSOL INC.

Pierre Dufresne, M.Sc.
Hydrogéologue,

PD/ md

p.j.

P. Dufresne @ tecosol.com

220 DES FRÈNES, STE-JULIE, CANADA J3E-3A5
Tél. : (450) 922-1206
Fax : (450) 922-4478

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1.0 INTRODUCTION	1
2.0 DESCRIPTION DU SITE	2
3.0 HISTORIQUE DU SITE	3
3.1 Entrevues	3
3.2 Photos aériennes	3
3.3 Chronologie de la propriété	4
4.0 MÉTHODES DE RECONNAISSANCE	5
4.1 Enquête	5
4.2 Chantier	5
4.3 Arpentage	6
4.4 Laboratoire	6
5.0 RÉSULTATS DE LA CARACTÉRISATION	7
5.1 Sols	7
5.2 Eaux	7
6.0 CONCLUSIONS	8

Annexe 1 : Plans de localisation
Annexe 2 : Rapports de forage
Annexe 3 : Certificats des analyses
Annexe 4 : Liste des anciens propriétaires du terrain
Annexe 5 : Enquête de terrain
Annexe 6 : Planches photographiques
Annexe 7 : Limitations des responsabilités.
Annexe 8 : Demandes d'accès aux informations.

1- INTRODUCTION

Les services de Tecosol inc. ont été retenus par monsieur Roch Gagné le 12 décembre 2005 pour effectuer une étude de caractérisation de site, phase II. Ceci concerne un terrain commercial situé au 1855 rue Notre Dame E. à Thetford Mines, Québec.

Le but de la présente étude est d'analyser les conditions du site, actuelles et antérieures, permettant de vérifier la présence d'une contamination potentielle du terrain.

Le terrain à l'étude est situé dans une zone commerciale. Il est donc recommandé que le taux de contamination des sols par différents paramètres ne soit pas supérieur au niveau C de la grille des critères génériques du Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs du Québec(MDDEP). La qualité des eaux souterraines doit être comparée aux normes de résurgence des eaux de surface et de rejet à l'égout.

Le présent rapport contient toutes les informations pertinentes recueillies lors de cette étude. Il inclut une description et un historique du site ainsi que les méthodes de reconnaissance utilisées .La nature des matériaux de sous-sol et les conditions des eaux souterraines sont décrites ainsi que les résultats des analyses chimiques effectuées sur les différents échantillons. Les informations recueillies nous permettent de tirer des conclusions sur les conditions environnementales du site.

À la fin du rapport vous trouverez en annexe, les plans du site, les rapports de forage, les certificats d'analyses chimiques,les demandes d'accès aux informations, l'historique des propriétaires ainsi que quelques photographies prises autour du terrain.

2-DESCRIPTION DU SITE

Le site à l'étude est situé sur la rue Notre Dame Est à Thetford Mines, Québec.

Le site est limité au nord-ouest par l'avenue Robert, et au sud-est par la rue Notre Dame est.

Du point de vue topographique, le terrain est en pente faible en direction sud-est et de façon générale est assez plat. Aucun cours d'eau ne traverse ce terrain qui n'est pas boisé sur une grande superficie dans la partie Nord.

Le terrain inclut un bâtiment commercial ainsi qu'une aire de stationnement dans la partie limitrophe de la rue Notre Dame. Aucune route ou autre voie d'accès recoupant le terrain ne fut observée lors de la visite des lieux.

L'inspection des lieux n'a montré aucun indice qui laisse présager la présence actuelle ou antérieure sur le site d'installations pouvant ou ayant pu être à l'origine d'une contamination éventuelle du milieu. Ceci représente les conditions observées au moment de la présente campagne de reconnaissance soit au mois de décembre 2005.

Les photographies du terrain présentées à l'annexe 6 montrent l'état général du site à l'étude.

3-HISTORIQUE DU SITE

Plusieurs informations pertinentes ont été recueillies. Il s'agit d'un résumé des résultats des entrevues, des informations provenant de la ville de Thetford Mines et du MDDEP, de l'interprétation des photos aériennes et de l'étude de la chronologie de la propriété.

3.1 ENTREVUES

Une première entrevue a été effectuée avec Monsieur Gagné , actuel propriétaire depuis 2002 du terrain à l'étude. Il en ressort les points suivants :

- Il n'y a pas de réservoir d'hydrocarbures sur ce terrain, le chauffage étant à l'électricité et au bois.
- Il n'y a pas eu d'autres activités à caractère polluant sur ce terrain dans le passé.
- A sa connaissance, aucun déversement ou tout autre incident, qui aurait pu causer une contamination du milieu, ne serait survenu sur le site à l'étude.

Selon les renseignements reçus de la ville de Thetford Mines et du MDDEP, il en ressort les points suivants :

- Il n'y a aucun dossier d'accident à caractère environnemental ni d'avis
- d'infraction à signaler pour l'endroit désigné

- Selon la ville de Thetford Mines, un terrain situé à moins de 60mètres du site à l'étude soit au 1887 rue Notre Dame Est et appartenant au Garage Jacques Robert, pourrait possiblement contenir de la contamination aux hydrocarbures.

.

3.2 PHOTOS -AÉRIENNES

Une photographie aérienne d'époque antérieure a été analysée, soit celle de 1989. L'analyse permet de faire ressortir les points suivants :

- La rue Notre Dame Est, l'avenue Robert et la voie ferrée sont existantes.
- Le terrain est entièrement déboisé.
- Aucune structure ni infrastructure n'est observée sur le site à l'étude.
- Aucun indice d'activité pouvant être relié à des produits pétroliers ne semble être présent sur le site à l'étude.

3.3 CHRONOLOGIE DE LA PROPRIÉTÉ

La liste des propriétaires successifs du terrain ainsi que le plan de zonage ont été consultés. Cette liste est présentée à l'annexe 4. Voici les principales constatations :

- Le terrain couvre les lots 20, 20-4, 20-5, 20-6, 20-11, 20-200, 20-201, 21A, 21A-6, 21-32 du rang 5 du canton de Thetford et est zoné commercial.

- Sur la liste des anciens propriétaires du terrain à l'étude, il n'y a aucune entreprise dont le caractère social pouvait représenter une source de contamination éventuelle du milieu.

4-MÉTHODES DE RECONNAISSANCE

4.1 ENQUÊTE

Une enquête fut réalisée en décembre 2005 dans le cadre d'une évaluation de phase 1, dont nous avions le mandat du propriétaire (annexe 5). Lors de cette enquête, une (1) activité commerciale pouvant causer des préoccupations environnementales fut identifiée dans le secteur à l'étude. Il s'agit du garage Jacques Robert qui est situé au 1887,rue Notre Dame Est, à moins de 60 mètres au nord-est de la propriété à l'étude. Selon cette enquête et les informations provenant du représentant de la ville de Thetford Mines, le terrain du garage localisé au 1887 Notre Dame Est, serait contaminé par des hydrocarbures qui auraient été générés par les activités passées de ce commerce. Il fut conseillé au propriétaire de procéder sans tarder à une étude de caractérisation de phase II.

4.2 CHANTIER

Les travaux de reconnaissance au chantier se déroulèrent le 20 décembre 2005.

En plus d'une inspection minutieuse des lieux, les travaux de reconnaissance comprenaient la réalisation de plusieurs sondages. C'est ainsi que trois (3) forages, identifiés T-1 à T-3, ont été exécutés. Deux des forages ont été localisés dans le secteur est du terrain (T-1 et T-2), soit la zone la plus rapprochée du terrain où est localisé le garage Robert , et l'autre au nord du bâtiment commercial .(figure 1,annexe 1) Les forages ont recoupé entièrement la couche de dépôts granulaires de remblai pour se terminer dans la formation morainique composée de silt argileux. Ceci a permis d'échantillonner les sols dans les trois (3) forages.

Les forages ont été réalisés au moyen d'une rétrocaveuse jusqu'à une profondeur de 2.5mètres. L'échantillonnage des dépôts du sous-sol fut réalisé à l'aide d'une spatule en acier inoxydable.

Toutes les opérations de prélèvement et de conservation des échantillons ont été effectuées conformément aux guides d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales du Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP). C'est ainsi que toutes les précautions nécessaires ont été prises afin de prévenir la contamination des échantillons entre des prélèvements successifs.

Après chaque opération de prélèvement d'un échantillon de sol, celui-ci a été placé dans un pot de verre. Ce dernier fut ensuite fermé hermétiquement, afin de minimiser les pertes des substances volatiles éventuellement présentes dans le sol.

4.3 ARPENTAGE

Les travaux de localisation des sondages ont été effectués par le personnel de Tecosol inc.. Chaque forage fut localisé à partir de l'emplacement du bâtiment, de la rue Notre Dame Est ainsi que de la limite est de la propriété .(figure 1).

4.4 LABORATOIRE

Tous les échantillons récupérés au chantier furent transportés au laboratoire Maxxam de Lachine, accrédité par le MDDEP du Québec, dans des conditions appropriées pour fins d'analyses chimiques.

Tous les échantillons de sol provenant des sondages ont été soumis à des analyses chimiques. Il s'agit de la détermination des concentrations des hydrocarbures pétroliers C_{10} à C_{50}, et les composés aromatiques monocycliques volatiles (BTEX).

La température approximative de conservation des échantillons était de 4 degrés Celsius.

Les certificats d'analyses sont présentés à l'annexe 3, à la fin du rapport.

5- RÉSULTATS DE LA CARACTÉRISATION

5.1 LES SOLS

La stratigraphie des sols recoupés lors des forages, est présentée à l'annexe 2. Les sols recoupés dans les forages T-1 à T-3, sont composés principalement d'une couche granulaire de remblai d'une épaisseur variant entre 34 et 50 cm.en surface recouvrant la formation de sol naturel qui est composé de silt argileux avec présence occasionnelle de cailloux et de matières organiques. Dans le secteur de l'aire de stationnement, ces sols naturels sont recouverts d'une couche de remblai composé de sable de mine. Ces dépôts peu perméables, reposent directement sur le roc de la chaîne de montagne Les Appalaches.

Les résultats des analyses chimiques effectuées sur les échantillons de sol prélevés lors des forages qui sont présentés à l'annexe 3, indiquent aucune présence de BTEX. Seule une faible concentration d'hydrocarbures pétroliers C_{10}-C_{50} fut analysée dans l'échantillon T-2-2 soit 180 mg/kg. Cette concentration est de beaucoup inférieure à la norme de 3,500 ng/kg en vigueur dans le cadre d'un terrain à vocation commerciale.

5.2 LES EAUX

Aucune présence d'eau fut observée dans les tranchées de caractérisation. Par le fait même aucun échantillon d'eau ne fut prélevé pour fins d'analyses.

La consultation de la carte topographique présentée à l'annexe 1 indique que l'écoulement régional des eaux de surface s'effectue de façon générale vers le sud-est. Aucun échantillon d'eau de surface ne fut prélevé sur le site en raison de l'absence de ces eaux.

6- CONCLUSIONS

Les résultats de cette étude permettent de conclure que le site ne contient pas de zones problématiques d'un point de vue environnemental, en date où l'étude fut réalisée. Malgré la présence d'une (1) activité pouvant représenter des préoccupations environnementales dans un rayon de moins de 60 m. du terrain à l'étude, les sols ne contiennent pas de contaminants à des concentrations supérieures aux normes provinciales (critère C). Cependant des traces de produits organiques furent identifiées dans les sols pouvant être associés à cette activité identifiée lors de l'enquête. Toutefois ces concentrations sont minimes et par ce fait, bien inférieures aux normes en vigueur.

Nous ne recommandons pas d'étude de caractérisation plus approfondie car aucun indice ne nous suggère que le terrain soit contaminé. Les forages de caractérisation ont confirmé l'absence de contamination dans le secteur situé le plus près de la zone présumée comme étant potentiellement contaminée (garage Robert). Les autres secteurs du site, selon le propriétaire actuel n'ont jamais été soumis à des activités ou accidents (fuite, déversement) pouvant avoir causés des préoccupations environnementales.

Il est à noter que les informations contenues dans ce rapport sont soumises aux limitations de responsabilités décrites à l'annexe 7 du présent rapport.

TECOSOL INC.

Pierre Dufresne,Msc
Hydrogéologue

PLANS DE LOCALISATION

FIGURE 1

LOCALISATION DES FORAGES

1847

1817

1887

1867

1855

1829

BOURRET

ROBERT

NOTRE-DAME E.

T-1

T-2

T-3

Beaumar

Ville de Thetford Mines
Directions des services techniques et environnement

Demande d'accès à l'information
1855 Notre-Dame Est

- Bâtisse
- Limite de propriété
- Réseau routier
- Voie ferrée
- Hydrographie
- Courbe de niveau
- Lac

1:500

21 A - 14

AVENUE ROBERT

Partie 20-39

14,72

5,46

Partie 20-39

Partie
21A-32

Partie
21A-32
S = 427,3 m²

20-200
S = 329,9 m²

Partie
20-11

35,40

36,26

35,36

Partie 20-201

15,45

4,88

Partie 20-11
S = 75,4 m²

4,21

Ptie
20-201
S = 20,5

4,88

9,45

13,20

15,45

4,21

2,90

4,05

1,00

21A-6

20-4

20-5

Partie
20-6

29,92

Partie 20-6
S = 102,9 m²

32,77

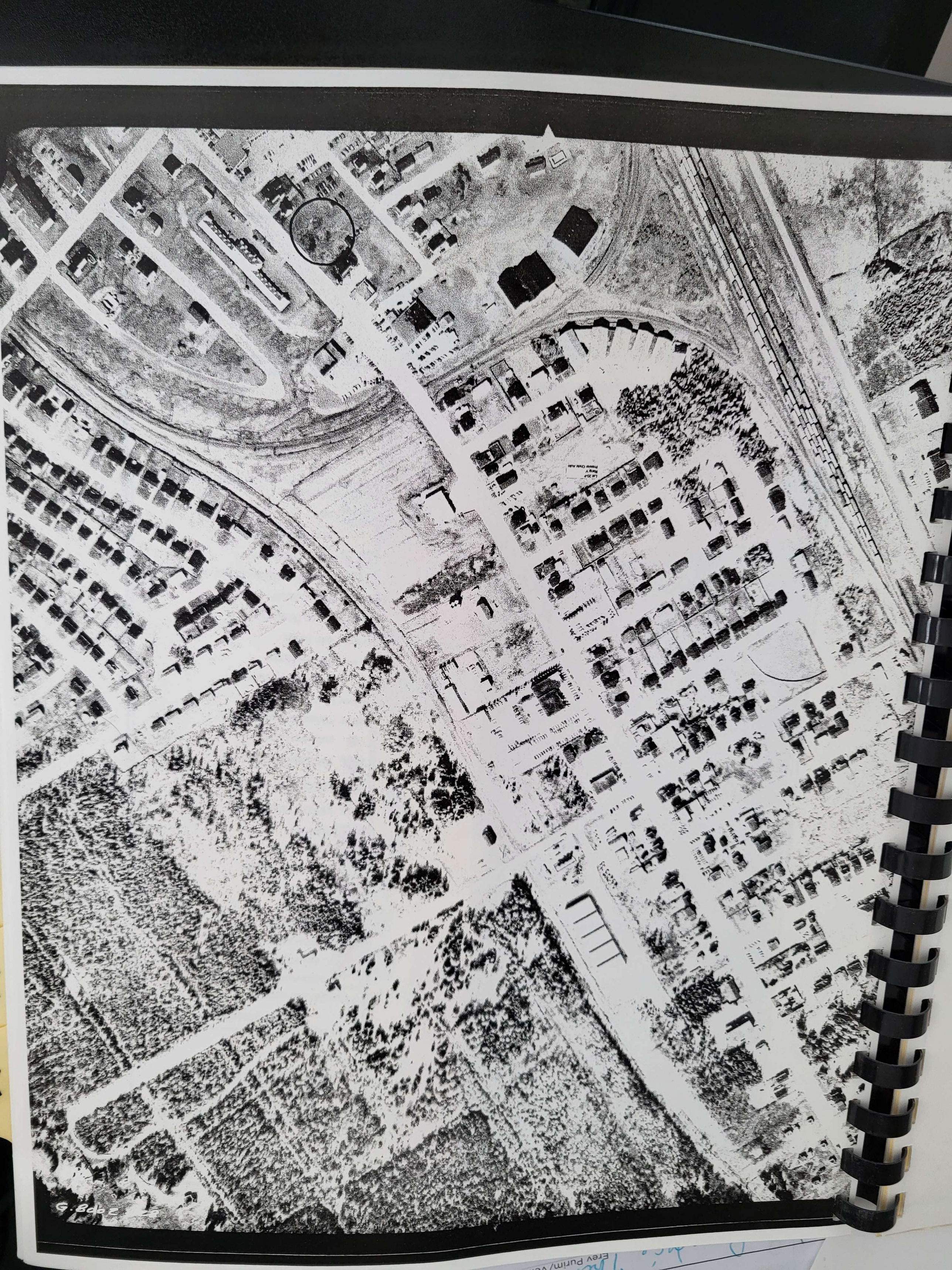
20-7

3,05

RUE NOTRE-DAME

Partie 20-6

CHELLE : 1: 300



Ville de Thetford Mines
Plan de zonage
rue Notre-Dame est

BEAU MAR
1855 NOTRE-DAME EST

NOTRE-DAME E.
DE LA GARE
GEORGES-VANIER
BOURRET
PATENAUDE
LAVIOLETTE
MARCHAND
MISTRAL
MAURICE

3201 R
3202 I
3203 C
3206 C
3207 R
3208 C

Légende

Plan de zonage

- R (résidentielle)
- C (commerciale)
- I (industrielle)
- P (publique)
- L (loisir)
- A (agricole)
- AF (agroforestière)
- V (villégiature)
- M (mine)
- DÉPOTOIR EXISTANT
- DÉPOTOIR FERMÉ
- MATÉRIAUX SECS
- puits eau potable
- Périmètre d'urbanisation
- Limite municipale
- Piste cyclable future
- Réseau routier
- Voie ferrée
- rivière Becancour
- Hydrographie
- Intégrité nulle(Rives de la riv
- Risque d'embâcle
- pente forte (30 % et +)
- Lac
- adresse911

0 10 20 40

Direction des services techniques et environnement
1er Septembre 2015

Visite Buanderie

dépense

Carole Breton

Michel Vallee

Ville de Thetford M
Carte de localisa
1855 Notre-Dame

BEAUMAR
1855 NOTRE-DAME EST

THETFORD MINES

LAFONTAINE

Pont de la Fonderie

Collines Martin

0 100 200



Ville de Thetford Mines
Directions des services techniques et environnement

Demande d'accès à l'information
1855 Notre-Dame Est

- Rayon 1 km
- Bâtisse
- Limite de propriété
- Réseau routier
- Voie ferrée
- Hydrographie
- Courbe de niveau
- Lac
- pt-1-km

1:9 000

A.F.

RAPPORT DE FORAGES

DESCRIPTION DES FORAGES

FORAGE T-1

0 - 34 cm	Remblai granulaire	
34 - 74 cm	Silt argileux.	(échantillon T-1-3)
74 - 234 cm	Silt argileux, cailloux.	(échantillon T-1-4)
234- 258 cm	Argile silteuse.	

aucune odeur d'hydrocarbures. absence d'eau souterraine.

FORAGE T-2

0 - 50 cm.	Remblai granulaire	
50 - 80 cm.	Silt argileux.	(échantillon T-2-2)
80 - 190 cm.	Argile silteuse.	
190- 220 cm.	Argile, traces matières organiques.	

aucune odeur d'hydrocarbures. absence d'eau souterraine.

FORAGE T-3

0 - 50 cm.	Remblai granulaire	(échantillon T-3-2)
50 - 100cm.	Silt argileux.	
100- 200cm.	Argile silteuse.	(échantillon T-3-4)

aucune odeur d'hydrocarbures.

CERTIFICATS D'ANALYSES

MaXXam Analytique Inc.

Attention: PIERRE DUFRESNE
TECOSOL
220 RUE DES FRENES
ST-JULIE, PQ
CANADA J3E 3A5

Votre # de commande: 05-0200
Chantier: BEAUMAR
Votre # Bordereau: 80497

Date du rapport: 2006/01/06

CERTIFICAT D'ANALYSES

 # DE DOSSIER MAXXAM: A533762
Reçu: 2005/12/23, 11:00

Matrice: SOL
Nombre d'échantillons reçus: 5

Analyses	Quantité	Date de l' extraction	Date Analysé	Méthode de laboratoire	Méthode d'analyse
Benzène, toluène, éthylbenzène, xylène	2	2005/12/29	2005/12/29	Que SOP-0092:Rev20	Purge/Trap GC/MS
Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50)	3	2006/01/03	2006/01/04	Que SOP-0099:Rev16	GC/FID
Frais de disposition	5	N/A	2005/12/23		

MAXXAM ANALYTIQUE INC.

Ce document est en format electronique, l`original est disponible sur demande.

Maxxam Analytique Inc

Dossier Maxxam: A533762
Date du rapport: 2006/01/05

TECOSOL
Votre # du projet:
Nom de projet: BEAUMAR
Votre # de commande: 05-0200
Initiales du préleveur:

REMARQUES GÉNÉRALES

État des échantillons à l'arrivée: BON

Tous les résultats sont calculés sur une base sèche excepté lorsque non-applicable.

A,B,C: Selon l'Annexe 2 du "Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés" intitulée "Les critères génériques pour les sols et pour les eaux souterraines (eau de surface et égouts)". ENVIRODOQ EN980478. Pour toutes les analyses organiques, le critère A désigne toute concentration inférieure à la valeur indiquée. Ces références ne sont rapportées qu'à titre indicatif et ne doivent être interprétées dans aucun autre contexte.
- = Ce composé ne fait pas parti de la réglementation.

BTEX PAR PT-GC/MS (SOL)

Veuillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés pour le pourcentage de récupération du spike et le pourcentage de récupération des surrogates. Les résultats des volatils sont corrigés par le blanc. Un blanc de laboratoire est analysé quotidiennement pour mesurer le bruit de fond du laboratoire.

Les résultats s'appliquent seulement pour les paramètres analysés.

MAXXAM ANALYTIQUE INC.

CHIMISTE Éric Fortin QUÉBEC

ERIC FORTIN, B.Sc., Chimiste
Directeur Inorganique

EF/cb3

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
This certificate may not be reproduced, except in its entirety, without the written approval of the laboratory.

Maxxam Analyse inc.

Dossier Maxxam: A533762
Date du rapport: 2006/01/06

TECOSOL
Votre # du projet:
Nom de projet: BEAUMAR
Votre # de commande: 05-0200
Initiales du préleveur:

HYDROCARBURES PAR GCFID (SOL)

ID Maxxam					942211	942212	942213		
Date d'échantillonnage					2005/12/20	2005/12/20	2005/12/20		
# Bordereau					80497	80497	80497		
	Unités	**A**	**B**	**C**	**T-1-3**	**T-2-2**	**T-3-2**	**LDR**	**Lot CQ**
% Humidité	%	-	-	-	18	15	17	N/A	N/A
HYDRO. PÉTROLIERS TOTAUX									
Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50)	mg/kg	**300**	700	3500	ND	180	ND	100	336815
Récupération des Surrogates (%)									
1-Chlorooctadécane	%	-	-	-	82	83	81	N/A	336815

ND = Non Détecté
N/A = Non applicable
LDR = limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot Contrôle Qualité

2006/01/06 09:11

Maxxam Analytique inc.

Dossier Maxxam: A533762
Date du rapport: 2006/01/06

TECOSOL
Votre # du projet:
Nom de projet: BEAUMAR
Votre # de commande: 05-0200
Initiales du préleveur:

BTEX PAR PT-GC/MS (SOL)

ID Maxxam					942214	942215		
Date d'échantillonnage					2005/12/20	2005/12/20		
# Bordereau					80497	80497		
	Unités	A	B	C	T-1-4	T-3-4	LDR	Lot CQ
% Humidité	%	-	-	-	13	14	N/A	N/A
VOLATILS								
Benzène	mg/kg	0.1	0.5	5	ND	ND	0.1	336637
Toluène	mg/kg	0.2	3	30	ND	ND	0.2	336637
Ethylbenzène	mg/kg	0.2	5	50	ND	ND	0.2	336637
Xylènes Totaux	mg/kg	0.2	5	50	ND	ND	0.2	336637
Récupération des Surrogates (%)								
4-Bromofluorobenzène	%	-	-	-	92	89	N/A	336637
D10-Ethylbenzène	%	-	-	-	120	117	N/A	336637
D4-1,2-Dichloroéthane	%	-	-	-	95	99	N/A	336637
D8-Toluène	%	-	-	-	119	117	N/A	336637

ND = Non Détecté
N/A = Non applicable
LDR = limite de détection rapportée
Lot CQ = Lot Contrôle Qualité

Maxxam Analyse inc.

Dossier Maxxam: A533762
Date du rapport: 2006/01/06

TECOSOL
Votre # du projet:
Nom de projet: BEAUMAR
Votre # de commande: 05-0200
Initiales du préleveur:

REMARQUES GÉNÉRALES

État des échantillons à l'arrivée: BON

Tous les résultats sont calculés sur une base sèche excepté lorsque non-applicable.

A,B,C: Selon l'Annexe 2 du "Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés" intitulée "Les critères génériques pour les sols et pour les eaux souterraines (eau de surface et égouts)". ENVIRODOQ EN980478. Pour toutes les analyses organiques, le critère A désigne toute concentration inférieure à la valeur indiquée. Ces références ne sont rapportées qu'à titre indicatif et ne doivent être interprétées dans aucun autre contexte.
- = Ce composé ne fait pas parti de la réglementation.

HYDROCARBURES PAR GCFID (SOL)

Veuillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés pour la récupération des échantillons de contrôle de qualité (spike et surrogates). Veuillez noter que les résultats ont été corrigés pour le blanc.

BTEX PAR PT-GC/MS (SOL)

Veuillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés pour le pourcentage de récupération du spike et le pourcentage de récupération des surrogates. Les résultats des volatils sont corrigés par le blanc. Un blanc de laboratoire est analysé quotidiennement pour mesurer le bruit de fond du laboratoire.

Les résultats s'appliquent seulement pour les paramètres analysés.

Maxxam Analyse inc

TECOSOL
Attention: PIERRE DUFRESNE
Votre # du projet:
P.O. #: 05-0200
Nom de projet: BEAUMAR

Rapport Assurance Qualité

Dossier Maxxam: A533762

Lot AQ/CQ Num Init	Type CQ	Paramètre	Date Analysé aaaa/mm/jj	Valeur	Réc	Unités
336637 CB3	SPIKE	4-Bromofluorobenzène	2005/12/29		110	%
		D10-Ethylbenzène	2005/12/29		118	%
		D4-1,2-Dichloroéthane	2005/12/29		103	%
		D8-Toluène	2005/12/29		115	%
		Benzène	2005/12/29		88	%
		Toluène	2005/12/29		96	%
		Ethylbenzène	2005/12/29		101	%
		Xylènes Totaux	2005/12/29		101	%
		4-Bromofluorobenzène	2005/12/29		92	%
	BLANC	D10-Ethylbenzène	2005/12/29		114	%
		D4-1,2-Dichloroéthane	2005/12/29		91	%
		D8-Toluène	2005/12/29		115	%
		Benzène	2005/12/29	ND, LDR=0.1		mg/kg
		Toluène	2005/12/29	ND, LDR=0.2		mg/kg
		Ethylbenzène	2005/12/29	ND, LDR=0.2		mg/kg
		Xylènes Totaux	2005/12/29	ND, LDR=0.2		mg/kg
336815 MST	SPIKE	1-Chlorooctadécane	2006/01/04		71	%
		Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50)	2006/01/04		91	%
	BLANC	1-Chlorooctadécane	2006/01/04		81	%
		Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50)	2006/01/04	ND, LDR=100		mg/kg

ND = Non Détecté
LDR = limite de détection rapportée
SPIKE = Blanc fortifié
Réc = Récupération

2006/01/06 09:11

Ce document est en format electronique, l`original est disponible sur demande.

Annexe G
Fiches techniques (préoccupations environnementales)



ENGLOBE

PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES : DESCRIPTION ET PRÉCAUTIONS

Dans le cadre d'une évaluation environnementale de site (EES) phase I réalisée selon la norme CSA Z768-F01, plusieurs éléments nécessitent une attention spéciale en raison des préoccupations qu'ils suscitent auprès du public, soit les éléments suivants :

- L'amiante;
- Les biphényles polychlorés (BPC);
- Le plomb;
- Les halocarbures;
- La mousse isolante d'urée formaldéhyde (MIUF);
- Les autres éléments (moisissures, mercure, silice cristalline, radon et vibrations).

Il est important de noter que ces éléments relèvent principalement des **bâtiments** pouvant se trouver sur un site. Lorsque suspectés ou présents sur un site, ils ne causent pas nécessairement d'impact direct sur sa qualité dans la mesure où ils sont en bon état ou gérés adéquatement. Plus précisément, certains d'entre eux suscitent davantage de préoccupations pour la santé et la sécurité des occupants ou des travailleurs, et ce, dans des circonstances bien précises. À cet égard, au Québec, la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et le *Code de sécurité pour les travaux de construction* ont pour objet d'éliminer à la source les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs. En outre, ils imposent à l'employeur l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les risques.

Par ailleurs, dans le cadre d'une EES phase I, l'identification de milieux sensibles potentiels sur le site à l'étude, tels que les **milieux hydriques et humides**, est également réalisée. Bien que ceux-ci ne représentent pas un risque environnemental pouvant affecter la qualité environnementale d'un terrain (sols et eau souterraine), ils constituent néanmoins des préoccupations environnementales, particulièrement dans les contextes de projet de développement où certaines autorisations préalables peuvent s'avérer nécessaires.

La présente annexe contient des fiches techniques se rapportant aux préoccupations précitées. Ces fiches décrivent le contexte général propre à ces dernières et elles énoncent certaines précautions et recommandations pouvant s'appliquer à chacune. Ces fiches sont présentées à titre informatif et elles ne doivent en aucun cas être considérées comme des avis légaux.

Enfin, il est à noter qu'Englobe possède l'expertise technique requise afin de confirmer la présence ou l'absence de la plupart des principaux éléments mentionnés ci-dessus. En effet, les professionnels d'Englobe sont en mesure d'accompagner leurs clients dans la réalisation de travaux impliquant ces éléments, notamment en préparant des devis techniques relatifs à l'enlèvement ou à la gestion de ces derniers et en effectuant la surveillance environnementale de ces travaux.

FICHE TECHNIQUE N° 1 – L'AMIANTE

Contexte : L'amiante est le nom générique désignant plusieurs types de minéraux fibreux provenant de certaines formations rocheuses. Présentant des propriétés mécaniques et ignifuges intéressantes, les fibres d'amiante ont abondamment été utilisées, et ce, notamment dans les matériaux de construction. Son utilisation a diminué depuis la fin des années 1970 et le début des années 1980. De façon générale, les principaux matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (MSCA) pouvant être observés dans un bâtiment sont les matériaux cimentaires (plâtres et crépis sur les plafonds et les murs), les matériaux giclés (flocage), la vermiculite (isolant du bâtiment), les isolants thermiques de tuyauterie (recouvrement de tuyauterie), les tuiles commerciales de vinyle et le linoléum (plancher), les tuiles acoustiques (plafond) et les panneaux rigides de type « ciment-amiante ». Selon le *Code de sécurité pour les travaux de construction*, tout matériau ayant une concentration en amiante d'au moins 0,1 % est considéré comme un matériau contenant de l'amiante (MCA).

L'amiante ne porte préjudice à la santé que lorsque des fibres sont présentes ou libérées dans l'air ambiant et respirées par les occupants. Cette libération de fibres dans l'air ambiant peut être attribuable à un état effrité ou dégradé du matériau ou à la réalisation de travaux qui impliquent leur manipulation (c.-à-d. découpage, ponçage, enlèvement, etc.). Par conséquent, au Québec, nul n'est tenu de procéder à l'enlèvement des matériaux d'amiante présents dans un bâtiment dans la mesure où ces matériaux ne représentent pas un risque immédiat pour la santé des occupants en raison d'une exposition directe aux fibres d'amiante (matériaux endommagés) ou lorsque des fibres d'amiante sont présentes dans l'air ambiant au-delà des normes prescrites par le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (RSST).

Toutefois, en vertu des articles 69.9 et 69.13 du RSST, l'employeur doit apporter des corrections aux flocages, calorifuges et autres MCA (revêtements intérieurs) endommagés afin de s'assurer qu'ils sont en tout temps en bon état et ne peuvent libérer de fibres. En fonction du matériau ciblé, l'employeur peut l'enlever, le réparer, l'enfermer entièrement dans un ouvrage permanent et étanche aux fibres, l'enduire ou l'imprégner d'un liant ou le recouvrir d'un matériau étanche aux fibres d'amiante dans l'air ambiant.

De plus, la manipulation de MCA lors des travaux de rénovation ou de démolition est régie par l'article 3.23 du *Code de sécurité pour les travaux de construction* et le RSST. Les mesures de sécurité et les méthodes de travail prescrites dans le *Code de sécurité pour les travaux de construction* sont liées au type d'amiante rencontré, à la friabilité du matériau et au volume de débris généré par les travaux.

Depuis juin 2013, une modification au RSST impose à l'employeur de localiser et d'inspecter les flocages et calorifuges présents dans les édifices dont il est responsable. De plus, ce Règlement demande de consigner les informations relatives aux MCA, aux flocages et aux calorifuges dans un registre. Ce dernier doit être mis à la disposition des travailleurs et mis à jour à une fréquence de 2 ans. Notons que ces dispositions s'appliquent aux bâtiments construits avant le 15 février 1990 dans le cas des flocages et avant le 20 mai 1999, pour les calorifuges. Les bâtiments construits après cette dernière date sont, *de facto*, exclus de l'inspection et, par conséquent, l'obligation de tenir un registre ne tient plus. Nonobstant cette période d'exclusion, il n'en demeure pas moins que les autres MCA doivent être maintenus en bon état en tout temps, et ce, peu importe l'année de construction de l'édifice.

Précautions et recommandations : Selon les articles 69.3 et 69.10 du RSST, seuls les MSCA suivants peuvent être considérés exempts d'amiante, soit :

- Les flocages, s'ils ont été fabriqués après le 15 février 1990;
- Les calorifuges, s'ils ont été fabriqués après le 20 mai 1999;
- Les panneaux de gypse et les composés à joints, s'ils ont été fabriqués après le 1er janvier 1980.

Tous les autres MSCA sont considérés contenir de l'amiante jusqu'à preuve du contraire, indépendamment de leur date de fabrication. Il est à noter que, outre une preuve documentaire vérifiable qui établit la composition des matériaux avec précision (fiche technique ou fiche signalétique), seules la prise de prélèvements et leur analyse en laboratoire permettent de confirmer la présence ou l'absence d'amiante dans les MSCA. Par conséquent, si, entre autres, un bâtiment fait l'objet de rénovations, de démolition ou de démantèlement, il est recommandé de procéder à un inventaire exhaustif et à une caractérisation des MSCA par du personnel qualifié afin de vérifier l'absence ou la présence d'amiante dans les MSCA ainsi que le type de MSCA observés, le cas échéant. Rappelons qu'en cas de présence confirmée d'amiante dans les matériaux, et dans l'éventualité où des travaux d'enlèvement de l'amiante doivent être effectués par la suite, ceux-ci doivent être réalisés par du personnel qualifié conformément aux exigences spécifiques de la section du *Code de sécurité pour les travaux de construction* intitulée « Travaux susceptibles d'émettre de la poussière d'amiante ».

FICHE TECHNIQUE N° 2 –
LES BIPHÉNYLES POLYCHLORÉS

Contexte : Les BPC sont des composés chimiques liquides de synthèse formés de chlore, de carbone et d'hydrogène. Leurs propriétés ignifuges et isolantes uniques en font des fluides refroidissants et isolants idéaux pour les transformateurs et les condensateurs industriels.

De façon générale, les principaux équipements susceptibles de contenir des BPC et d'être observés lors des EES phase I sont les ballasts de lampe et les transformateurs. De plus, d'autres équipements tels des interrupteurs, des régulateurs de tension, des câbles électriques remplis de liquides, des disjoncteurs, des fluides pour équipements hydrauliques, des condensateurs ainsi que des huiles usées peuvent également contenir des BPC. Enfin, des BPC peuvent aussi être présents dans certaines peintures de bâtiments industriels. La fabrication des BPC a cessé en 1977 et, selon les différentes réglementations fédérales et provinciales, leur utilisation a été graduellement interdite depuis.

La préoccupation environnementale relative à la présence potentielle de BPC sur un site découle davantage des mesures de démantèlement et de gestion des équipements électriques susceptibles d'en contenir. D'ailleurs, selon Environnement Canada, en raison du confinement des pièces dans les ballasts de lampes fluorescentes et des températures de fonctionnement normalement basses, il y a peu de risque que des BPC ne s'échappent dans l'environnement.

Précautions et recommandations : De façon générale, aucune vérification formelle et systématique des fiches signalétiques des ballasts (c.-à-d. code de série et année de fabrication) n'est effectuée.

Dans le cadre d'un mandat d'EES phase I, si la présence d'équipements susceptibles de contenir des BPC est relevée, aucune intervention immédiate (échantillonnage ou remplacement) n'est requise tant qu'ils sont fonctionnels ou qu'ils ne présentent pas d'indice de fuite d'huile. Toutefois, dans l'éventualité où des travaux nécessitaient leur retrait définitif ou leur remplacement, comme lors de travaux de démolition, une vérification préalable de leur contenu par du personnel qualifié est recommandée afin de vérifier l'absence ou la présence de BPC. Dans le cas où la présence de BPC était confirmée, ces équipements devraient être manipulés, entreposés et éliminés par du personnel qualifié conformément à la réglementation en vigueur.

FICHE TECHNIQUE N° 3 – LE PLOMB

Contexte : Le plomb a été utilisé en grande quantité avant 1960 dans la fabrication de la tuyauterie et des glaçures de céramique ainsi que dans la composition de l'essence et des peintures en tant qu'ingrédient de pigment de couleur ou d'agent séchant. De façon générale, les principales sources de plomb dans les bâtiments se trouvent donc dans la peinture et dans la tuyauterie de plomb.

Peinture – Selon Santé Canada, la probabilité qu'un bâtiment contienne de la peinture à base de plomb dépend de l'année où il a été construit et peint. Il est donc probable que les bâtiments construits avant 1960 en contiennent. Cependant, si la construction est survenue après 1980, il n'y a pas lieu de s'inquiéter des concentrations en plomb contenues dans la peinture utilisée à l'intérieur. En effet, en vertu de la *Loi sur les matières dangereuses*, le gouvernement fédéral a exigé en 1976 que les peintures intérieures ne contiennent pas plus de 0,5 % de plomb en poids. Finalement, les bâtiments construits après 1992 ne présentent aucun risque pour la santé, car toutes les peintures intérieures ou extérieures, destinées au grand public et fabriquées au Canada et aux États-Unis à partir de cette date ne contiennent pratiquement plus de plomb.

De nos jours, la peinture à base de plomb est encore utilisée dans les bâtiments commerciaux ou industriels, ainsi que dans les industries militaires et navales.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) reconnaît que la peinture contenant du plomb ne présente aucun danger dans la mesure où celle-ci apparaît en bon état sur les murs (absence d'écaillage).

Tuyauterie en plomb – Quant à l'eau potable provenant de conduites d'alimentation fabriquée avant 1950, celle-ci peut contenir des concentrations significatives de plomb, si les conduites d'eau comportent des sections de tuyaux en plomb et surtout si l'eau est douce ou acide. Dans le cas des bâtiments comportant une tuyauterie en cuivre avec soudures à base de plomb, de très faibles quantités de plomb peuvent se trouver dans l'eau potable jusqu'à 2 ans après la construction du bâtiment, période au-delà de laquelle des dépôts de sels minéraux isolent l'eau du plomb.

En somme, la préoccupation environnementale relative à la présence potentielle de plomb sur un site découle d'abord d'un risque pour la santé des occupants (possibilité de respirer de la poussière contenant du plomb lors de travaux de rénovation ou de démolition ou consommation d'une eau potable pouvant contenir du plomb). De plus, il existe également une préoccupation attribuable à la gestion des matériaux de démantèlement hors du site lors d'éventuels travaux de démolition. En effet, il est possible que ces matériaux soient recouverts de peinture à base de plomb et qu'ils doivent être gérés hors site, selon la réglementation en vigueur, soit le *Règlement sur les matières dangereuses* (RMD).

Précautions et recommandations : Dans le cadre d'un mandat d'EES phase I, si le ou les bâtiments résidentiels dont il est question ont été construits avant 1992, la présence de plomb dans la peinture est suspectée. Dans ce cas, aucune intervention correctrice ne serait requise sur les surfaces peintes dans la mesure où elles apparaissent en bon état (absence d'écaillage). L'objectif visé est de ne pas libérer de la poussière de plomb dans l'air ambiant.

Cependant, s'il est prévu de procéder à des travaux de rénovation (ponçage, sablage, découpage, etc.) ou de démolition des surfaces peintes susceptibles de contenir du plomb, il est recommandé de procéder à une caractérisation de ces surfaces préalablement à la réalisation des travaux. L'objectif de cette caractérisation est de vérifier, à l'aide de prélèvement d'échantillons et d'analyses en laboratoire, l'absence ou la présence de plomb dans la peinture afin de pouvoir émettre des recommandations relatives à la santé et la sécurité des travailleurs ou des occupants ainsi qu'à la gestion des matériaux de démantèlement hors du site.

Quant à l'eau potable, si la présence de soudures au plomb et de conduites d'eau potable fabriquées en plomb est suspectée, seuls un prélèvement d'échantillon et une analyse de l'eau potable permettraient d'évaluer si la concentration en plomb excède les normes d'eau potable en vigueur.

FICHE TECHNIQUE N° 4 – LES HALOCARBURES

Contexte : Selon le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), les halocarbures sont des composés halogénés synthétiques. Les halocarbures regroupent toutes les substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO).

Le *Protocole de Montréal* relatif aux SACO est une convention internationale conclue dans le but de réparer les dommages causés à la couche d'ozone. Plus de 175 pays sont signataires du Protocole. Depuis le 1er janvier 1996, il est interdit à tous les pays industrialisés de produire ou d'importer les substances les plus nocives pour la couche d'ozone, dont les plus importantes sont les halocarbures. Les pays industrialisés ont déjà éliminé la plupart des SACO et ils ont commencé à fixer des objectifs de réduction et d'élimination progressive des SACO qui demeurent des sources de préoccupation.

Les halocarbures sont principalement utilisés dans les systèmes de réfrigération et de congélation. Des quantités moins significatives se trouvent également dans les systèmes d'extinction d'incendie (halons), les mousses plastiques, les fumigeants et les pesticides (bromure de méthyle), les inhalateurs doseurs et les solvants de dégraissage.

Précautions et recommandations : Selon le *Règlement sur les halocarbures* du gouvernement du Québec, les propriétaires d'appareils tels que les climatiseurs portatifs, les réfrigérateurs, etc., doivent s'assurer, s'il y a lieu, que la personne qui exécute des travaux d'entretien, de réparation ou de modification sur ces appareils, récupère ou recycle la substance réfrigérante.

Dans le cadre d'un mandat d'EES phase I, si la présence d'équipements susceptibles de contenir des halocarbures est suspectée et que des travaux d'entretien ou de réparation sont prévus, il est recommandé de faire exécuter ces travaux par une compagnie spécialisée dont le personnel possède les qualifications requises et conformément aux dispositions du *Règlement sur les halocarbures*.

FICHE TECHNIQUE N° 5 –
MOUSSE ISOLANTE D'URÉE FORMALDÉHYDE

Contexte : La MIUF a été utilisée au Canada comme matériau d'isolation à partir du début des années 1970 et en majeure partie entre 1977 et 1980, date à laquelle son utilisation a été interdite au Canada. Elle a été mise au point dans le but de mieux isoler certaines cavités de murs difficiles d'accès.

Selon la SCHL, le formaldéhyde présent en petites quantités ne pose aucun danger. Toutefois, lorsqu'en concentrations appréciables, il devient un gaz irritant et toxique. Par ailleurs, la SCHL souligne que la MIUF n'est pas une source d'exposition significative au formaldéhyde après son durcissement initial et la libération du surplus gazeux. Ainsi, puisqu'elle a été installée pour la dernière fois en 1980, elle ne dégagerait plus de formaldéhyde aujourd'hui. Par conséquent, la seule préoccupation significative relative à la présence potentielle de MIUF est attribuable à la dégradation de cette dernière par un dégât d'eau ou un taux d'humidité élevé.

Depuis 1993, il n'est plus requis de produire une déclaration relative à la MIUF pour les besoins de l'assurance prêt hypothécaire selon les termes de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Précautions et recommandations : Dans le cadre d'un mandat d'EES phase I, il n'est généralement pas possible d'observer le ou les matériaux isolants présents dans le ou les bâtiments à l'étude. Toutefois, si leur construction est antérieure aux années 1970 et postérieure à 1980, ils ne devraient pas contenir de la MIUF. Cependant, même si la présence de MIUF est confirmée ou suspectée, il est peu probable qu'elle soit la cause d'une émanation nocive de formaldéhyde.

Cependant, il est recommandé de se référer à un spécialiste en qualité de l'air lorsque la MIUF est altérée par l'eau ou exposée à un taux d'humidité important. À cet égard, la SCHL recommande que la MIUF humide ou en voie de détérioration soit enlevée par un spécialiste et que la source du problème d'humidité soit éliminée.

FICHE TECHNIQUE N° 6 –
LES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Contexte : Reconnaissant l'importance écologique et sociale des milieux humides et hydriques pour le maintien de la qualité de l'environnement et le soutien à plusieurs activités économiques, le gouvernement du Québec a adopté diverses mesures afin de juger l'acceptabilité environnementale de tous les projets pouvant toucher ces milieux. Ainsi, en vertu du deuxième alinéa de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), les travaux prévus dans un cours d'eau à débit régulier ou intermittent, dans un lac, dans un étang, dans un marais, dans un marécage ou dans une tourbière sont assujettis à l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation (CA) du MELCCFP. Dans un objectif d'aucune perte nette, la *Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques* complète le régime d'autorisation du MELCCFP en permettant la conservation, la restauration ainsi que la création de nouveaux milieux humides et hydriques pour contrebalancer les pertes inévitables. Dans ce cadre, les travaux liés au développement d'un site sur lequel se trouve un cours d'eau ou un milieu humide, qu'il soit d'origine naturelle ou anthropique – créé directement ou indirectement par l'homme – sont donc contraints à une demande d'autorisation auprès du MELCCFP et à une compensation financière.

Précautions et recommandations : Lors de la visite du site, l'évaluateur aura observé la propriété et les terrains avoisinants. Il est à noter qu'il n'est pas toujours possible d'établir la présence d'un milieu humide ou d'un cours d'eau. En effet, par exemple, une visite de terrain effectuée en dehors de la saison de croissance des végétaux peut limiter les observations. L'évaluateur aura alors recours à la consultation de documents pertinents (ex. : cartes, photographies aériennes, etc.).

Dans le cadre d'une EES phase I, si un milieu humide ou hydrique est observé ou suspecté et qu'un projet de développement est prévu à cet emplacement, une étude plus approfondie incluant un inventaire du milieu naturel sera alors requise afin de documenter la zone d'étude de manière à satisfaire aux exigences de la règlementation en vigueur. Une demande formelle de CA devra être obtenue préalablement à tous travaux effectués dans un milieu humide ou hydrique.

FICHE TECHNIQUE N° 7 – AUTRES ÉLÉMENTS

LES MOISISSURES

Contexte : Les moisissures sont des micro-organismes fongiques, soit un groupe d'organismes qui comprend les champignons et les levures. Elles sont présentes naturellement dans l'environnement. C'est leur prolifération à l'intérieur d'un bâtiment qui constitue un risque important pour la santé.

Pour que les moisissures se développent et prolifèrent, 3 conditions essentielles doivent être réunies, soit des conditions favorables à l'humidité (plus de 70 % d'humidité relative), la présence d'une source de carbone comme « matière nutritive » et une température ambiante entre 10 °C et 40 °C. Il est à noter que l'humidité peut résulter d'une infiltration d'eau dans un bâtiment ou lorsque la ventilation d'une pièce est insuffisante pour évacuer l'humidité y étant produite. Quant à la « matière nutritive », elle peut être constituée d'amas de matières végétales, de poussières organiques, de colle, de bois, de tuiles cartonnées de plafonds suspendus, de gypse, de papiers peints ou de tout matériau pouvant absorber facilement l'eau.

Généralement, une prolifération de moisissures peut être décelée par la présence de taches (noire, verte, grise ou blanche) sur les murs et plafonds d'une habitation. Toutefois, une prolifération de moisissures peut également se trouver à des endroits a priori non visibles, tels que l'intérieur des murs ou des conduits de ventilation. Notons que des odeurs de « moisi », de « renfermé » ou de « terre » peuvent indiquer la présence d'une prolifération de moisissures dans le bâtiment.

Selon le type de moisissures observées ainsi que le temps d'exposition et l'état des occupants, les moisissures peuvent entraîner des problèmes de santé (allergies et maladies respiratoires) de même que des problèmes d'intégrité du bâtiment. Selon la SCHL, les femmes enceintes, les jeunes enfants et les personnes âgées ainsi que celles ayant des problèmes de santé comme des troubles respiratoires ou un système immunitaire affaibli courent davantage de risques lorsqu'ils sont exposés à la moisissure.

Précautions et recommandations : Puisque les moisissures requièrent un milieu humide pour se développer, il importe de contrôler l'humidité relative des espaces intérieurs d'un bâtiment. À cet égard, la SCHL recommande de conserver l'humidité relative d'un logement inférieur à 50 %. Lorsque la source d'humidité d'un bâtiment est extérieure (infiltration d'eau ou condensation), il importe de réparer l'enveloppe du bâtiment et d'assurer une ventilation adéquate.

Selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) :

« Toute contamination fongique en surface ou derrière les matériaux dans un environnement intérieur de même que toute condition la favorisant (ex. : infiltrations d'eau, présence d'eau stagnante, condensation sur les structures, inondation) sont des situations inacceptables du point de vue de la santé publique qui doivent être par conséquent corrigées. »

Dans le cadre d'une EES phase I, si la présence de moisissures est confirmée ou suspectée sur de petites surfaces (rebord de fenêtre), selon la SCHL, celle-ci ne pose pas de problème sérieux. Dans un tel cas, il est possible de l'éliminer à l'aide d'une solution d'eau et de détergent en prenant soin de porter des gants et un masque anti-poussières. Autrement, lorsque l'étendue des surfaces touchées par des moisissures dépasse 1 m^2 (10 p^2), il est recommandé de faire appel à une entreprise spécialisée en qualité de l'air intérieur, laquelle identifiera la source du problème et proposera des solutions.

LE MERCURE

Contexte : Rare dans le milieu naturel, le mercure est un élément chimique toxique, persistant et biocumulatif. Il est le seul métal liquide à la température ambiante. Extrêmement volatil et réactif à la chaleur, il est un excellent conducteur d'énergie électrique. D'ailleurs, ses propriétés physico-chimiques en ont fait un constituant de choix pour la fabrication de plusieurs produits (thermostats, thermomètres, manomètres, amalgames dentaires et certaines lampes (fluorescentes, halogénures, à lumière mixte, à vapeur de mercure et à vapeur de sodium)).

Précautions et recommandations : Selon Environnement Canada, lors de déversements accidentels de mercure, la quantité de mercure présente dans un produit ménager ne représente habituellement pas de danger pour la santé. Cependant, il est à noter que, de déversements, le mercure liquide se volatilise facilement pour former une vapeur inodore, incolore et toxique. Dans le cadre d'une EES phase I, la préoccupation environnementale relative au mercure découle principalement de la gestion des équipements lors de leur démantèlement. En effet, dans le cas de travaux de rénovation, de démolition ou de remplacement, les équipements contenant du mercure doivent être gérés selon la réglementation en vigueur.

LA SILICE CRISTALLINE

Contexte : La silice (SiO_2) est un des minéraux les plus répandus dans la croûte terrestre. Sur les chantiers de construction, elle est présente sous sa forme naturelle dans le sable utilisé pour le décapage au jet d'abrasif ou dans les matières premières constituant notamment le béton, la brique ou le mortier. L'inhalation prolongée de poussières de silice cristalline (principalement sous forme de quartz) peut provoquer une affection pulmonaire grave appelée « silicose ».

La préoccupation environnementale relative à la présence potentielle de silice sur un site découle de sa mise en suspension dans l'air ambiant lors de la réalisation de travaux (concassage, sciage, martelage, perforation, démolition, etc.) sur des ouvrages de béton ou de maçonnerie (brique, mortier, granit, ardoise, grès, quartzite, etc.) ou, plus particulièrement, lors de nettoyage par jet de sable.

Précautions et recommandations : Au Québec, la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et le *Code de sécurité pour les travaux de construction* ont pour objet d'éliminer à la source les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs. En outre, ils imposent à l'employeur l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les risques. Selon la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), les niveaux d'exposition des travailleurs évalués ont été généralement plus élevés que la norme lorsque les tâches étaient exécutées à sec et sans mesure de contrôle à la source.

L'approche visant la prévention des dangers associés à la poussière de silice cristalline doit donc privilégier les mesures de contrôle à la source (utilisation d'eau pour limiter la mise en suspension de poussières, utilisation de dispositifs d'aspiration munis de filtres à haute efficacité, etc.). Si ces dernières ne permettent pas d'éviter la contamination de l'air dans un lieu de travail en deçà des normes, la CNESST estime que l'usage d'équipements de protection respiratoire est obligatoire. Ultimement, selon les conditions d'exposition observées sur un chantier, les inspecteurs de la CNESST peuvent également commander un arrêt des travaux.

LE RADON

Contexte : Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle provenant de la désintégration de l'uranium contenu dans certaines formations rocheuses. Selon une étude réalisée en 2004 par l'INSPQ intitulée : « Le radon au Québec – Évaluation du risque à la santé et analyse critique des stratégies d'intervention », le radon est reconnu comme étant radioactif et cancérogène. Plus lourd que l'air, ce gaz a tendance à s'accumuler dans les pièces inférieures ou moins ventilées d'une habitation (sous-sol). L'enjeu de la présence potentielle de radon dans un secteur repose donc principalement sur la présence de bâtiments dans lesquels les occupants pourraient être exposés à la radioactivité.

Précautions et recommandations : En ce sens, seule une mesure des concentrations du radon permet de confirmer la présence ou l'absence de radon dans un bâtiment. À la suite de l'obtention des données et des observations, l'expert pourra déterminer le niveau acceptable de radon en fonction de l'usage du bâtiment. Par la suite, il pourra émettre des mesures correctrices (installation de système de ventilation sous les planchers) ou préventives (lors de la construction d'un nouvel édifice), si requis.